

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère du Développement Social,
de la Solidarité et des Personnes Âgées

Observatoire du Développement Humain
Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté

Programme des Nations
Unies pour le Développement



RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE. Edition 2010

Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole



Mars 2010

ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU RADH. ÉDITION 2010

Supervision Générale

Sékou DIAKITÉ
Madame Mbaranga GASARABW E

Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU) au Mali

Coordination Technique

Amadou ROUAMBA
Koulou FANÉ
Zoumana B. FOFANA
Luc Joëlle GRÉGOIRE
Alassane BA

Secrétaire Général MDSSPA
Conseiller Technique MDSSPA
Directeur Général ODHD
Economiste Principal du PNUD
Economiste national du PNUD

Équipe ODHD/LCP

Personnel technique

Zoumana B. FOFANA
Dramane L. TRAORÉ
Idrissa A. TRAORÉ
Bouréma F. BALLO
Mody SIMPARA
Soumaïla OULALÉ
Mahamadou WAGUÉ
Madame Maïga Mariam M AÏGA
Ely DIARRA
Abdoulaye dit Noël CISSOKO

Directeur Général
Expert Économiste
Économiste planificateur
Expert Statisticien
Statisticien
Sociologue
Documentaliste
Sociologue
Économiste- Informaticien
Chargé de Communication

Administration et Gestion

Madame Sidibé Mariam T. TRAORÉ
Madame Kadiatou DICKO
Madame Niaré Hawa KARAMBÉ

Agent Comptable
Assistante d'équipe
Secrétaire

Équipe PNUD

Luc Joëlle GRÉGOIRE
Alassane BA

Economiste Principal du PNUD, Unité économique
Economiste national du PNUD, Unité économique

Comité de Pilotage

Président

Koulou FANÉ MDSSPA

Membres

Sékouba DIARRA CT CSLP
Séydou Moussa TRAORÉ INSTAT
Madame Sidibé Fatoumata DICKO DNP
Sékou M AÏGA PACR
Madame Sy Kadiatou SOW PADEC
Youssef KONÉ IER
Issa SACKO Université de Bamako
Modibo DOLO DNP
Eloi OUÉDRAOGO Afristat
Boureïma Alaye TOURÉ CNSC
Ibrahima KAMPO CESC
Zoumana B. FOFANA ODHD
Alassane BA PNUD
Claire HARASTY Banque Mondiale

Comité de lecture

Tibou FAYINKÉ,
Soumaïla OULALÉ
Mahamadou WAGUÉ

Commissariat à la Sécurité Alimentaire
Sociologue, ODHD-
Documentaliste, ODHD

Consultants

Salif DIALLO
Mahady M. FOFANA
Manda S. KÉITA
Naffet KÉITA

Macroéconomiste, Chef d'équipe des consultants
Statisticien
Agroéconomiste
Socio-anthropologue

Préface

La crise alimentaire mondiale qui a démarré en 2007 est une crise liée à la flambée des prix des produits de base. Cette flambée a été à l'origine de nombreux troubles observés dans plusieurs pays africains. L'Etat, ses différents partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers ont été mobilisés pour y faire face. En effet, à cette crise s'est ajoutée une crise d'offre interne de denrées alimentaires qui avait démarré en 2004, suite à l'invasion acridienne et à la mauvaise pluviométrie.

La crise alimentaire est la conséquence de facteurs liés plus ou moins à la production et au positionnement de certains producteurs. Elle semble avoir posé d'énormes enjeux de développement, face auxquels le Gouvernement a pris des mesures. La question qui se pose est de savoir si ces différentes initiatives ont porté leurs fruits et ont permis de remédier durablement à la crise. Egalement, elle a créé à la fois pour l'Etat et les autres acteurs, notamment les paysans, des opportunités de développement. Pour l'Etat, la principale opportunité concerne le développement de l'agriculture, pour laquelle il en a consacré une Loi d'Orientation. Pour les paysans, elle donne l'opportunité d'améliorer leur productivité et de diversifier leurs productions.

A l'instar du Gouvernement, des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, la crise alimentaire a également retenu l'attention du Comité de Pilotage chargé de l'élaboration du septième Rapport National sur le Développement Humain. Le thème ainsi retenu porte sur la «**Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole**». L'objectif principal du rapport est d'analyser les causes, les effets, les enjeux et les opportunités de la crise alimentaire pour le développement durable du secteur agricole au Mali.

Produit grâce à l'excellente Coopération entre le Gouvernement du Mali et le PNUD, à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté, ce rapport est un précieux outil d'aide à la prise de décision, qui a eu l'adhésion de tous les acteurs au développement. Il donne l'état du développement humain, renseigne sur la problématique de la crise alimentaire et met surtout l'accent sur les solutions prises par les acteurs locaux et les gouvernants pour y faire face. Il pose également les enjeux d'un développement du secteur agricole comme levier d'une sécurité alimentaire durable.

Les recommandations pertinentes contenues dans ce rapport portent sur la paix et la sécurité comme gage de toute existence, surtout en termes de sécurité alimentaire, la résolution des problèmes fonciers agricoles, la mise en place d'un bon cadre institutionnel d'opérationnalisation des politiques agricoles, la gestion de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, la mise en place d'une bonne stratégie de commercialisation agricole ainsi que le développement et la valorisation des recherches agricoles en faveur de l'amélioration de la productivité. La mise en œuvre efficace de ces recommandations à travers une volonté politique affichée, permettra de trouver des solutions à la sécurité alimentaire durable des maliens et des maliennes.

Je peux d'ores et déjà rassurer qu'en collaboration avec les autres départements concernés, mon département mettra tout en œuvre pour que ces recommandations ne restent pas lettres mortes. Leur mise en œuvre permettra de renforcer les orientations vers un développement agricole favorable à une sécurité alimentaire durable.

Ministre du Développement Social, de la
Solidarité et des Personnes Âgées

Sékou Diakité

Remerciements

Il est pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) une très grande tradition d'appuyer techniquement et financièrement l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) dans l'élaboration des Rapports Nationaux sur le Développement Humain.

Le présent Rapport National sur le Développement Humain, édition 2010, dont le thème porte sur «**Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole**», est le produit de l'excellente collaboration entre le Gouvernement du Mali et le PNUD. Ce thème malgré sa complexité, suscite un intérêt particulier, à la fois auprès du Gouvernement du Mali, des partenaires techniques et financiers et de la société civile. Ainsi plusieurs structures et institutions intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole ont contribué à l'élaboration de la présente édition. Je tiens à leur exprimer notre sincère reconnaissance et les vifs remerciements du Gouvernement du Mali, du PNUD et de tous les partenaires techniques et financiers.

Un macro économiste, un agroéconomiste, un socio-anthropologue et un statisticien sont les quatre consultants de la présente édition de ce RNDH. La principale innovation a été la réalisation d'une enquête socio-anthropologique pour compléter les autres types d'analyses habituellement menées. Les analyses issues des données collectées sont de haute qualité et très riches en enseignements. Mes sincères remerciements vont à Salif Diallo (macroéconomiste et chef d'équipe), Mahady M. Fofana (statisticien), Manda S. Kéita (agroéconomiste) et Naffet Kéita (socio-anthropologue) pour leurs importants efforts dans la rédaction de ce rapport.

Le Comité de Pilotage composé des représentants des institutions de la République, des départements ministériels, des partenaires techniques et financiers, des organisations non gouvernementales et de la Société Civile, a répondu présent tout au long de ce travail. Ses membres ont joué, de fort belle manière, leur rôle d'orientation et de suivi de l'élaboration de ce septième Rapport National sur le Développement Humain. Leurs critiques et suggestions ont été d'un très grand apport. Qu'ils veuillent bien accepter toute ma profonde reconnaissance et mes chaleureux remerciements.

Le rôle de l'équipe de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté a été capital dans la conduite de ce travail à la fois dans la conduite des collectes que dans l'élaboration de ce rapport. Elle a su assurer, avec un grand succès, la bonne conduite technique des travaux. Je tiens à la féliciter tout particulièrement et à lui adresser mes encouragements pour son engagement en faveur de la production de l'œuvre fort importante pour le Gouvernement du Mali, le PNUD et les autres acteurs au développement.

L'Equipe du PNUD, à travers les collègues de l'Unité Economique, a participé activement aux travaux du présent rapport. Son apport a été fort appréciable dans la réalisation de ce travail. Cette implication témoigne de l'intérêt partagé à la fois du thème et de l'engagement du PNUD à accompagner le Mali dans son processus de développement socioéconomique pour un mieux être des maliennes et des maliens. Que mes collaborateurs retrouvent ici mes sincères remerciements et mes encouragements pour l'accomplissement de l'idéal de développement dont nous avons le mandat dans l'accompagnement du Mali.

Enfin, que tous ceux, qui de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce rapport, retrouvent ici mes sincères remerciements et notre profonde reconnaissance.

Coordonnateur Résident du SNU au Mali

Mme Mbaranga Gasarabwe

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABG	Appui Budgétaire Général
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACF	Action Contre la Faim
ACI	Agence de Cessions Immobilières
ADAF/GALLE	Association pour le Développement des Activités de Production et de Formation
ADRAO	Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AM UPI	Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam
AN-RM	Assemblée Nationale de la République du Mali
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APD	Aide Publique au Développement
APDF	Association pour le Progrès et la Défense de la Femme.
APE	Association des Parents d'Elèves
APEX	Agence de Promotion des Exportations
ARPASO	Association des Riziculteurs de la Plaine de San Ouest
ARV	Antirétroviraux
ASCOMA	Association des Consommateurs au Mali
AV	Association Villageoise
BAD	Banque Africaine de Développement
BADS	Bureau d'Assistance et de Développement Social
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BF	Bas Fond
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CAEF	Conseiller aux Affaires Economiques et Financières
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CESC	Conseil Economique Social et Culturel
CF	Abréviation de la simulation Catching Features
CFSVA	Enquête Analyse Globale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
CIC	Conseil International des Céréales.
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMDB	Compagnie Malienne de Développement du Blé
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNPE	Comité National de Politique Economique

CNRA	Comité National de Recherche Agricole
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPCV	Coopérative de Producteurs de Coton et Vivriers
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRM	Croix Rouge Malienne
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSAO	Club du Sahel d'Afrique de l'Ouest
CSCom.	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSRéf.	Centre de Santé de Référence
CSSA	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire
CT/CSLP	Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTA	Centre Technique de coopération Agricole et rurale
DAG	Distributions Alimentaires Gratuites
DAP	Phosphates d'Ammoniaque
DET	Datong Training Entreprise
DGB	Direction Générale du Budget
DH	Développement Humain
DHD	Développement Humain Durable
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNE	Direction Nationale de l'Energie
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNHE	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement.
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DOEF	Département de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRCC	Direction Régionale du Commerce et de la Concurrence
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DRS	Direction Régionale de la Santé
DTE	Datong Training Entreprise
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EBC	Enquête Budget Consommation
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
EDM -SA	Energie du Mali-Société Anonyme
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté

EPAM	Enquête Permanente auprès des Ménages
EPDM	Equivalent Point d'Eau Moderne
ESPGRN	Equipe Système de Production et de Gestion des Ressources Naturelles
FAIS	Food Aid Information System
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FENAJER	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLASH	Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
FMI	Fonds Monétaire International.
FOB	Free On Board
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
GGB	Grand Grenier du Bonheur
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTPA	Groupe de Travail Pluridisciplinaire Agro météorologique
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales.
HCIM	Haut Conseil Islamique du Mali
HCME	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.
HUICOMA	Huilerie Cotonnière du Mali
IED	Investissement Etranger Direct
IDA	International Development Association
IDH	Indice de Développement Humain
IEMVT	Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux.
IER	Institut d'Economie Rurale.
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSAH	Institut du Sahel
INSTAT	Institut National de la Statistique.
IPF	Indice de Participation de la Femme
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de la Recherche Appliquée
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISDH	Indice Sexospécifique de Développement Humain
JPA	Jardin Potager Africain
LACIM	Les Amis d'un Coin du Monde et de l'Inde
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MDSSPA	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées
MMEIA	Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine
MPE	Malnutrition Protéine-Energétique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
ODI-Sahel	Organisation pour le Développement Intégré du Sahel
ODRS	Office de Développement Rural de Ségou
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OHVN	Office des Hautes Vallées du Niger
OMA	Observatoire du Marché Agricole
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
OPIB	Office des Périmètres Irrigués de Baguinéda
OPV	Office pour la Protection des Végétaux
ORM	Office Riz Mopti
OXFAM	Committee for Famine Relief
PAU	Politique Agricole de l'Union
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PADEC	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PAFB	Projet d'Appui à la Filière Blé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel.
PASAOP	Projet d'Appui aux Systèmes Agricoles et aux Organisations Paysannes
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDES	Projet de Développement Economique et Social
PDI	Plan de Développement Institutionnel
PEN	Politique Energétique Nationale
PER	Programme Economique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PIRT	Projet Inventaire des Ressources Terrestres
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PMA	Paquets Minimum d'Activités
PMA	Pays les Moins Avancés
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNDE	Politique Nationale de Développement de l'Elevage
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales

PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
P/P	Projet et Programme
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRISAS	Programme de Renforcement des capacités Institutionnelles de la Sécurité Alimentaire au Sahel
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréaliier
PRODESS	Programme Décennal Sanitaire et Social
PROFEIS	Promotion de l'Expérimentation et de l'Innovation Paysanne au Sahel
PROMISAM	Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire au Mali
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
REDECOMA	Réseau pour la Défense des Consommateurs au Mali.
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDDPA	Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SDR	Secteur Développement Rural
SIE	Stock d'Intervention de l'Etat
SLPIA	Service Local des Protections et Industries Animales
SNDI	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
SNS	Stock National de Sécurité alimentaire
SNSA	Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire
SNUCDB	Stratégie Nationale d'Utilisation et de Conservation de la Diversité Biologique
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UBT	Unité Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URFBV	Union Régionale de la Filière Bétail Viande
VCT	Vivres Contre Travail
VIH et SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine et Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

TABLE DES MATIERES

ÉQUIPE D'ELABORATION DU RNDH, EDITION 2010	2
Préface.....	3
Préface.....	3
Remerciements	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
Liste des tableaux	11
Liste des Graphiques	12
RÉSUMÉ	14
INTRODUCTION.....	17
CHAPITRE I DEVELOPPEMENT HUMAIN ET CRISE ALIMENTAIRE	22
1.1 Contexte de développement.....	22
1.1.1 Stratégie de lutte contre la pauvreté	22
1.1.2 Evolution des indicateurs macroéconomiques.....	23
1.1.3 Situation sociale	25
1.2 Relations entre Développement Humain et crise alimentaire.....	27
1.2.1 Origine humaine des crises de ces dernières années	27
1.2.2 Indicateurs du Développement Humain et crise alimentaire.....	27
1.2.3 Evolution des Indices du Développement Humain.....	30
1.2.4 Prise en compte de nouvelles dimensions dans la mesure du Développement Humain.....	32
1.3 Mécanismes d'adoption et hausse des prix des denrées alimentaires	32
CHAPITRE II CONNAISSANCES SUR LA CRISE ALIMENTAIRE ET ETAT DES LIEUX.....	34
2.1 Concept de crise alimentaire.....	34
2.1.1 Historique du concept.....	34
2.1.2 Définition du concept	35
2.2 Etats des lieux	37
2.2.1 Situation géographique et environnementale.....	37
2.2.2 Financement de l'agriculture	40
2.2.3 Croissance du secteur agricole.....	40
2.2.4 Inflation	41
2.2.5 Commerce agricole et alimentaire	42
2.2.6 Corruption alimentaire.....	48
2.2.7 Situation agricole	48
2.2.8 Evolution des prix agricoles	53
2.2.9 Evolution de la situation alimentaire et nutritionnelle	58
2.2.10 Evolution des OMD et situation dans les communes PNSA.....	62
2.2.11 Aide alimentaire.....	70
2.2.12 Politiques de développement agricole.....	70
CHAPITRE III ANALYSE DE LA CRISE ALIMENTAIRE : CAUSES, EFFETS, REACTIONS POSITIVES ET REPONSES.....	75
3.1 Causes de la crise alimentaire	75
3.1.1 Causes externes.....	75
3.1.2 Causes internes.....	80

3.2	Analyse des effets de la crise alimentaire sur les populations vulnérables et les autres agents économiques.....	99
3.2.1	Effets négatifs	99
3.2.2	Autres effets négatifs de la crise alimentaire	102
3.2.3	Réactions positives.....	102
3.3	Réponses à la crise alimentaire	109
3.3.1	Analyse des mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires pour faire face à la crise alimentaire	109
3.3.2	Appui des PTF dans la lutte contre la crise alimentaire	124
CHAPITRE IV PERSPECTIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE		125
4.1	Potentialités.....	125
4.1.1	Sols	125
4.1.2	Ressources en eau.....	126
4.1.3	Ressources forestières	126
4.1.4	Ressources pastorales	127
4.1.5	Ressources piscicoles	128
4.1.6	Population jeune.....	129
4.2	Intégration régionale et sous régionale.....	129
4.2.1	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)	130
4.2.2	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire du CILSS	130
4.2.3	Politique Agricole de l'Union.....	131
4.2.4	Charte de l'aide alimentaire : un instrument de gestion de la crise alimentaire au Sahel.....	131
4.3	Contraintes à transformer en opportunités.....	132
4.3.1	Insuffisance des disponibilités alimentaires	133
4.3.2	Déforestation.....	134
4.4	Mondialisation, une opportunité	135
4.4.1	Tendances lourdes et nouvelles.....	136
4.4.2	Recherche agricole et les innovations paysannes	138
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		140
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		143

Liste des tableaux

Tableau 1	: Evolution de la croissance sectorielle et factorielle en %	24
Tableau 2	: Part des secteurs sociaux et des infrastructures et secteurs productifs dans les dépenses de lutte contre la pauvreté en 2007 et 2008 (en %)	25
Tableau 3	: Nombre d'emplois créés.....	25
Tableau 4	: Evolution du taux de couverture des mutuelles	27
Tableau 5	: Indicateurs et calcul de l'Indice du Développement Humain	31
Tableau 6	: Principaux bassins et sous bassins hydrographiques du Mali	38
Tableau 7	: Indices de consommation alimentaire et énergétique au Mali, 2001-2009	42
Tableau 8	: localités en difficultés économiques en 2008	59
Tableau 9	: Evolution de la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 59 mois.....	60
Tableau 10	: Nombre de communes et population correspondante par région.....	67
Tableau 11	: Potentiel pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.....	68

Tableau 12 : Infrastructures	68
Tableau 13 : Besoins totaux de financement pour la période 2009-2015	69
Tableau 14 : Besoins totaux de financement pour la période 2009-2015 par source de financement.....	70
Tableau 15 : Axes prioritaires des politiques de développement rural	71
Tableau 16 : Evolution des Prix des principaux produits de base, 2006-2009 (variation annuelle et en %).....	76
Tableau 17 : Récapitulatif des causes de la crise alimentaire.....	97
Tableau 18 : Evaluation de l'exécution des mesures d'exonération sur certains produits de première nécessité en 2008 et 2009.....	113
Tableau 19 : Evolution de 2004 à 2008 : Superficie, rendement et production.....	113
Tableau 20 : Objectifs de production par système de riziculture pour la campagne 2008/2009	114
Tableau 21 : Répartition des objectifs de production par région (en tonnes).....	114
Tableau 22 : Production de riz dans les Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture (campagne 2008-2009).....	117
Tableau 23 : Productions de riz paddy par système de riziculture.....	117
Tableau 24 : Répartition des résultats de production par région (en tonnes)	118
Tableau 25 : Récapitulatif des objectifs de productions et d'emblavures des céréales.....	121
Tableau 26 : Niveau d'aptitude des terres en fonction du type d'utilisation	125
Tableau 27 : Répartition régionale des classes d'aptitude des terres (1).....	125
Tableau 28 : Pâturages (types, localisation, charge potentielle en UBT).....	127

Liste des Graphiques

Figure 1 : Développement Humain et crise alimentaire.....	29
Graphique 2 : Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial.....	30
Figure 3 : mécanisme de survie face à la hausse des prix alimentaires.....	33
Graphique 4 : Evolution du taux de croissance de certaines branches du secteur agricole entre 2004 et 2010.....	41
Graphique 5 : Tendance inflationniste des produits alimentaires	42
Figure 6 : Evolution des exportations vers les pays voisins (mil, sorgho, maïs et riz) en tonne	45
Graphique 7 : Evolution des superficies et productions céréalières de 1984/1985 à 2008/2009	49
Graphique 8 : Evolution par culture, des superficies céréalières	49
Graphique 9 : Evolution par culture, des productions céréalières	50
Graphique 10 : Superficies et productions cotonnières de 1960 à 2009	51
Graphique 11 : Evolution des rendements moyens des principales céréales au Mali (Kg/ha).....	52
Graphique 12 : Evolution des prix au producteur des céréales au Mali de 1993 à 2009 (en FCFA/kg).....	54
Graphique 13: Evolution des prix au consommateur des céréales au Mali de 1993 à 2009 (en FCFA/kg).....	55
Graphique 14: Evolution des prix au producteur du mil et du riz.....	56
Graphique 15 : Evolution des prix à la consommation du mil et du riz.....	56
Graphique 16 : Evolution des prix au producteur de l'arachide et du niébé (haricot)	57
Graphique 17 : Evolutions comparées des prix au producteur, de la production et des cours mondiaux du coton (1995 à.....)	57
Graphique 18 : Evolution du stock national de sécurité alimentaire 2002-2009	58
Graphique 19 : Evolution des consommations apparentes de céréales : Kg par tête	62
Graphique 20 : Évolution de l'Incidence de la pauvreté monétaire au Mali	64

Graphique 21 : Répartition des besoins de financement par axe	69
Graphique 22: Besoins nets de financement en % du total.....	70
Graphique 23: Evolution des cours mondiaux du coton, du riz, du blé, du maïs du sucre, et du cacao entre 2006 et 2009 (en \$/tonne).....	76
Graphique 24 : Evolution du prix du baril de pétrole en dollar de 2002 à 2010 (en \$/baril) ...	78
Graphique 25: Evolution de la consommation des céréales	79
Graphique 26: Pyramides des âges (hommes et femmes) projetées en 2009 sur la base de 1998	129

RÉSUM É

Le Mali, tout comme d'autres pays d'Afrique et du Monde, a vécu la crise alimentaire mondiale qui a démarré en 2007. Il s'agit d'une crise liée à la flambée des prix des produits de base, qui a été à l'origine de nombreux troubles observés dans plusieurs pays (Mauritanie, Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Egypte, ...). L'Etat, les différents partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers ont été mobilisés pour y faire face. En effet, à cette crise s'est ajoutée une crise d'offre interne qui avait démarré en 2004, suite à l'invasion acridienne et à la mauvaise pluviométrie.

A l'instar du Gouvernement, des partenaires sociaux, des partenaires techniques et financiers, la crise alimentaire a également retenu l'attention du Comité de Pilotage chargé de l'élaboration du septième Rapport National sur le Développement Humain. Le thème ainsi retenu porte sur la «**Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole**». L'objectif principal de cette étude est d'analyser les causes, les effets, les enjeux et les opportunités de la crise alimentaire pour le développement durable du secteur agricole au Mali ; l'objectif ultime étant, bien entendu, l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain 2009.

La crise alimentaire est la conséquence de facteurs liés plus ou moins à la production et au positionnement de certains producteurs. Elle semble être à l'origine d'énormes enjeux de développement face auxquels le Gouvernement a pris des mesures. La question qui se pose est de savoir si ces différentes initiatives ont porté leurs fruits et ont permis de remédier durablement la crise. Egalement, elle a créé à la fois pour l'Etat et les autres acteurs, notamment les paysans, des opportunités de développement. Pour l'Etat, la principale opportunité concerne le développement de l'agriculture pour lequel il en a consacré une Loi d'Orientation. Pour les paysans, elle donne l'opportunité d'améliorer leur productivité et de diversifier leurs productions.

Le principal enjeu pour le Mali est d'assurer un Développement Humain Durable (DHD), face à une superficie de 1 241 238 km² et une population résidente estimée à 14 517 176 habitants (RGPH 2009)¹. Avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%, cette population, essentiellement rurale, est caractérisée par une proportion élevée de jeunes : plus de 46 % sont âgés de moins de 15 ans et 6% âgés de plus de 60 ans ; les femmes représentent 50,4 % de la population contre 49,6 % pour les hommes. L'espérance de vie à la naissance de la population est de 61,6 ans (EDSM IV, 2006).

L'IDH national a connu une amélioration depuis 2002. Il est passé de 0,419 en 2002 à 0,466 en 2007 ; 0,472 pour 2008 et 0,477 pour 2009. Sur la base des calculs du RMDH 2009, l'IPH-1 est évalué à 54,5% pour le Mali en 2007 (RMDH, 2009) contre 56,4% en 2006 (RMDH, 2007/2008). En effet, par rapport à son niveau de 2001 (58,18%), l'IPH-1 a sensiblement baissé. Ce qui dénote une amélioration des liens en termes d'accès aux services de base. Cette baisse est liée spécifiquement aux résultats appréciables dans le domaine de l'accès à l'eau. Cependant, le Mali reste parmi les pays à faible développement humain.

La crise alimentaire affecte les dimensions du développement humain, plus spécifiquement sur celles de l'IDH. Les trois dimensions que sont : l'espérance de vie (niveau de santé), le niveau d'éducation et le niveau de vie peuvent être affectés par la crise alimentaire. A travers

¹ Résultats provisoires.

ses différents effets négatifs, elle affecte les autres indices du développement humain que sont, l'IPH, l'ISDH, IPF. Elle affecte également les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, la fourniture d'une nourriture adéquate et d'une sécurité alimentaire est un élément central si l'on veut atteindre bon nombre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, comme par exemple réduire la pauvreté et la mortalité infantile, améliorer la santé des mères et augmenter la résistance face aux maladies. Lorsqu'il devient plus difficile de se procurer ou de payer de la nourriture, ce sont la santé, l'éducation, le bien-être maternel et beaucoup d'autres indicateurs sociaux, ainsi que la capacité d'assurer sa propre subsistance, qui en pâtissent.

Ainsi, la crise peut compromettre les efforts pour accélérer la réalisation des OMD, dont l'objectif 1, «Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015». On peut penser qu'une pénurie alimentaire affectera surtout les femmes et les fillettes qui sont souvent les dernières à se nourrir dans les familles pauvres. Cela risque bien de compromettre les efforts entrepris plus généralement pour promouvoir l'égalité des sexes ainsi que les améliorations attendues en termes d'éducation, de santé et de productivité économique durable, au détriment des actions spécifiques engagées pour réaliser l'objectif 3 visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le secteur agricole, assure l'essentiel de l'offre alimentaire et détermine les performances globales de l'économie malienne. Il a connu une augmentation régulière de la production céréalière qui est passée de 1 816 865 tonnes en 1990 à 3 885 477 tonnes en 2007, puis à 4 925 605 tonnes en 2008/2009. La croissance économique, qui a été très forte en 2006 (5,3%), a connu une baisse en 2007 (4,3%) et en 2008 (5%) à cause des conséquences de la crise alimentaire mondiale. Toutefois la paix sociale a été préservée grâce aux mesures budgétaires et fiscales prises par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement. Elles ont permis d'approvisionner le marché national en denrées de première nécessité, ce qui a ralenti la hausse des prix. L'inflation, en tant qu'indicateur de convergence de l'UEMOA, est mesurée par le taux moyen des douze (12) mois, et a évolué comme suit : 1,5% en 2006, 1,4% en 2007 et 9,2% en 2008. Malgré une réduction sensible de la pauvreté, la situation reste préoccupante. En effet la pauvreté monétaire a touché en 2006 près de 47,4% de la population totale avec environ 22% vivant dans l'extrême pauvreté. Le taux de malnutrition aiguë ou émaciation a touché près de 15% des enfants de 0 à 5 ans selon les résultats de l'EDSM IV. La même source révèle que le taux de malnutrition chronique a été de 38%.

Pour les enquêtés, il existe une crise alimentaire au Mali. Deux catégories de causes ont été analysées : les causes externes et les causes internes. L'analyse des causes externes a surtout retenu les multiples facteurs de l'envolée des prix mondiaux des produits agricoles. Du côté de l'offre, il faut noter les facteurs météorologiques et climatiques (les cyclones, les inondations, les feux de brousse et la sécheresse), les coûts élevés du pétrole (augmentation des frais de transport et de transformation des aliments et, des intrants) et, la demande croissante de certaines économies, comme celles de l'Inde et de la Chine.

Du côté de la demande, les facteurs de son augmentation en céréales se résument à : l'accroissement naturel de la population mondiale (1,2% par an) et de l'aliment bétail à base de céréales et l'utilisation d'environ 100 millions de tonnes de céréales pour la fabrication du biocarburant.

Les causes internes naturelles portent sur la rareté, la mauvaise répartition et l'insuffisance de la pluviométrie; les catastrophes et les calamités naturelles ; l'insuffisance des terres arables ;

le manque de pâturage ; l'action des prédateurs ; le manque d'eau, etc. Celles dues à l'action de l'homme sont nombreuses et complexes. Elles sont entre autres : l'état de pauvreté, l'analphabétisme, l'insécurité, la démographie galopante et l'urbanisation croissante, le déficit des politiques de développement rural, les difficultés d'accès des femmes à la propriété foncière et aux moyens de production, le non respect des codes moraux, des principes religieux et des valeurs culturelles traditionnelles.

Les effets de la crise alimentaire varient suivant les acteurs et se présentent en effets négatifs et en réactions positives. Les discours indexent comme effets négatifs : l'aggravation de la pauvreté monétaire, le changement de régime alimentaire en quantité et en qualité, la déscolarisation et le travail des enfants, l'exode rural, l'endettement à des taux usuriers des petits producteurs; la vente des outils de production, le déstockage du bétail, la désarticulation des structures sociales à travers le relâchement de la fraternité et de la germanité, la nucléarisation des familles, l'augmentation des taux de divorces et des enfants naturels, la restauration de rue, etc.

Toutefois la crainte des mouvements sociaux et l'instinct de survie ont obligé les autorités et les paysans les plus vulnérables à adopter une attitude pro- active face à la crise alimentaire. La réaction rapide des gouvernants par la prise en compte de la sécurité alimentaire dans les politiques de développement, la distribution gratuite des céréales aux populations vulnérables, la mise en place des banques de céréales dans les communes, l'initiative riz, l'exonération du riz et du sucre, l'acceptation du principe de subvention des producteurs par les PTF et les solutions locales (innovations paysannes) envisagées par les paysans pour répondre aux problèmes auxquels ils étaient confrontés, ont été salutaires pour surmonter la crise alimentaire. Aussi, les femmes sont devenues productrices de denrées alimentaires et incontournables dans les activités de maraîchage, de transformation, de conservation, et de commercialisation de certains produits (poisson, beurre de karité, ...).

La proportion des crises alimentaires d'origine humaine a plus que doublé au cours des 14 dernières années. Ce que les hommes ont détruit, ils peuvent le réparer. OXFAM a la ferme conviction que le manque de nourriture et la famine qui sévissent dans une grande partie de l'Afrique dans cette première décennie du 21^{ème} siècle, ne sont pas des phénomènes inévitables et ils ne sont en aucun cas moralement acceptables. Le Mali, malgré son enclavement, possède d'importantes potentialités dans le domaine de l'agriculture, la foresterie, l'élevage, la pêche et l'eau (souterraine ou de surface). Les revenus tirés de l'exploitation des réserves minières pourraient davantage financer le développement du secteur agricole. L'exploitation du phosphate naturel (exemple de Tilemsi) et la fabrication locale des engrais pourraient diminuer leurs coûts. La jeunesse de la population serait un atout si elle suscitait la création de nombreuses écoles de formation technique et professionnelle, et la création des emplois.

Pour faire face au développement du secteur agricole, un certain nombre de mesures s'imposent dans les domaines de : la Paix et la Sécurité, le Foncier, le Cadre institutionnel et les politiques agricoles, la Gestion de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques, la Production Agricole, la Commercialisation et la Recherche Agricole.

INTRODUCTION

Le sens profond du développement humain est de mettre les hommes et les femmes au centre du développement. Cela signifie que les êtres humains réalisent leur potentiel, élargissent leurs choix et profitent de leur liberté pour mener les vies auxquelles ils tiennent. Depuis 1990, les Rapports annuels sur le développement humain ont examiné les défis tels que la pauvreté, les sexospécificités, la démocratie, les droits de l'homme, la liberté culturelle, la mondialisation, la pénurie en eau et le changement climatique.

L'envolée des prix des produits alimentaires, et en particulier des denrées de base (riz, blé, lait, etc.), se conjuguant avec leurs pénuries et une contraction des stocks alimentaires, expliquent la crise alimentaire de ces dernières années. Ces facteurs conjugués ont restreint l'accès aux produits alimentaires pour de nombreuses personnes, en particulier les pauvres, dans un grand nombre de pays en développement.

La crise alimentaire est également liée à une importante augmentation de la facture des importations alimentaires pour les pays en développement. Elle a mis en exergue, une multitude de problèmes d'ordre humanitaire, socioéconomique et politique ainsi qu'en termes de développement et de sécurité. Au-delà des dimensions humanitaires immédiates de cette crise, c'est aussi une crise de la politique de développement socioéconomique en général qui est visible.

Les conséquences de la crise se font surtout ressentir dans les pays à faible revenu (dont le Mali) importateurs nets de produits alimentaires, où 50 à 80 % en moyenne du revenu des ménages va à l'alimentation.²

La crise alimentaire peut certes constituer une opportunité dans le sens que beaucoup d'agriculteurs des pays en développement devraient profiter de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Cet effet positif risque d'être limité parce que souvent ces agriculteurs ne sont pas suffisamment reliés aux marchés, ou parce qu'ils sont assujettis à d'autres contraintes qui les empêchent de tirer meilleur profit de leurs produits. Elle peut également constituer un véritable enjeu de développement, en ce sens, il s'agit pour le Mali en particulier de revoir ses stratégies et politiques en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaires.

Contexte et justification

Au Mali, jusqu' à la fin des années 70, les politiques de sécurité alimentaire étaient orientées d'une part vers l'autoconsommation familiale ou communautaire à cause sans doute de la prédominance démographique des populations rurales agricoles (environ 80%), et d'autre part vers les importations de riz pour les populations urbaines. Pendant ces années, en dehors de la grande sécheresse de 1973, on peut affirmer que globalement les populations rurales arrivaient à satisfaire plus ou moins leurs besoins alimentaires de base avec certes des

²Elles sont importantes aussi même dans de grands pays émergents comme l'Inde et la Chine, ainsi que dans certains pays d'Amérique latine. Les pays développés eux-mêmes n'échappent pas aux effets négatifs de la crise: la hausse des prix des produits alimentaires a aggravé les risques d'inflation ou de pauvreté qui pesaient déjà à cause de l'envolée des prix de l'énergie et du krach des marchés financiers et immobiliers. Les besoins alimentaires urgents les plus immédiats concernent plus de 37 pays en développement, identifiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont 20 PMA.

difficultés pendant les périodes dites de soudure notamment dans les zones agro-écologiques difficiles des régions du Nord.

Le faible mouvement de céréales entre les zones de production et les villes, ainsi que les pays voisins dans le cadre d'une économie fortement encadrée, garantissait une disponibilité relative de céréales dans les campagnes à des prix abordables pour les petits producteurs et autres populations vivant à proximité des zones de production. En revanche dans les villes la situation se présentait différemment. L'encadrement du marché céréalier à travers le monopole accordé à l'OPAM dans la commercialisation des produits agricoles a généré des pénuries quasi permanentes dans les villes, alimentant du coup une spéculation sur les principales céréales de consommation (riz, mil) avec un effet certain sur les prix au niveau du marché parallèle. Le fait même d'accorder à l'OPAM le monopole pour l'achat des surplus agricoles à un prix fixé unilatéralement par le gouvernement s'est révélé être une contrainte majeure pour les producteurs, qui ont été ainsi poussés à se limiter à la production de leur seule autoconsommation.

A partir des années 80, cette situation va évoluer sous l'effet de plusieurs facteurs :

- le poids croissant d'une population urbaine active, dont le pouvoir d'achat s'est progressivement érodé, et qui satisfait difficilement ses besoins alimentaires dès lors que la crise économique a progressivement anéanti les capacités de l'Etat à subventionner les importations de riz en croissance continue ;
- le poids insupportable des importations de produits alimentaires en devises au niveau de la sous-région notamment à cause des habitudes alimentaires de plus en plus orientées vers le riz et d'autres produits importés.

L'une des conclusions des Programmes d'Ajustement Structurel par la plupart des pays de la sous-région, était de donner une grande part au libéralisme économique notamment la libéralisation du marché céréalier en ce qui concerne le Mali. C'est le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté qui définit la politique agricole et considère la sécurité alimentaire comme un de ses 14 domaines prioritaires. L'objectif principal étant d'améliorer durablement les conditions de vie des populations maliennes à travers une croissance économique redistributive et réductrice de la pauvreté.

Le thème central du présent rapport portant sur «**Crise alimentaire : enjeux et opportunités pour le développement du secteur agricole**» est bien pertinent et d'actualité pour plusieurs raisons. Il ouvre le débat sur l'opportunité de la commercialisation des produits agricoles notamment les céréales dans le cadre du commerce mondial ; il remet en cause l'interdiction faite aux pays en développement de subventionner leur agriculture dans le cadre des PAS, enfin il oblige les pays en développement à revoir leur stratégie de sécurité alimentaire basée en partie sur l'importation des denrées alimentaires.

Le contexte international a été marqué par une crise alimentaire en 2007 et une crise financière intervenue en 2008. Parmi les multiples causes de la crise alimentaire mondiale, il faut citer entre autres : la politique agricole des grands pays producteurs de céréales et la hausse du prix du pétrole. Pour le Mali, il faut ajouter à ces causes extérieures celles qui sont propres au pays à savoir: un déficit structurel du mode de production agricole, une production agricole toujours sujette aux aléas climatiques et aux limites des capacités de production des exploitations agricoles.

La crise alimentaire mondiale a été aggravée par la crise financière qui trouve surtout ses origines dans les politiques boursières des grands pays capitalistes et ses effets sont réputés avoir des répercussions négatives sur les pays en voie de développement à travers une réduction drastique de l'aide publique au développement, un ralentissement des investissements privés directs, du tourisme, etc. La crise financière est venue aggraver une situation alimentaire déjà difficile d'un pays comme le Mali.

Pour faire face à la situation, les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures dont l'exonération de droits et taxes à l'importation pour certains produits, l'intensification et la diversification de la production agricole et surtout l'Initiative riz.

Dans ces conditions, on est en droit de se poser les questions suivantes :

- i) Comment les crises se sont manifestées sur le plan national et quelles ont été les répercussions sur l'alimentation des populations, sur les stratégies d'adaptation des producteurs ruraux et sur les différentes politiques menées par l'Etat ?
- ii) Quels sont les principaux groupes affectés et qu'ont-ils faits pour y remédier ?
- iii) Quels ont été les impacts des mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires pour faire face à ces crises ?
- iv) Y a-t-il des enjeux et des opportunités pour les différents acteurs suite à ces crises et comment en tirer profit en tenant compte du développement durable du secteur agricole ?

Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude est de déterminer les effets, les enjeux et les opportunités de la crise alimentaire pour le développement durable du secteur agricole au Mali. En d'autres termes, qu'est-ce que, la crise a apporté en bien et en mal et à quoi peut-on s'attendre dans l'avenir en termes de développement durable du secteur agricole surtout si la volatilité des prix agricoles au niveau mondial perdurait ? Pour répondre à ces questions, l'étude s'est fixée les objectifs spécifiques suivants :

- déterminer les causes et évaluer les conséquences de la crise alimentaire principalement pour l'Etat, les producteurs, les consommateurs et les autres acteurs des filières agricoles et alimentaires. Par autres acteurs, il faut entendre le chaînon intermédiaire des filières, principalement les transformateurs, les transporteurs et les commerçants ;
- identifier les enjeux de la crise alimentaire pour l'atteinte des OMD, notamment dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA. L'atteinte des indicateurs OMD en rapport avec la sécurité alimentaire sera-t-elle plus comprise à l'horizon 2015 ? Quel sera l'impact sur le gap à combler pour les 166 communes les plus vulnérables dans l'atteinte des OMD ;
- passer en revue les mesures prises par le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les partenaires sociaux, et évaluer leur efficacité et leur impact et/ou effets sur les conditions de vie des populations. Ces mesures ont-elles amélioré ou non la situation des populations ? Etait-il possible de faire autrement ?
- analyser les opportunités offertes par la crise alimentaire pour le développement agricole et les meilleures manières de les exploiter. La crise alimentaire peut-elle être mise à profit pour augmenter la sécurité alimentaire des populations et accroître les revenus des producteurs et des autres acteurs des filières ? Si oui quelles peuvent être les conséquences pour un développement humain durable ?
- formuler des recommandations de politique économique et sociale, en termes de mesures stratégiques efficaces au profit du développement du secteur agricole (à court,

moyen et long termes). Ces recommandations seront les plus opérationnelles possibles dans une optique DHD.

Méthodologie du rapport

La démarche méthodologique utilisée comporte les étapes suivantes :

i) Recherche documentaire et collecte des données

Des documents et données disponibles sur les différentes dimensions de la crise alimentaire ont été rassemblés. La littérature sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali est abondante. Sa revue a porté sur les thèmes suivants : disponibilité alimentaire, prix sur les marchés, pauvreté et structure des dépenses des ménages, consommation alimentaire et nutrition, accès aux services d'éducation, de santé et à l'eau. Ces données secondaires ont intégré les résultats de l'enquête qualitative réalisée, en fonction des thématiques abordées.

Cette enquête visait à cerner la perception des individus et des groupes d'acteurs sur la crise alimentaire, ses causes, ses effets et les mesures prises pour l'atténuer.

ii) Enquête de terrain

- Méthodologie de l'enquête

Afin de disposer d'autres points de vue sur la question, des enquêtes denses (entretiens, focus group, récits de vie et histoires de famille) ont été menées auprès des populations (producteurs comme consommateurs), des structures nationales et locales ayant en charge les questions d'alimentation et de nutrition³. Elles ont été conduites suivant les techniques d'enquêtes classiques en sciences sociales (entretiens semi directifs, focus group, récits de vie et histoires de famille).

Pour avoir une vision large de la crise alimentaire sur le développement du secteur agricole, les missions de terrain ont concerné, non seulement, les localités les plus vulnérables du pays, mais également, les zones de production. Les questions de recherche et les items du guide d'entretien ont été conçus pour les groupes cibles aux niveaux local et national (voir annexes). Chacun des outils d'enquête était construit autour d'une problématique de base : **perception de la crise alimentaire, causes, effets, actions spécifiques menées, résultats, difficultés et perspectives**. L'opération a été sanctionnée par un test de validation des outils de collecte sur le terrain.

Les enquêtes dans les régions ont duré entre 14 et 20 jours ; par ailleurs, celles auprès des structures techniques, ONG, PTF et habitants de Bamako ont duré plus de deux mois⁴.

- Difficultés rencontrées et limites de l'enquête

La durée de l'enquête a été largement sous estimée dans la mesure où le Comité de Pilotage a décidé de l'étendre à l'ensemble de toutes les régions du Mali sans modifier la durée de l'enquête en conséquence.

L'enquête dans les régions a été réalisée au mois d'août qui correspondit, non seulement, avec le début du ramadan, mais aussi, à la pleine période de soudure chez les producteurs. Si la période de soudure peut ne pas être, a priori, une limite, parce qu'elle a permis de toucher du

³ Voir la liste des services et structures approchés lors de l'enquête en annexe 3.

⁴ Voir liste des personnes rencontrées en annexe 2.

doigt des aspects importants du problème, assurément, le contexte peut faire en sorte que les données ainsi recueillies soient biaisées.

A Bamako, la principale difficulté rencontrée a été l'indisponibilité de certains acteurs. Cette situation n'a pu être surmontée après plusieurs passages. Ce qui a fait que la durée impartie n'a pas permis de rencontrer tous les acteurs. Ainsi, l'enquête a connu une rallonge d'un mois pour mener à bien l'opération. Aussi, certains services techniques supposés fournir des renseignements de premier ordre, sur l'exonération par exemple, n'ont pu être rencontrés.

iii) Plan d'analyse des données

Les données utilisées pour ce travail sont issues de deux sources : les données secondaires recueillies auprès des différents acteurs, des services concernés et celles issues des comptes économiques et des autres sources du Système Statistique National. Les données qualitatives issues de l'enquête socioanthropologique ont complété les données quantitatives utilisées.

Le plan d'analyse de ces différentes données comprend cinq chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte global de développement socioéconomique, y compris l'état du développement humain. Il présente également la relation entre développement humain et crise alimentaire. Le deuxième chapitre rappelle les connaissances sur la crise alimentaire et procède à l'examen de l'état des lieux avant et pendant la crise alimentaire. Il traite spécifiquement de l'état de pauvreté de la population, la situation environnementale, l'évolution de la production agricole, l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle, celle des OMD et la situation dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA, l'historique des récentes crises alimentaires au Mali, les politiques de développement agricole. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de différents aspects de la crise alimentaire tels que la perception de la crise alimentaire par les agents économiques (consommateurs, producteurs, Etat ...), les causes de la crise alimentaire (causes externes et causes internes), les manifestations de la crise (les effets de la crise alimentaire sur les populations et sur les autres agents économiques) et les réponses à la crise tant au niveau des populations qu'au niveau du Gouvernement et de ses Partenaires Techniques et Financiers.

Quant au quatrième chapitre, il porte sur les perspectives du développement durable de l'agriculture malienne et sur la stratégie de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, il traite des potentialités, des opportunités et des contraintes. Certaines contraintes transformables en opportunités sont aussi analysées, de même que les tendances lourdes constatées au cours de l'évolution du secteur agricole ces dernières années.

Au terme de ces différentes analyses, un dernier chapitre propose aux décideurs et à l'ensemble des parties concernées par la crise alimentaire, des conclusions et recommandations pertinentes qui alimenteront le dialogue social sur les politiques de développement d'une agriculture durable au Mali.

CHAPITRE I DEVELOPPEMENT HUMAIN ET CRISE ALIMENTAIRE

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) ou CSLP II qui fait suite à la mise en œuvre du CSLP I (2002-2006) est l'unique cadre de référence à partir duquel le Mali mène son développement à moyen terme. Malgré les résultats appréciables enregistrés jusqu'ici, il reste parmi les pays à faible niveau de développement humain.

Le présent chapitre, qui concerne la partie non thématique du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH), met l'accent sur le contexte de développement y compris l'évolution du développement humain durable et sur la relation entre crise alimentaire et développement humain, les OMD, ainsi que les mécanismes de survie face à la crise alimentaire.

1.1 Contexte de développement

Le développement socioéconomique du Mali a été caractérisé au cours de ces dernières années par un certain nombre de crises exogènes (énergétique, alimentaire, financière et économique) qui ont eu des conséquences sur la mise en œuvre des politiques et stratégies.

Face aux crises énergétique et alimentaire, le Gouvernement a fait d'énormes efforts en renonçant à des taxes sur les produits pétroliers et sur les produits alimentaires. Par rapport à la crise alimentaire, des exonérations de taxes ont été faites sur les produits alimentaires, afin de faciliter leur accès aux populations. Il y a eu également des mesures de soutien à la production nationale, comme l'Initiative riz.

1.1.1 Stratégie de lutte contre la pauvreté

Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) définit les principales orientations en matière de développement socio-économique depuis 2002. Dans sa mise en œuvre, le développement rural, l'investissement dans les ressources humaines et le logement, la rénovation du cadre politique ainsi que la gouvernance, ont constitué les axes stratégiques majeurs. Outre ces défis, les politiques publiques initiées et mises en œuvre ont permis la levée de certaines contraintes majeures à la croissance et au développement : systèmes d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles, de transports, d'énergie, d'eau, d'électricité, de télécommunication, de genre, etc. Les résultats ainsi enregistrés sont fort appréciables, même s'ils n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP I ont aidé à une meilleure formulation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 ou CSLP II. L'objectif du CSCR vise une réduction de la pauvreté grâce à une croissance accélérée basée sur la relance des secteurs productifs, la poursuite des réformes du secteur public et la consolidation des acquis du premier CSLP I. Les objectifs spécifiques sont :

- accélérer la croissance avec un taux annuel de 7% de 2007-2011 ;
- améliorer le bien être des populations par l'atteinte des OMD à travers son premier objectif, deuxième cible pour lequel le Mali s'est engagé à « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les proportions de personnes qui souffrent de la faim ».

Après deux années de mise en œuvre du CSCRP (2007 et 2008), des résultats fort appréciables ont été enregistrés, tant aux plans macroéconomique que social.

1.1.2 Evolution des indicateurs macroéconomiques

L'économie malienne a connu une croissance moyenne annuelle de 5,1% au cours de la période 2002-2006, (4,3% en 2002, 7,6% en 2003, 2,3% en 2004, 6,1% en 2005 et 5,3% en 2006), soit un taux supérieur à la croissance de la population résidente qui est de 2,2%. Cette performance a été réalisée en dépit des effets négatifs des chocs tels que la crise ivoirienne de septembre 2002 et sa persistance, l'invasion acridienne de 2004 et la flambée des cours du pétrole au cours de ces dernières années. Le taux de croissance pour l'année 2007 a été de 4,3%. La baisse du taux de croissance de 2007 par rapport à 2006 est liée en partie aux contre-performances du secteur primaire, plus particulièrement du sous-secteur coton.

Le taux de croissance du PIB enregistré en 2008, a été de 5%. Il est en hausse par rapport à celui de 2007 (4,3%). Cette hausse s'explique essentiellement par les bonnes performances enregistrées dans les secteurs primaire et tertiaire. Pour 2009 et 2010, le taux de croissance est estimé respectivement à 4,4% et 5,2%.

En dépit des années de tension sur les marchés céréaliers (2002 et 2005), l'inflation a été contenue à 1,7% sur la période, en deçà du seuil de 3% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. Elle a été maîtrisée en 2007 avec un taux de 1,4% contre 1,5% en 2006. Cette maîtrise est imputable essentiellement à la bonne campagne agricole 2006/2007, à la reconstitution des stocks et des banques de céréales, à la restructuration des marchés céréaliers et à la réorganisation des coopératives villageoises. Le secteur secondaire a mieux contribué à la croissance au cours des trois dernières années. Cela est lié aux résultats appréciables dans les sous-secteurs produits d'extraction, électricité et eau, bâtiments et travaux publics.

La croissance de la consommation finale a baissé de 0,2 point de pourcentage en 2007 (4,4%) après une nette amélioration en 2006 (4,6%) par rapport à l'année 2005 (-3,1%). La baisse de 2007 s'est poursuivie en 2008, avec 3,3% de croissance.

Le rythme de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) n'a pas été stable ces trois dernières années. En effet, la croissance de la FBCF est passée de 4,0% en 2006, à 15,2% en 2007 avant de chuter à -0,8% en 2008. Pour 2009 et 2010, elle a respectivement connu une reprise de 11,5% et 4,6%. Ce rythme dépend essentiellement de la croissance de la formation brute de capital fixe publique.

Les exportations se sont inscrites à 705,6 milliards de FCFA en 2007 contre 810,7 milliards en 2006, soit une baisse de 105,1 milliards de FCFA ou 13,0%. Ce repli des exportations est induit par la contre performance des deux principaux produits d'exportation, à savoir l'or et le coton. Ainsi, la valeur des exportations d'or non monétaire s'est contractée de 72,3 milliards de FCFA, se chiffrant ainsi à 515,2 milliards de FCFA en 2007, en liaison avec la baisse de 9,1% de la production du métal jaune. Les exportations de coton fibre se sont chiffrées à 105,2 milliards de FCFA, soit 35,8 milliards de moins qu'en 2006. La croissance des exportations a en moyenne chuté entre 2005 et 2008 (12,3% en 2005, 1,3% en 2006, 0,5% en 2007 et -13% en 2008). Elle est de l'ordre de 1,5% en 2009 et de 14% en 2010.

Les importations, pour leur part, ont atteint 842,7 milliards de FCFA, soit une progression de 9,2% par rapport à leur niveau de 2006. Cette évolution est liée essentiellement au relèvement des importations d'équipements et des produits pétroliers. Leur croissance a augmenté en

moyenne au cours de la période 2005-2008, avec respectivement 1,4% en 2005, 1,8% en 2006, 1,2% en 2007 et -19,1% en 2008. Elle se situe respectivement pour 2009 et 2010, à 8% et 4,4%.

Tableau 1 : Evolution de la croissance sectorielle et factorielle en %

CROISSANCE REELLE	2005	2006	2007	2008	2009p	2010*
PIB aux prix du marché	6,5	5,3	4,3	5,0	4,4	5,2
Secteur primaire	6,6	4,3	2,5	13,2	5,6	4,8
Secteur secondaire	8,2	8,3	-4,6	-4,6	3,5	6,3
Secteur tertiaire	4,6	9,4	10,4	4,3	3,5	5,3
Consommation finale	-3,1	4,6	4,4	3,3	2,4	4,7
Ménages	-4,6	3,2	4,5	1,9	2,2	4,3
Administration	2,8	9,7	4,3	8,0	3,0	6,0
Formation Brute de Capital fixe	6,4	4,0	15,2	-0,8	11,5	4,6
Privée	4,3	1,9	12,9	3,7	10,0	4,0
Publique	9,2	6,5	17,9	-5,9	13,4	5,4
Exportations	12,3	1,3	0,5	-13,0	1,5	14,0
Importations	1,4	1,8	1,2	-19,1	8,0	4,4

Source : INSTAT/Comptes économiques, p, provisoire, *, estimation

En matière de finances publiques, l'année 2008, malgré la conjoncture difficile, plusieurs objectifs financiers ont été satisfaisants. Les recettes et dons se sont élevés à 741,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 84,1%. Les recettes fiscales ont atteint 519,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 83,6%. Le taux de pression fiscale s'élève donc à 14,7%, en progression par rapport à 2007, mais encore nettement en-deçà de l'objectif fixé par le CSCRP (17 %).

En 2008, le volume de l'Appui Budgétaire Général (ABG) s'est établi en prévision à 55,7 milliards de FCFA contre 52,4 milliards de FCFA en 2007. Cette hausse est imputable à la reprise de l'ABG de la BAD et l'augmentation de l'ABG de la Suède. L'ABG prévu en 2008 a été presque entièrement décaissé pour un montant de 54,1 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 97,12%. L'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) s'est chiffré en prévision à 64,4 milliards de FCFA et exécuté à hauteur de 54,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 84,78%. Il était initialement prévu en ABS 45,5 milliards de FCFA, ce montant a été révisé dans la Loi de Finances rectificative grâce à l'augmentation de la contribution du Canada.

Les dépenses totales et les prêts nets ont atteint 828,2 milliards de FCFA en 2008. Le déficit base ordonnancement hors dons s'élève ainsi à 6,2%, en nette amélioration par rapport à 2007. La réduction du déficit s'est faite au détriment des investissements publics nécessaires pour soutenir et promouvoir une croissance forte. Les dépenses de pauvreté dans le Budget de l'Etat sont passées de 641,8 milliards de FCFA en 2007 à 676,7 milliards de FCFA (montant du collectif) en 2008 soit une augmentation d'environ 34,9 milliards de FCFA. La part des dépenses de santé dans le total des dépenses de pauvreté a légèrement augmenté, passant de 10,4% en 2007 à 11,54% en 2008. La part des dépenses d'éducation a stagné tandis que celle des autres secteurs sociaux a diminué. Quant aux infrastructures et secteurs productifs, leur part est passée de 47,97% en 2007 à 46,5% , soit une baisse de 1,4 point de pourcentage (Tableau).

Tableau 2 : Part des secteurs sociaux et des infrastructures et secteurs productifs dans les dépenses de lutte contre la pauvreté en 2007 et 2008 (en %)

Loi des Finances 2007 et 2008	2007	2008
Education nationale	25,6%	25,95%
Santé (sans les autres secteurs sociaux)	10,4%	11,54%
Autres secteurs sociaux	5,8%	4,7%
Infrastructures et secteurs productifs	47,97%	46,5%

Source : DGB

1.1.3 Situation sociale

On note au plan social des progrès significatifs réalisés entre 2002 et 2007 au niveau des services sociaux de base. En effet, dans le domaine de l'éducation, les effectifs se sont accrus de 24,4% au premier cycle et de 48,7% au second cycle entre 2002 et 2006. Le taux brut de scolarisation au premier cycle est passé de 67% en 2003 (dont 56,4% pour les filles) à 77,6% en 2007 (dont 68% pour les filles). Les efforts entrepris dans le domaine de l'alphabétisation ont permis l'accroissement de ce taux, qui est passé de 24% en 2003 à 26,2% en 2006 et 26,4% en 2007.

En matière de santé, les autorités ont consenti des efforts dans le domaine de la construction des CSCOM en vue de rapprocher davantage les populations des centres de santé. Ainsi, le nombre de CSCOM est passé de 660 en 2003 à 826 en 2007 soit une augmentation de l'ordre de 25%. La proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km est passée de 46% en 2003 à 53% en 2007.

Dans le domaine de l'emploi, entre 2002 et 2007, les services de l'emploi ont enregistré 110 742 créations d'emplois permanents, publics et privés. Ces données ne tiennent pas compte des emplois précaires et/ou non qualifiés créés par les grands chantiers de l'Etat, le secteur informel et l'auto-emploi formel. En 2008, les services de l'emploi ont enregistré 26 224 créations de nouveaux emplois (permanents et temporaires, publics et privés).

Tableau 3 : Nombre d'emplois créés

Périodes	2006	2007	2008
Emplois privés	13 464	13 618	17 992
Emplois publics	9 555	3 659	8 232
Total	23 019	17 277	26 224

Source : DNE

L'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) réalisée en 2007 révèle qu'en moyenne, huit personnes sur dix âgées de 15 à 64 ans, sont sur le marché du travail. L'inactivité qui concerne 19,7% de la population en âge de travailler s'explique par le statut des femmes au foyer et la durée des études pour respectivement 38% et 31% des individus au niveau national.

Les différents efforts dans le secteur de l'eau potable ont été plus que satisfaisants dans la mesure où les réalisations sont largement au dessus des objectifs (objectif OMD inclus) et en amélioration graduelle depuis 2002. Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national s'est amélioré en passant de 63,4% en 2007, à 64,7% en 2008, selon la méthode détaillée de calcul du taux d'accès. Cet accroissement du taux d'accès à l'eau résulte des efforts consentis dans l'amélioration de l'offre de service en milieu urbain à travers la réalisation de 25 systèmes d'adduction d'eau potable pour un total de 471 bornes fontaines et de 743 EPDM en milieu

rural, dont 322 à travers les programmes de la DNH et 421 par les autres acteurs dont les ONG essentiellement. Le nombre de points d'eau modernes a sensiblement augmenté en passant de 28 597 en 2007, à 29 811 en 2008.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, le programme de construction de 3500 logements est l'expression de la volonté des plus Hautes Autorités du pays de créer les conditions en vue de l'accès du plus grand nombre de maliens à un logement décent et à moindre coût.

La première tranche de ce programme, constituée de 1 008 logements sociaux, a été inaugurée en juin 2004. L'inauguration du second programme constitué de 525 logements à Bamako, Ségou, Gao et Kidal, a eu lieu en avril 2005. Le projet de construction de 879 logements, constitue la troisième tranche de construction à Bamako et dans les capitales régionales. Un projet de construction de 12 000 logements sur la période 2008-2012 a été élaboré pour répondre aux nombreuses sollicitations des couches aux revenus faibles et intermédiaires. Il est prévu la construction de 5400 logements par l'Etat et le reste dans le cadre du partenariat public-privé.

Les autorités politiques du pays, à travers la politique énergétique ambitionnent de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques. Cette volonté du Gouvernement s'est traduite en mars 2006 par l'adoption de la Politique Énergétique Nationale (PEN). C'est dans cette optique que la Stratégie des Biocarburants a été adoptée et une Agence Nationale a été mise en place en 2008 à cet effet.

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 14,1% en 2003 à 22,53% en 2007, compte tenu des points lumineux en milieu rural. Il a atteint 25,41% en 2008 contre 22,53% en 2007. Aux niveaux urbain et rural, il a enregistré des évolutions sensibles, avec des gains de trois (03) points de pourcentage par rapport à leur taux de 2007, qui étaient respectivement de 55,58% et 8,23%. Cette augmentation s'explique par d'importants efforts des autorités dans le domaine énergétique et particulièrement par l'impact du Programme d'Eclairage Public commencé en 2005 en milieu rural grâce aux interventions de l'AMADER.

Dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de développement social, d'énormes efforts ont été faits ces dernières années. En matière de sécurité sociale les études techniques et institutionnelles sur l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ont été réalisées et validées au cours des concertations élargies entre les partenaires sociaux. Les projets de textes sur ces deux mécanismes ont été adoptés par le Gouvernement. L'Assurance Maladie Obligatoire couvrira près de 2 millions de personnes (fonctionnaires, travailleurs, députés et pensionnaires ainsi que leurs ayants droit). Le Régime d'Assistance Médicale couvrira environ 500 milles personnes (indigents).

Pour améliorer la gestion des deux institutions de sécurité sociale (INPS et CRM) le MDSSPA a engagé des réformes importantes concernant d'une part la relecture des textes de ces deux institutions et d'autre part l'adoption du bouquet de paramétrage. Pour la CRM, le Gouvernement a déjà adopté le Code des Pensions en 2008 et attend son adoption par l'Assemblée Nationale. Pour l'INPS, les textes de réforme sont dans le circuit d'approbation au niveau du Gouvernement.

S'agissant de la mutualité environ 2,6% de la population malienne sont actuellement couvertes pour divers risques sociaux (santé, retraite, autres). Le taux de couverture

exclusivement pour la santé était de 1,9% en 2008. Les efforts déployés ont permis d'enregistrer 23 nouvelles mutuelles agréées, portant ainsi l'effectif total à 121 mutuelles agréées en fin 2008. Ainsi la couverture de la population est passée de 1,8% (215.156 bénéficiaires sur une population totale de 12.204.090 habitants) à 1,9% (244.028 bénéficiaires sur une population de 12.712.655 habitants). Bien que l'objectif de 2,1% de couverture de la population ne soit pas atteint, ce résultat reste significatif dans la mesure où la dynamique de progression est maintenue malgré les ressources matérielles et financières insuffisantes.

Tableau 4 : Evolution du taux de couverture des mutuelles

Année	Population du Mali	Nombre de bénéficiaires		Taux de couverture en %	
		Toutes prestations	Santé	Toutes prestations	Santé
2005	11.785.899	169.836	154.415	1,4	1,3
2006	12.051.021	253.583	166.021	2,1	1,4
2007	12.204.090	310.525	215.156	2,5	1,8
2008	12.712.655	333.079	244.028	2,6	1,9

Source : DNPSES

1.2 Relations entre Développement Humain et crise alimentaire

Il existe une relation entre développement humain et crise alimentaire. En effet, les canaux par lesquels une crise alimentaire affecte le développement humain sont multiples. Mais de façon spécifique, il s'agit d'expliquer ici comment les trois principales dimensions (espérance de vie, éducation et pouvoir d'achat) du développement humain sont affectées par la crise alimentaire.

1.2.1 Origine humaine des crises de ces dernières années

Dans la littérature, la plupart des spécialistes s'accordent à dire que les crises alimentaires de ces dernières années sont plus d'origine humaine. Ainsi, selon la FAO (2008), la proportion des crises alimentaires d'origine humaine a plus que doublé au cours des 14 dernières années. Ce que les hommes ont détruit, ils peuvent le réparer. OXFAM a la ferme conviction que le manque de nourriture et la famine qui sévissent dans une grande partie de l'Afrique dans cette première décennie du 21^{ème} siècle, ne sont pas des phénomènes inévitables et ils ne sont en aucun cas moralement acceptables.

Les ressources et les connaissances dont dispose le monde, lui permettent de garantir le droit à l'alimentation, tel qu'inscrit dans les conventions des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'un problème annexe : la malnutrition paralyse à la fois les individus et la société. Dans les situations les plus extrêmes, la faim tue et ce sont souvent les jeunes enfants et les bébés qui meurent les premiers. Plus communément, la faim affaiblit les gens, elle les prive de l'énergie dont ils ont besoin pour travailler et les rend encore plus vulnérables face aux maladies.

1.2.2 Indicateurs du Développement Humain et crise alimentaire

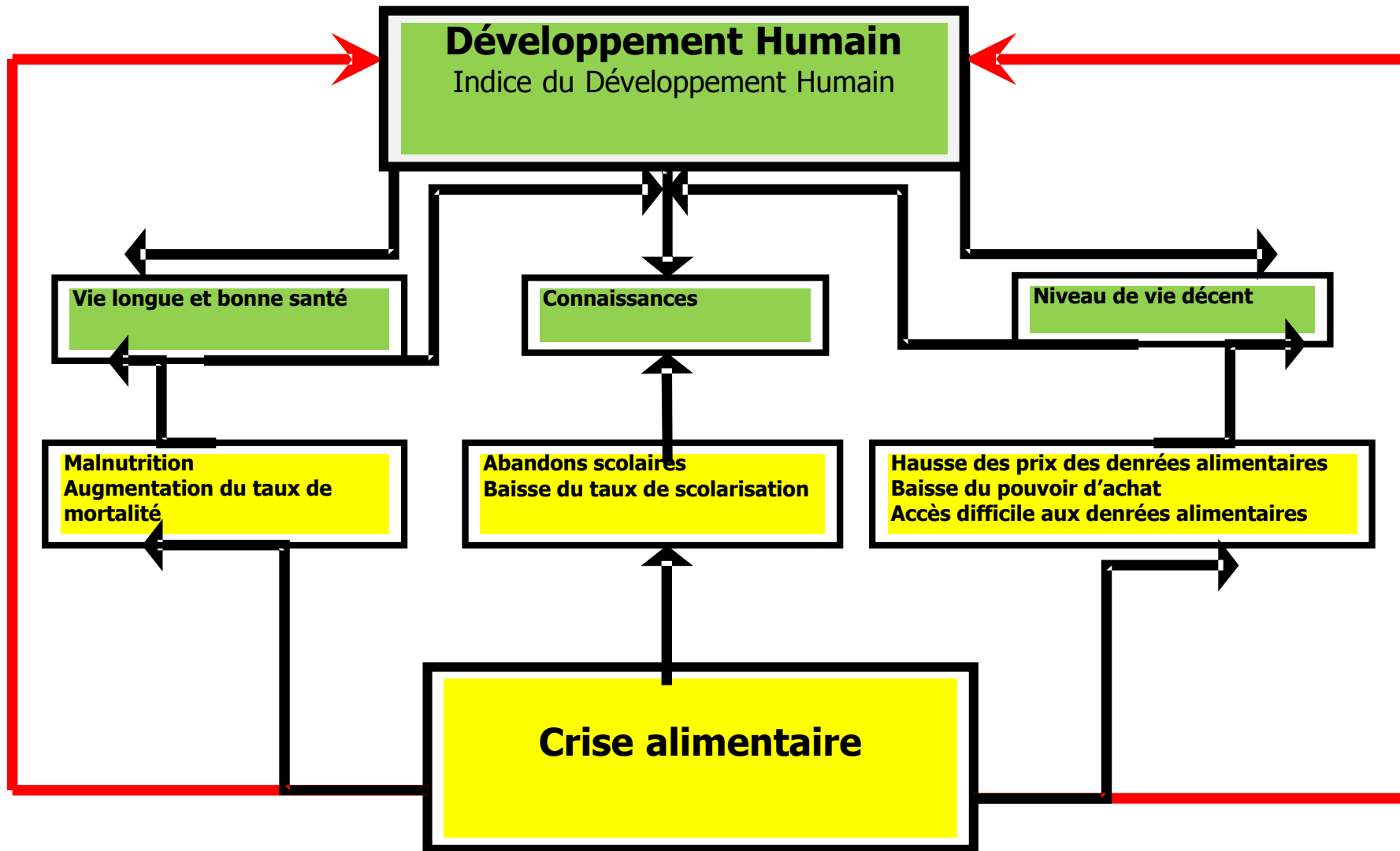
1.2.2.1 Relations entre IDH et crise alimentaire

L'Indice du Développement Humain (IDH), faut-il le rappeler, est une mesure sommaire du développement humain. Pour un pays donné, il mesure les réalisations moyennes dans trois dimensions fondamentales :

- une vie longue et en bonne santé, telle que mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- les connaissances, mesurées par le taux d'alphabétisation chez les adultes (avec un coefficient de pondération de deux tiers) et le taux d'enrôlement combiné primaire, secondaire et tertiaire (avec coefficient de pondération d'un tiers) ;
- un niveau de vie décent, mesuré par le PIB par personne en termes de parité du pouvoir d'achat (PPA) en dollars US.

Les trois dimensions du développement humain, que sont : l'espérance de vie (niveau de santé), le niveau d'éducation et le niveau de vie, peuvent être affectées par la crise alimentaire. Le schéma suivant donne les différents canaux par lesquels la crise alimentaire affecte ces dimensions de l'IDH.

Figure 1 : Développement Humain et crise alimentaire



La malnutrition extrême réduit la performance scolaire des enfants et entraîne des lésions cérébrales à long terme qui affecteront leurs moyens d'existence futurs et réduiront la croissance économique.

La fourniture d'une nourriture adéquate et d'une sécurité alimentaire, est un élément central si l'on veut atteindre bon nombre des Objectifs de Développement du Millénaire, comme par exemple réduire la pauvreté et la mortalité infantile, améliorer la santé des mères et augmenter la résistance face aux maladies.

Par ailleurs, la crise alimentaire, à travers ses différents effets négatifs, affecte les autres indices du développement humain que sont, l'IPH, l'ISDH, IPF.

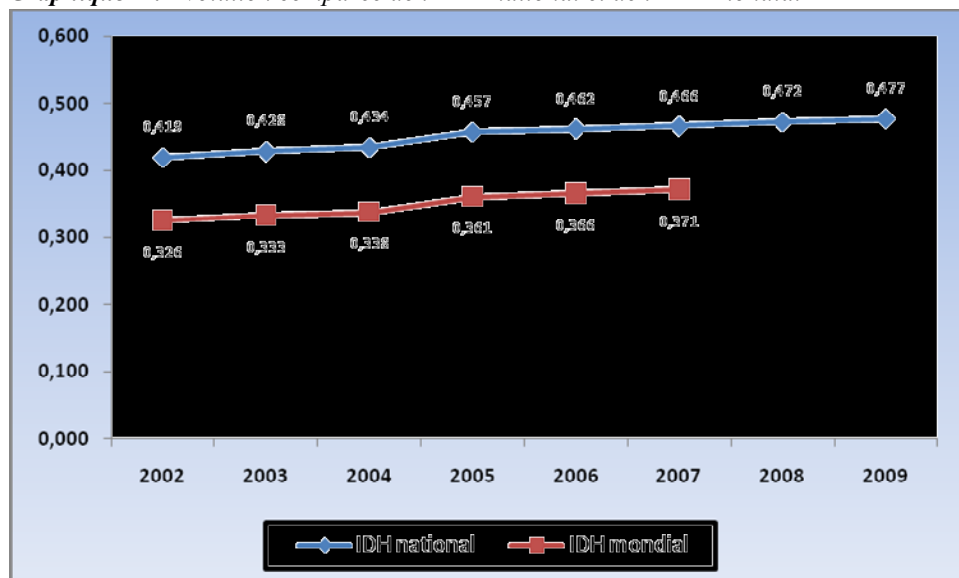
1.2.3 Evolution des Indices du Développement Humain

1.2.3.1 Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial

A partir des données nationales, l'IDH calculé diffère sensiblement de l'IDH (IDH mondial) du Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH). Ce dernier est calculé à partir des données comparables au niveau mondial. Les données utilisées pour le calcul de l'IDH national ne tiennent pas compte de la comparabilité comme dans le cas de l'IDH mondial. De façon spécifique, l'espérance de vie pour le calcul de l'IDH mondial est issue des EDS, par contre pour l'IDH national ce sont les projections de l'Institut National de la Statistique à partir du RGPH 1998 qui sont utilisées.

La figure ci-après montre l'évolution comparée des deux IDH (national et mondial). On observe que les deux indicateurs suivent la même tendance sur la période ici considérée (2002-2007) : l'IDH national est passé de 0,419 en 2002 à 0,466 en 2007, par contre l'IDH mondial est passé de 0,326 à 0,371.

Graphique 2 : Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial



Source : Calculs ODHD 2010, RMDH, 2009

Les différentes données de base ayant servi au calcul des indicateurs de dimensions ainsi que de l'IDH national sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Indicateurs et calcul de l'Indice du Développement Humain

INDICATEURS	UNITES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Taux brut de scolarisation premier cycle fondamental	Pourcentage	64,4	67	70,50	74	75	77,60	80,0	82,0
Taux brut de scolarisation second cycle fondamental	Pourcentage	24,3	27,70	30	38	42,50	44,30	46,8	49,6
Taux brut de scolarisation secondaire	Pourcentage	10,1	13,10	13,30	13,70	14,50	16,90	19,9	23,0
Taux brut de scolarisation supérieur	Pourcentage	2,4	2,40	2,70	2,90	3,30	4,2	5,6	6,5
Taux brut combiné d'éducation	Pourcentage	31,8	36,6	38,8	41,0	43,1	45,5	47,2	49,3
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	Pourcentage	22,9	24	25,2	26	26,2	26,4	27,6	28,3
Esperance de vie à la naissance	Année	62,5	62,5	62,5	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3
PIB en PPA	Dollar Courant PPA	900	957	974	1033	1073	1083	1129	1147
Indice d'espérance de vie (iv)	Unité	0,625	0,625	0,625	0,672	0,672	0,672	0,672	0,672
Indice de niveau d'instruction (ie)	Unité	0,264	0,282	0,297	0,310	0,318	0,328	0,341	0,353
Indice de PIB (ir)	Unité	0,367	0,377	0,380	0,390	0,396	0,398	0,405	0,407
IDH national	Unité	0,419	0,428	0,434	0,457	0,462	0,466	0,472	0,477
IDH mondial	Unité	0,326	0,333	0,338	0,361	0,366	0,371		

Sources : CPS/Education, RMDH 2009 et calculs ODHD 2010, * estimation

1.2.3.2 Indice de Pauvreté humaine

La pauvreté humaine est perçue comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est perçue dans certains pays, comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales.

Le PNUD publie périodiquement depuis 1997, dans ses Rapports sur le développement humain l'IPH de chaque pays. Il propose deux calculs différents de cet indicateur, l'un reflète les formes de pauvreté dans les pays pauvres (IPH-1) et l'autre dans les pays de l'OCDE (IPH-2).

L'IPH-1 est composé de cinq variables relevant de trois domaines différents (PNUD, 1997) : la santé, l'instruction, et les conditions de vie. Les déficiences en termes de santé sont évaluées par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans. Celles en termes d'instruction sont mesurées par le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans frappée par l'analphabétisme. Enfin, les déficiences en termes de conditions de vie sont évaluées par le calcul d'un sous-indicateur synthétique intégrant trois facteurs représentant trois dimensions de la pauvreté :

- l'accès à l'eau potable, évalué par le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une source d'eau considérée comme potable ;
- l'accès aux soins de santé, évalué par le pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services de santé de base ;
- la qualité de l'alimentation des enfants évaluée par le pourcentage d'enfants mal nourris.

Du point de vue méthodologique, l'Indice de Pauvreté Humaine, tel que défini par le PNUD, accorde théoriquement la même pondération aux trois dimensions retenues de la pauvreté. Cependant, la pauvreté humaine va bien au-delà de sa mesure, car il est extrêmement difficile de quantifier à partir d'un indicateur unique tous les aspects du phénomène. Par exemple, il est pratiquement impossible de mesurer et de quantifier l'absence de liberté politique, de sécurité personnelle ou de libre participation à la vie communautaire, ou encore, les conséquences de la détérioration de l'environnement.

Sur la base des calculs du RMDH 2009, l'IPH-1 est évalué à 54,5% pour le Mali en 2007 (RMDH, 2009) contre 56,4% en 2006 selon le Rapport précédent (RMDH, 2007/2008). Celui-ci occupe la

133^{ème} place selon l'IPH-1. En effet, par rapport à son niveau de 2001 (58,18%), l'IPH-1 a sensiblement baissé. Ce qui dénote une amélioration des liens en termes d'accès aux services de base. Cette baisse est liée spécifiquement aux résultats dans le domaine de l'accès à l'eau qui se sont beaucoup améliorés.

1.2.4 Prise en compte de nouvelles dimensions dans la mesure du Développement Humain

Depuis deux années (atelier de Dakar en 2008, atelier de Bamako en 2009), la nécessité de prendre en compte de nouvelles dimensions dans la mesure du développement humain alimente les débats. Parmi les dimensions les plus citées, on retient la gouvernance ; compte tenu de son rôle et son importance dans la mise en œuvre de toutes les actions en faveur du développement humain.

Plus spécifiquement, l'atelier de Bamako sur la mesure du Développement Humain, tenu en avril 2009, a recommandé à l'endroit du Bureau du Rapport Mondial sur le Développement Humain, *de systématiser l'approche gouvernance dans la production des données et étudier les possibilités de l'intégrer dans le calcul de l'IDH et dans les indicateurs sociaux.*

L'année 2010 marque le vingtième anniversaire du Rapport Mondial sur le Développement Humain. Ainsi, l'occasion permettra de réévaluer sa contribution et de plaider pour une nouvelle vision du développement humain, afin de relever les défis et les opportunités du XXI^e siècle. Cela intervient à un moment où le rapport Stiglitz-Sen, publié en septembre 2009, ouvre de nouvelles voies dans l'évaluation des performances socioéconomiques.

En perspectives, sur les trois parties que comportera le RMDH 2010, la deuxième partie revisitera le concept de développement humain – ainsi que la mesure de celui-ci (y compris l'Indice de développement humain) – et proposera les améliorations nécessaires pour aider les décideurs à placer la population au centre du développement. À la lumière de ceci, la troisième et dernière partie mettra l'accent sur les implications concrètes pour les stratégies de politique et de développement, et proposera des directives pour un nouvel agenda du développement. Le RNDH, qui est complémentaire du RMDH, tiendra compte dans ses éditions futures, des directives retenues en termes de mesure du DH.

1.3 Mécanismes d'adoption et hausse des prix des denrées alimentaires

La hausse des prix des aliments de base peut affecter le bien-être des ménages, un facteur important déterminant l'accès à l'alimentation, en particulier pour les plus pauvres. À court terme, les ménages ont un choix restreint ou même nul quant aux moyens de s'adapter au niveau élevé des prix alimentaires, ce qui les amène souvent à réduire leur régime alimentaire quotidien.

Cependant, à moyen et long terme, les ménages peuvent utiliser différentes stratégies pour faire face à la baisse de pouvoir d'achat imputable au renchérissement des aliments.

Selon l'ampleur, la fréquence et la durée des hausses de prix, les stratégies d'adaptation des ménages peuvent être alimentaires, non alimentaires ou mixtes.

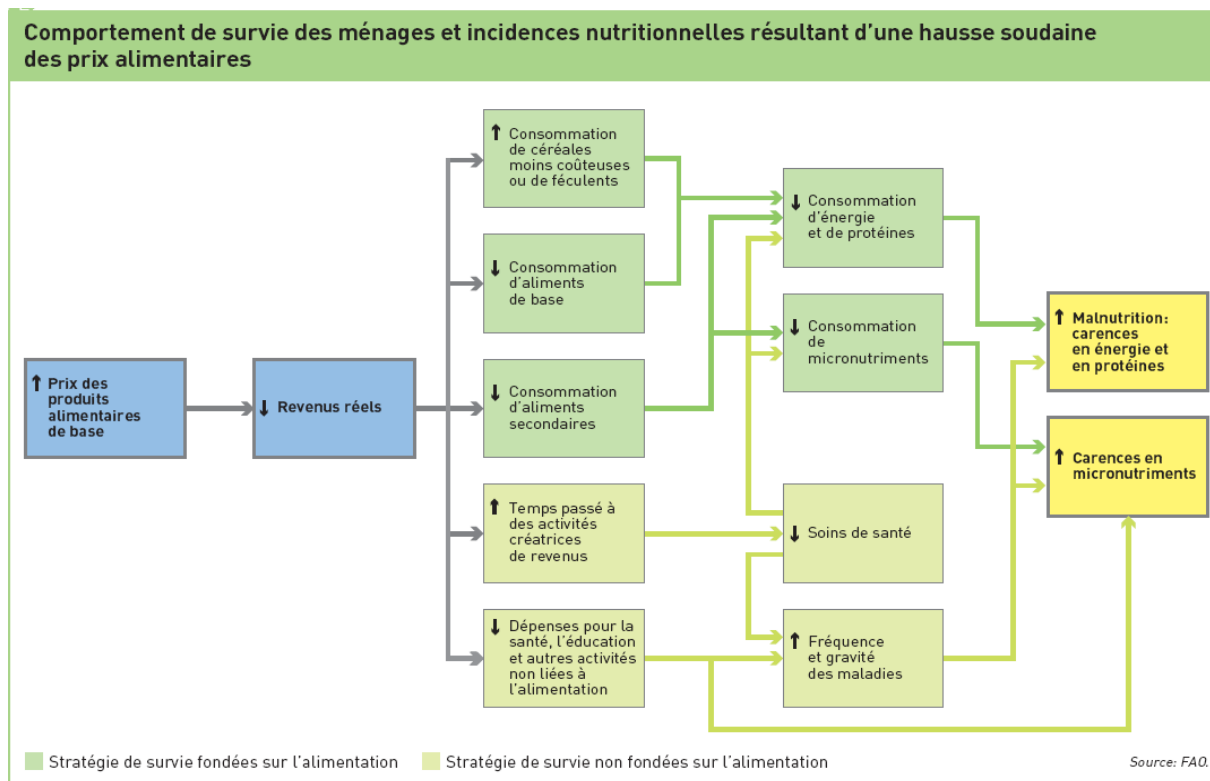
Dans les pays où prévaut un régime diversifié, ils réagiront à une montée en flèche soudaine des prix alimentaires en réduisant d'abord le nombre d'aliments consommés dans les différents groupes,

sans modifier leur consommation globale d'aliments de base. Le prix élevé des produits faisant l'objet d'un commerce international, telles que les céréales de base et les huiles végétales, devrait accroître la prévalence de la malnutrition chez les ménages urbains et ruraux, en particulier dans les pays où les régimes sont déjà peu diversifiés. Les liens entre des prix alimentaires élevés et la nutrition sont complexes et dépendent du contexte, notamment de la distribution géographique des hausses, du nombre de produits concernés dans le pays et des choix des ménages influant sur les pratiques alimentaires, sanitaires et de soins.

Lorsqu'on analyse l'incidence sur la nutrition du comportement adopté par les ménages et les individus du fait du prix élevé des aliments, on classe généralement les stratégies d'adaptation en deux catégories : alimentaires ou non alimentaires. Parmi les stratégies alimentaires, un fléchissement soudain du pouvoir d'achat peut, par exemple, amener les populations à modifier la quantité et la qualité des aliments consommés et/ou à en réduire la diversité. Ainsi, une hausse du riz importé en Afrique de l'Ouest pourrait contraindre les ménages à basculer vers un riz national moins onéreux ou d'autres féculents tels que le sorgho ou le mil.

Les ménages à faible revenu qui n'ont guère la possibilité de réduire la diversité de leurs régimes alimentaires réagiront simplement en diminuant le nombre de repas quotidiens et leurs dépenses non alimentaires. Parmi les stratégies d'adaptation non alimentaires, figurent la réduction des dépenses de santé et d'éducation ainsi que la recherche d'autres sources de revenus visant à compenser la perte de pouvoir d'achat.

Figure 3 : mécanisme de survie face à la hausse des prix alimentaires



Source : FAO, 2008

Il est important de noter que l'ampleur des répercussions sur les ménages et les personnes dépend largement de leur comportement de consommation et de leurs revenus avant le choc de prix.

CHAPITRE II CONNAISSANCES SUR LA CRISE ALIMENTAIRE ET ETAT DES LIEUX

La crise alimentaire est par définition opposée à la sécurité alimentaire. En présence de sécurité alimentaire, il n'y a pas de crise alimentaire.

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur le concept de crise alimentaire, son historique et sa définition, mais également sur l'état des lieux, avec un accent particulier sur les situations géographique et hydrologique, environnementale, macroéconomique, mais également sur la situation de la pauvreté et des OMD.

2.1 Concept de crise alimentaire

2.1.1 Historique du concept

De l'exportation des excédents agricoles outre mer à la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire aura connu plusieurs définitions en rapport avec l'évolution du contexte économique et des relations internationales qui ont marqué le monde depuis les années cinquante. En effet, après l'historique Conférence sur l'alimentation et l'agriculture de Hot Springs en 1943, où la notion d'« *alimentation saine, nutritive et adéquate pour tous* » fut adoptée, certains pays comme le Canada et les Etats-Unis créèrent des agences bilatérales pour se défaire de leurs excédents agricoles.

Dans les années soixante, lorsque l'aide alimentaire apparut comme source potentielle d'obstacle au développement de l'autosuffisance, le concept d'alimentation pour le développement fut introduit et institutionnalisé. C'est ainsi que naquit en 1963 le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

La crise alimentaire de 1972/73 dans les pays du Sahel marqua un tournant décisif qui fit passer au développement de plans de sécurité alimentaire assurant l'accès international aux livraisons alimentaires à travers la coordination entre les organisations et agences et la surveillance de la disponibilité alimentaire dans les pays déficitaires. C'est dans ce contexte que les décideurs politiques sahéliens, mus par le souci de sortir leurs populations de l'insécurité alimentaire quasi endémique, ont eu l'idée de créer le CILSS, institution de coopération sous régionale, le 12 septembre 1973.

Dans les années 1990, des plans concrets furent élaborés pour éradiquer ou tout le moins réduire drastiquement la faim et la malnutrition qui sont deux termes de plus en plus liés. De plus, le droit inaliénable à une alimentation et une nutrition adéquates fut réaffirmé par la communauté internationale. Les gouvernements nationaux furent invités à jouer un rôle plus actif face à la réduction du soutien international aux organismes d'aide. **Le droit à**

l'alimentation :

« *Chaque homme, femme et enfant a le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition afin de se développer pleinement et de conserver ses facultés physiques et mentales* » (Nations Unies 1974).

Or, « *...aujourd'hui, on dénie à 800 millions d'hommes, de femmes et d'enfants le droit le plus fondamental de tous : le droit à l'alimentation* » (Koffi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, 2002).

Dans les années 1980, on s'aperçut que malgré les efforts accomplis pour accroître la disponibilité alimentaire dans le monde, les urgences alimentaires et même les famines, n'étaient pas tant causées

par les pénuries que par la chute brutale du pouvoir d'achat des groupes sociaux spécifiques. On élargit donc le concept de sécurité alimentaire à l'accès physique et économique et on accorda une importance accrue à la réduction de la pauvreté et au rôle des femmes dans le développement.

Dans les années 2000, la réduction de la faim et de la malnutrition, fait de plus en plus référence au développement global, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Mais face à l'importance de plus en plus grandissante du marché dans la sécurité alimentaire, après l'abandon du concept d'autosuffisance alimentaire qui apparaît comme une chimère, on parle de plus en plus de souveraineté alimentaire qui soulève actuellement trois courants de pensée :

- une vision « autonomie de décision ». Cette vision est assez consensuelle et insiste sur la nécessité de reconnaître la souveraineté des pays et des régions dans le choix des politiques agricoles et alimentaires qu'ils jugent souhaitables ;
- une vision « développement agricole durable et autocentré » portée par le mouvement alter mondialiste et marquée par la recherche d'alternative au modèle de développement agricole productiviste. Elle est fondée sur des exploitations familiales et paysannes développant des systèmes de production diversifiés et écologiques, refusant la dépendance à l'égard des semences, notamment les OGM ;
- une vision « protectionniste » plus réductrice qui ne s'intéresse qu'à la dimension « protection des agriculteurs » et à l'« autonomie de décision » pour permettre aux pays et régions de protéger l'agriculture et de lui octroyer des soutiens importants sans avoir à les négocier au niveau international ou à respecter des règles en matière de régulation des échanges.

Interrogé sur la souveraineté alimentaire et sa complémentarité avec la sécurité alimentaire, le Directeur général de la FAO indiquait que « *la souveraineté alimentaire est d'abord une question politique qui doit être laissée aux Etats membres* » et soulignait « *que, tout en étant un partenaire de la société civile, la FAO restait une organisation intergouvernementale et en tant que telle, devait rendre compte aux gouvernements, et ne pouvait s'engager dans un débat qui en plus de diviser, pourrait ne pas être en phase avec les accords internationaux conclus dans le cadre de l'OMC* ».

2.1.2 Définition du concept

Selon le lexique, la **crise alimentaire** est utilisée pour qualifier deux phénomènes différents mais interactifs : la santé et l'alimentation. Ainsi :

- une *crise alimentaire* est une toxi-infection alimentaire collective très répandue, qui touche plusieurs dizaines de personnes, ou davantage, et qui a un large impact médiatique ;
- une *crise alimentaire*, dans les pays les moins avancés comme le Mali, renvoie à une situation de pénurie, voire de famine.

La crise alimentaire est généralement définie à travers son contraire qu'est la sécurité alimentaire. Ce concept a beaucoup évolué dans le temps. Jusqu'à la fin des années 1970, la sécurité alimentaire était définie dans un cadre macroéconomique. L'insécurité alimentaire était analysée comme le résultat d'une offre insuffisante et non garantie sur le plan global, régional, national ou international. La quantité nécessaire était calculée sur la base des besoins physiques objectivement établis.

Par la suite, il s'est avéré que les famines se sont souvent présentées dans des zones où la nourriture abonde. Ainsi, des auteurs dont Sen (1981), Watts et Bohle (1993) et Chambers (1989)

introduisirent des éléments comme l'accès, la vulnérabilité et la durabilité⁵. Le concept de sécurité alimentaire est alors employé dans un contexte communautaire, local, du ménage ou individuel. Plusieurs auteurs et organismes internationaux ont tenté de donner une définition à la sécurité alimentaire. Toutefois, celles de la Banque Mondiale (1986) et de la FAO (2000) sont les plus utilisées.

La Banque Mondiale a défini la sécurité alimentaire comme l'accès pour tout le monde et à tout moment à une nourriture en suffisance afin de mener une vie active et saine. L'individu est l'élément central de cette définition. Les étapes suivantes sont ainsi définies afin d'arriver à une bonne situation nutritionnelle pour chaque individu :

- mettre à disposition une alimentation suffisante;
- permettre l'accès individuel à une alimentation suffisante et adéquate;
- acquérir individuellement une alimentation suffisante et adéquate;
- consommer individuellement une alimentation suffisante et adéquate;
- digérer l'alimentation consommée.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, définit ainsi la sécurité alimentaire :

« La sécurité alimentaire signifie que des aliments sont disponibles à tout moment, que tous y ont accès, que ces aliments sont appropriés du point de vue nutritionnel, tant en quantité qu'en qualité et en variété, et qu'ils sont acceptables sur le plan culturel. Quand toutes ces conditions seront réunies, et alors seulement, pourra-t-on considérer qu'une population a atteint la sécurité alimentaire ».

Encadré 1 : Déterminants de la sécurité alimentaire

Au cours des dernières années, la majeure partie des recherches touchant la sécurité alimentaire ont porté sur certains éléments clés de la définition de la FAO :

- **Disponibilité** : les disponibilités alimentaires désignent l'ensemble des quantités domestiques des denrées produites au cours d'une période de référence, plus le volume des stocks en début de période et les quantités de denrées alimentaires qui peuvent être acquises par les importations ou avec le revenu disponible. Depuis toujours, il est difficile de se procurer une quantité suffisante d'aliments à tout le monde et en tout temps. Les innovations techniques et scientifiques ont permis de réaliser d'importants progrès, notamment au plan de la quantité d'aliments produits et des économies d'échelle, mais on a porté peu d'attention à leur durabilité.
- **Accessibilité** : l'accès à la nourriture d'un ménage ou d'un individu se mesure par ses capacités de production, sa capacité de s'approvisionner sur le marché et sa capacité de mobiliser des aides ou des dons. On distingue ainsi l'accès économique et l'accès physique aux denrées. L'égalité d'accès aux aliments est donc un aspect de la sécurité alimentaire. Au sein des sociétés et entre elles, les inégalités se traduisent par la perte, voire l'absence, du droit à la nourriture, selon la classe sociale, le sexe, le groupe ethnique ou racial et l'âge, et par des écarts nationaux et régionaux dans le développement. La plupart des mesures d'aide alimentaire d'urgence visent à aider les populations défavorisées, mais ne sont pas très efficaces pour éliminer les conditions structurelles qui perpétuent de telles inégalités.
- **Acceptabilité** : à titre d'éléments essentiels à la santé et au bien-être des humains, la nourriture et les pratiques alimentaires reflètent la diversité sociale et culturelle de l'humanité. Les efforts déployés pour fournir de la nourriture sans tenir compte de son rôle symbolique dans la vie des gens n'ont pas permis de régler les problèmes d'insécurité alimentaire. Cet aspect de la sécurité alimentaire est également important pour déterminer si les innovations technologiques et alimentaires seront acceptées dans un pays, compte tenu des préoccupations sociales et écologiques de ses citoyens.
- **La stabilité ou durabilité** : elle se rapporte à la dimension temporelle de la sécurité alimentaire, à savoir l'horizon temporel pendant lequel le phénomène est considéré. Ainsi on fait le distinguo entre l'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire transitoire. La dernière peut être cyclique (soudure) ou temporaire (sécheresse, inondation, guerre). La sécurité alimentaire exige donc que des mesures adéquates soient prises à tous les paliers du système alimentaire pour garantir la durabilité de la production, de la distribution et de la consommation alimentaires ainsi qu'une saine gestion des déchets. Un système alimentaire durable devrait aussi contribuer à satisfaire les besoins humains fondamentaux, sans que ne soit

⁵ Cité par Lioba Weingärtner, « The concept of food and nutrition security », in: GROSS, R. et al.(2000), The four dimensions of food and nutrition security: definitions and concepts, April.

sacrifiée la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

- **L'utilisation** : elle est la capacité à ingérer et à digérer des aliments accessibles. En d'autres termes, le concept de l'utilisation des aliments se réfère à la capacité des ménages et des individus de préparer, conserver, consommer et absorber les aliments de façon à maximiser leur valeur nutritionnelle. Cette capacité dépend des *connaissances nutritionnelles* des individus comme les pratiques d'allaitement et de sevrage des enfants ou la diversification des régimes alimentaires pour un meilleur équilibre nutritionnel, *d'un environnement « sain »* qui permet de minimiser l'incidence des maladies et des infections qui réduisent la capacité d'absorption des nutriments (infrastructures sanitaires, assainissement, hygiène, qualité de l'eau de boisson).

L'insécurité alimentaire existe quand l'une des conditions ci-dessus pour assurer la sécurité alimentaire n'est pas remplie. On parle alors de crise alimentaire lorsqu'un grand nombre d'individus ou de ménages se trouve en situation d'insécurité alimentaire.

Dans le cadre du présent rapport une enquête d'opinion a permis de recueillir la perception des acteurs nationaux sur le concept de l'insécurité alimentaire. Les perceptions données sont pour la plupart conformes à celles citées plus haut, même si prises individuellement, elles recouvrent rarement toutes les dimensions évoquées. On note également quelques divergences de points de vue des acteurs sur les origines de la crise (voir chapitre 3).

2.2 Etats des lieux

2.2.1 Situation géographique et environnementale

Le Mali est un pays enclavé d'une superficie de 1 241 238 km² situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre les 10° et 17° latitudes Nord. Avec une population résidente de 14 517 176 habitants (RPGH, résultats provisoires, 2009) contre 9 810 911 habitants en 1998, la population à majorité rurale, est caractérisée par une proportion élevée de jeunes : plus de 46% sont âgés de moins de 15 ans et 6% sont âgés de plus de 60 ans. Les femmes représentent 50,4% de la population contre 49,6% pour les hommes. Le taux d'accroissement annuel est de 3,6%. Selon EDSM IV, l'espérance de vie à la naissance de la population est de 61,6 ans. La répartition spatiale est inégale : les ¾ de la superficie du pays abritent moins de 10% de la population. Le Pays est à vocation agropastorale dont l'espace rural - terres de culture et de pâturages - couvre environ 64% du territoire.

2.2.1.1 Situation pluviométrique et hydrologique

Le climat du Mali est de type intertropical continental se caractérisant par une seule saison de pluie dont la durée moyenne varie de 2 à 5-6 mois, avec des hauteurs de pluies variant de 100 mm (ou moins) au Nord à 1200 mm au Sud. Il a été estimé qu'environ 60% des terres, situées principalement dans la partie septentrionale du pays, reçoivent moins de 250 mm de pluie par an.

L'importance de la pluviométrie est très variable selon les régions et plus déterminante pour la production agricole dans la frange sahélienne des 1^{re}, 2^e, 4^e et 5^e régions. Le Mali compte quatre (4) grandes zones climatiques :

- **la zone subsaharienne et saharienne** : la pluviométrie moyenne y est inférieure à 150 mm/an. Elle couvre près de 57% du territoire. La production ligneuse y est faible, les températures sont élevées avec une moyenne annuelle supérieure à 30°C, entretenant une évaporation très intense. La sécheresse est endémique dans cette partie du pays qui ne tolère que l'élevage transhumant et nomade ;
- **la zone sahélienne** : elle couvre plus de 18% du territoire national. Elle se divise en deux sous zones : la sahélienne-nord et la sahélienne-sud. La pluviométrie y est comprise entre 200 et 550 mm/an. Le Delta intérieur du Niger est une vaste zone humide située en plein Sahel. La présence d'eau fait qu'il offre de grandes opportunités d'irrigation, de pêche et de pâturage en

saison sèche. Cette zone de transition a beaucoup souffert des sécheresses des années 1970 et 1980 ;

- **la zone soudanienne** : elle couvre environ 14% du territoire national. Elle se divise aussi en deux sous zones : la soudanienne Nord et la soudanienne Sud. La pluviométrie y est comprise entre 500 et 1100 mm/an. Elle s'étend sur le centre et la majeure partie du sud du pays. Elle est moyennement affectée par la désertification et très sensible à la sécheresse. La production végétale y est relativement importante. Cette zone est de plus en plus occupée par les troupeaux des régions Nord qui fuient la précarité climatique ;
- **la zone soudano guinéenne** : cette zone couvre environ 11% du territoire national. La pluviométrie moyenne annuelle y est supérieure à 1200 mm. Elle est localisée dans l'extrême sud et sud-ouest du pays, notamment dans les régions de Sikasso et Kayes. La zone soudano-guinéenne conserve encore une riche diversité biologique. Le potentiel végétal y est important et la faune variée. C'est la zone de production agricole par excellence.

Le Mali est arrosé par deux grands fleuves et leurs affluents :

- le fleuve Niger, long de 4 700 km dont 1 700 au Mali, prend sa source dans le Fouta-Djalon en Guinée et rejoint l'océan Atlantique au Nigeria. Ses deux principaux affluents sont le Sankarani et le Bani. Le delta intérieur du Niger d'une superficie de 40 000 km², inonde de septembre à décembre 20 000 km² de plaine. A la décrue, il devient une immense prairie parsemée de lacs dont entre autres, le Debo, le Korientze, le Walado et plus en avant, le plus grand, le lac Faguibine, qui s'étend sur 650 km².
- le fleuve Sénégal issu de la rencontre à Bafoulabé du Bafing et du Bakoy est long de 1700 km dont 900 km au Mali.

Tableau 6 : Principaux bassins et sous bassins hydrographiques du Mali

Sous bassin ou cours d'eau secondaire	Bassin ou cours d'eau principal	Superficie du bassin versant au Mali	Longueur du cours d'eau au Mali
Bani	Niger	570 000 km ²	1 700 km
Sankarani			
Baoulé	Sénégal	155 000 km ²	900 km
Bafing			
Bakoye			
Sourou	Volta	15 392 km ²	80 km

Source : PIRT, 1986

D'une façon générale, les cours d'eau permanents sont concentrés au sud et au centre du pays, alors que le nord se caractérise par la présence de nombreuses vallées fossiles. La crue saisonnière est alimentée de façon irrégulière par les pluies pendant l'hivernage; le maximum de cette crue se situe en septembre et fin janvier pour le fleuve Niger.

Les ressources en eau sont relativement abondantes bien que non connues avec précision. Les fleuves Niger et Sénégal drainent en année moyenne 70 milliards de m³ d'eau avec toutefois une très ample variation de plus ou moins 40 milliards de m³ entre les années les plus sèches et les plus pluvieuses.

Les ouvrages de mobilisation des eaux de surface dans les bassins versants sont les suivants : le barrage de Sélingué sur le Sankarani, le seuil de Talo sur le Bani, les barrages de Sotuba et de Markala sur le Niger, les barrages de Manantali et de Felou sur le Sénégal.

Les eaux de surface non pérennes estimées à environ 15 milliards de m³, contribuent aussi, entre autres, au maraîchage, à l'alimentation en eau des populations et surtout du bétail bien que leur potentiel soit encore très peu exploité.

Les ressources en **eaux souterraines**, principalement constituées d'aquifères, sont importantes et ont été estimées par la DNHE à 2 720 milliards de m³ avec une capacité de reconstitution estimée à 66 milliards de m³/an.

2.2.1.2 Situation environnementale

Le territoire du Mali a connu une période de bonne pluviométrie jusqu'en 1967, prolongeant celle des années 1950. A partir de 1968, le pays a connu plusieurs périodes de sécheresse plus ou moins sévères, celles de 1972-1973 et 1986-1987 ont eu l'ampleur de véritables catastrophes naturelles. Plusieurs études attestent que la pluviométrie moyenne annuelle a baissé entre la période 1930-1960 et la période 1960-1990⁶.

L'étude du Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT) de 1986 avait estimé la superficie des terres arables, c'est-à-dire l'ensemble des terres qui se prêtent dans leurs états actuels aux usages agricoles par opposition aux terres non arables inappropriées pour les cultures mais convenant aux usages pastoraux ou sylvicoles à 21 millions d'hectares qui se répartissent inégalement selon les régions administratives. Ainsi les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, et Mopti détiennent respectivement 29%, 21%, 22%, 13% et 10% des superficies des terres arables. Les trois régions du Nord qui représentent plus de 60% du territoire ont moins de 3% des terres arables. Les terres utilisables pour l'agriculture et l'élevage sont estimées à 43,7 millions ha et 5,5 millions ha de forêts.

Les terres aptes à l'irrigation ont été classées en neuf (9) régions hydrauliques avec un potentiel de 2,2 millions ha (SNDI, 1999). La superficie totale irrigable ne représenterait que 5% du total des terres cultivables du Mali.

Les études menées par l'équipe système de production et gestion des ressources naturelles (IER/ESPGRN), ont démontré une forte dégradation de la ressource terre du fait de l'érosion hydrique liée en grande partie à la pression démographique et aux techniques agricoles extensives (cultures sur brûlis, nomadisme agricole, réduction du temps de jachère, etc.).

L'économie repose sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui contribue à 44% du PIB. Ce secteur est très vulnérable aux catastrophes naturelles qui affectent le pays : les inondations, la sécheresse et les invasions acridiennes récurrentes. Les catastrophes naturelles que le Mali connaît sont :

- les sécheresses (1973/74, 1980, 1984) : phénomène difficilement maîtrisable dont les facteurs aggravants sont l'intervention humaine. Le problème fondamental de l'environnement au Mali est avant tout, celui de la désertification généralisée, résultante de pratiques d'exploitations abusives des ressources naturelles, combinée aux effets de sécheresse qu'elle continue d'aggraver ;
- les inondations : elles sont fréquentes et constituent la principale catastrophe à laquelle les autorités font face chaque année ;
- les invasions acridiennes: les invasions (criquets pèlerins) sont relativement fréquentes et leur impact sur le secteur primaire est important.

⁶ Les climatologues considèrent que, par exemple, l'isohyète 1 300 mm de la première période serait aujourd'hui remplacé par l'isohyète 1 100 mm à Sikasso, celui de 600 mm par celui de 400 mm à Niono et celui de 250 mm par celui de 170 mm à Gao.

2.2.2. Financement de l'agriculture

L'agriculture occupe une place importante dans l'offre alimentaire. C'est ainsi que tout le dispositif de sécurité alimentaire en termes d'offre repose sur elle. En effet, le secteur agricole est financé, en moyenne entre 2002-2008, à hauteur de 27,1 milliards de FCFA, soit 22% pour les dépenses ordinaires (personnel, fonctionnement, transfert) et 95,7 milliards de FCFA, soit 79% pour les investissements. Les dépenses ordinaires étaient exclusivement financées par l'Etat. Depuis quelques temps avec l'avènement de l'aide budgétaire globale, les dépenses ordinaires du budget d'Etat peuvent bénéficier cette aide en termes de fonctionnement. Mais, il serait difficile de faire la part des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans ces montants.

Le budget de fonctionnement du secteur Agriculture passe de 1,9 milliards de FCFA en 2002 à 4,2 milliards de FCFA en 2008, soit une moyenne de 3,3 milliards de FCFA par an entre 2002 et 2008. Quant aux investissements, suite au recul de l'intervention de l'État au cours de la décennie 90, ils ont augmenté en faveur du secteur et sont largement financés par l'aide au développement. Le financement de ces investissements se répartit en moyenne sur la période 2002-2008, entre le financement national (14%) et le financement extérieur (86%), soit 82,2 milliards de FCFA. En termes de répartition géo spatiale des investissements, la région de Ségou se démarque des autres avec le plus grand nombre de projets et programmes à vocation agricole. Sur la même période, les dépenses d'investissement se répartissent en moyenne entre sous secteurs comme suit : agriculture (88,1%), élevage (5,3%), pêche (2,6%) et forêt (4%).

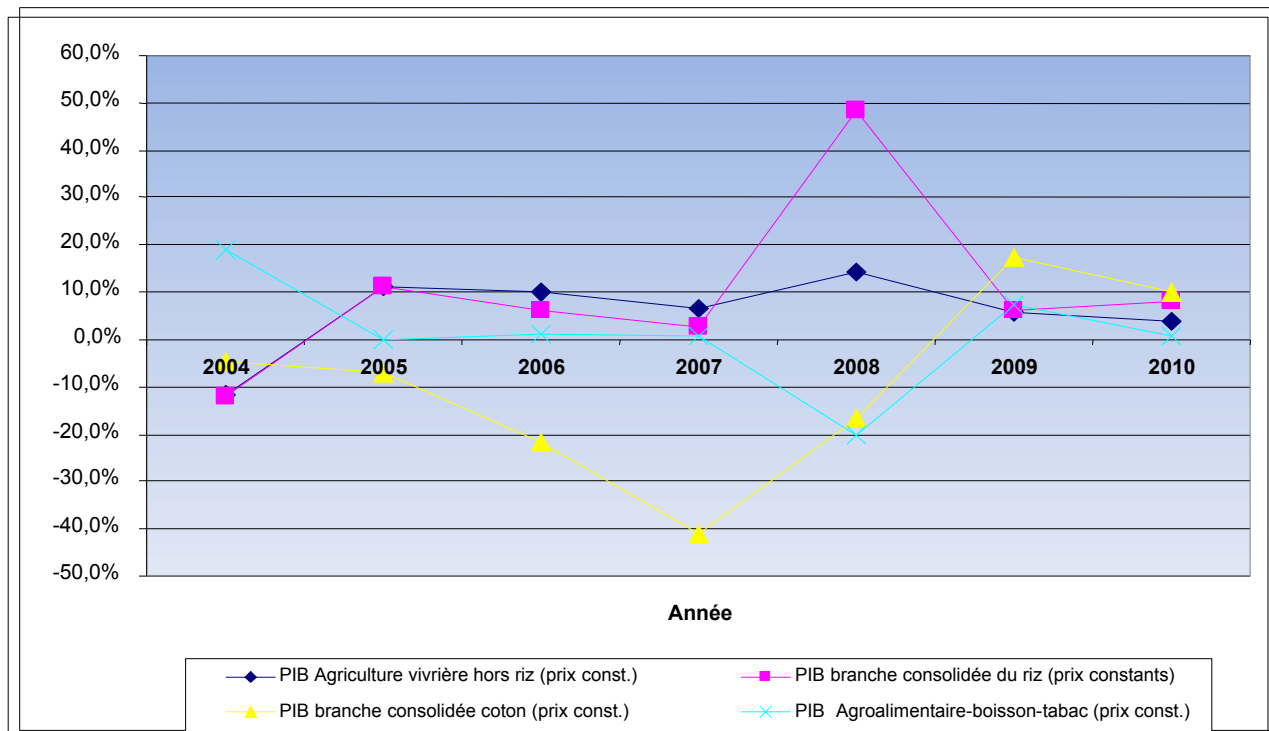
2.2.3 Croissance du secteur agricole

L'impact des crises mondiales (alimentaire, énergétique, financière et la récession des économies des pays développés) a été lourdement ressenti par l'économie malienne en 2007 plus qu'en 2008 ; le taux de croissance réel de l'économie a été de 5% en 2008 contre 4,3% en 2007. Cet accroissement de 0,7 point de pourcentage est essentiellement lié aux secteurs primaires et tertiaires. En effet, ces deux secteurs ont respectivement enregistré les taux de croissance de 13,2% et 4,3% en 2008 contre 2,5% et 10,4% en 2007. La croissance négative du secondaire (-0,8% en 2008) résulte surtout des taux négatifs de 6,5% des produits de l'extraction (dont l'or est le principal produit) et de la branche agroalimentaire (boisson et tabac) de 20%.

Les performances de l'économie Malienne dépendent essentiellement de celles du secteur Agricole. Comme le montre le graphique 4, les différentes branches du secteur agricole ont connu une croissance assez volatile au cours de la période 2004-2010. La branche consolidée du riz a connu une forte croissance en 2008.

Les performances enregistrées au niveau du secteur primaire sont à mettre au crédit de la branche consolidée du riz (grâce à l'Initiative riz), à l'agriculture industrielle hors coton et aux autres productions céréalières hors riz. En effet, durant l'année 2008, les productions dans ces différentes branches se sont respectivement accrues de 48,5%, 22,5% et 14,4%. La production cotonnière a, quant à elle, baissé de 16,8% en 2008 par rapport à son niveau de 2007 qui aussi était en baisse de 41,1% par rapport à son niveau de 2006.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance de certaines branches du secteur agricole entre 2004 et 2010



Source : INSTAT

2.2.4 Inflation

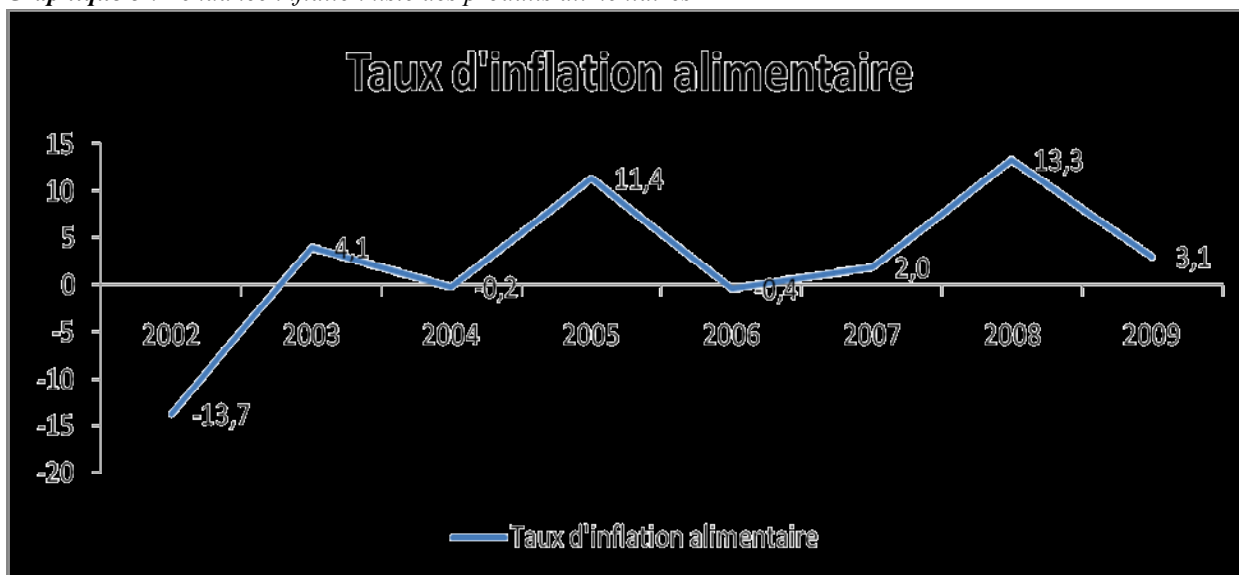
L'inflation alimentaire explique principalement le niveau de l'inflation au Mali. Entre 2002 et 2009, différentes épisodes sont observées. En effet, les prix des produits alimentaires ont connu une hausse en 2002 et 2003, passant de -13,7% à 4%. Cette situation est causée surtout suite à l'augmentation des prix des produits sur le marché international, mais également une mauvaise campagne agricole où les ménages diminuent leur consommation par suite de la rareté des produits⁷. Toutefois, en 2004, les prix des produits alimentaires ont baissé de 0,2%.

Sur la période 2005-2009, les prix des aliments ont connu deux (2) pics en 2005 et 2008 respectivement 11,4% et 13,3%. Si en 2006, la baisse a été constatée, les années 2007 et 2009 ont été marquées par une hausse sensible de 2 et 3% respectivement. En effet, la crise alimentaire de ces dernières années peut être une explication à la hausse observée depuis 2007 du niveau de l'inflation, avec un niveau particulièrement élevé en 2008.

Par ailleurs, en 2001 et 2006, le coefficient budgétaire de l'alimentation a fortement diminué passant de 72% à 40,4%. Cette forte diminution de la part affectée dans l'alimentation ne traduit pas forcément une baisse du revenu tout au contraire car le revenu des ménages a aussi augmenté mais d'autres allocations ont été faites sur les autres fonctions de consommation.

⁷ Aussi, les ménages ont tendance à réduire leur consommation mais cela traduit une augmentation des coefficients budgétaires de l'alimentation. C'est ainsi qu'en 2001, le coefficient budgétaire de l'alimentation où la part de l'alimentation dans la consommation totale des ménages se chiffrait à 72%.

Graphique 5 : Tendances inflationnistes des produits alimentaires



Source : INSTAT 2010

La hausse constatée du niveau de l'inflation alimentaire depuis 2006, pourrait induire une baisse de pouvoir d'achat chez les populations, plus particulièrement chez les pauvres⁸.

Tableau 7 : Indices de consommation alimentaire et énergétique au Mali, 2001-2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (*)	2007	2008	2009
Taux d'inflation	5,2	5,1	-1,3	-3,1	6,4	1,5	1,4	9,2	2,2
Indice des prix consommation	106,6	112	110,5	107,1	113,9	115,6	117,3	128,1	130,9
Indice des prix alimentaire	110,9	95,7	99,6	99,4	110,7	110,3	112,5	127,5	131,4
Indice des prix énergie	102,8	106,4	108,7	111,4	118	122,6	124,9	132,4	128
Taux d'inflation alimentaire		-13,7	4,1	-0,2	11,4	-0,4	2,0	13,3	3,1
Taux d'inflation énergie		3,5	2,2	2,5	5,9	3,9	1,9	6,0	-3,3

Source : Rapport ELIM 2006, Vol 2 /INSTAT 2010

2.2.5 Commerce agricole et alimentaire

L'analyse du commerce agricole est focalisée sur les valeurs des échanges avec l'extérieur. A cet effet, il s'agira d'évaluer les exportations agricoles et les importations alimentaires afin d'appréhender le poids du premier sur le second. La croissance des exportations agricoles ainsi que celle des importations alimentaires, sont évaluées en fonction de deux années consécutives.

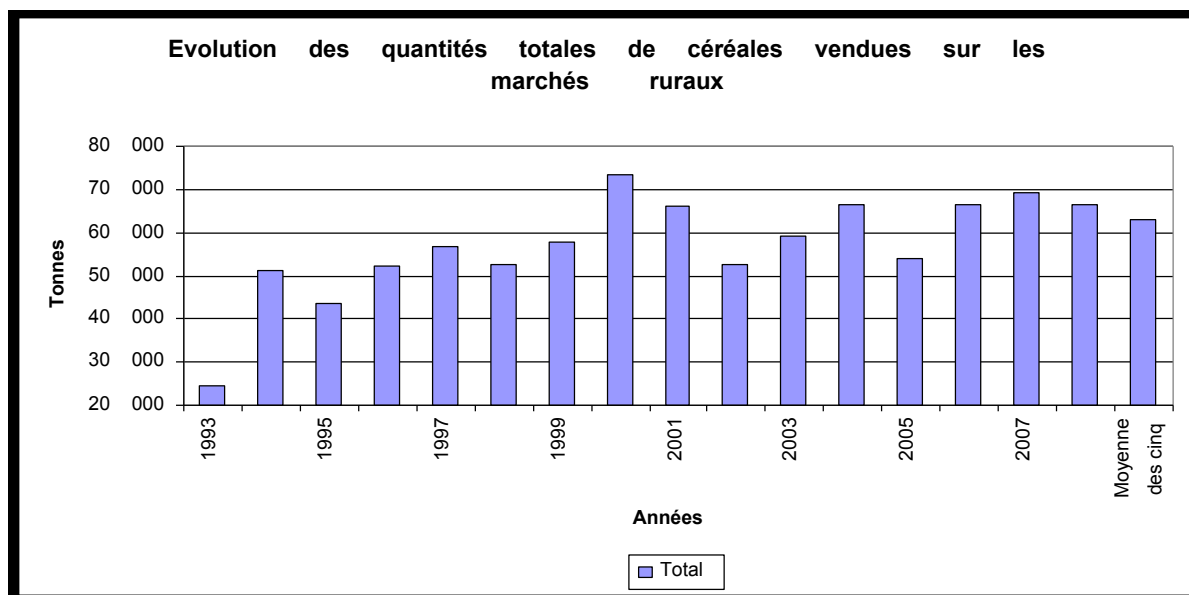
A. Niveau d'approvisionnement des principaux marchés

Durant la campagne de commercialisation 2008/09, les quantités transigées sur les marchés céréaliers maliens sont globalement en baisse par rapport à l'année dernière. Ainsi sur les marchés ruraux, les producteurs ont vendu, au cours de la campagne, 66.342 tonnes contre 69.351 tonnes l'année dernière, soit une baisse de 4%.

La cherté de la vie a tendance à réduire la demande. Cependant les quantités vendues cette année sont supérieures de 5% à celles vendues en moyenne au cours des cinq dernières années, qui sont de 63.099 tonnes.

⁸ La hausse des prix alimentaires a ainsi eu un impact significatif sur les pauvres et les couches vulnérables telles que les enfants. Les estimations tablent sur une augmentation de l'incidence de la pauvreté de 3.5 à 5% points de pourcentage (Workshop on the impact of exogenous shocks in Mali and policy responses - Summary of discussions, Banque Mondiale, 2008)

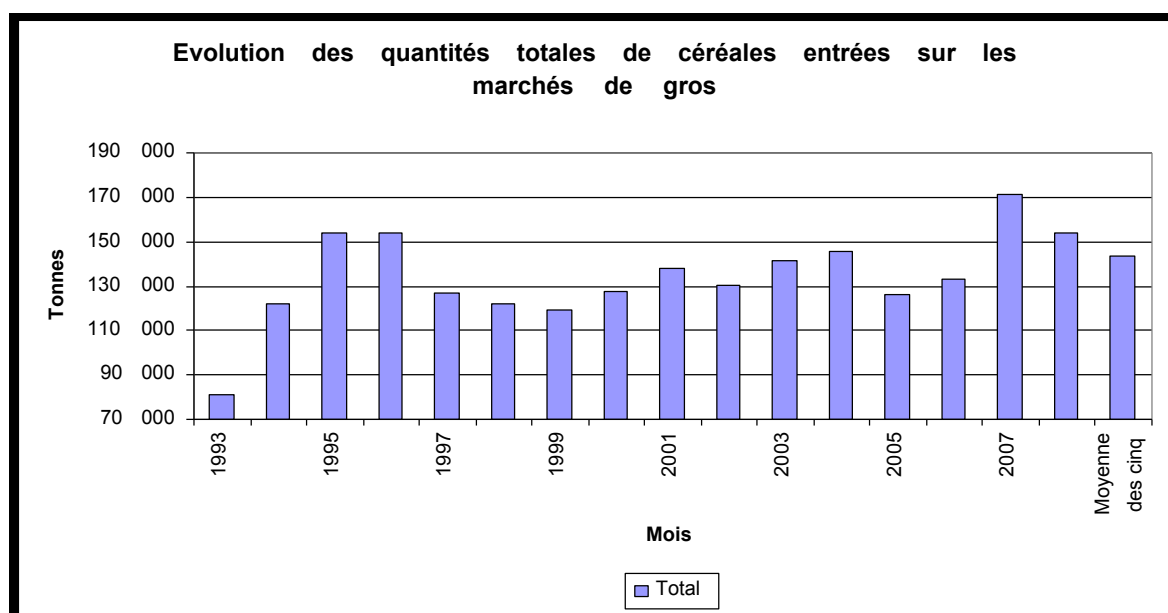
Graphique n° 1 : Evolution des quantités de céréales vendues sur les marchés ruraux de 1993 à 2008



Source : OMA

A l'instar des marchés ruraux, on assiste, sur les marchés de gros, à des quantités entrées inférieures à celles de l'année dernière et supérieures aux quantités moyennes entrées sur ces marchés au cours des cinq dernières années. Ainsi cette année, les quantités totales entrées sur les marchés de gros ont été de 153.912 tonnes contre 171.139 tonnes l'année dernière et 143.521 tonnes en moyenne au cours des cinq dernières années.

Graphique n° 2 : Evolution du niveau d'approvisionnement des marchés de gros de 1993 à 2008



Source : OMA

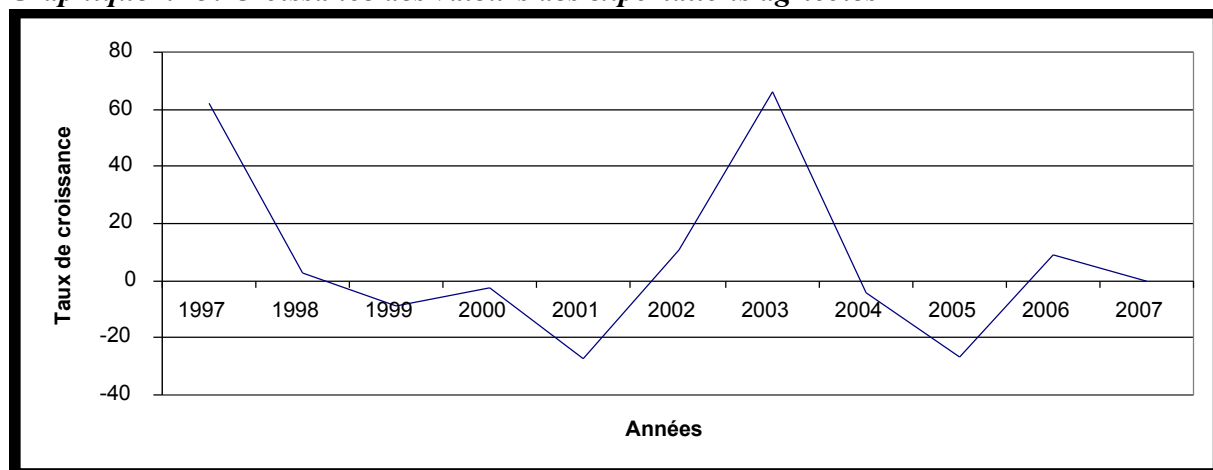
De façon globale, on peut dire que les marchés céréaliers maliens ont été dans l'ensemble moyennement approvisionnés durant cette campagne de commercialisation 2008/09.

B. Analyse des exportations agricoles

La valeur des exportations a connu une augmentation significative avoisinant 62% entre 1996 et 1997. Ce taux a considérablement baissé en 1998 jusqu'à atteindre 2,6%. La baisse des exportations agricoles s'est poursuivie jusqu'en 2001 avec un léger fléchissement en 2000.

La plus forte augmentation du taux a été constatée en 2003 avec 66%. La baisse de la valeur en 2005 est presque similaire à celle de 2001. Par contre, la valeur des exportations a connu une augmentation en 2006 (9%) avant de retomber au voisinage de 0,06%.

Graphique n° 3: Croissance des valeurs des exportations agricoles



Source : INSTAT

L'analyse de la série des exportations agricoles entre 1997 et 2007 révèle une tendance à la concentration sauf en 2001 et en 2007 où les valeurs estimées de l'indice de concentration s'établissent respectivement à 0,62 et 0,50. Elle révèle également une part importante du coton dans l'ensemble des exportations variant entre 70 à 75%. En y ajoutant les espèces bovines, on avoisine les 80%. L'évolution de l'indice montre globalement une vulnérabilité du pays vis-à-vis du marché mondial.

Pour les flux de produits céréaliers, deux périodes sont distinguées dans le mouvement des céréales entre le Mali et ses voisins. La première période couvre les mois d'octobre à Janvier, correspondant aux premières mises en marché des nouvelles récoltes. Les opérateurs mauritaniens sont habituellement les seuls étrangers en dehors des maliens à opérer sur les marchés. La deuxième période correspond à la période entre février et juin.

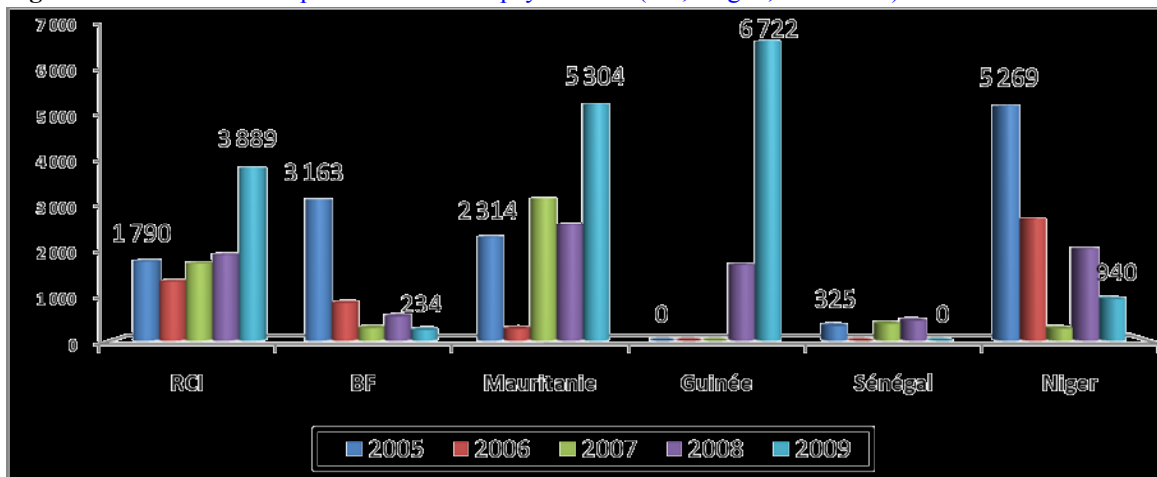
La mise en vigueur des mesures d'interdiction a été faite à partir de février 2008. Paradoxalement, c'est au cours de cette période que les flux sont devenus plus actifs entre le Mali et le Niger d'une part, et entre le Mali et le Sénégal d'autre part. Par contre les exportations vers la Mauritanie ont pratiquement cessé pendant cette période. Il faut noter qu'à Nara, l'Administration locale et les opérateurs se sont mis d'accord sur un délai pour permettre l'exportation des stocks accumulés en prévision de la demande mauritanienne. Ceci a évité aux exportateurs de Nara d'accumuler des stocks involontaires⁹.

Au cours de ces cinq dernières années (2005 à 2009), les exportations de céréales ont été orientées principalement vers la Côte d'Ivoire (10 684 tonnes), la Mauritanie (13 664 tonnes) et le Niger

⁹Par ailleurs, il faut noter que les échanges entre le Sénégal et le Mali ont fortement augmenté depuis la construction de la route il y a trois à quatre ans.

(11 253 tonnes). Les sorties de céréales ont été particulièrement importantes en 2005 (12 861 tonnes) et en 2009 (17 089). Le niveau de 2009 s’explique par la levée de l’interdiction d’exportation.

Figure 6 : Evolution des exportations vers les pays voisins (mil, sorgho, maïs et riz) en tonne



Source : OMA

Le Sénégal, la Mauritanie et le Niger connaissent des déficits plus ou moins importants, selon les années. Ces pays constituent donc les principaux marchés pour les excédents du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d’Ivoire principalement en ce qui concerne le maïs. Il faut mentionner ici le rôle important que joue la position de déficit ou d’excédent du Nigeria dans la dynamique des échanges céréaliers dans la sous région. Il en est de même pour le Bénin, le Ghana et le Togo qui sont demandeurs ou fournisseurs de maïs principalement selon les campagnes.

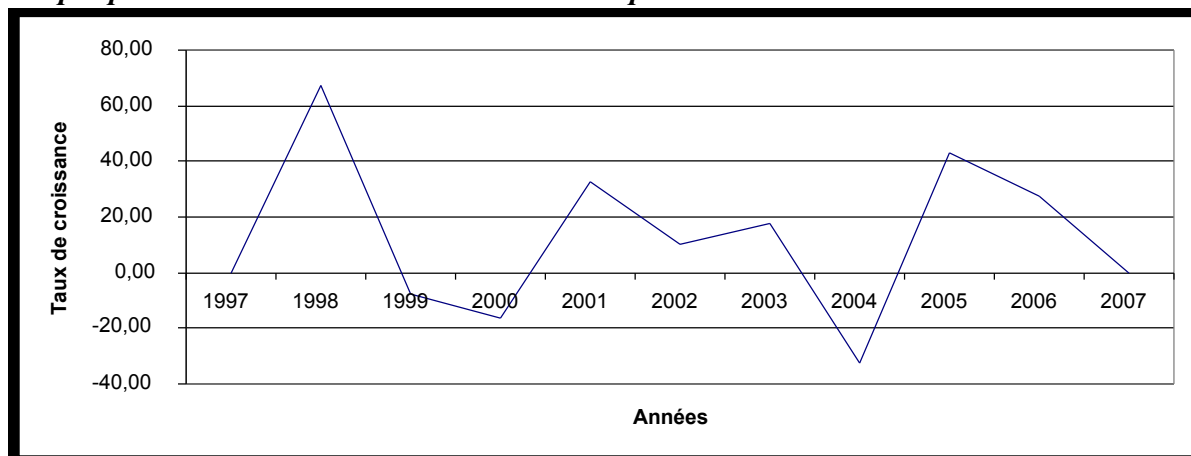
Malgré l’existence d’excédent pendant les deux dernières campagnes (2007 et 2008), le Mali et le Burkina ont interdit les exportations de céréales au cours de cette campagne, suite à la hausse importante des prix des produits alimentaires, enregistrée dans le monde. Ces restrictions aux exportations visent à contenir les hausses de prix à la consommation dans ces pays.

Force est de reconnaître que les restrictions aux exportations au Mali, n’empêchent pas la sortie des céréales aussi longtemps que les écarts de prix entre le Mali et ses voisins sont plus que suffisants pour couvrir les coûts de transaction et de transport. Ce sont donc les producteurs maliens et les consommateurs des pays voisins qui sont pénalisés par les mesures d’interdiction.

D. Analyse des importations alimentaires

Le taux de croissance de la valeur des importations a connu une augmentation de 67% en 1998. Cette augmentation n’a été que d’une courte durée, puisqu’en 1999 cette valeur a baissé de 7,9%. De cette date, les taux ont évolué en dent de scie jusqu’en 2004 où la série a enregistré la baisse la plus importante (32,4%). L’indice calculé sur les importations montre une diversification des produits alimentaires sur la période 1997-2007 dans la mesure où sa valeur estimée est partout supérieure à 0,50.

Graphique n° 4: Croissance de la valeur des importations alimentaires



Source : INSTAT

E. Analyse du ratio (exportations agricoles/importations alimentaires)

Afin d’appréhender le flux des échanges commerciaux, on effectue une analyse du ratio obtenu en rapportant la valeur des exportations agricoles à celles des importations alimentaires.

Tableau n° 1: Indicateurs du commerce extérieur agricole et alimentaire

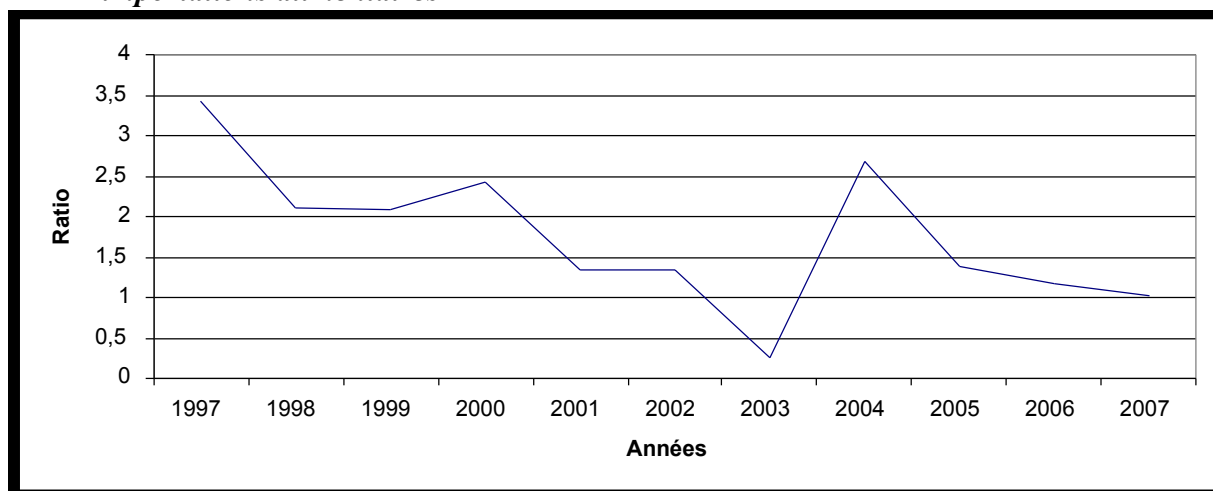
Années Indicateurs	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de croissance de la valeur des exportations agricoles	62,12	2,64	-8,61	-2,55	-27,19	10,67	66,01	-4,35	-26,49	9,12	-0,06	13
Taux de croissance de la valeur des exportations agricoles régionales	94,01	-13,06	26,95	-7,86	17,66	-36,73	-8,78	19,22	-31,85	68,55	24,53	
Niveau et tendance de l'index de concentration des exportations agricoles	0,41	0,36	0,27	0,46	0,62	0,43	0,26	0,33	0,30	0,47	0,5	
Taux de croissance de la valeur des importations alimentaires		67,3	-7,9	-16,4	32,5	10,1	17,5	-32,4	43,3	27,2	-0,07	26
Taux de croissance de la valeur des importations alimentaires régionales	96,90	50,70	-8,69	11,95	53,33	0,01	30,88	-14,19	-3,90	83,40	47	
Niveau et évolution de l'index de concentration des importations alimentaires	0,88	0,89	0,89	0,91	0,90	0,89	0,91	0,93	0,89	0,93	0,88	
Niveau et évolution du ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires	3,43	2,11	2,09	2,43	1,34	1,34	0,26	2,69	1,38	1,18	1,02	0,96

Source : CPS/SDR

L’analyse de la série de 1997 à 2007, montre que les ratios sont restés partout supérieurs à l’unité sauf en 2003 malgré une tendance peu stable, caractérisée par des variations inverses d’une année à une autre. Ceci démontre que dans l’ensemble, la valeur des exportations agricoles couvre celle des importations alimentaires sur la période de référence. Le ratio le plus élevé a été obtenu en 1997 (3,43) contre celui le plus faible enregistré en 2003 (0,26). Il a atteint 0,96 en 2008.

L’analyse de cet indicateur traduit l’importance des cultures de rente où les producteurs accordaient une part importante des superficies à cultiver (notamment le coton) par rapport aux cultures vivrières.

Graphique n° 5: Niveau et évolution du ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires



Source : INSTAT

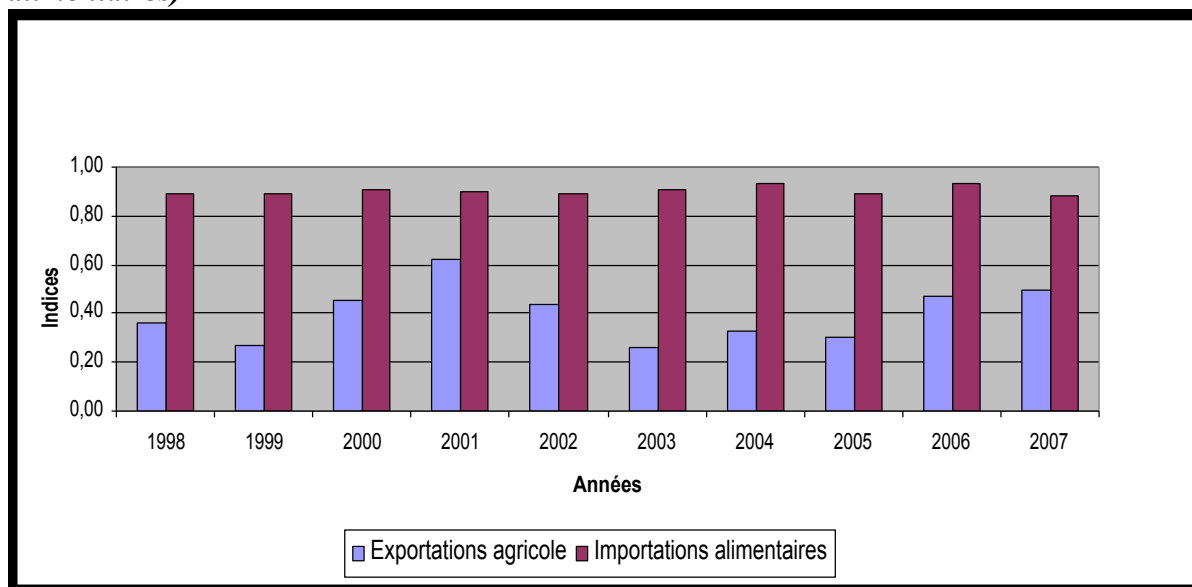
F. Analyse comparée des indices de concentration des exportations et importations

La comparaison des indices montre une diversification des produits d’importation où les indices sont tous supérieurs à 0,5 contrairement aux produits d’exportation.

En effet, à l’exception des années 2001 et 2007 où les indices estimés sont respectivement 0,62 et 0,5, ils sont restés en dessous de 0,5 les autres années. Les exportations seraient donc concentrées autour des produits tels que le coton et les animaux pendant que les importations seraient fortement influencées par les produits alimentaires.

De ces produits alimentaires, la diversification est entretenue par ordre d’importance de poids par les céréales, les huiles et graisses, les sucres et sucreries et le lait et les produits de laiterie.

Graphique n° 6: Comparaison du niveau des indices (Exportations agricoles et importations alimentaires)



Source : OMA

2.2.6 Corruption alimentaire

La démocratie malienne et la liberté de la presse n'arrivent pas à éradiquer la corruption qui est devenue un fléau national. Il ressort de l'enquête sociologique menée dans le cadre de cette étude que la corruption pour beaucoup d'enquêtés, a eu un impact négatif sur la gestion de la crise alimentaire, si non comment expliquer que le riz importé et subventionné soit de mauvaise qualité et vendu plus cher ?

Les injustices et les discriminations subies par les vrais pauvres dans la gestion des banques de céréales et des magasins témoins, dans la distribution des intrants et équipements agricoles dans le cadre de l'Initiative Riz, attestent le degré de pénétration de la corruption tant aux niveaux des décideurs, central et local. Ce sentiment est conforté par le classement de l'ONG Transparency International qui reste une référence en la matière.

Cette ONG a rendu public le 17 novembre dernier son indice de perception de la corruption dans le monde. Avec une note de 2,8, le Mali n'améliore pas son score dans le rapport 2009 de l'ONG. En 2004, le Mali a été classé 77^e sur 146 pays, 96^e en 2008, il s'est classé 111^e sur les 180 pays enquêtés en 2009. Du 13^e pays africain en 2008, le moins corrompu, le Mali s'est hissé au 21^e rang. Ce qui laisse comprendre que la corruption ne recule pas dans le pays malgré les mesures prises par le Gouvernement.

2.2.7 Situation agricole

La production végétale est largement dominée par les céréales dites sèches (mils, sorgho et maïs). Ces céréales constituent l'essentiel de la base alimentaire des populations. La norme moyenne de consommation de 219,2 kg/pers/an toutes céréales confondues (EMEP 2001).

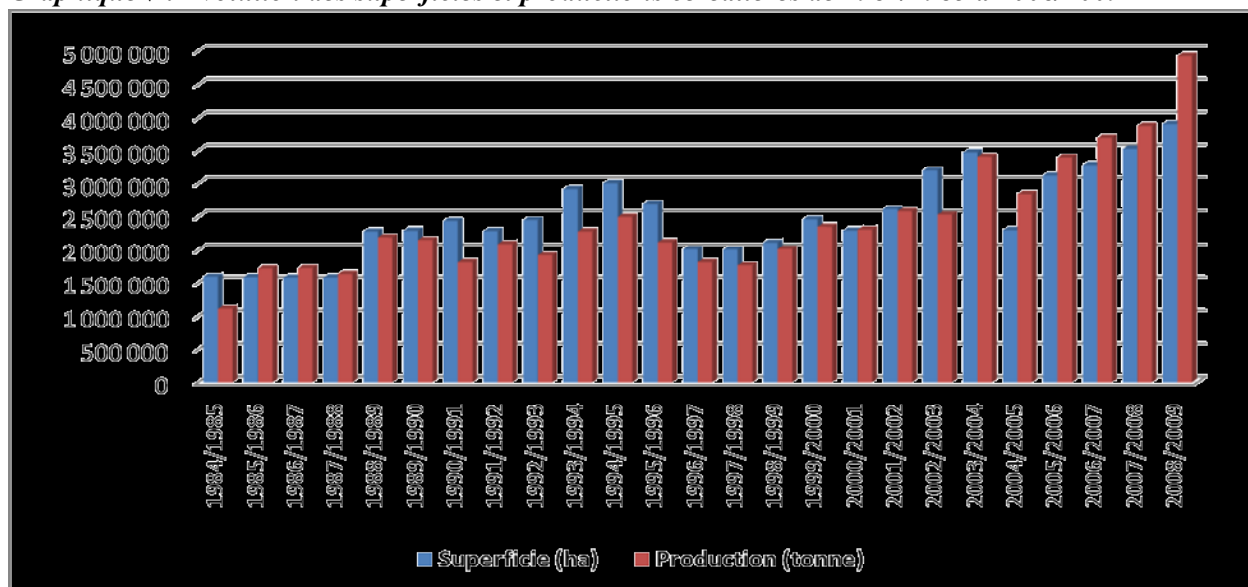
L'analyse des performances de ce sous-secteur porte sur les indicateurs comme **les superficies, les productions, les rendements** durant la période 1984-2009 sur la base des résultats des Enquêtes Agricoles de Conjonctures (EAC) et du Recensement Général de l'Agriculture 2004 menés par la CPS/SDR en collaboration avec l'INSTAT et la DNA.

2.2.7.1 Evolution des superficies et productions céréalières

La superficie totale cultivée en céréales (riz, mil, sorgho, maïs, fonio, blé et orge) est passée de 1 597 025 ha en 1984/1985 à 3 914 806 ha en 2008/2009. Elle a donc plus que doublé en l'espace de 25 ans. On estime le taux de croissance moyenne des emblavures à 2,2% par an. Cette augmentation de la superficie cultivée en céréales est essentiellement due à l'amélioration du niveau et du taux d'équipements des exploitations agricoles.

Le labour attelé est le plus répandu, on estime qu'il est pratiqué sur 72% de la superficie cultivée contre 17% pour le labour manuel et 1% pour le labour motorisé.

Graphique 7 : Evolution des superficies et productions céréalières de 1984/1985 à 2008/2009



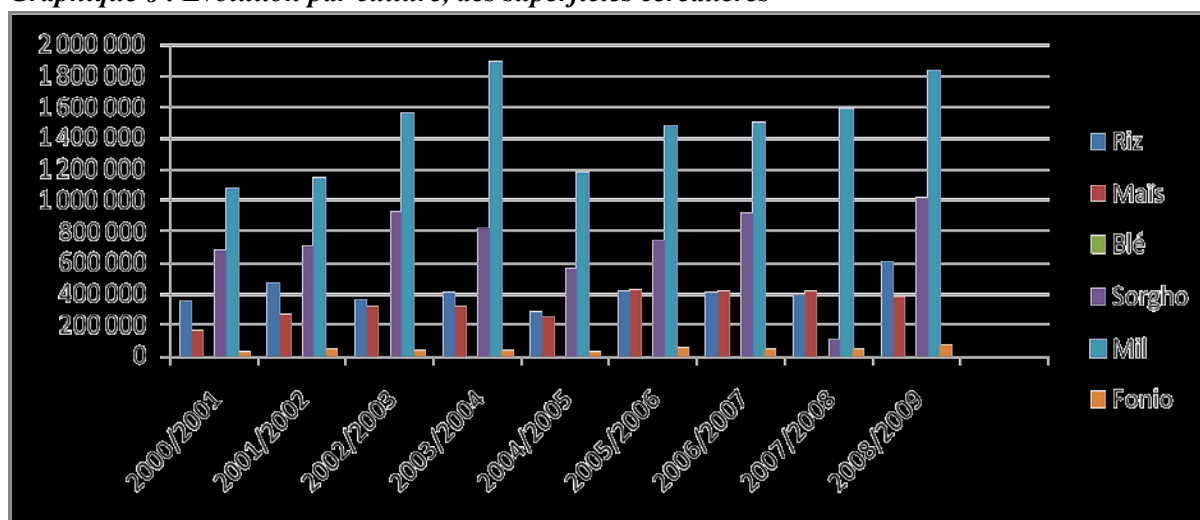
Source : CPS/SDR, 2009

L'analyse par culture des superficies céréalières montre que les emblavures des mil / sorgho, principales céréales consommées, ont suivi une évolution en dents de scie. Ces cultures étant surtout pluviales, cette évolution s'explique par leur vulnérabilité aux facteurs climatiques. Cependant, entre 1990 et 2009, les superficies emblavées en mil et sorgho ont connu une augmentation de plus de 30%.

Les superficies cultivées en riz et maïs ont été globalement inférieures à celles des mil et sorgho. Les superficies cultivées en riz ont varié de 352 739 ha en 2000/2001 à 626 573 ha en 2008/2009 avec un taux de croît annuel de plus 4,1%. Celles du maïs ont évolué sur cette même période de 161 053 ha à 379 404 ha avec un taux de croissance de plus 5,3% par an.

La superficie cultivée en fonio est passée de 25 045 ha en 2000/2001 à 69 908 ha en 2008/2009. Le blé a connu une progression annuelle d'environ 4%, passant de 2 640 ha en 2000/2001 à 5 394 ha en 2008/2009.

Graphique 8 : Evolution par culture, des superficies céréalières



Source : CPS/SDR, 2009

On remarque que l'évolution des productions céréalières sèches suit fortement celles des emblavures pour l'essentiel des cultures céréalières. En effet, les plus fortes productions

correspondent aux plus grandes emblavures. Ainsi, le mil, le sorgho et le riz se détachent fortement des autres céréales. Cette situation s'explique par le caractère essentiellement extensif de l'agriculture malienne. Une autre remarque importante à faire est l'impact de plus en plus visible de la politique volontariste du Gouvernement visant à accroître substantiellement la production agricole. Le cas de la production rizicole est éloquent si l'on observe les deux dernières campagnes agricoles pendant lesquelles l'Initiative Riz a été appliquée au Mali. Le graphique suivant retrace l'évolution par culture des productions céréalières.

Graphique 9 : Evolution par culture, des productions céréalières

Source : CPS/SDR, 2009

2.2.7.1.1 Légumineuses (arachide et niébé)

Concernant les légumineuses principalement l'arachide et le niébé, les superficies ont connu une tendance à la hausse. Celles de l'arachide qui étaient de 247 686 ha en 1990, ont évolué pour atteindre le niveau de 335 698 avec un taux de croît annuel moyen de 3,69%.

Tout comme l'arachide et le fonio, la superficie cultivée en blé est passée de 2640 ha en 2000/2001 à 5394 ha en 2008/2009. Sur la même période, les emblavures en fonio ont augmenté de plus de 2,7 fois en passant de 25 045 ha à 69 908 ha.

2.2.7.1.2 Cultures industrielles (Coton, Canne à sucre)

La production des cultures industrielles a connu une tendance à la hausse malgré une chute de la production du coton observée ces dernières années. La production du coton a connu, entre 1990 et 2007, une évolution spectaculaire. En effet, de 1993 à 2003 on a assisté à une évolution croissante de la production cotonnière malgré des baisses significatives (de 47% et 23%) enregistrées respectivement en 2000 et en 2002. Cette tendance a été favorisée par le fait que le coton, principale culture de rente, bénéficie d'un accompagnement constant (encadrement, intrants, crédit, équipement, etc.).

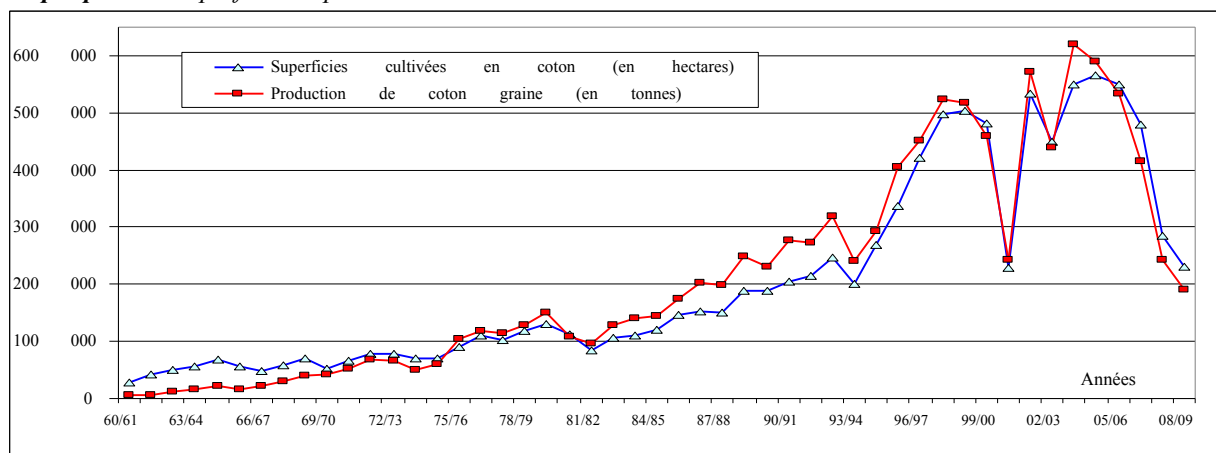
Durant la campagne 2002/2003, la production de coton a enregistré une hausse importante de 41% passant de 439 722 tonnes en 2002 à environ 620 665 tonnes en 2003 plaçant le Mali au premier rang des producteurs africains.

Toutefois, depuis 2004, des chutes de production sont observées avec un taux moyen de -21% par an jusqu'en 2007. Cette situation à la baisse est due au boycott de la culture du coton par les

paysans à cause de la baisse des cours mondiaux et à l’augmentation du coût des facteurs de production.

La superficie cultivée du coton, principale culture industrielle, a suivi une évolution en dents de scie avec un niveau minimum de 200 368 ha observé en 1993 et un maximum de 564 971 ha en 2004 soit une progression annuelle d’environ 2%. La crise de la filière cotonnière a été de beaucoup dans la situation actuelle de cette culture. Les emblavures réalisées pendant cette campagne 2009/2010 ont été de 259 114 ha pour une production attendue de 447 900 tonnes de coton graine. Le graphique suivant retrace l’évolution des superficies et productions cotonnières de 1960 à 2009.

Graphique 10 : Superficies et productions cotonnières de 1960 à 2009



Source : à partir des données de la CMDT

S’agissant de la production de la canne à sucre, son évolution a été stable durant la période 1990-2007 avec une moyenne annuelle d’environ 308 600 Tonnes. La production nationale de sucre oscille entre 30 000 et 32 000 tonnes/an, loin de couvrir la demande nationale (120 000 tonnes). Pour pallier le déficit, d’importantes quantités de sucre sont importées par an. C’est pourquoi, le gouvernement prévoit la construction d’autres unités industrielles.

2.2.7.2 Evolution des principales cultures céréalières

Dans l’ensemble, de 1990 à 2009, on assiste à une évolution croissante des productions végétales qui serait imputable à l’extension des superficies (mil, sorgho, etc.) et aux techniques d’amélioration des rendements (riz, coton et maïs).

La production céréalière, toutes céréales confondues, estimée à 1 816 865 tonnes en 1990, a connu une tendance générale à la hausse et atteint le niveau de 3 885 477 tonnes en 2007, puis 4 925 605 tonnes en 2008/2009. Cette croissance a été relativement constante exception faite des campagnes 1992/1993, 1997/1998, 2004/2005 où l’on a connu des chutes de productions dues à une mauvaise pluviométrie.

L’amélioration de la production agricole durant cette période serait imputable à celle des conditions du marché due, d’une part, à la politique de libéralisation entreprise par le Gouvernement malien à partir de 1982 et intensifiée en 1991 à travers la suppression totale du contrôle des prix et, d’autre part, à la dévaluation de 1994 qui a donné un coup de levier aux prix des produits agricoles.

La politique volontariste du Gouvernement d’accroissement de la production agricole s’est exprimée depuis déjà deux campagnes avec l’adoption de l’Initiative Riz en 2008/2009, renforcée pendant cette campagne 2009/2010 par des initiatives en faveur du coton, du maïs et du blé. La production céréalière totale a augmenté annuellement de 2007 à 2009 de plus de 18,77%.

Entre 1990 et 1994, le taux de croissance moyenne de la production pour les mil et sorgho est de l'ordre de 5,1% et 8,9%. Sur la période 1995-1999, ces taux connaissent un fléchissement annuel (7,8% et 0,1%). De 2000 à 2007, on constate une reprise de l'augmentation de la production de mil et de sorgho.

La production du riz et celle du maïs ont connu respectivement une croissance moyenne annuelle de 8,2 et 7,7% pendant la période 1990-2007. Ces taux élevés de progression des productions de ces cultures, contrairement à ceux des mil/sorgho, seraient surtout dus aux efforts d'intensification.

Le fonio, culture émergente, est de plus en plus sollicité pour la couverture des besoins alimentaires et sa production a enregistré une croissance de 1,6% par an. Au même moment, la production du blé subissait une baisse annuelle de 3,6% passant de 15 874 tonnes en 1990 à 8 565 tonnes en 2007.

L'Etat malien a programmé de subventionner cette culture au titre de la campagne agricole 2009/2010. Les emblavures prévisionnelles sont de l'ordre de 10 850 ha pour une production attendue de 30 166 tonnes.

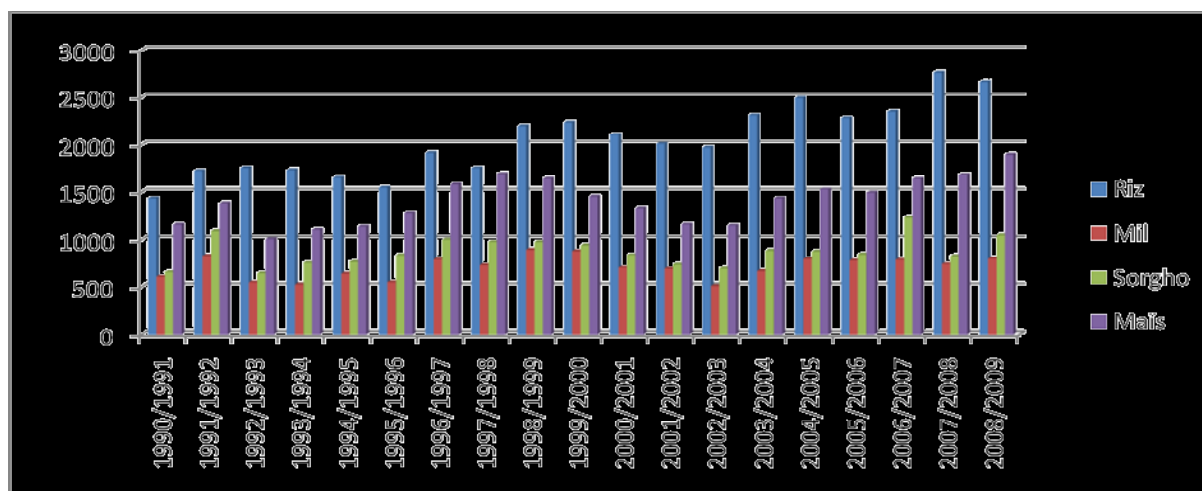
Comme toutes les autres productions végétales, la production des légumineuses (arachide et niébé) a évolué en dents de scie entre 1990 et 2008. La production d'arachide a presque doublé entre 1990 et 2008 passant de 179 933 tonnes à 324 187 tonnes au rythme de plus de 3,13% par an. Des baisses non négligeables de 14% à 31% ont été observées en 1992, 1995, 1996, et entre 2000 et 2002. La production du niébé a connu une évolution en dents de scie avec une tendance à la baisse passant de 69 363 tonnes en 1994 à 58 291 tonnes en 2007/2008, soit un taux de régression moyen de 1% par an.

2.2.7.3 Evolution des rendements des principales cultures

Les évolutions des rendements moyens indiquent une stagnation sur le long terme (y compris pour le maïs). Les rendements restent fortement influencés par les conditions climatiques et les attaques des déprédateurs.

Les rendements du mil, du sorgho et du fonio ont très peu évolué de 1990 à 2007 avec des taux de croissance annuel ne dépassant pas 1,5%. Elles ne bénéficient pas d'une utilisation suffisante de semences améliorées et d'intrants chimiques d'où l'évolution de leur production fortement corrélée à celle des superficies. Le rendement du maïs a enregistré une croissance moyenne de 2,2% par an entre 1990 et 2006. À partir de 1990, son développement a bénéficié de l'introduction de la variété adaptée, riche en lysine (*Dembaniuma* 4 à 6 tonnes / ha) et variété « sotubaka » (5 à 7 tonnes/ha), l'utilisation accrue des intrants (engrais).

Graphique 11 : Evolution des rendements moyens des principales céréales au Mali (Kg/ha)



Source: Base de données CPS/SDR

Le riz présente les rendements les plus élevés de 1990 à 2009. Ces rendements ont une tendance générale à l'augmentation surtout attribuable à la maîtrise de l'irrigation, à l'amélioration du taux d'équipement des exploitations, à la mise au point des semences de riz améliorées et à l'introduction des techniques culturales plus performantes. Le maïs vient en deuxième position du fait surtout de la contribution de la filière cotonnière. En effet, les intrants utilisés sur le maïs sont adossés au système coton qui garantit le crédit aux producteurs. Les producteurs cotonniers sont également des producteurs de maïs.

Les rendements du riz paddy ont presque doublé, en passant de 1 436 kg/ha à 2 665 kg/ha entre 1990/1991 et 2008/2009 notamment, à la faveur de l'ouverture de nouveaux casiers dans la zone Office du Niger et dans certains PPIV où les rendements atteignent en moyenne 6T/ha. Les superficies cultivées sont passées de 352 000 ha à 641 000 ha entre 1990 et 2009. Malgré le potentiel rizicole important et les résultats appréciables obtenus, le pays demeure encore importateur net de riz même si les importations ont tendance à baisser.

Le rendement moyen du coton entre 1990 à 2009 a été d'environ 1 000 kg/ha. Il a régressé au rythme de 2,5% par an. Cette régression de la productivité serait due à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer l'épuisement des sols des anciens bassins cotonniers, la diminution du temps de jachère, les contraintes d'accès aux matières organiques pour les exploitations faiblement dotées en cheptel, la réduction de la pluviosité, etc.

2.2.8 Evolution des prix agricoles

2.2.8.1 Prix des céréales

Depuis la libéralisation du marché céréalière en 1987, les productions sont exposées aux risques d'effondrement des prix en période de récolte et à la vulnérabilité pendant les périodes de soudure. Ce phénomène est constaté le plus souvent pendant les années de bonne production et qui sont beaucoup plus profitables aux intermédiaires.

Les prix des céréales connaissent des variabilités saisonnières assez importantes dont les impacts se font sentir sur les producteurs. Les prix du mil/sorgho/maïs sont fonction de l'offre, donc de la production, alors que celui du riz dépend aussi de la politique d'importation. Pendant les années de faible production, les prix du mil/sorgho et du riz évoluent dans la même tendance.

De 1993 à 2009, les prix au producteur des céréales ont connu une évolution en dents de scie avec des taux de croissance plus élevés observés les trois dernières années, notamment pour le riz local *Gambiaka* dont le prix au producteur a franchi la barre de 400 FCFA/kg, l'année dernière en 2009. L'évolution interannuelle des prix présente de fortes variations. Ainsi, les prix au producteur des céréales ont connu sur cette période un coefficient de variation d'environ 30% alors que ce coefficient a été de 21% pour le riz.

La forte dépendance des céréales sèches aux aléas climatiques et aux effets des déprédateurs, explique en grande partie cette forte volatilité des prix au producteur.

Cependant des chutes de prix au producteur allant jusqu'à plus de 30% ont été notées en 1999 (pour le mil) et 2000 (pour le sorgho) suite à un bon approvisionnement des marchés sur tout le territoire national grâce à la bonne production des campagnes 1999/2000 et 1998/1999. Les producteurs n'ont toutefois pas bénéficié de prix rémunérateurs. Cette situation a été aggravée en zone cotonnière par la baisse du cours du coton sur le marché mondial qui a entraîné un net recul des superficies emblavées pendant ces campagnes.

Ainsi, chaque campagne de faible production de céréales sèches est suivie l'année suivante de hausse perceptible du prix du mil en raison de la baisse du niveau des stocks et de l'offre.

Le graphique montre une forte corrélation entre les prix des céréales. Le prix du riz étant moins soumis aux variations saisonnières que celui des céréales sèches.

Graphique 12 : Evolution des prix au producteur des céréales au Mali de 1993 à 2009 (en FCFA/kg)

Source : OMA, 2010

Quant aux prix aux consommateurs, entre 1993 et 2009, ils ont suivi une évolution croissante semblable à celle des prix aux producteurs, avec de très fortes variations interannuelles liées aux résultats des campagnes eux-mêmes liés à la pluviométrie.

Entre 1993 et 2009, les prix aux consommateurs ont moins varié que les prix aux producteurs. En effet, les coefficients de variation des prix au consommateur pour les céréales sèches ont été de l'ordre de 24 à 26% sur cette période. Il a été de 154,2981% pour le riz local *Gambiaka* et s'est situé entre 16,335 et 18,39% pour le riz importé (Brisures Blanchies : BB et le Riz marchand 40% de brisures : RM40).

Les niveaux de prix les plus faibles ont été observés en 1994 (pour les mil, sorgho et maïs) et en 1993 (pour le riz). Il faut noter que depuis l'année 2003, le prix du riz local *Gambiaka* n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 252 FCFA/kg à 357 FCFA en 2008. La baisse a été entamée depuis 2009 où le prix a été de 344 FCFA. Cette année, le prix moyen du *Gambiaka* local est de 340 FCFA.

On a assisté à des flambées de prix de 65 à 71% pour les céréales sèches en 2005 (effet de la mauvaise campagne de 2004) et de plus de 20% pour le riz au cours des années 1995 et 1996, due à la dévaluation.

Graphique 13: Evolution des prix au consommateur des céréales au Mali de 1993 à 2009 (en FCFA/kg)

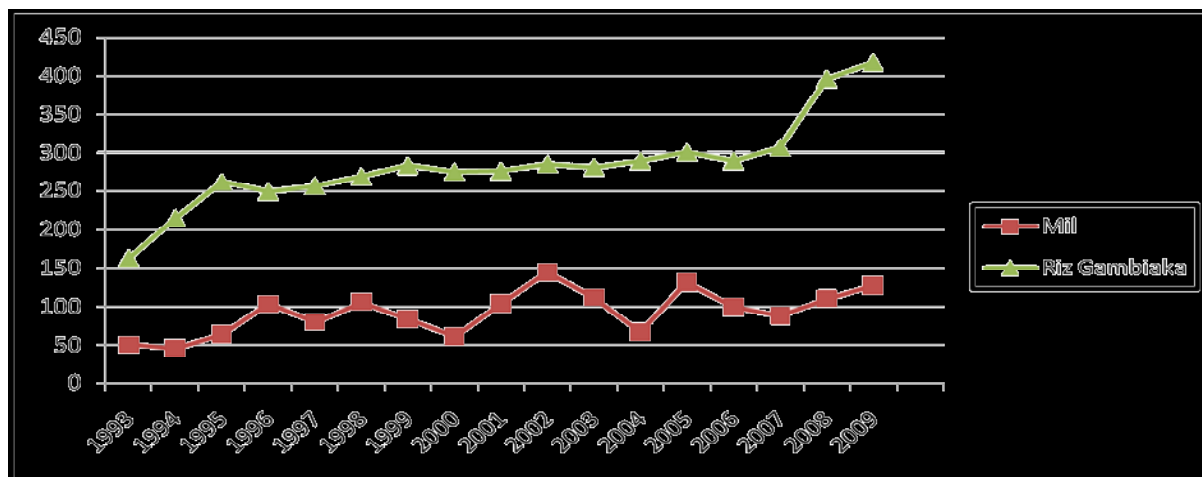
Source : OMA, 2010

Pour le mil, on observe une évolution très chaotique mais semblable pour les deux prix avec de très fortes variations interannuelles liées aux résultats des campagnes eux-mêmes liés à la pluviométrie. On constate également une forte relation linéaire entre prix à la production et à la consommation.

D'une manière générale, les variations de prix en fonction des résultats des campagnes sont très fortes et s'amplifient. La libéralisation n'a pas induit une stabilisation des cours et les producteurs se retrouvent toujours dans des situations de fort risque (variant entre pénurie et surproduction) non favorables à l'intensification et aux investissements.

En ce qui concerne le riz, on constate que les deux prix évoluent de façon assez similaire. On note l'effet de la dévaluation avec une évolution progressive des prix au cours des années 1994 et 1995. Globalement sur la période analysée, la progression sur la période du prix du riz est à rechercher dans (i) une demande en constante progression et en particulier une demande urbaine forte; (ii) le développement de circuits de commercialisation plus directs avec la présence de plus en plus forte de commerçants des centres urbains qui viennent s'approvisionner directement dans la zone auprès des paysans.

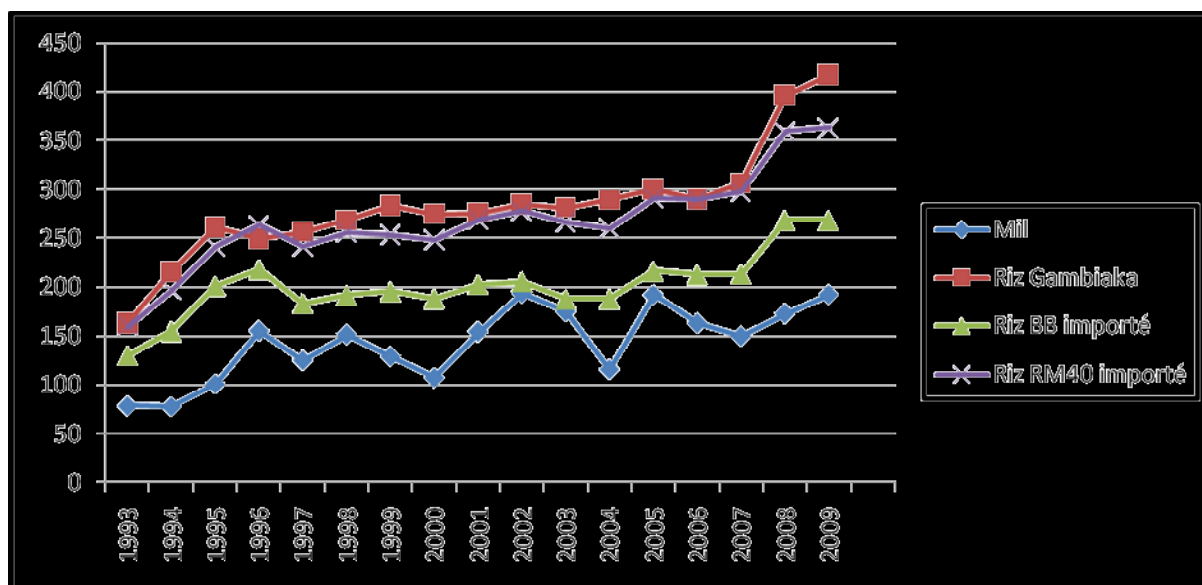
Graphique 14 : Evolution des prix au producteur du mil et du riz



Source : OMA

Par ailleurs, il faut remarquer que le prix à la consommation du riz local *Gambiaka* est généralement plus élevé que celui du riz (BB ou RM40), même s’il est talonné de près par le riz RM40. Cela traduit la préférence du consommateur pour la variété locale qui connaît un accroissement structurel de sa demande. Les courbes ci-dessous présentent l’évolution des prix à la production à la consommation du mil et du riz.

Graphique 15 : Evolution des prix à la consommation du mil et du riz



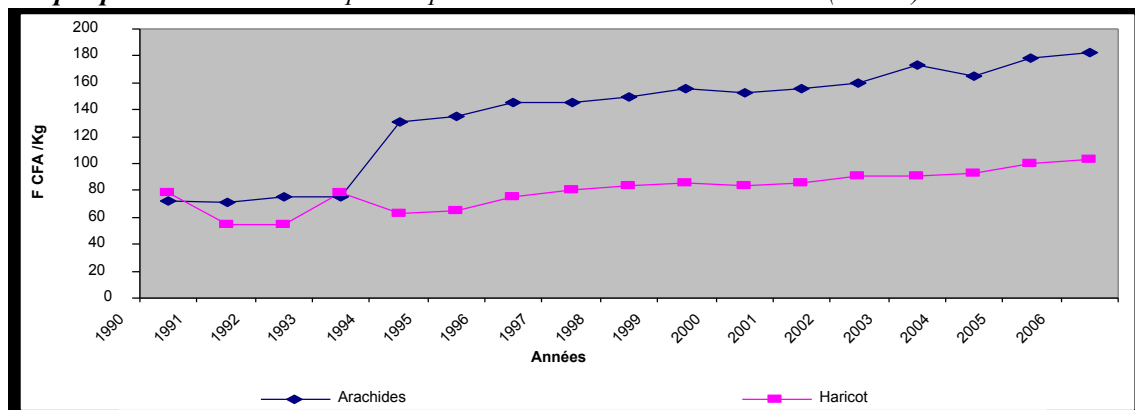
Source : OMA

2.2.8.2 Prix des légumineuses (arachide et niébé)

Durant les quatre années (1990-1993) précédant la dévaluation, les prix de l’arachide et du niébé ont faiblement évolué avec des moyennes respectives par an de 1,4% et 0%. Par contre au cours de cette période, le prix du niébé a connu une baisse de 29,5 % en 1991 et est resté stable en 1992.

En 1994, année de la dévaluation, on constate une forte augmentation du prix de l’arachide (74,7%). De 1995 à 2006 la variation moyenne des prix de l’arachide et du niébé sont respectivement de 3% et 4%.

Graphique 16 : Evolution des prix au producteur de l'arachide et du niébé (haricot)



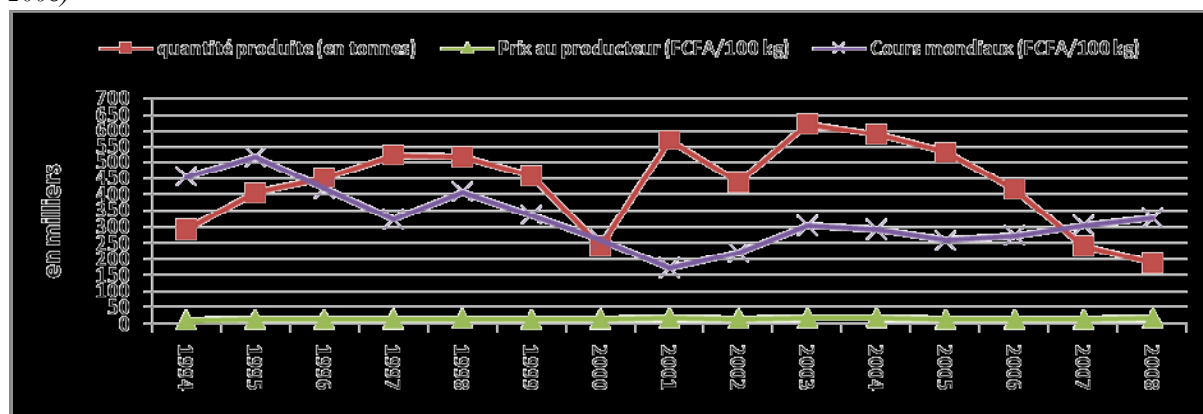
Source : INSTAT

2.2.8.3 Prix du coton

Le coton est le principal produit d'exportation agricole du pays, dont l'évolution du prix est liée au cours mondial et souvent à des mesures de soutien de l'Etat. Le prix moyen au producteur du coton a évolué au rythme de 3,6% en moyenne par an, entre 1995 et 2009. Durant la même période, le prix à l'exportation du coton a suivi presque la même évolution en passant d'environ 450 FCFA en 1995 à environ 700 FCFA en 2009, soit une moyenne annuelle de croissance de près de 2,55%.

De 1995 à 2009 le prix au producteur du coton a connu beaucoup de fluctuation avec des variations annuelles différentes, 33,3% en 1995 contre -23,8% en 2005. Il a atteint un record de 210 FCFA en 2004 puis a chuté en 2005 suite à la baisse des cours mondiaux du coton (de -26,4% par rapport à 2004).

Graphique 17 : Evolutions comparées des prix au producteur, de la production et des cours mondiaux du coton (1995 à 2008)



Sources : CMDT et INSTAT, 2009

Durant la période allant de 1995 à 2009, on constate que la moyenne des prix au producteur du coton est de 2,9 fois, inférieure à celle des cours mondiaux sur la même période. On observe par ailleurs une chute brutale de la production cotonnière nationale depuis 2005, due aux difficultés structurelles rencontrées par la filière cotonnière.

2.2.9 Evolution de la situation alimentaire et nutritionnelle

2.2.9.1 Sécurité alimentaire

2.2.9.1.1 Dispositif national de sécurité alimentaire

L'objectif global de la politique de sécurité alimentaire du Mali est d'assurer à tout moment un accès physique et économique de chaque malien où qu'il se trouve à une nourriture suffisante saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

C'est pourquoi, il a été créé en 2004, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) qui a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire. Les stocks nationaux en 2008 ont totalisé 76 944 tonnes de céréales, deuxième année de mise en œuvre de l'instruction présidentielle de constitution de 100 000 tonnes de stock à l'horizon 2012. Le graphique suivant donne l'évolution du stock national de sécurité alimentaire pour la période 2002-2009.

Graphique 18 : Evolution du stock national de sécurité alimentaire 2002-2009

Source : OPAM

L'amélioration de la situation alimentaire en 2007-2008, est due à l'augmentation des productions agricoles et animales. Par conséquent la disponibilité alimentaire s'est améliorée en quantité et en qualité. Toutefois, le marché a été caractérisé par une augmentation générale des prix des produits de premières nécessités. Les mesures prises par le Gouvernement à l'entame de la période de soudure pour contenir la flambée des prix notamment ceux pour le riz, le lait, la viande, etc. ont contribué à améliorer l'accessibilité des produits aux consommateurs des centres urbains particulièrement. La reconstitution des banques de céréales au niveau des communes a permis également de stabiliser les approvisionnements.

Le Système d'Alerte Précoce (SAP), après l'analyse des résultats de la campagne agricole 2007-2008, a fait le pronostic que pour la troisième année consécutive, la majorité des populations des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Bamako-District ne connaîtra pas de problèmes alimentaires majeurs. Donc, sur cette base, aucune commune n'a été classée à risque alimentaire très élevé. Ces résultats satisfaisants de production au titre de l'année 2007-2008 corroborent avec les statistiques de l'Enquête Agricole de Conjoncture du Ministère de l'Agriculture.

Cependant, pour les 34 communes classées en difficultés économiques identifiées par le SAP, il a été recommandé en faveur de celles-ci, entre autres actions, le renforcement des banques de céréales avec 2 800 tonnes de céréales.

Tableau 8 : localités en difficultés économiques en 2008

Régions	Cercles	Communes	Populations
KAYES	DIEMA	Dianguirde	10728
		Diéma	23988
		Dioumara Koustata	13542
		Fassou Débé	4638
	NIORO	Diabigué	9402
		Diaye Coura	12215
		Gogui	11984
		Korera Koré	18393
		Baniéré Koré	6008
		Diarra	7030
Total région Kayes			117 928
KOULIKORO	BANAMBA	Toukoroba	11227
	NARA	Allahina	10095
		Dabo	8255
		Dogofry	30303
		Guénéibé	7778
		Korongou	9842
Total région Koulikoro			77 500
SEGOU	MACINA	Macina	29151
	Total région de Ségou		29151
MOPTI	BANDIAGARA	Dandoli	8950
		Métoumou	13715
		Ondougou	5636
		Séguéiré	13907
	Total région de Mopti		
TOMBOUCTOU	GOURMA RHAROUS	Hamzakona	4330
		Séréré	7395
	GOUNDAM	*Tonka localisé	15000
	Total région Tombouctou		
GAO	ANSONGO	Bara	11903
	BOUREM	Bamba	27019
		Teméra	172779
	Gao	*Gabéro localisé	7500
	Total région Gao		
KIDAL	ABEIBARA	Abéibara	4573
		Boghassa	3228
		Tinzawatène	1351
	TESSALIT	Adjelhoc	6465
		Tessalit	6305
		Timtaghène	1768
	Total région de Kidal		
		Total Général	376 403

Source : CSA

A la fin de la campagne agricole 2007-2008, le Système d'Alerte Précoce n'avait identifié aucune commune en difficultés alimentaires nécessitant des interventions de distributions alimentaires gratuites (DAG). Cependant, 34 communes ont été classées en difficultés économiques légères en raison de la baisse de leurs productions agricoles et/ou de revenus. Elles sont au nombre de 10 dans la région de Kayes, six (6) dans la région de Koulikoro, un à Ségou, quatre (4) à Mopti, trois (3) à Tombouctou, quatre (4) à Gao et six (6) à Kidal.

2.2.9.1.2 Profil de sécurité alimentaire

Depuis les années 1983-85, aucune crise alimentaire majeure n'est survenue au Mali, mais il doit faire face à une situation d'insécurité alimentaire chronique et de vulnérabilité généralisée.

La situation alimentaire s'est améliorée ces 20 dernières années grâce à une augmentation de la production céréalière, une commercialisation plus fluide et un meilleur approvisionnement des marchés urbains (DRN et al., 2004). Cependant, selon le Système d'Alerte Précoce (SAP), la

population connaît des difficultés alimentaires plus ou moins sévères environ une année sur trois (PAM et al., 2006).

Pendant les années de bonne pluviométrie, la production nationale de céréales couvre normalement les besoins de la population, et les importations (blé et riz principalement) restent marginales.

En 2008-2009, des facteurs climatiques favorables ont occasionné de bonnes productions céréalières et de bonnes conditions d'élevage dans le pays. Les stocks familiaux, communautaires et nationaux ont été reconstitués. Cependant, les prix des céréales sont à un niveau élevé (FEWS NET, 2009 ; SAP Mali, 2009).

La pauvreté constitue aujourd'hui une cause majeure d'insécurité alimentaire (UEMOA/FAO, 2002). Les revenus sont très faibles et l'instabilité des prix est une contrainte supplémentaire qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat de la population (DRN et al., 2004). Cette contrainte est variable selon les régions : les céréales consommées à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti proviennent davantage de la production intérieure ; dans les régions du nord moins favorables à la production céréalière (Gao et Kidal surtout), les céréales sont principalement achetées (PAM et al., 2006).

Concernant l'accès physique aux denrées alimentaires, certaines zones de production restent enclavées (FAO, 2003b). En milieu rural, les régions du sud, du centre et de l'ouest sont aujourd'hui parfaitement intégrées au marché céréalier (bourse aux céréales organisées chaque année avec l'appui de l'Etat et de l'ONG internationale Afrique Verte Mali). En revanche, les régions au nord (Tombouctou, Gao, Kidal) et le nord de Koulikoro sont plus enclavées et souffrent de contraintes climatiques. De plus, même lorsque les céréales sont physiquement accessibles sur les marchés de ces régions, leur prix est souvent incompatible avec le pouvoir d'achat de la population.

2.2.9.2 Etat nutritionnel des populations

La prévalence de la malnutrition chronique est plus élevée en milieu rural (37,9%) qu'en milieu urbain (23,5%) ; elle est moins marquée pour la malnutrition aiguë : 12,2% en milieu urbain contre 13,3% en milieu rural.

En 2006, selon les résultats de l'EDSM IV, 38% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, 15% de malnutrition aiguë, situation qualifiée dans les deux cas d'élevée selon la classification de l'OMS. Dans certaines classes d'âge, ces taux sont encore supérieurs : la prévalence de la malnutrition chronique atteint 50,3% chez les enfants de 18-23 mois, alors que la prévalence de la malnutrition aiguë atteint 25 à 37,5% chez les enfants de 9-11 et 12-17 mois. La situation nutritionnelle est donc très préoccupante. A la vue des résultats obtenus lors des principales enquêtes effectuées jusqu'ici, il est difficile de se faire une opinion tranchée sur l'évolution de la situation nutritionnelle. On peut néanmoins considérer qu'elle s'est détériorée entre 1987 et 2006, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Evolution de la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 59 mois

Année	Taille/âge	Poids/taille	Poids/âge	Source
1987	24,4	11	31	EDSMI
1989	27,1	17,7	42,9	EBC
1996	32,8	24,5	43,3	EDSMII
2001	38,2	10,6	33,2	EDSMIII
2006	38	15	27	EDSMIV

Source: IRD/CILSS, 2006, EDSM IV

Cette situation présente cependant des différences. La cause en est multiple, la malnutrition touche d'une part les zones déficitaires (Tombouctou, Kidal), d'autre part les zones au bilan céréalier équilibré, mais qui présentent des problèmes de pauvreté (Mopti, Koulikoro, Gao et dans une moindre mesure Ségou). Le taux élevé dans la région de Sikasso semble être paradoxal, car cette région ne présente pas de problème d'accès majeur aux aliments. Elle peut s'expliquer par de mauvaises pratiques alimentaires.

La malnutrition aiguë est très élevée à Kidal avec un taux extrême de 24%, suivi de Gao (16%) et Sikasso (14%). A noter, qu'il existe des poches de malnutrition aiguë dans les régions de Gao (Haoussa Foulane) et Kayes (Kita). La situation est telle dans le cercle le plus doté de la dernière région que l'ACF Espagne en a conçu tout un programme. L'anémie est également très répandue puisque 10% des enfants en sont atteints par la forme sévère. Alors qu'encore, la situation en milieu rural est plus dégradée qu'en milieu urbain, avec respectivement 12,1% et 4,4% d'enfants atteints par la forme sévère d'anémie (EDSM -IV). Chez les femmes adultes, 3% sont affectées par cette forme sévère (EDSM -IV).

2.2.9.3 Pratiques alimentaires

2.2.9.3.1 Pratiques alimentaires chez les enfants de moins de 5 ans

Selon l'EDSM -IV, la pratique de l'allaitement maternel est quasi générale au Mali, comme c'était déjà le cas en 2001, puisque 99% des enfants de 0-5 mois sont allaités. Cependant la conduite de l'allaitement est loin d'être optimale pour bon nombre d'enfants : seuls 58% des enfants de 0-1 mois bénéficient de l'allaitement maternel exclusif et il ne l'est pas pour 24% chez les 4-5 mois ; la plupart de ces enfants (plus de 35% chez les 0-1 mois, plus de 62% chez les 4-5 mois) reçoivent de l'eau pouvant être la cause de maladie ; et seuls 26% des enfants de 6-8 mois consomment des aliments de complément alors qu'à partir de 6 mois le lait maternel ne suffit plus et que ce type d'aliment est indispensable pour leur développement.

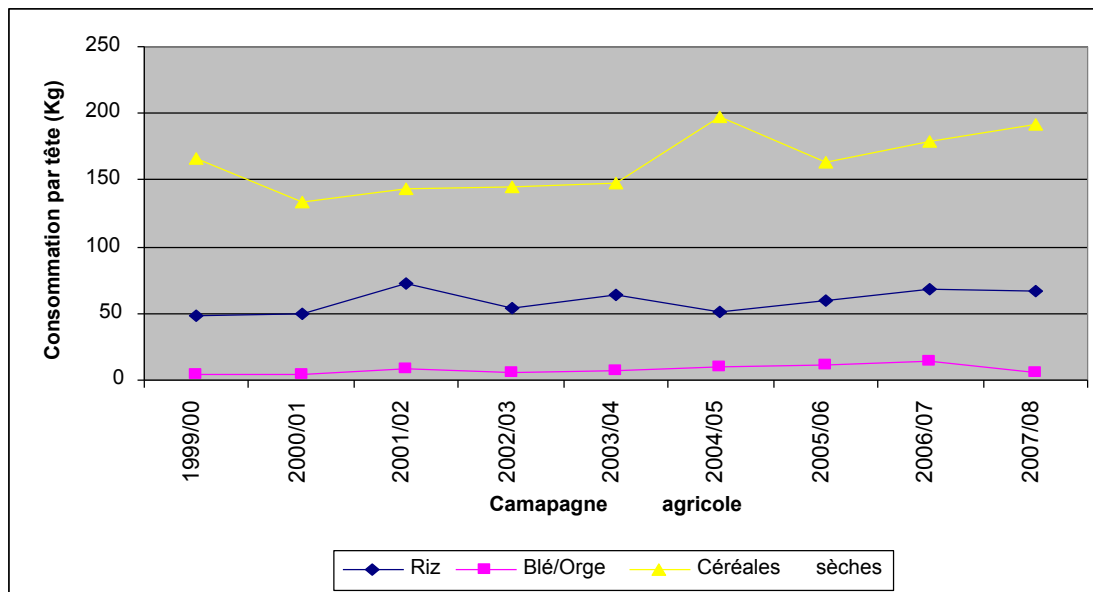
L'utilisation d'aliments de complément de bonne qualité nutritionnelle comme la farine Misola par exemple est surtout répandue dans la récupération nutritionnelle avec l'appui de l'État et des partenaires (PAM et ONG). La farine de production locale Misola est cependant commercialisée dans les zones à risque alimentaire avec l'aide des ONG, telle qu'Afrique Verte Mali. En 2006, 455 660 kg et 26 000 kg d'aliments de complément ont été respectivement distribués à 33 048 femmes enceintes ou allaitantes et à 86 212 enfants de 6 à 59 mois.

2.2.9.3.2 Pratiques alimentaires de la population globale

Le régime alimentaire est basé majoritairement sur les céréales. Cependant un changement sensible des modes de consommation en ville est à noter. Il est dû essentiellement du fait du développement des échanges de produits alimentaires dans la sous-région et de l'instauration de la journée continue qui a favorisé une individualisation des repas au détriment des repas collectifs familiaux. Les produits comme la pomme de terre, les légumes, le pain, les pâtes, les bananes plantains, les produits transformés à base de tubercules, sont de plus en plus consommés. Les statistiques disponibles sur la pomme de terre (FAO, 2002) indiquent une progression de la consommation de ce produit de 3% par an. Les importations de riz et autres aliments à base de céréales (blé, pâte, etc.) se sont accrues (en valeur) de 250% en six ans, entre 1997 et 2002. L'observation de la diversification des aliments consommés (légumineuses, tubercules, viandes/volailles et de lait/œufs/sucre) à partir de l'EDSM III de 2001 montre que dans les régions du Sud, la viande, le lait et les œufs sont très peu consommés, contrairement au Nord. La viande et le lait sont beaucoup consommés à Tombouctou, Gao et Kidal. Par ailleurs, les ménages de Sikasso consomment

beaucoup de tubercules, ainsi que les ménages de Tombouctou, alors que les tubercules sont plus rarement consommés à Koulikoro, Ségou et Kidal. Enfin, le régime alimentaire au Mali se caractérise par la quasi-absence de légumes, sauf à Koulikoro et Kayes.

Graphique 19 : Evolution des consommations apparentes de céréales : Kg par tête



Source : Bilans céréaliers ex post, CPS/Secteur Rural

2.2.9.3.3 Fréquence variable du nombre des repas

Au Mali, les adultes prennent en moyenne trois (3) repas par jour, sauf dans les régions du Nord où 40 à 50% des ménages prennent deux (2) repas ou moins (mode de vie nomade). En période de crise, principalement dans l'espace Sahel, plateau Dogon, Delta central et cercle de Gao, une majorité des ménages peut être amenée à réduire encore la fréquence des repas, jusqu'à ne faire qu'un seul repas par jour (rapports DAG, PRMC). Il s'agit d'une stratégie d'adaptation que l'on observe dans de nombreuses régions sahéliennes.

Le premier effet de la crise alimentaire est la malnutrition qui touche en premier lieu les enfants et les femmes enceintes. Puisque le consommateur n'est plus maître de ce qu'il mange, il n'est pas exclu qu'il s'alimente avec des produits qui soient nocifs pour la santé : « *ce qui le rend plus vulnérable aux maladies endémiques et infectieuses* » révèle un médecin.

2.2.10 Evolution des OMD et situation dans les communes PNSA

2.2.10.1 Évolution des OMD

La «Déclaration du Millénaire» définit une vision à l'horizon 2015 d'un monde presque débarrassé de l'extrême pauvreté et la faim, un monde où, grâce à la scolarisation universelle, il y aurait l'égalité des chances pour les filles et les garçons tant à l'école que plus tard dans la vie socio-économique et politique, un monde où les mères meurent moins en donnant la vie, un monde préservant l'avenir des générations futures à travers la conservation des ressources naturelles, un monde plus équitable, plus juste et plus solidaire envers les pays en voie de développement. En un mot : «*un monde meilleur pour tous !* »¹⁰.

C'est dans cette **Déclaration du Millénaire** que sont contenus les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD originels ont subi une modification en septembre 2008 lors de la

¹⁰ Assemblée Générale de l'ONU, 8 septembre 2000.

Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Afrique faisant passer les cibles de 18 à 20 et le nombre d'indicateurs de 48 à 60.

Le Mali a adapté ces objectifs à ses réalités. C'est ainsi que huit (8) objectifs, 19 cibles et 61 indicateurs ont été retenus. Pour les atteindre, un plan décennal 2006-2015 a été élaboré autour de stratégies couvrant les secteurs suivants : l'agriculture et la lutte contre la faim, l'éducation de base, le genre et l'autonomisation des femmes, la santé et la lutte contre le VIH et le SIDA, l'eau et l'assainissement, l'énergie et les routes et transports.

Cette section fait un rappel du niveau de réalisation de l'**Objectif 1** lié directement à la **Sécurité Alimentaire** et du financement nécessaire au plan décennal d'atteinte des OMD.

2.2.10.1.1 OMD n° 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les cibles et les indicateurs retenus pour cet objectif sont :

Cible 1 : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (cible OMD = 34,40%)¹¹.

Indicateurs

1. réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes-femmes) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté ;
2. indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté et degré de pauvreté] ;
3. part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

Cible 2 : réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim.

Indicateurs

4. pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale ;
5. proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

La revue de ces indicateurs au cours des deux dernières décennies permet de dégager les tendances ci-dessous. ?

a. Évolution de la pauvreté au Mali

Les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté au Mali se mesurent à travers l'évaluation des deux instruments¹² qui sont la pauvreté monétaire et la pauvreté des conditions de vie.

La dernière constitue un phénomène généralisé au Mali. En 1994, son incidence était estimée à 68,8% de la population totale (EMCES). En 1996, ce niveau se situait à 71,6% (PNUD). En 1999, la pauvreté touchait près de 64,2% de la population totale (RNDH 2000). Selon les résultats de l'EMEP 2001, elle frappait près de 2/3 (63,8%) de la population totale et près de 21,0% de la population vivait dans l'extrême pauvreté.

Cependant, l'enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) a utilisé en 2006¹³, une méthode améliorée de calcul de pauvreté basée sur la méthode du coût des besoins de base. Selon cette méthode, la pauvreté des conditions de vie a été réévaluée à 56 % en 2001 et évaluée à 51% en 2006 (25% en milieu urbain et 63% en milieu rural). La même source estime la profondeur de la pauvreté à 33% et sa sévérité à près de 28%.

¹¹ Rapport 2008 de Mise en Œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

¹² Le diagnostic de la pauvreté au Mali a permis de distinguer les trois (3) formes : la pauvreté monétaire, la pauvreté de conditions de vie et la pauvreté de potentialité qui reste méconnue compte tenu de l'insuffisance des données.

¹³ DNSI, CSLP, ODHD, Banque Mondiale, *Tendances et déterminants de la Pauvreté au Mali (2001-2006)*, septembre 2007.

S'agissant de la pauvreté monétaire¹⁴, le seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77 204 FCFA par individu et par an en 1994 contre 97 843 FCFA en 1999. Les résultats de l'EMEP ont permis de fixer ce seuil à 144 022 FCFA en 2001. Sur cette base, le pourcentage de la population qui consomme annuellement l'équivalent de moins de 144 022 FCFA et qui se trouve de ce fait classée dans la population pauvre, s'élève à 68%. Parmi celle-ci, une proportion de 55% est frappée par l'extrême pauvreté. En outre, les 10% des populations les plus pauvres ont une dépense annuelle moyenne par tête de 40 264 FCFA contre 272 135 FCFA pour les 10% les plus riches, soit près de 7 fois moins.

Selon ELIM 2006, le seuil de pauvreté monétaire selon l'approche du coût des besoins de base est de 157 920 FCFA. Cette approche appliquée aux données de 2001 donne une incidence de la pauvreté monétaire de 55,6% et estime cette pauvreté à 47,4% en 2006 (25,5% en milieu urbain contre 57,6% en milieu rural). La consommation alimentaire représente une part importante dans les dépenses des pauvres. Sur la période 2001-2006, les dépenses alimentaires ont représenté plus de la moitié du seuil de pauvreté dans toutes les régions du Mali. En milieu urbain, le seuil alimentaire a été plus élevé dans les régions de Kayes (108 551 FCFA en 2001 et 119 026 FCFA en 2006) et Bamako (91 615 FCFA en 2001 et 100 456 FCFA en 2006). En milieu rural dans la région de Kayes, il est passé de 98 842 FCFA en 2001 à 108 380 FCFA en 2006.

Quelque soit la méthode utilisée, on observe cependant la tendance à la baisse des deux formes de pauvreté mais on est encore loin de l'objectif de 2015 (34,4%).

Graphique 20 : Évolution de l'Incidence de la pauvreté monétaire au Mali

Source : EMCES1994, EMEP 2001 et ELIM 2006

La littérature sur la pauvreté s'intéresse de plus en plus à la pauvreté alimentaire¹⁵ et analyse celle-ci à travers la disponibilité de différents groupes de produits essentiels de façon autonome par les ménages ou grâce au marché. Ainsi selon l'étude citée ici, la pauvreté céréalière autonome (possibilité pour les ménages de satisfaire par leur production leurs besoins en céréales : 214 kg par personne et par an) touche 75,2% des zones de l'Enquête Analyse Globale sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (CFCVA) de 2005¹⁶. Pour l'endiguer, il fallait près de 554 000 tonnes.

Cependant, en faisant jouer le marché, l'incidence tombe à 42,8%. En ajoutant aux céréales, d'autres produits vivriers comme les fruits et les tubercules, la situation s'améliore légèrement car l'incidence tombe à 38%.

¹⁴ L'analyse de la pauvreté est basée sur la méthode dite de l'énergie nutritive puisque cette méthode est utilisée sur toute la période d'analyse.

¹⁵ ODHD, Analyse de la pauvreté alimentaire au Mali, mars 2007.

¹⁶ Cette enquête a couvert 78% des localités rurales recensées par le RGPH de 1998.

Mais ce n'est pas les quantités physiques des aliments qui suffisent pour vaincre la pauvreté alimentaire car en prenant la valeur en calorie des produits vivriers et d'autres produits comme la viande, le lait, le poisson, etc., l'incidence de la pauvreté alimentaire appelée ici pauvreté énergétique, atteint 42,5%.

b. Situation et tendance dans la lutte contre la faim et la malnutrition

En général, la situation nutritionnelle est évaluée à partir de trois (3) indicateurs anthropométriques à savoir :

- la malnutrition chronique qui se manifeste par une taille trop petite pour l'âge et traduit un retard de croissance. L'indice « taille pour âge » est donc une mesure des effets à long terme de la malnutrition ;
- l'émaciation qui concerne les enfants atteints de malnutrition aiguë. Elle est exprimée par l'indice « poids pour taille » et est la conséquence d'une nutrition insuffisante durant la période ayant précédé l'observation et/ou une perte de poids consécutive à une maladie ;
- l'insuffisance pondérale qui est un indice combiné traduisant un faible « poids pour âge » provoqué par la maigreur et le retard de croissance. Cet indice est celui qui est le plus souvent utilisé pour suivre le progrès nutritionnel et la croissance des enfants.

La malnutrition chronique ou retard de croissance¹⁷ a enregistré une augmentation importante entre 1987 et 2001 pour se stabiliser en 2006. Par contre, les deux autres formes de malnutrition (émaciation et insuffisance pondérale) ont connu une hausse régulière entre 1987 et 1996 pour ensuite baisser sensiblement entre 1996 et 2001. En 2006 l'émaciation a enregistré de nouveau une hausse tandis que l'insuffisance pondérale a poursuivi la baisse.

L'insuffisance pondérale a connu une baisse appréciable entre 1996 et 2001. La nette amélioration des indicateurs de malnutrition est confirmée par la tendance favorable observée au niveau d'autres indicateurs similaires.

Sur la base des coûts des besoins de base¹⁸, les enfants de moins de 5 ans sont touchés par la pauvreté, en 2006, à 49,6% au niveau national contre 47,4% pour l'ensemble de la population du pays et 50% pour l'ensemble des enfants. En 2001, l'incidence de la pauvreté pour la même tranche d'âge est plus élevée avec 72,5% contre 55,6% pour la population totale, soit des écarts respectifs de 2,2 et 16,9 de points de pourcentage. Les écarts entre pauvres et non pauvres restent aussi plus marqués en 2001, puisque l'indice pauvres/non pauvres est de 1,0 en 2006 contre 2,6 en 2001.

c. Défis de la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim

En milieu rural, la réduction de la pauvreté passe en priorité par l'accroissement des potentiels de revenus monétaires des populations « pauvres » et « très pauvres ». Cela suppose, entre autres, l'amélioration de la productivité et la diversification des activités dans ce milieu, le désenclavement des zones de production et le développement des échanges commerciaux.

En milieu urbain, la lutte contre la pauvreté passe en premier lieu par la promotion des activités génératrices de revenus et la préservation des emplois déjà créés grâce à une bonne gouvernance des entreprises et à l'amélioration de la productivité, afin d'éviter les licenciements qui se traduisent par une perte de revenus pour de nombreux ménages. En deuxième lieu, elle passe par la mise en

¹⁷ Voir tableau d'évolution de la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 59 mois

¹⁸ Rapport sur Pauvreté des enfants et inégalités au Mali

place des filets de sécurité sociale au profit des couches vulnérables et démunies et par la lutte contre l'exclusion.

Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la micro finance contribue à la lutte contre la pauvreté à travers le financement des petites et moyennes entreprises ainsi que des activités génératrices de revenus, surtout en faveur des femmes qui constituent une des couches les plus vulnérables.

Par ailleurs, selon le deuxième rapport de mise en œuvre des OMD¹⁹, la réduction rapide de la faim et de la pauvreté passe par :

- i) le renforcement de la bonne gouvernance et la réduction des inégalités du genre et entre régions et une plus grande participation des populations à la gestion des affaires de l'Etat ;
- ii) la relance de la filière coton et la diversification des produits d'exportation (mangué, sésame...);
- iii) le développement des infrastructures socioéconomiques de base (routes, énergie, eau, télécommunications) ;
- iv) la diversification des sources de revenu des populations et la promotion du secteur privé et le développement du capital humain ;
- v) la réduction de la croissance démographique ;
- vi) la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée ;
- vii) l'accélération du rythme de réalisation des aménagements hydro agricoles, afin de mieux sécuriser la production par rapport aux aléas climatiques ;
- viii) le désenclavement des zones de production par la construction d'infrastructures de communication ;
- ix) le développement, la fluidification et l'intégration des marchés agricoles et agroalimentaires;
- x) la facilitation de l'accès au crédit agricole et à l'équipement (paysans, éleveurs et pêcheurs);
- xi) le maintien des prix aux producteurs incitatifs tout en sauvegardant le pouvoir d'achat des consommateurs ;
- xii) le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

2.2.10.1.2 Financement des OMD

Selon les estimations faites sur la base des modèles conçus par le Millenium Project et adaptés aux réalités du pays, le financement nécessaire pour l'atteinte des OMD s'élève à 8 848,662 milliards de FCFA. Ce qui correspond à un besoin annuel moyen de 884,866 milliards de FCFA. En moyenne, il faudra engager des coûts à hauteur de 64 850 FCFA par personne et par an dans le but d'atteindre les OMD à l'horizon 2015. De cette masse, l'éducation de base (28%), la santé (21%), l'agriculture et la lutte contre la faim (17%) et l'énergie (16%) absorbent la plus grande partie des ressources nécessaires pour assurer l'atteinte des OMD. Les infrastructures routières et de transports (9%) et l'eau-assainissement (8%) représentent le second groupe important. Le genre ne représente que 1% du total des besoins de ressources estimées nécessaires pour l'atteinte des OMD en 2015.

Le caractère participatif doit concourir à la réalisation des OMD. La stratégie globale de financement a retenu trois (3) catégories d'acteurs contributeurs, à savoir : les ménages/bénéficiaires qui participeront en moyenne annuelle à hauteur de 23% du coût global, l'Etat central qui apportera, sur ressources propres, 32%, les partenaires au développement qui appuieront l'Etat à hauteur de 45%.

¹⁹ Ministère de l'Economie et Finances, PNUD, octobre 2009.

2.2.10.2 Situation dans les Communes PNSA

Pour mettre de son côté toutes les chances d'atteindre les OMD en 2015, le Mali a initié un programme novateur d'accélération de l'atteinte des OMD dans 166 communes les plus vulnérables aux crises alimentaires appelé Initiative 166 communes. Ces communes, structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire de 1987 à 2004, ont été sélectionnées selon les résultats des enquêtes du Système d'Alerte Précoce (SAP). Elles comptent 3034 villages et fractions, totalisant plus de deux (2) millions d'individus des régions de Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Ségou, Kayes et Koulikoro. Cette initiative pourrait être un idéal de développement à la base, dans l'esprit de la politique nationale de décentralisation et suivant les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Elle a été examinée par la table ronde des bailleurs de fonds du Mali qui a recommandé la poursuite de la réflexion sur le cadre institutionnel et la détermination du gap de financement.

Cette partie traite de ce gap déterminé entre autres à travers les résultats d'une enquête réalisée en 2009 par l'INSTAT à la demande du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Au regard du tableau ci-dessous, on constate que la région de Mopti détient le plus grand nombre de communes (61 communes soit 37% de l'ensemble des communes de l'initiative et 40% de leur population). La région de Tombouctou vient en 2^e position avec 37 communes (soit 22%). Les régions de Kayes et Gao ont le même nombre de communes touchées par l'extrême pauvreté alimentaire mais avec des différences en termes de proportions de la population (11 et 14% respectivement). La région de Ségou n'a que deux communes soit 2% de la population concernée.

Tableau 10 : Nombre de communes et population correspondante par région

Région	Nombre de communes	Population	% communes	% population
Kayes	20	263788	12	11
Koulikoro	15	320464	9	14
Ségou	2	37454	1	2
Mopti	61	940293	37	40
Tombouctou	37	398266	22	17
Gao	20	320493	12	14
Kidal	11	53329	7	2
Total	166	2 334 086	100	100

Source : INSTAT, ODHD, Rapport d'exécution de l'enquête initiative 166 communes du PNSA, octobre 2009

2.2.10.2.1 Situation actuelle des 166 Communes

L'enquête réalisée dans les 166 communes par l'INSTAT en collaboration avec le CSA et l'ODHD a permis de faire leur état dans les domaines suivants des OMD: agriculture et lutte contre la faim, éducation, genre et autonomisation de la femme, santé, eau et assainissement, énergie et équipement.

La plupart des communes sont situées dans les zones sahélienne et saharienne du pays. Cependant le tableau ci-dessous montre qu'elles ne sont pas pour autant dépourvues en potentiel pour l'exercice des activités agricoles au sens large. En effet sur les 3034 localités concernées, 71%, près de 50%, 65%, 39%, 59%, 82% sont respectivement situées auprès de plaines, de bas fonds, de forêts naturelles, de cours d'eau (lacs, mares ou étangs) et de zones de pâturage. Elles possèdent également 40% de puits pastoraux mais les activités de pêche améliorées restent marginales. C'est dire qu'il existe des possibilités pour accroître l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de populations vivant essentiellement d'activités agricoles.

Tableau 11 : Potentiel pour l’agriculture, l’élevage et la pêche

Potentiel	Nombre de localités pourvues	%
Plaines	2159	71,1
Bas fonds	1483	48,8
Forêts naturelles	1971	64,9
Forêts classées	210	6,9
Cours d’eau (fleuve ou rivière)	1180	38,9
Lacs, mares ou étangs	1788	58,9
Zones de pâturage	2491	82,0
Puits pastoraux	1182	38,9
Pêcheries aménagées	79	2,6
Pratique de la pisciculture	99	3,3

Source : INSTAT, ODHD, Rapport d’exécution de l’enquête initiative 166 communes du PNSA, octobre 2009

La situation des infrastructures est tout autre et c’est certainement dans ce domaine que des efforts substantiels sont à faire car la sécurité alimentaire étant multidimensionnelle, on ne saurait l’assurer tant qu’un minimum n’est pas assuré dans les domaines de l’éducation, de la santé et de l’information, pour ne citer que ceux-ci. En effet, le tableau ci-dessous montre que si 72%, 53% et 37% des localités disposent respectivement de couverture radio, télé et réseau Orange, il n’en demeure pas moins que seuls 22%, moins de 3%, moins de 13% moins de 20% sont respectivement à moins de 5 km d’un CSCom..., d’un centre de santé de référence, d’une école primaire et d’un centre d’alphabétisation en état de fonctionnement. En particulier, un des instruments le plus couramment utilisé contre l’insécurité conjoncturelle, la banque de céréale, n’existe que dans 14% des localités des communes en question.

Tableau 12 : Infrastructures

Infrastructures	Nombre de localités pourvues	%
CSCom. à moins de 5 Km	667	22,0
CSRéf. à moins de 5 km	77	2,5
Pharmacie à moins de 5 km	379	12,5
Ecole primaire à moins de 5 km	1707	56,2
Ecole fondamentale second cycle à moins de 5 km	523	17,2
Cantine scolaire fonctionnelle à moins de 5 km	754	24,8
Centre alphabétisation fonctionnel à moins de 5 km	597	19,7
Réseau électrique EDM ou autres	51	1,7
Panneaux solaires fonctionnels	1073	35,3
Réseau adduction d’eau EDM ou sommaire	183	6,0
Route bitumée ou latéritique à moins de 5 km	543	17,9
Couverture radio	2183	71,9
Couverture télé	1618	53,3
Couverture réseau Orange	1134	37,4
Couverture réseau Malitel	437	14,4
Banque de céréales	438	14,4

Source : INSTAT, ODHD, Rapport d’exécution de l’enquête initiative 166 communes du PNSA, octobre 2009

2.2.10.2.2 Besoins en financement pour atteindre les OMD dans les 166 communes

a. Besoins totaux

L’évaluation des besoins de financement des 166 communes pour atteindre les OMD en 2015²⁰ a été faite à l’aide du modèle conçu dans le cadre du « Projet Objectifs du Millénaire » des Nations Unies. Ce modèle adapté aux spécificités du Mali considère les besoins en ressources humaines,

²⁰ CSA, Rapport final, Evaluation des besoins de financement pour l’atteinte des OMD à l’horizon 2015, décembre 2009

physiques et financières. Les besoins en ressources financières dénommés « besoins de financement » sont les coûts des interventions nécessaires pour atteindre les OMD.

L'évaluation ci-dessus citée a fait le point des financements acquis à travers les projets et programmes en cours ou en perspective dans les communes de l'Initiative pour déduire les besoins en financement net à partir des besoins totaux.

Tableau 13 : Besoins totaux de financement pour la période 2009-2015

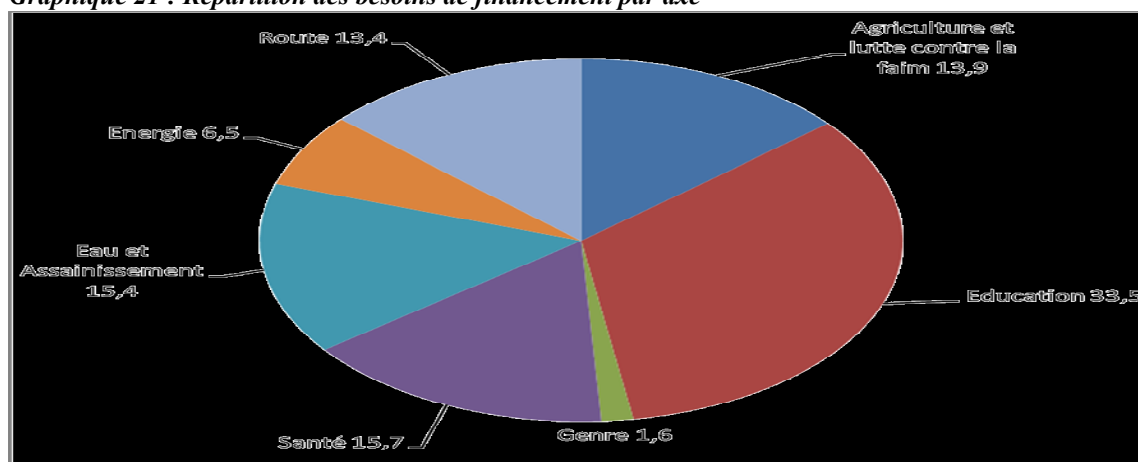
AXE OMD	Besoins totaux de financement en millier de FCFA	Besoins de financement par tête en FCFA
Agriculture et lutte contre la faim	145 084 252	7 680
Education	350 195 112	17 973
Genre	16 896 325	868
Santé	163 930 297	8522
Eau et assainissement	160 800 846	8401
Energie	67 854 691	3513
Route	139 852 880	7370
Total	1 044 614 403	54 327
dont fonctionnement	496 357 716	
dont capital	548 256 687	

Source : rapport « Initiative 166 »

La répartition des besoins totaux de financement entre axe OMD fait ressortir la prédominance de l'axe Éducation dont les interventions occasionnent 33,5% du total de financement. Les axes Agriculture et lutte contre la faim, Eau et assainissement et Santé représentent entre 13 et 16% des besoins de financement totaux.

Dans le domaine de l'éducation, les actions prévues concernent surtout les infrastructures et le personnel du préscolaire, de l'éducation non formelle et des deux cycles de l'enseignement fondamental. Les besoins en ressources de l'axe Agriculture et lutte contre la faim portent sur la productivité agricole, les activités génératrices de revenus, la nutrition et la sensibilisation. Pour l'axe santé, les interventions vont dans les infrastructures (CSCoM), la santé maternelle, les programmes au bénéfice de l'enfant, la lutte contre les maladies.

Graphique 21 : Répartition des besoins de financement par axe



Source : rapport « Initiative 166 »

b. Besoins de financement nets

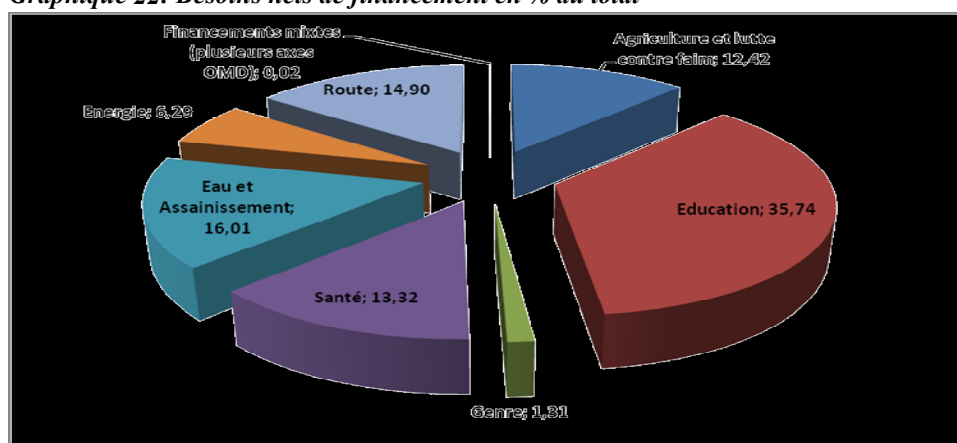
L'évaluation faite a déterminé les financements acquis comprenant les financements acquis affectés et les financements acquis non affectés. En les déduisant des besoins de financement totaux, on obtient les besoins nets de financement ainsi que leur répartition par source de financement tels qu'ils figurent au tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Besoins totaux de financement pour la période 2009-2015 par source de financement

Axe OMD	Besoins de financements nets	%	Contribution Bénéficiaires	Contribution Etat	Contribution PTF
Agriculture et lutte contre faim	116 238 884	12,42	10 577 738	31 733 215	73 927 931
Education	334 633 607	35,74	30 451 658	91 354 975	212 826 974
Genre	12 241 484	1,30	1 113 975	3 341 925	7 785 584
Santé	124 656 281	13,32	11 343 722	34 031 165	79 281 395
Eau et Assainissement	149 859 249	16,01	13 637 192	40 911 575	95 310 483
Énergie	58 870 958	6,29	5 357 257	16 071 772	37 441 929
Route	139 527 113	14,90	12 696 967	38 090 902	88 739 244
Financements mixtes (plusieurs axes OMD)	(156 216)	0,02	(14 216)	(42 647)	(99 353)
Total	936 183 792				

Source : rapport « Initiative 166 »

Graphique 22: Besoins nets de financement en % du total



Source : rapport « Initiative 166 »

2.2.11 Aide alimentaire

Le Mali a reçu en 2008, une aide alimentaire totale de 22 208 t, dont 19 116 t de céréales (principalement du riz, des mélanges maïs-soja et du sorgho) et 3 092 t de produits non céréaliers (principalement des huiles végétales et des légumineuses).

Un tiers environ (32%) de cette aide alimentaire a été délivrée comme aide alimentaire de type urgence, 27% a été délivrée comme aide alimentaire de type programme et 40% comme aide de type projet.

Entre 2005 et 2008, les quantités d'aide alimentaire apportées au Mali ont diminué (PAM, FAIS). L'aide alimentaire de céréales distribuée en 2008 représentait moins de 1% des disponibilités nationales de céréales pour la consommation humaine.

2.2.12 Politiques de développement agricole

2.2.12.1 Politiques et stratégies

Le Projet de Développement Economique et Social (PDES) 2007-2012 du Président de la République qui sous-tend l'action gouvernementale au Mali tire sa substance du CSLP (dont la 2^e génération en cours est le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2007-2011).

Le PDES traduit la volonté manifeste de transformation économique et sociale du Mali, se fondant sur les potentialités du pays. L'objectif visé est un taux de croissance économique d'au moins 7% par an, taux retenu par le CSCRП et nécessaire pour résorber le chômage et réussir le décollage économique du pays.

Pour atteindre cette croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agro-pastorale. L'objectif assigné à l'agriculture est de porter la production, toutes céréales confondues, à 10 millions de tonnes à l'horizon 2012.

L'intensification de l'agriculture exige un approvisionnement correct en semences et en engrais. Pour ce faire, le Gouvernement a commencé à engager dès l'année 2008 l'extension et le renforcement du programme d'Appui à la Filière Semencière.

S'agissant spécifiquement des engrais, il a été planifié de renforcer le dispositif existant avec une plus forte implication des banques et des institutions de microcrédit. A cela s'ajoute le renforcement des capacités locales de production d'engrais avec la réhabilitation de l'usine de phosphates de Tilemsi.

L'intensification de l'agriculture concernera également les cultures pluviales, notamment le maïs pour lequel il y a une ambition de porter la production à 2,5 millions de tonnes à l'horizon 2012. Une politique de valorisation des filières agricoles est adoptée pour favoriser la promotion des filières commerciales pour lesquelles le Mali dispose d'avantages compétitifs et de marchés assurés.

Les efforts seront focalisés sur la culture du riz, du blé récemment introduite à l'Office du Niger, la valorisation et l'exportation des produits de cueillette (karité et gomme arabique) et des produits de diversification (oignon, pomme de terre, sésame et soja).

L'analyse des documents de politiques et stratégies a permis d'identifier les axes prioritaires qui se résument dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Axes prioritaires des politiques de développement rural

Politiques	Objectifs visés
Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRП)	Sécurité alimentaire et développement rural ; développement des petites et moyennes entreprises ; réservation et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; Développement des infrastructures ; Poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ; Développement du secteur financier ;
Politique Nationale de Développement de l'Élevage (PNDE)	Amélioration de l'alimentation des animaux ; Amélioration de la santé animale ; Amélioration des performances zootechniques ; Développement des infrastructures et équipements, de commercialisation et de transformation ; Renforcement des capacités des acteurs ; Gestion rationnelle des ressources naturelles.
Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDPA)	Augmentation des performances économiques de la filière poisson par un accroissement de la valeur ajoutée ; Amélioration des conditions socio sanitaires et éducationnelles des communautés de pêche ; Augmentation de la production de l'aquaculture des pêcheries (fleuve, lac et mares) ; Préservation des écosystèmes halieutiques et aménagement en partenariat des pêcheries ; Mise en place d'un système efficace de suivi et évaluation de la mise en œuvre du schéma Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)	Amélioration des ressources naturelles de base Intensification des cultures Diversification des systèmes de production Commercialisation et transformation des productions Santé et nutrition Dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises Mesures d'accompagnement Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels
Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation	Garant d'une gestion optimale et durable des aménagements ; intensification et diversification de la culture irriguée ; Redéfinition du rôle des intervenants dans le sous secteur de l'irrigation ;

Politiques	Objectifs visés
(SNDI)	Appropriation du processus d'identification de mise en place et de gestion des investissements par les bénéficiaires
Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)	Préservation et renforcement des acquis techniques et méthodologiques Promotion d'une approche globale et multisectorielle Prévention de toute nouvelle dégradation des ressources Promotion de la restauration et la récupération des zones et sites dégradés Mise en place des cadres de coordination et de concertation Renforcement des capacités nationales en matière de protection de l'environnement Mise en place d'un système de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement
Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR)	Sécurité alimentaire Restauration et maintien de la fertilité des sols Développement des aménagements hydro agricoles Développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques Développement des fonctions d'appui Développement durable des ressources naturelles
Politique Nationale de l'Eau (PNE)	Mise œuvre la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), Mettre en œuvre la stratégie d'assainissement et les mesures de protection des ressources en eau Mettre en place un système national d'information sur l'eau Favoriser la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers ou des opérateurs privés Promouvoir la participation du secteur privé dans la gestion de l'eau Réhabiliter et consolider les infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de valoriser les investissements réalisés Rechercher la rentabilité et/ou l'efficacité des investissements Rechercher le moindre coût de maintenance et la durabilité des systèmes et ouvrages Réduire les risques liés à l'eau renforcer les capacités en suivi-évaluation des ressources en eau et de leurs usages Favoriser la concertation entre les pays pour les questions liées à la gestion eaux internationales.
Politique Nationale d'Enseignement, d'Alphabétisation et de Formation Professionnelle Agricole Continue	Redéfinition des niveaux et des contenus de l'enseignement diplômant ; Recentrage du dispositif sur les acteurs des filières agricoles ; Rééquilibrage des flux sur la base du recentrage précité ; Analyse permanente de l'offre et de la demande de formation agricole et rurale ; Création d'un dispositif déconcentré de formation agricole et rurale ; Motivation et la promotion des enseignants et des formateurs ; Instauration des relations institutionnelles synergiques ; Développement du partenariat ; Mise en place du financement de la formation agricole ; Professionnalisation ; Mise en place d'un système permanent de suivi/évaluation du dispositif
Loi d'Orientation Agricole (LOA)	Dispositions générales ; Place et rôle des acteurs ; Souveraineté alimentaire et risques ; Facteurs de production ; Productions et marchés ; Mécanisme d'actualisation, de suivi et d'évaluation ; Dispositions finales.
Programme de Développement économique et Social	Généralisation de l'utilisation d'équipements performants maîtrise de l'eau Amélioration de l'utilisation des intrants Intensification des systèmes de production agricole Valorisation des Productions Agricoles Renforcement de la sécurité alimentaire
Plan stratégique révisé de la Recherche agricole du Mali	Meilleure appropriation des résultats de la recherche par les producteurs Renforcement des capacités de production des aliments de base dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire Renforcement et diversification des opportunités de revenus des producteurs Protection de l'environnement et gestion rationnelle des ressources naturelles
Plan de développement du secteur Coton	Renforcer la compétitive du secteur Prémunir le secteur coton des effets néfastes des politiques de subvention, des fluctuations et de la volatilité des cours mondiaux Améliorer la gestion concertée de la filière coton Accroître la valeur ajoutée du secteur par une amélioration de la qualité du coton et profiter de l'émergence de nouveaux segments de marché Accroître la valeur ajoutée du secteur par l'amélioration des rendements de production et de transformation Développer la participation privée dans le secteur coton
La politique commerciale des denrées alimentaires et agricoles	Libérer les échanges commerciaux conformément aux traités de l'UEMOA
Plan de développement Institutionnel (PDI)	Profilier et moderniser l'administration générale du pays ainsi que ses institutions publiques en prenant en compte la décentralisation et de la rendre surtout accessible aux usagers. Entreprendre une réforme d'ensemble de l'Administration pour renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance dans une perspective de développement durable.
La prévention des catastrophes et des risques majeurs	Evaluer les catastrophes et risques majeurs Répondre rapidement aux risques et catastrophes

Source : Cellule Nationale CEDEAO, Octobre 2009/MMEIA

2.2.12.2 Caractéristiques générales et périodisation des politiques

Adopté en 1992, le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) constitue un cadre de cohérence des différents programmes de développement rural, d'une part, et un cadre de dialogue entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement.

Toute la stratégie du secteur Agricole repose sur les orientations définies du schéma directeur et s'articulent autour des actions suivantes :

- (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- (ii) le renforcement des investissements concernant la maîtrise de l'eau et le désenclavement des zones rurales ;
- (iii) le développement (diversification et valorisation des produits, restructuration des marchés, réduction des importations et relance des exportations) des principales filières agricoles en vue ;
- (iv) la restauration et le maintien de la fertilité des sols ;
- (v) le désenclavement du pays, la responsabilisation des différents acteurs du monde rural et l'amélioration des appuis (recherche, conseil technique, formation, communication, financement rural et promotion des femmes et des jeunes ruraux).

L'actualisation en 2000 du SDDR a été faite d'une part en s'appuyant comme en 1992 sur les objectifs généraux de développement et de lutte contre la pauvreté au Mali et d'autre part, en l'articulant autour d'options fondamentales aussi bien transversales que sectorielles.

Les objectifs assignés au secteur du développement rural à l'horizon 2010 s'inscrivent dans les objectifs généraux de développement et de lutte contre la pauvreté au Mali. Ces objectifs sont au nombre de quatre :

- (i) augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique du pays en favorisant l'accroissement durable du volume de la production agricole en général et alimentaire en particulier ;
- (ii) renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires en créant un environnement économique social et institutionnel dans le secteur rural favorable à la production durable de biens et services agricoles par des acteurs motivés et organisés qui ont accès aux facteurs de production (terres, crédits), à des technologies intensives et aux marchés ;
- (iii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales par la promotion des filières agroalimentaires et des services financiers et d'intermédiation appropriés, et par l'accès aux services sociaux et agricoles de base ;
- (iv) protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles par le développement d'un corps de lois, règlements et d'institutions impliquant la participation de tous les acteurs, le renforcement des capacités de ces acteurs pour la prise en charge des actions de restauration et de conservation des ressources naturelles, et la prise en compte de la GRN dans tous les programmes de développement agricoles.

2.2.12.3 Analyse des politiques et stratégies mises en œuvre

L'analyse des politiques et stratégies fait ressortir les faiblesses suivantes :

- une insuffisance de cohérence entre les politiques / stratégies et Budgets Programmes pour bâtir le CDMT de chaque ministère ;
- une insuffisance/absence d'évaluation des politiques et stratégies en cours ;
- l'absence d'un programme unique budgétisé servant de base et de référence à l'élaboration des CDMT de chaque ministère concerné par le Développement Agricole.

Au vu de ces faiblesses citées, les solutions suivantes peuvent être préconisées :

- l'élaboration d'une « Politique de Développement Agricole » telle que définie dans la LOA ;

- l'élaboration d'un programme national unique permettant de planifier les investissements et le fonctionnement du secteur à travers un programme fédérateur dénommé PNISA.

Les projets et programmes en exécution et en démarrage au niveau du secteur du développement rural se répartissent comme suit :

- Ministère de l'agriculture: 60 P/P en exécution et 10 P/P en démarrage ;
- Ministère de l'Élevage et de la Pêche: 25 P/P en exécution et 10 en démarrage ;
- Commissariat à la Sécurité Alimentaire: 5 P/P en exécution ;
- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, 37 P/P exécution et 7 en préparation.

Les contraintes rencontrées dans l'exécution de ces différents projets et programmes sont de plusieurs ordres, à savoir :

- insuffisance d'allocations budgétaires pour le suivi des projets ;
- difficultés de mobilisation des ressources extérieures auprès de certains bailleurs de fonds ;
- mise en œuvre par plusieurs projets des activités de suivi évaluation externe à l'insu de la CPS et inobservation de ses attributions ;
- difficultés d'accès à l'information auprès de certains bailleurs de fonds, notamment en ce qui concerne les dépenses effectuées directement par eux,
- insuffisances dans la maîtrise des procédures de passation des marchés. Circuit d'approbation parfois très long ;
- faiblesse au niveau du remplissage des fiches (BSI, revue) par certains gestionnaires et responsables des projets et programmes ;
- baisse des cours des devises (UC, Dollars, etc.) ;
- défaillances des entreprises attributaires des marchés et leurs reprises.

CHAPITRE III ANALYSE DE LA CRISE ALIMENTAIRE : CAUSES, EFFETS, REACTIONS POSITIVES ET REPONSES

Après une description du contexte global de développement et l'analyse de l'état des lieux, il revient à présent, dans ce chapitre d'analyser la crise alimentaire à travers les différentes causes (internes et externes), les effets qu'elle a engendrés, les mesures aux niveaux des populations et du Gouvernement pour y faire face.

3.1 Causes de la crise alimentaire

La crise alimentaire mondiale qui a commencé en 2007 apporte une preuve de plus que, le Mali, à l'instar des pays en développement, dépend de l'aide extérieure pour nourrir une population à majorité rurale. Cette crise ouvre une nouvelle ère qui sera caractérisée par une tendance à la hausse des produits agricoles sur le long terme.

3.1.1 Causes externes

Si la flambée des prix agricoles sur le marché international est la principale cause de la crise alimentaire au Mali, trois (3) niveaux d'analyse s'imposent pour une meilleure compréhension des causes extérieures de la crise alimentaire au Mali : le constat de la hausse brutale des prix des produits agricoles, les causes réelles de cette hausse et une analyse prospective du commerce mondial des produits agricoles.

3.1.1.1 Flambée des prix des produits agricoles

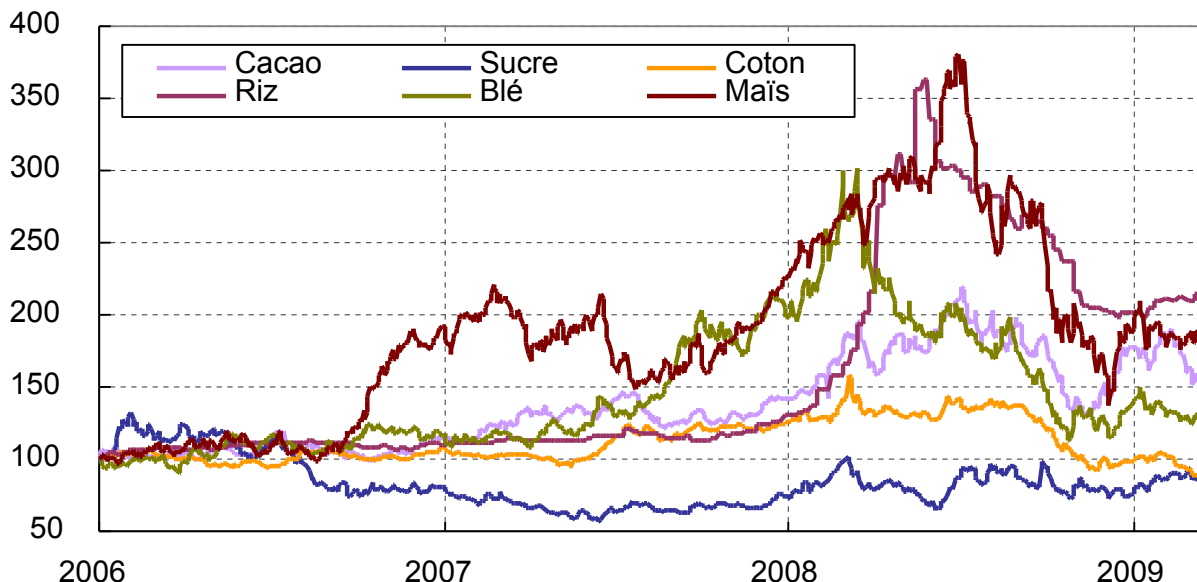
Depuis le début de l'année 2007, les denrées alimentaires connaissent une flambée des prix sur le marché international ; en effet, le prix des denrées de base (blé, maïs et riz) a atteint un niveau record, accusant une augmentation de 50%, ou plus, ces six (6) derniers mois. Les réserves alimentaires mondiales n'ont jamais atteint historiquement un niveau aussi bas. Il faut retenir parmi les hausses de prix les plus significatives quelques exemples :

- le prix du riz a atteint son niveau le plus élevé depuis dix ans (environ 360\$/T début 2008 contre 100 \$/T en 2005-2006) ;
- le prix du blé sur le marché international a doublé entre février 2007 et février 2008 atteignant un prix record à plus de 10 \$US le boisseau US²¹ ;
- le prix du maïs a également connu une hausse brutale (il est passé de moins de 100\$/T en 2005-2006 à plus de 370 \$/T début 2008) ;
- les prix du lait et du pain ont plus que doublé dans certains pays.

Selon le Directeur Général de la FAO, la facture des importations céréalières des pays les plus pauvres a augmenté de 37% en 2007, elle a connu une augmentation de 56% en 2008.

²¹ Un boisseau est une unité de mesure de céréales qui correspond à un volume de 12,5 litres soit 16,56 kg.

Graphique 23: Evolution des cours mondiaux du coton, du riz, du blé, du maïs du sucre, et du cacao entre 2006 et 2009 (en \$/tonne)



Source : FMI/BM

La quasi totalité de l’augmentation des prix des matières premières non énergétiques en 2008 provenait des céréales (hausse de 60%), des matières grasses et huiles (hausse de 34%) ainsi que des engrais (hausse de 139,1% pour le DAP). La presque totalité des matières premières agricoles ont vu leurs prix atteindre des niveaux record au début de 2008. A partir de la mi-2008, la plupart d’elles ont vu leur prix chuter. Ainsi, les plus fortes augmentations de prix ont concerné :

- le riz avec 102,5% en 2008 contre 23,6% en 2007 ;
- le sucre avec 31,8% en 2008 contre -31,8% en 2007 ;
- le thé avec 20,1% en 2008 contre 6,64% en 2007 ;
- le maïs avec 37,2% en 2008 contre 34,4% en 2007.

Tableau 16 : Evolution des Prix des principaux produits de base, 2006-2009 (variation annuelle et en %)

Produits de base	2006	2007	2008	2009*
Riz, 5%, \$/t	0,2	23,6	102,5	-32,4
Blé, \$/t	16,9	59,4	29,4	-22,7
Maïs, \$/t	23,5	34,4	37,2	-26,7
Thé, enchères (3), moy., cents/kg	6,8	6,6	20,1	-15,1
Sucre, monde, cents/kg	49,5	-31,8	31,8	-6,9
Pétrole brut, moyenne, \$/baril	20,4	10,6	36,6	-23,7
Gaz naturel, \$/mmbtu*	33,9	1	44,4	-7,7
Or, \$/once	35,8	15,3	23,4	-12,8
Coton, cents/kg	5,2	8,5	14,3	-6,3
Engrais/DAP, \$/t	-	-	130,9	-20,9

Source : FMI/BM, * Unité de mesure britannique du gaz combinant plusieurs paramètres.

3.1.1.2 Facteurs déterminants de la hausse mondiale des prix agricoles

De multiples facteurs ont influé sur l’envolée des prix mondiaux des produits agricoles. Du côté de l’offre, il faut noter que l’insuffisance des terres arables, les facteurs météorologiques et climatiques, tels que les cyclones, les inondations, les feux et la sécheresse, qui ont dévasté les récoltes dans beaucoup de régions du monde, sont des facteurs déterminants. Les coûts élevés du pétrole qui ont fait augmenter les frais de transport des aliments et d’achat des engrais n’ont pas

permis la production mondiale de céréales de satisfaire la demande croissante que connaissent certaines économies, comme celles de l'Inde et de la Chine et la forte demande du biocarburant.

Les exemples chinois qui seront souvent évoqués pour illustrer les analyses de cette section devraient faciliter l'appréciation de chaque phénomène analysé à l'échelle mondiale, mais tout ce qui est constaté en Chine, un pays continent, existerait dans un pays plus petit en superficie et en population.

3.1.1.3 Du côté de l'offre

L'insuffisance et la destruction des terres arables : B. Sundquist de l'Université de Minnesota dans une étude synthétique publiée en 2000, *Topsoil loss-Causes, effects and implications : a global perspective*, estime qu'à l'échelle du globe les pertes de terres cultivables sont de 100 000 km²/ an. Ces pertes progressives et importantes sont dues à :

- l'urbanisation des meilleures terres en Asie, la Chine a perdu un million ha de terres arables par an de 2005 à 2008, utilisées pour construire les logements urbains, plusieurs nouvelles villes de plus de dix millions chacune ont été construites pendant cette période ;
- au processus de désertification en Australie, Espagne et dans les régions du Sahel ;
- l'impact du réchauffement climatique (qui augmente le stress hydrique) ;
- l'érosion des terres arables fragiles causée par la déforestation et l'abus d'engrais.

Les phénomènes météorologiques et climatiques

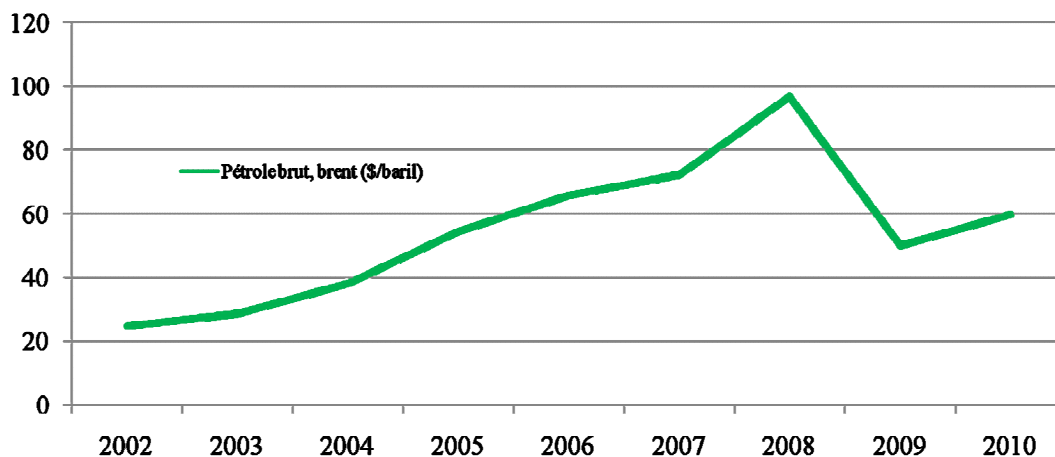
Les phénomènes météorologiques et climatiques expliquent en grande partie la faiblesse des récoltes dans de nombreuses régions du monde en 2007 : les sécheresses en Roumanie, Lesotho, Somalie et Ghana ; les effets de la désertification en Australie, Espagne et dans les régions du sahel, les inondations en Equateur, Bolivie, Sri Lanka, l'hiver très rude au sud de la Chine.

La crise énergétique

Le cours du baril de pétrole, qui était de 30 \$US en 2003, est monté de façon vertigineuse en frôlant la barre des 150 dollars (147 dollars US en juillet 2008) sous la pression de la demande vigoureuse en provenance des pays émergents, de la persistance des tensions géopolitiques, de la réduction de l'offre, des spéculations sur le marché financier et de la chute du dollar. Ce renchérissement du pétrole a considérablement augmenté les coûts de production des produits agricoles à trois niveaux :

- i) les intrants agricoles qui en majorité requièrent pour leur fabrication l'utilisation du pétrole ou du gaz naturel dont le prix évolue avec celui du pétrole ;
- ii) les frais de carburant des machines agricoles (dans le cas du Mali, les machines agricoles les plus utilisées sont le tracteur, le motoculteur, les motopompes, les stations de pompage, les batteuses, les décortiqueuses, les moulins...) ;
- iii) le transport des intrants et de la production. Cette crise des énergies fossiles a stimulé la production du biocarburant.

Graphique 24 : Evolution du prix du baril de pétrole en dollar de 2002 à 2010 (en \$/baril)



Sources : FMI/BM

3.1.1.3.1 Du côté de la demande

La demande mondiale de céréales comprend trois volets : la consommation humaine, l'alimentation du bétail et le biocarburant.

3.1.1.3.1.1 La consommation humaine

Le premier facteur de l'augmentation de la demande de céréales pour la consommation humaine est l'accroissement naturel de la population mondiale (dont le taux est de 1,2% par an malgré les efforts de limitation des naissances déployés par les chinois) ; le deuxième facteur explicatif de l'accroissement de la consommation humaine de céréales est l'amélioration des conditions de vie des populations des pays émergents. En effet, l'explosion des classes moyennes en Inde et en Chine entre autres a considérablement modifié les comportements et les régimes alimentaires dans ces pays ; pour avoir un ordre de grandeur : la proportion des classes moyennes par rapport à la population totale chinoise est passée en 1990 de 8,6% à environ 70% en 2008.

3.1.1.3.1.2 L'aliment bétail

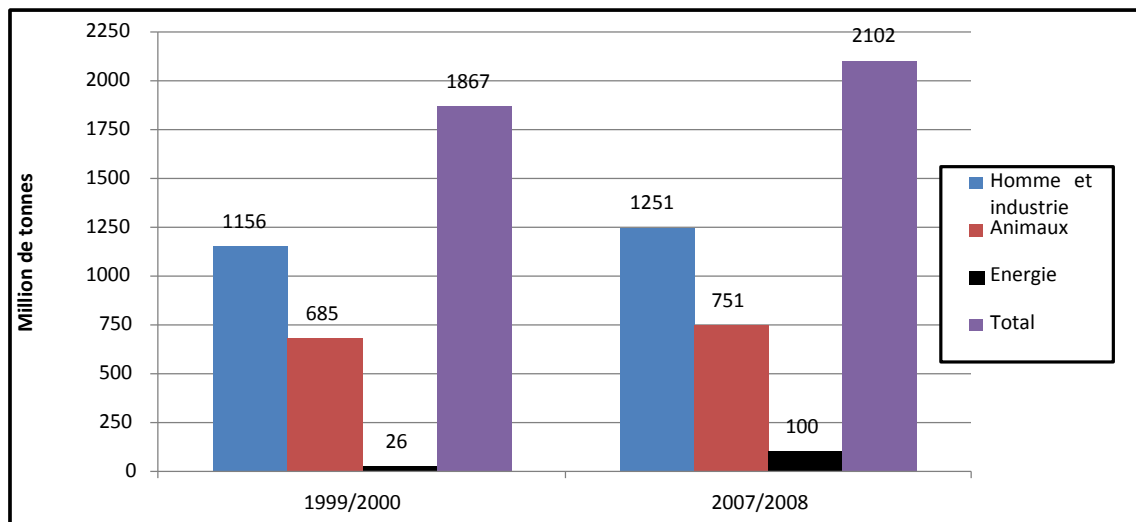
La consommation de viande et des produits laitiers est en nette progression, (exemple : en plus de la production locale de la viande de porc, la Chine a importé en 2008, 100 000 tonnes de viande de porc). Sachant que pour produire une calorie animale, sept (7) calories végétales sont nécessaires, on comprend que la demande mondiale de céréales pour l'alimentation des animaux ait augmenté de 2,6% entre 2007/2008 pour atteindre 754 millions de tonnes. Cette augmentation est imputable à la forte progression de l'utilisation des céréales secondaires (maïs et sorgho) qui ont atteint un volume record de 633 millions de tonnes.

3.1.1.3.1.3 Le biocarburant

L'utilisation des céréales pour la fabrication du biocarburant est en forte progression, d'après les estimations 100 millions de tonnes de céréales sont consacrées de nos jours à la production du biocarburant, le volume de maïs représente 95 millions de tonnes soit 12% de la consommation mondiale de cette denrée. Entre 2007/2008, les Etats Unis, premier producteur mondial d'éthanol, ont utilisé 81 millions de tonnes de maïs.

Face à ces évolutions, le mouvement des prix commencé en 2006 s'est amplifié en 2007 et en début 2008. Ceci s'est traduit par de fortes hausses du prix des céréales et a nourri l'inflation des prix alimentaires et le débat sur le pouvoir d'achat dans le monde, qui s'est soldé par des émeutes dans bon nombres de capitales de pays en Afrique (Dakar, Ouagadougou, Abidjan, etc.). Dans ces pays importateurs, l'augmentation des prix a été accompagnée par la hausse des coûts de fret d'une part et par l'augmentation du coût des intrants d'autre part, mettant la pression sur les prix domestiques des céréales.

Graphique 25: Evolution de la consommation des céréales



Source : Cyclope 2008

3.1.1.4 Autres causes

3.1.1.4.1 Les choix politiques de certains pays

Pendant qu'un grand nombre de pays ont, ces dernières années, adopté une politique de **réduction des stocks**, d'autres tels que l'Inde, l'Égypte et l'Argentine ont décidé **d'interdire ou limiter les exportations** dans le but de réguler les prix des céréales sur leur territoire. La confrontation de ces deux politiques a augmenté la pression sur les prix mondiaux des céréales.

3.1.1.4.2 La politique des subventions agricoles pratiquée par les pays du Nord

Elle empêche les produits agricoles du Sud d'être compétitifs et d'avoir des prix équitables ou rémunérateurs sur le marché international, surtout quand on sait que les PAS jusqu'à la crise de 2007/2008 interdisaient aux pays bénéficiaires des ressources du FMI et de la Banque Mondiale de subventionner leur agriculture.

Par ailleurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pays cherchent à promouvoir la production d'énergie propres (ou énergies renouvelables). Cette nouvelle politique de diversification de la production énergétique est dominée aujourd'hui par la production d'éthanol.

3.1.1.4.3 La crise financière

Si l'étude présente n'a pas la prétention d'analyser la crise financière qui a débuté en 2008, elle cherche tout simplement à mettre en évidence les effets de cette crise sur la hausse des prix des produits alimentaires. En effet, les aliments de base et les matières premières comme le pétrole et l'or ont servi de valeurs refuges aux établissements bancaires et Fonds d'investissement qui ont

perdu, après avoir spéculé sur les « fameux sub primes » des sommes importantes sur les marchés financiers. Les Etats ont été obligés d'intervenir pour sauver ces établissements financiers en difficultés en les subventionnant ou en leur accordant des crédits bons marchés. Avec ces nouvelles liquidités et le souci de sortir le plus rapidement de la crise financière, ils se sont tournés vers de nouveaux investissements à moindre risque, en intervenant sur les marchés à terme, d'où leur précipitation sur l'or, le pétrole et les produits alimentaires de base. Cet acharnement sur les produits alimentaires de base est venu aggraver la hausse des prix déjà existant.

3.1.1.5 Perspectives de l'évolution des prix agricoles

L'agriculture mondiale doit résoudre une équation complexe à savoir : nourrir neuf (9) milliards de personnes à l'horizon 2050 dans un contexte de développement durable et d'épuisement des gisements d'énergies fossiles. La libéralisation des échanges agricoles qui a été présentée comme une solution appropriée commence à montrer ses limites. En effet depuis 1994, l'agriculture est entrée dans le cadre du commerce mondial. Depuis cette date ce secteur stratégique est resté soumis à la régulation des Etats et demeure un facteur de blocage de l'OMC. Il faut retenir que les produits agricoles se distinguent des autres biens manufacturés par une très forte volatilité des prix, dont la formation et la cyclicité sont difficiles à identifier. La libéralisation du commerce des produits agricoles ne semble pas conduire automatiquement à une stabilité des prix. Une analyse sur l'évolution des prix agricoles pendant les dix prochaines années devrait permettre aux décideurs de l'agriculture mondiale et du commerce international de rechercher un système efficace de production et de régulation des prix agricoles.

Selon un rapport de l'OCDE et de la FAO sur les « Perspectives agricoles » pour la période 2008-2017, les prix des produits agricoles « *sont appelés à descendre progressivement* » au cours des dix prochaines années mais resteront toutefois à des niveaux moyens supérieurs que lors de la décennie écoulée. Ainsi, par rapport à la moyenne observée entre 1998 et 2007, les projections de prix de l'OCDE pour la période 2008-2017 indiquent :

« Une augmentation de 20% environ pour la viande bovine et porcine, de quelque 30% pour le sucre brut et le sucre blanc, de 40 à 60% pour le blé, le maïs et le lait écrémé en poudre, de plus de 60% pour le beurre et les graines oléagineuses et de plus de 80% pour les huiles végétales ».

Le rapport souligne également que les prix pourraient également être plus instables que par le passé, notamment en raison « *du changement climatique* » et de la spéculation des fonds d'investissement qui « *opèrent sur les marchés à terme agricoles ou s'en retirent en fonction des perspectives de profit* ». Cette instabilité des prix sur le marché international aura des effets néfastes et pour les producteurs et pour les consommateurs.

Par ailleurs, au cours des dix prochaines années, « *l'épicentre de la production agricole mondiale continuera de se déplacer des pays de l'OCDE vers les pays en développement* ». Ils devraient ainsi arriver en tête pour la production et la consommation de la plupart des produits de base, sauf les céréales secondaires, le fromage et le lait écrémé en poudre, prévoient l'OCDE et la FAO.

Enfin, l'évolution des prix des produits agricoles et des denrées alimentaires dépendra largement des grandes orientations des politiques économiques et commerciales des pays développés et émergents.

3.1.2 Causes internes

Suivant les personnes interrogées, la crise alimentaire ne peut s'expliquer que par deux groupes de causes fondamentales avec certes des variantes. Il s'agit des causes naturelles et humaines.

3.1.2.1 Les causes naturelles

S'agissant des causes naturelles, nombre de personnes rencontrées estiment que « *la rareté ou l'insuffisance des pluies (« ji tan gna ») a une grande part de responsabilité dans la crise alimentaire* ».

Pour les services techniques : « *le déficit pluviométrique devient lourd de conséquence quand il se produit au moment de la floraison des cultures céréalières* ». Les associations de consommateurs estiment que l'influence et la mauvaise répartition des pluies hypothèquent toujours la production céréalière comme par fatalisme. Que ces situations se passent au moment des semis, de l'épiaison ou de la floraison, elles sont dangereuses pour les cultures.

Les ONG enquêtées, indexent la mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps. D'autres interlocuteurs de l'administration publique, de l'AMUPI et des services techniques de rappeler qu'autant la pluviométrie peut hypothéquer la production céréalière autant les déprédateurs (criquets, oiseaux granivores, insectes divers, chenilles, etc.) peuvent l'annihiler.

Pour l'Office de Protection des Végétaux (OPV), au cours de la campagne 2008/2009, le risque que représentaient ces ennemis des récoltes était la perte de 376 000 tonnes de céréales.

Ainsi, dans les communes parcourues du cercle de Nara (Nara, Ouagadou et Niamana) l'invasion des déprédateurs l'emporte souvent sur les causes avancées, à savoir la mauvaise pluviométrie, le manque de pâturage et d'eau, l'insuffisance de terres arables entre autres.

Ceci est illustré par la succession des faits suivants :

- en 2002-2003, la pluviométrie a été déficitaire ;
- en 2004, les criquets ont ravagé tout le couvert végétal y compris les cultures ;
- en 2005, la situation d'ensemble était plus ou moins bonne, mais les pluies se sont arrêtées très tôt ;
- en 2006-2007, il n'y a pas eu de changement ;
- en 2008, des déprédateurs, cette fois-ci différents des criquets, ont fait leur apparition dans la zone. Il s'agit des oiseaux granivores « *Keleya keleya* » qui, chassés des rizières de Niono, ont migré vers les champs de céréales de la zone de Nara.

La crise alimentaire s'installe déjà quelques mois après les récoltes ; elle affecte toutes les populations ; mais est moins ressentie par ceux qui ont des proches parents à l'extérieur pouvant leur apporter un concours financier.

« *La mauvaise répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps, le **manque de pâturage, l'envahissement des pâturages de la zone par les troupeaux mauritaniens, le manque d'eau, l'invasion des champs par des déprédateurs (criquets, les oiseaux granivores keleya, keleya** » sont les causes de la crise alimentaire soutiennent à l'unisson un consommateur de Nara et les élus de la commune rurale de Mourdiah.*

« *S'il y a crise alimentaire, ce n'est pas parce qu'on ne travaille pas. On cultive bien, les semences poussent bien. Mais les oiseaux ravagent tout, une fois, que les céréales mûrissent ; et malgré tout, nous ne faisons que cultiver et ce, depuis toujours, c'est-à-dire les années 1980, pour être plus exact. Une fois, nous nous sommes regroupés avec tous les jeunes du village pour faire face aux oiseaux granivores pendant plus d'une dizaine de jours et au moment où l'on a baissé la garde, un beau jour, pendant le mois de Ramadan, ces oiseaux-là sont revenus pour tout dévaster... »*, rapporte un cultivateur à Goumbou. Il s'agit là d'une cause naturelle

En réalité, selon les acteurs rencontrés, la crise alimentaire s'expliquerait dans le plateau Dogon tout comme à Nara par l'action conjuguée de la pénurie pluviométrique et surtout l'action des déprédateurs sur les semis et les récoltes :

Dans tous les cercles du Sahel Occidental, la crise alimentaire serait permanente en raison vraisemblablement de sa localisation. L'élevage est l'activité prédominante dans cette zone qui est très souvent déficitaire en productions céréalières. La variété locale hâtive de mil « *suna* » qui est très utilisée dans la zone, résiste difficilement au stress hydrique.

L'enclavement de certaines localités du pays lié au mauvais état des routes est un facteur non négligeable dans l'appréciation des causes de la crise alimentaire. Une telle situation concerne le cercle de Nara, le Plateau Dogon, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal.

Les inondations ont été également avancées comme faisant partie des causes naturelles. Entre autres exemples avancés, les habitants du Plateau Dogon ont encore en mémoire les inondations provoquées par la crue du Niamey dans le cercle de Bandiagara.

3.1.2.2 Les causes anthropiques

La faible capacité des opérateurs (grossistes importateurs) à constituer un stock suffisant ces dernières années a été expliquée par la DRPSIAP de Bamako et le Grand Grenier du Bonheur (GGB) par le fait que les aléas climatiques en Asie ont diminué la quantité de riz produite et baissé les importations.

Toutefois, les acteurs interrogés ont estimé que la responsabilité anthropique est plus déterminante dans la crise alimentaire que la part de la nature.

S'agissant des causes humaines, les associations de consommateurs constatent que le manque de protection sociale des producteurs et des consommateurs les a rendus vulnérables à la crise alimentaire. D'autres structures techniques abondent dans la même direction, tout en précisant que la principale cause de la crise alimentaire est la pauvreté et l'insuffisance d'engagement de l'État des secteurs sociaux de base comme la santé, l'éducation et l'hydraulique villageoise. En outre, ils ont estimé que l'insuffisance d'encadrement des paysans et leur niveau d'équipement expliquent la faible capacité des producteurs et l'inorganisation des marchés locaux.

L'accent est également mis sur l'exploitation abusive des ressources naturelles dont l'une des conséquences a été le déséquilibre écologique qui ne cesse d'influer négativement sur les productions céréalières et piscicoles.

Selon un élu de la capitale du Kéné Dougou, quatre (4) causes sont à la base de la crise alimentaire :

- la première cause est le conflit ivoirien qui a provoqué un mouvement migratoire intense en direction de Sikasso. Les bouches à nourrir sont devenues très nombreuses « *ce que nous produisons ne suffit plus* » ;
- la seconde cause est l'exportation « abusive » des productions céréalières de Sikasso hors du Mali par les gros commerçants : « *Anw ma balo folo, Anw be balo la bo*²² ». Pour montrer la gravité de la situation, il ajoute que : « *c'est la première fois depuis quarante ans que le sac de maïs ait été vendu ici à Sikasso à 17 500 FCFA* ». Le comble selon certains acteurs qui ont eux aussi stigmatisé cette exportation est que les céréales qui ont été subventionnées au Mali sont réexportées vers les pays qui n'ont pas subventionné celles-ci ;
- la troisième cause, c'est la liberté totale des prix. En effet, la politique libérale de l'État qui consiste à laisser le marché décider des prix, constitue aux yeux des autorités communales,

²² La nourriture que nous produisons ne nous suffit pas et nous nous permettons d'exporter ce peu que nous produisons.

- un facteur non négligeable dans la tension alimentaire qui frappe la région, surtout en période de soudure ;
- la quatrième cause, c'est la difficulté pour ceux qui veulent investir dans l'agriculture d'accéder au foncier. Avec la ruée des fonctionnaires sur les terres et l'urbanisation galopante, la terre est devenue une denrée rare.

A ces causes s'ajoutent d'autres relevant du manque de savoir-faire des paysans (non respect du calendrier agricole, mauvaise tenue des champs, détournement des intrants, etc.). Il s'agit entre autres du non respect des règles qui permettent d'obtenir un bon rendement dans les champs :

« Les paysans déshercent mal les champs tout en oubliant aussi les alentours qui constituent du coup des nids potentiels pour les déprédateurs. Ils n'ont pas encore, au constat, incorporé la variable du changement climatique dans le registre de leurs habitudes, de leurs pratiques culturelles et culturales », soutient un agent du secteur agricole de Nara.

3.1.2.3 La question du foncier

Ils sont nombreux les enquêtés qui accusent les maires des grandes agglomérations d'avoir vendu des terres et morcelé ou parcellisé les concessions rurales qui avoisinaient les moyennes et grandes villes en terrain à usage d'habitation. Ce qui a exacerbé les tensions entre autochtones et allochtones et réduit la pratique de l'agriculture périurbaine.

Selon un élu de la ville de Sikasso, « Jadis, celui qui n'avait pas de terre pouvait la prêter avec les grands propriétaires de terre à Sikasso que sont les Ouattara, les Traoré et les Berthé. Maintenant, on ne la prête plus, on la vend. Même les propriétaires de terre sont allés loin pour chercher des terres à cultiver. Beaucoup de sikassois cultivent dans leurs propres maisons parce qu'ils n'ont pas de terre à cultiver ».

« Au lieu d'avoir une politique de sécurisation foncière, c'est la vente aux multinationales. Quand une exploitation familiale, au départ, constituée de sept (7) personnes, et aujourd'hui, en compterait 47 personnes avec une dotation initiale de cinq (5) ha ; vous voyez qu'il y a problème. Les aménagements qui ont suivi avec des dotations d'un hectare, n'ont pas résolu le problème. L'unité de la famille devenant un enjeu, la solution intermédiaire choisie par les producteurs est l'exode-migration. Ici, la responsabilité est partagée : les producteurs n'ont pas respecté leur engagement dans l'application des choix techniques et de crédit. Du moment où le rendement est fonction de l'application des normes, au lieu de 10 sacs d'engrais, ils utilisent réellement six (6) et en vendent quatre (4) ; à la longue, le paysan ne sera plus solvable et ne pourrait avoir la récolte escomptée et être en mesure de payer le crédit de campagne », relève un conseiller du président de l'APCAM.

L'Etat est également indexé de mettre à disposition des fonds souverains des milliers d'ha, toute chose, pouvant à la longue défavoriser les exploitations agricoles familiales :

Pour les producteurs céréaliers de Bellah Farandin (à Tombouctou)

« La crise alimentaire de Tombouctou s'explique par le coût élevé de la production, l'insuffisance d'encadrement, le faible niveau technique des producteurs, la vétusté des équipements et la pratique usurière autour du foncier qui oblige certains producteurs à brader toutes leurs récoltes dans la plaine ».

Aussi, c'est l'avenir du maraîchage dans ces villes qui est fortement compromis, bien qu'il soit déterminant dans l'alimentation des populations urbaines.

3.1.2.3.1 L'exclusion des femmes en tant que cadets sociaux dans l'accès au foncier

L'essentiel des interventions semble porter actuellement sur la céréaliculture. Cependant l'activité maraîchère devient de plus en plus une culture d'exportation. Or, elle n'a été considérée jusqu'à une période récente que comme une activité d'appoint au lieu d'une activité génératrice de revenus.

Aujourd'hui, les femmes essaient tous les domaines d'activités (agriculture, élevage, pêche, commerce, artisanat, etc.) et dans la transformation des produits alimentaires. Compte tenu de la féminisation de la pauvreté et la proportion croissante des femmes dans la population active agricole, due à l'exode rural masculin consécutif aux difficultés économiques ; les femmes, chefs de ménage émergents, devraient donc détenir un pouvoir décisionnel plus étendu. Paradoxalement, il arrive que ce statut ne leur soit pas socialement reconnu et qu'elles doivent recourir à un parent du sexe masculin. L'étude de la propriété foncière par le truchement de l'économie domestique présente aujourd'hui un intérêt considérable. Les lieux privilégiés pour la culture maraîchère sont, aujourd'hui, les zones périurbaines et urbaines.

Par ailleurs, ces exploitations sont situées soit sur des espaces publics, soit sur des exploitations familiales ou encore sur des titres fonciers de particuliers. Les exploitations situées sur les titres fonciers sont soit en location où soit sur des servitudes publiques (le long de la voie ferrée, les berges du fleuve Niger et des grands marigots et rivières qui arpentent certains quartiers). La situation spatiale de ces exploitations consacre leur précarité, qui d'ailleurs est corollaire à l'urbanisation consécutive à la démographie galopante. Cette situation consacre en fait une certaine forme d'inégalité ; simplement, parce que les femmes, n'ayant pas assez de marges financières pour être propriétaires de ces exploitations, s'en trouveront exclues. Schématiquement, l'approche voudrait que la ressource soit abordée en termes d'accès, de jouissance et de responsabilité. Celle-ci renvoie à deux dimensions : les moyens de production (la terre – moyens de production) et les revenus (l'argent – moyens d'autonomisation) tirés de son exploitation. Ainsi, il a été donné de constater que deux catégories de productrices prédominent dans l'activité maraîchère : les femmes démunies (69,6%) et les veuves (30,4%)²³.

Dans les faits, la pratique maraîchère (l'exploitation) n'intéresse pas les jeunes filles et les femmes d'un certain âge. Les exploitantes ont un âge moyen compris entre 35 à 80 ans. La maternité moyenne par femme est de cinq (5) enfants. L'ancienneté dans la pratique oscille entre deux (2) à plus de trente (30) ans. Ces femmes résident le plus souvent loin, au moins cinq (5) à dix (10) km des sites d'exploitation. Une telle distance renforce davantage la problématique de la question foncière.

Au-delà, la production maraîchère est caractérisée par sa saisonnalité. Les périodes propices s'étalent de décembre à mi-mai. Cette saisonnalité imprime de sérieuses fluctuations sur l'offre et la demande des produits. Ces fluctuations reflètent, non seulement, les contraintes climatiques mais aussi la non professionnalisation et l'inorganisation des circuits de commercialisation, l'insuffisance de moyens de transport adéquats, les difficultés d'emménagement et de transformation. La taille des exploitations ne dépasse guère le quart (¼) d'hectare. Rarement, celles situées dans le péri-urbain atteignent l'hectare. Contrairement aux concessions rurales, domaine de prédilection des hommes, les femmes sont reléguées au second plan dans l'accès au foncier. Les exploitantes du site ACI Hamdallaye trouvent que :

« *Tout le problème des maraîchères se résume à l'insécurité foncière et au problème d'eau. Ici, nous louons les parcelles à 12 500 FCFA/an. Le hic est que le propriétaire, lui-même, n'a pas de titre sur les parcelles ; c'était son ancien champ qu'il a morcelé. Or, le terrain appartient à*

²³ Notre échantillonnage est bâti sur une population de 135 individus.

*l'Agence de Cessions Immobilières (ACI) et constitue l'annexe de Bamako Center en construction. Nous sommes obligées de procéder à la location sachant que nous sommes sur des **sonorobougou** (précarité et illégalité). En réalité, c'est la terre qui manque dans l'agglomération bamakoise. Nous essayons alors de tirer le maximum de profit des parcelles que nous louons ».*

Celles d'Haoussa Foulane (Gao) de soutenir :

« A l'époque, nous avons pu négocier avec le chef de village une parcelle pour faire du maraîchage. Malheureusement, dans l'exploitation, nous avons été confrontées à la divagation des animaux et beaucoup d'hommes ne voyaient pas d'intérêt à ce que nous accédions au foncier ; les récriminations ont été telles que le chef de village nous a demandé de libérer le terrain ».

Quelques constats s'imposent. Les modes d'accès au foncier varient mais la majorité des femmes ont accès au foncier à travers la location ou le prêt. En général, leurs exploitations sont situées sur des propriétés familiales ou sur des terrains marginaux. Elles éprouvent aussi des difficultés à intégrer une filière conçue par et pour l'industrie d'exportation.

Les écueils du régime foncier sont beaucoup moins facilement supportables dans la mesure où les femmes s'éveillent à la conscience de leurs intérêts et expérimentent à leur tour l'efficacité de l'action collective. Les structures sociales, les groupements de femmes aussi bien que les mentalités se transforment. Au demeurant, le secteur reste encore dominé par les hommes et un maraîchage amélioré tant en ce qui concerne l'occupation des actifs que des productions destinées à l'autoconsommation et à la vente.

L'analyse du secteur maraîcher révèle les caractéristiques suivantes : le foncier demeure toujours la propriété des hommes et les femmes sont beaucoup plus dans le circuit commercial (l'achat sur les lieux d'exploitation et la vente des produits sur les marchés). Les femmes qui parviennent à « posséder » une exploitation, recourent généralement soit aux liens de parenté (Haoussa Foulane, Gao), soit aux ONG (OXFAM, Afrique Verte, Tassaght, etc.) et projets (PADEC dans le Sahel Occidental).

Pour décrire la coopération socialement codifiée des hommes et des femmes, à l'échelle domestique, le recours au cycle de l'exploitation maraîchère est une porte d'entrée intéressante. Contrairement aux cultures vivrières (mil, riz, maïs, sorgho, etc.) et de rentes (coton par exemple), le cycle maraîcher ne connaît pas la grande rigidité de la répartition sexuelle des différents travaux. Dans sa pratique, les femmes et les hommes défrichent, sarclent, puisent, arrosent et vendent les productions. C'est dire que de prime abord si l'écueil du foncier est levé, l'homme et la femme ont approximativement les mêmes chances d'assurer le bien être de leurs familles respectives. Or, si les hommes seuls peuvent accéder au foncier (sa propriété), les femmes excellent dans l'entretien des plants, la vente des produits et leur préparation en mets. C'est dire fondamentalement que chaque sexe est dépendant de l'autre (en réalité, cette réciprocité masque aussi l'existence d'un surtravail féminin).

C'est dire aussi que les femmes ne peuvent pas devenir des usufruitières permanentes. Par contre, elles ont la possibilité de bénéficier de l'usufruit temporaire : l'exploitante d'une parcelle déjà appropriée devient une usufruitière temporaire. Afin de préserver les droits du prêteur, l'usufruitière temporaire doit se soumettre à certaines restrictions. Elle ne peut ni creuser un puits, ni planter de fruitiers. Ceci pour éviter tout investissement durable susceptible d'en faire une usufruitière permanente. Grâce au système de jachère (1-2 ans) qui permet une rotation, le propriétaire peut aisément récupérer sa propriété et la mettre en valeur. Ce mode d'exploitation du foncier permet de repérer les lignes de démarcation entre propriétaire/attributaire de terres et locataire/prêteur. Le prêt de terre est, généralement, limité d'un à deux ans au-delà desquels l'attributaire retire la parcelle. Aujourd'hui, le prêt de terre implique la perception de redevance et son aliénation par voie de vente est très rare.

Sur l'ensemble des sites parcourus, c'est le régime traditionnel qui gère la majorité des exploitations sauf quelques cas, où les terres relèvent d'un régime moderne à titre foncier. Si telle opportunité est révélatrice d'inflation et de spéculation foncière, elle concerne surtout le foncier périurbain et traduit l'attitude des citadins à s'approprier d'un espace soumis à de profondes mutations induites par la proximité des agglomérations. Le trait dominant est que, dans ce cas, les femmes sont victimes de n'avoir pas pu posséder jusque-là des moyens de production : la terre. Elles ont dû faire l'objet, non seulement, de demandes sans suite, mais aussi d'un silence ou d'une indifférence officiels. Dans ce cas, l'État a échoué à prendre les mesures minimales nécessaires pour qu'elles deviennent propriétaires. Le Livre blanc de l'APDF ne remarquait-il pas :

« Un domaine où les femmes sont très souvent discriminées est l'accès à la terre, particulièrement en milieu rural, malgré la loi n° 86-91/AN-RM du 12 juillet 1986 portant Code domanial et foncier. Cette disposition reste non appliquée en raison des coutumes, des traditions et des mentalités d'une part et d'autre part, d'un manque de volonté politique de la part des autorités administratives et politiques à tous les niveaux » (2000 : 74).

Si l'État porte, par conséquent, la responsabilité des souffrances que les femmes subissent par rapport à l'accès au foncier, parce que prenant leurs racines dans une culture universelle qui leur dénie l'égalité des droits et qui légitime leur utilisation à des fins politiques. Cependant, en dépit de tout ce que les femmes à travers le monde ont obtenu en affirmant leurs droits, elles continuent à gagner moins que les hommes, possèdent moins de biens et ont moins accès à la terre, à l'éducation, à l'emploi et à la santé. Une discrimination largement répandue leur refuse toujours la pleine égalité politique et économique. En somme, de telles formes de discrimination retardent la réunion de conditions suffisantes pour assurer la sécurité alimentaire des ménages.

3.1.2.3.2 L'urbanisation, la démographie galopante ou l'insécurité foncière des maraîchers

Pour le représentant de l'Union Régionale de la Filière Bétail-Viande (URFBV), l'une des causes fondamentales de la crise est liée à la structure et au fonctionnement des familles maliennes dans lesquelles, il y a plus de consommateurs que de producteurs : *« Dans la plupart des familles maliennes, vous trouverez que c'est une ou deux personnes qui nourrissent tous les autres membres de la famille. Dans une telle condition, il est difficile d'avoir l'autosuffisance alimentaire ».*

Selon un détaillant au marché de Wayerma (Sikasso), les facteurs sont multiples : la démographie galopante et les déficits pluviométriques récurrents. Un autre aspect, non moins important, sur lequel il s'est appesanti est l'entrée d'un côté dans l'agriculture à Sikasso de personnes qu'il qualifie de « riches », les agro-businessmen et, de l'autre, la sortie des pauvres qui sont dorénavant incapables de supporter les coûts de production. Les premiers produisent et stockent leurs productions puisqu'ils n'en ont pas besoin et ne les sortent qu'en petite quantité sur le marché dans le but de contrôler les prix.

Si le maraîchage fait partie intégrante de la large gamme des systèmes de production de l'économie domestique, de plus en plus, cette activité permet à nombre de femmes de faire face aux problèmes quotidiens. Mais les femmes ne sont pas majoritaires comparativement aux hommes en ce qui concerne les sites du district de Bamako, de Sikasso, du Plateau Dogon, de l'Office du Niger ou de Kidal et le niveau d'équipement des exploitations est en général très rudimentaire (la houe, la pioche et la fumure organique).

Aujourd'hui, il semble que les premières réglementations relatives aux sites maraîchers ne répondent plus à la réalité des pratiques. Un tel constat va dans le sens d'une installation anarchique des maraîchers dans le péri-urbain. Par exemple à Bamako, l'urbanisation aidant, les sites

traditionnels d'exploitation ont été transformés en parcelles à usage d'habitation ou en concessions rurales. Ainsi, c'est la ruée sur des parcelles en location autour des quartiers tels : Bakaribougou, Sans Fil (TSF), Djikoroni, Sébénikoro, Sotuba, Badalabougou Est, Magnambougou, etc. Si jusqu'à une certaine époque, la majorité des sites d'exploitation étaient situés dans le lit majeur du fleuve Niger, des rivières et marigots qui traversent Bamako, de plus en plus, les maraîchers squattent le peu d'espace public.

Aussi, malgré leur organisation en coopératives avec comme corollaire des revendications incessantes, les sites ainsi octroyés ou proposés par les gouvernants sont mal aménagés ou non propices à l'exploitation. Ces facteurs renforcent davantage l'insécurité foncière des maraîchers. En outre, si les tendances démographiques montrent un accroissement rapide de la population avec un pourcentage élevé de jeunes de moins de 15 ans, le paradoxe dans les zones de production est leur dépeuplement suite à des exode-migrations successifs de la jeunesse démotivée face à l'agriculture.

Somme toute, la pensée populaire retient comme causes de la crise alimentaire liées au maraîchage les éléments suivants: la démotivation de la jeunesse envers les activités agricoles, le manque d'équipement, l'insuffisance d'encadrement et les difficultés d'accès à la terre.

3.1.2.4 La gestion des récoltes, la désaffectation de la coton culture et des subventions

La mauvaise gestion de la production nationale de céréales explique en partie les crises alimentaires, surtout après une bonne récolte. De l'avis des enquêtés, les facteurs explicatifs de cette mauvaise gestion sont : les prêts usuriers, la vente à vil prix au moment des récoltes, l'exportation vers la sous région, l'inactivité des producteurs agricoles pendant les six (6) mois de la saison sèche. Ces situations sont dues au fait que le circuit commercial et les cycles de production des céréales ne sont pas maîtrisés, ou sont mal conçus et exécutés. Les paysans manuels de N'Goutjina (Cercle de Koutiala) par exemple citent le retard dans le début des travaux à cause du manque de matériel²⁴ comme le facteur limitant de leur production. Toute chose qui les fragilise lors des chocs climatiques.

Dans la commune urbaine de Kita, c'est surtout le retard dans le paiement du prix d'achat du coton qui est pointé du doigt par les producteurs et les consommateurs :

« Le paysan est obligé de vendre toute sa récolte avant que l'argent de son coton ne lui soit payé » ou encore « le coton du paysan est payé en retard à telle enseigne qu'il est obligé de vendre toute sa production céréalière pour satisfaire ses petits besoins. Aussi, l'insuffisance des surfaces exploitables et les difficultés que traverse la régie des chemins de fer accentuent davantage notre crise alimentaire ».

A Koutiala, c'est la pauvreté monétaire et le bradage des récoltes qui ont été indexés par les responsables de l'ASCOMA et ceux de la Mairie. En effet, *« le vivre est physiquement disponible, mais inaccessible à cause de la pauvreté monétaire ».*

Cette situation est d'autant plus réelle que le sac de mil en période de soudure se vend à 21000 FCFA contre 5000 à 6000 au moment des récoltes. Dans la commune rurale de Kokofata (Cercle de Kita), lors d'un entretien collectif, les paysans soutiennent que :

²⁴ Ils sont obligés d'attendre que les paysans motorisés finissent leur labour avant de louer leur matériel.

« Ces dernières années, le prix du coton graine a chuté et la CMDT elle-même, connaît une crise sans précédent. Ces facteurs ont bouleversé les producteurs pour lesquels l'État a imposé les cultures de rente pour ensuite les abandonner plus tard à leur propre sort au moment où ils avaient le plus besoin de lui »

Pour le conseil communal de Dioro (en zone Office Riz de Ségou), la crise s'explique par le comportement des paysans qui vendent leur production pour des dépenses sociales dans un contexte d'insuffisance de production. Les dépenses de prestige (mariages pompeux, achat de mobylettes, de téléviseurs et des portables) ne sont pas, de l'avis des représentants de la Chambre d'Agriculture de Ségou, des comportements qui améliorent la situation alimentaire.

A la faveur de l'introduction des cultures de rente (coton, arachide) dans la zone de Kita, un changement dans les habitudes culturelles et culturelles des paysans, est apparu. Dans un passé récent, ces cultures de rente ont permis un certain développement socio-économique tout en favorisant l'implantation d'usines et son corollaire infrastructurel. Malheureusement, ces dernières années, la chute du prix du coton au producteur a eu des surcoûts au niveau des facteurs de production. Toute chose qui n'a pas laissé indifférent la CMDT. Ces facteurs ont bouleversé les

« C'est l'État qui nous a demandé d'abandonner la culture de l'arachide à la faveur de la culture du coton et maintenant, c'est le même État qui n'arrive plus à payer le prix de ce coton ; alors que l'influence de la culture de coton a eu un impact négatif sur les cultures vivrières (...). Si on ne cultive plus d'arachide et de coton, nous ne pouvons que vendre le mil pour satisfaire nos besoins pécuniaires et c'est ça qui est à la base de la crise alimentaire ».

producteurs.

Le principal facteur, aux yeux des producteurs du Mali Sud, est la baisse de la production cotonnière, elle-même due aux facteurs climatiques, à la hausse du prix des intrants et à la baisse des prix d'achat aux producteurs : *« Avec la chute du prix du coton, les revenus ont baissé et les cotonculteurs se sont trouvés dans l'impossibilité de s'approvisionner en céréales sur le marché après qu'ils aient eu à consommer leurs propres productions ».*

Pour les différents interlocuteurs, c'est l'État qui pousse les paysans à cultiver le coton et les ristournes viennent en retard. Les paysans qui n'ont d'autres ressources que celles tirées de cette culture sont obligés de vendre les récoltes pour faire face à certains besoins incompressibles tels : la santé, les décès et les mariages. Sinon, reconnaissent-ils, culturellement, *« Mynianka ta ka nyo fere »*, (la culture du Mynianka l'interdit de vendre son mil). Les Mynianka le font aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas le choix, puisque l'État et la CMDT ne leur versent pas leur dû à temps *« kori songo ma di »*. C'est avec cet argent que les paysans qui n'ont pas récolté suffisamment de céréales payent les vivres. A titre d'exemple, du 1^{er} janvier jusqu'au mois d'août, date de l'enquête, le prix du coton, selon un cotonculteur, n'était toujours pas payé. Pour cette raison, dit-il, les paysans ont refusé de faire du coton.

A N'Goutjina (Koutiala), sur les 85 exploitations familiales, seulement 23 ont cultivé le coton. Selon le chef de village, ce sont les banques qui aggravent la pauvreté *« Dugu be Allah de bolo sisan »*, (le village est en ce moment dans les mains de Dieu). Pour les autorités municipales, il y a *« balo dèssè »* (soudure) depuis le mois de mai. A Sincina (Koutiala), selon le Conseil communal, sur 1 000 ménages, seuls cinq pouvaient subvenir à leurs besoins alimentaires au moment de l'enquête (août, 2009).

Deux paysans motorisés ont mis en avant le niveau insuffisant des équipements pour expliquer la situation alimentaire difficile à N'Goutjina :

« Rares sont les paysans qui ont un équipement complet (charrue, bœufs, herse, charrette). Cette absence fait que le travail agricole prend du retard par rapport au calendrier agricole. Les paysans sans instrument ne bénéficient donc pas des effets des premières pluies ».

Le second facteur avancé par les deux paysans, est la crise cotonnière qui a eu un impact sur la situation alimentaire. Selon eux : *« ce sera la troisième année que nous cultivons le coton pour rien ».*

Un paysan manuel explique la situation alimentaire par le manque de matériel agricole pour les personnes qui sont dans la même situation que lui. Selon lui : *« Il faut que les propriétaires de charrues finissent de labourer leurs champs pour que nous, nous puissions les louer ».* Ce qui, de son avis, joue énormément sur le rendement des cultures.

En dehors du facteur pluviométrique, déjà cité, les jeunes mettent en avant, comme facteur essentiel de la crise, le manque d'équipement et de l'alimentation pour les animaux de trait qui meurent de faim à cause du manque ou de la cherté du tourteau (aliment bétail).

Pour un cadre de la Datong Training - Entreprise DTE, l'un des facteurs de la crise alimentaire est la crise cotonnière qui limite les possibilités financières et donc d'investissement des paysans. Les difficultés d'accès au crédit agricole pour la plupart des paysans qui n'ont ni terres, ni maisons donc aucun titre de propriété et l'échec de la politique de remboursement des crédits à travers la caution solidaire ont aussi porté atteinte à la production.

Un autre élément important de la gestion des récoltes est la sortie des céréales. Pour un responsable de la Chambre de Commerce de Sikasso : *« Ce qui est produit à Sikasso suffit pour nourrir les Sikassois ».* S'il y a crise, dit-il, c'est parce que les céréales produites à Sikasso vont vers d'autres contrées (vers Kayes, puis le Sénégal et la Mauritanie).

Les postes de contrôle institués à cet effet se révèlent inefficaces en raison de leur positionnement. Non seulement la frontière est immense mais aussi il y a plus d'une centaine de villages situés après les postes de contrôle sur près de 50 km avant la frontière. Il y a donc tout cet espace qui échappe à la vigilance des contrôleurs encore que les paysans et leurs complices utilisent les charrettes pour le transport des céréales vendues.

Dans le Sahel Occidental, la sortie des céréales vers la Mauritanie voisine est fortement signalée. Ce phénomène contribue largement à leur rareté et à l'accentuation de la crise au moment des périodes de soudure. Les paysans vendent toutes leurs récoltes à des négociants mauritaniens dont les représentants sont tapis dans les villages. Les commerçants et autres négociants maintiennent une stratégie de rafle généralisée de la production locale bradée au moment des récoltes.

Sur un autre plan, un détaillant de la ville de Sikasso pointe du doigt la politique d'approvisionnement des paysans en engrais : *« Les engrais sont très chers et souvent indisponibles sur le marché au moment même où les paysans en ont besoin ».* A titre d'exemple, un paysan soutient avoir payé le sac de 50 kg d'engrais pour le maïs (*kabanoxo*) en 2008 à 20000 FCFA, ce qui, de l'avis général, est vraiment cher. Sont aussi indexés comme étant des causes de la crise alimentaire, la mauvaise qualité des engrais ou leur mode d'utilisation, le détournement des intrants et des matériels subventionnés par l'État. .

Les facteurs externes cités dans la zone cotonnière sont : la flambée du prix du pétrole qui se répercute sur le prix des intrants et les subventions des pays producteurs de coton. Selon les avis recueillis, la crise a éclaté à Sikasso il y a quatre à cinq ans, spécifiquement depuis la crise cotonnière et le conflit ivoirien.

3.1.2.5 La question de monopole dans l'importation des céréales et des exonérations

Nombreux sont les détaillants de Sikasso qui tiennent comme responsables de la crise les grossistes qui forment des oligopoles très puissants en organisant les circuits de distribution de telle manière que les prix ne peuvent baisser, même si les céréales sont disponibles sur le marché.

Selon un usager du marché Dibida à Bamako, la cause de la crise se trouve dans le mécanisme du monopole : « *Dès qu'on accorde le privilège à quelques poignées de commerçants de ravitailler tout le pays en céréales, ils feront ce qu'ils veulent du marché quelques soient les dispositions prises pour les surveiller* ». Un responsable du HCIM soutient que le monopole n'a jamais été une solution idoine pour le consommateur ; de même, les exonérations ne sont pas intégrées dans un dispositif ou une vision qui assure la sécurité et la souveraineté alimentaire. Aussi poursuit-il :

« Le drame alimentaire actuel n'a d'autre explication que l'omission des principes religieux et moraux par les politiques de développement agricole et rural. C'est pourquoi depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, ces politiques au lieu de contribuer à l'épanouissement de l'homme, les ont conduits à la précarité et à l'aliénation ».

« Les exonérations renvoient à un enjeu politique et économique entre l'Etat et les opérateurs. Je ne suis pas sûr que même si la production nationale en céréales couvrait les besoins de la population, qu'on y mettrait un terme », soutient un conseiller de l'APCAM.

Malgré la négation de la crise alimentaire par les élus de Kalaban Coro, le chef de village reconnaît tout de même que : « *la crise alimentaire est une crise fabriquée par ceux qui ont les moyens de faire la rétention sur les vivres pour les revendre plus chers, plus tard* ». Selon les habitants, cette crise s'explique par le manque de terres cultivables, l'emprise de quelques commerçants sur le marché et la mauvaise application des règles cardinales de l'exonération.

Selon le représentant de l'ASCOMA :

« La crise est souvent provoquée parce que les commerçants ont pris l'État dans l'étau. Ils ont acheté par exemple cette année tout le sucre et ont fait chanter l'État ; à mon avis, c'est le contraire qui devrait se passer. Il y a des crises qui sont voulues parce qu'elles servent les intérêts de quelques puissantes personnalités ».

Pour certains élus communaux, la crise alimentaire s'expliquerait plus par le manque de suivi des importations de céréales exonérées et des récoltes des producteurs ayant eu à bénéficier des facilités gouvernementales ou de projets spécifiques d'appui.

3.1.2.6 L'entretien des facteurs productifs et la problématique de l'environnement

En plus de la mauvaise pluviométrie, viennent s'ajouter : la cherté des intrants, le manque d'équipement et surtout les difficultés d'entretien des animaux (manque de pâturage et difficultés d'accès à l'aliment bétail). A ce sujet, un paysan fait remarquer que : « *mes bœufs de trait ont bouffé mon cheptel* » dans la mesure où il était obligé de déstocker des têtes pour pouvoir nourrir des bœufs de trait.

Pour l'association des riziculteurs du complexe de Dioro, l'alimentation est physiquement accessible, mais ne l'est pas monétairement. Les facteurs déterminants de cette situation sont : la prolifération des mauvaises herbes (*Diga*) qui ont envahi les champs de riz et le système d'irrigation (submersion contrôlée) qui est très dégradé et rend difficile l'évacuation des eaux surtout en année de forte pluviométrie. Cette situation entraîne la perte de la valeur marchande du riz. Les

responsables de l'Office riz estiment que le coût des redevances ne les permet pas d'entreprendre de gros travaux de réhabilitation.

Au niveau de la mairie et du Projet collectivités territoriales et développement local de Mopti, la crise serait corrélée à la pauvreté monétaire, à la faible productivité des terres et les sécheresses endémiques récurrentes depuis 1974. L'argumentaire écologique est également partagé par les responsables de l'ONG ODI Sahel, pour lesquels, il ne cesse d'hypothéquer la chaîne d'équilibre de l'écosystème, la production des ressources naturelles et par ricochet, la promesse de belles récoltes.

Pour certaines administrations locales, en plus des aléas climatiques, la monoculture, l'insuffisance des terres arables, le manque de main d'œuvre suite à l'exode rural, le libéralisme, constituent d'autres causes de la crise alimentaire.

Les femmes organisées en association de maraîchères pensent que la source de la crise à Dioro est l'insuffisance de la production, elle-même due au manque d'équipement de leurs maris. Elles mettent aussi en cause la politique semencière qui ne met pas au point les variétés hâtives adaptées au régime des pluies et la politique de mise à disposition d'engrais. Le maraîchage est, soutiennent-elles, menacé à Dioro à cause des animaux qui saccagent régulièrement leurs jardins dont les enclos sont faits de matériaux locaux très fragiles.

Pour les pêcheurs, le poisson était un élément important pour se passer des céréales. Selon leur président, avec la prolifération des plantes aquatiques (« *ba guerin na* »), les poissons n'ont plus de frayères (destruction du biotope) et les techniques de pêche inappropriées ont épuisé les ressources halieutiques. Le poisson qui soutenait les repas quotidiens manque cruellement et les familles sentent cela sur le plan nutritif.

Le lait, qui est un aliment de soutien pour les familles, est maintenant rare à Dioro. Selon les éleveurs, les familles ont de plus en plus un accès réduit au lait car le prix du litre a grimpé. La cause de cette rareté est l'absence totale de pâturage. Pour le président de la coopérative *Faso Jigi* de Dioro : « ***On ne peut pas mettre un animal dans sa poche, il faut qu'il marche*** ». Un autre éleveur d'ajouter :

« Nous sommes obligés d'aller parquer nos animaux à Farakou Massa, une autre commune où nous sommes souvent à la merci des bandits. C'est la pratique de la culture attelée et la colonisation des terres (tout le monde est devenu agriculteur) qui sont à la base de notre détresse et de celle de la population. L'utilisation des herbicides nous empêche de faire paître nos animaux sur les champs après les récoltes. Pour nourrir nos bœufs de trait nous sommes obligés de vendre d'autres têtes (minsiw de ye gnogon ban Dioro yan) ».

Aussi, nombreux sont les paysans qui sont obligés d'attendre que les propriétaires de charrues finissent leurs travaux pour qu'ils puissent les louer et débiter les leurs ; alors que, soutiennent-ils : « *l'hivernage à Dioro ne dépasse pas un mois* ».

Pour les paysans motorisés tout comme pour les riziculteurs, les populations ont un accès physique aux denrées, mais leur cherté fait que la majorité n'y accède pas. Les facteurs et les responsabilités avancés sont nombreux. Ils sont articulés principalement autour du manque d'équipement et surtout la non rentabilité des tracteurs. Selon eux, les prestations seules ne peuvent pas rentabiliser les machines : « *Les tractoristes ont de sérieux problèmes d'accès aux pièces détachées et à la maintenance sur place. Lorsque les tracteurs se gâtent, il faut les amener jusqu'à Bamako* ». Si la vulgarisation des tracteurs par le gouvernement est une bonne chose, celui-ci doit veiller sur la qualité du matériel : « *Les tracteurs indiens ne sont pas robustes* », déclarent certains paysans. Tous ces facteurs font que les propriétaires de tracteur n'ont pu obtenir les rendements agricoles escomptés. La transformation de l'Opération riz en Office n'a pas aussi arrangé la situation alimentaire à Dioro, remarquent les producteurs.

3.1.2.7 Les difficultés d'accès au crédit

Les banques sont tenues comme responsables à cause de leurs modalités de prêts. Les paysans souhaitent avoir des prêts avant et pendant la campagne agricole, ce qui selon eux doit s'étendre au moins sur deux ans ; or, les banques n'accordent de prêts qu'après le remboursement de l'ancien prêt.

De l'avis du responsable de la coopérative des éleveurs de Sikasso, compte tenu de la nature de leur activité (absence de garantie pour les prêts) ils accèdent difficilement au crédit. Aussi le manque de moyens de transformation les contraint aux exportations sur pied des animaux privant la population des activités secondaires que cette activité crée, notamment la transformation des peaux en cuir.

3.1.2.8 Les spécificités régionales et l'enclavement zonal

L'enclavement de certaines zones du pays comme Dioro (route en mauvais état, la ville est encerclée par le fleuve Niger et les mares) est aussi un facteur aggravant : « *Nous sommes ici dans une bouteille, nous peinons pour aller vendre nos produits à Ségou* ».

Pour le président des consommateurs : « *les causes de la crise alimentaire à Tombouctou se trouvent dans son enclavement qui devient aigu d'avril à juin et à l'exportation massive de sa récolte en riz paddy vers Mopti et les autres villes du Mali, le Burkina Faso et l'Algérie* ».

La société civile de Mopti ajoute à ces causes : la non maîtrise de l'eau, la vétusté des équipements d'irrigation, la monoculture du riz dans la zone et la mauvaise gestion des banques de céréales mises en place.

Les pêcheurs de Mopti lient la crise alimentaire au dépeuplement des réserves halieutiques, suite à une série de mauvaises pluviométries. Quant aux éleveurs, l'explication serait la conséquence logique de la mauvaise régénération du *bourgou*²⁵.

Les premiers signaux de la crise alimentaire à Kidal sont perceptibles à partir de quelques facteurs : l'insuffisance ou la rareté de la pluviométrie, le manque de pâturage et le tarissement de nombre de puits à grand diamètre à cause de la baisse de la nappe phréatique, la non disponibilité de certaines denrées de première nécessité, l'enclavement et les fermetures récurrentes de la frontière avec l'Algérie. Avec le dérèglement de chacune des situations notées, le marché local se grippe provoquant le dépassement de l'offre par la demande et la précarité chez les populations.

Pour un responsable de la Région de Kidal :

« *Dans la région, la crise alimentaire est structurelle, c'est-à-dire que c'est une crise permanente parce que la région n'est pas une région de production céréalière. La seule production qu'on peut citer est l'élevage. Le cheptel, depuis 1973, connaît des problèmes. La première production n'existe pas et la deuxième est mal en point. Pourquoi ? Parce qu'à Kidal, il ne pleut pas beaucoup et la sécheresse est plus ou moins continue dans la région. Pour les animaux aussi, il faut reconnaître que c'est national. Le cheptel n'intéresse pas les premiers responsables du Mali encore moins les bailleurs de fonds ; donc le cheptel n'est pas au premier plan de la politique nationale jusqu'à présent bien que des gens ont crié haut et fort pour la création d'un ministère de l'élevage (...); et pourtant l'apport de l'élevage dans les caisses de l'État, dans le PIB national ne justifie pas la politique en cours* ».

²⁵ Ressources ligneuses aquatiques servant de lieu de frayère aux poissons et utilisées comme fourrage pour les animaux.

« Quant vous parlez de la région de Kidal, mettez l'accent essentiellement sur l'élevage car nous sommes dans une région d'élevage à vue d'œil seulement ça se voit (...) que nous vivons essentiellement de l'élevage. Quand ça va dans le secteur de l'élevage, ça va à tous les niveaux quelle qu'en soit la cherté des prix. Mais quand ça ne va pas dans l'élevage, tous les secteurs de l'économie le ressentent du fait que la population vit à 99 ou 98% de l'élevage », soutient un élu de la ville de Kidal.

Un tel avis est également partagé par les commerçants. Selon un responsable de Kidal, « La crise alimentaire s'explique par la rareté des pâturages dans la région qui se concentrent dans une ceinture de 80 km autour de la ville ; au manque de maîtrise des eaux de surface, à la mauvaise gestion des banques de céréales par les mairies et à l'absence d'accord de commerce entre l'Algérie et le Mali ».

Ces différents discours sont quelque peu contrastés par les avis d'un responsable de Gao et d'un responsable technique de la DRCC de Kidal. Le premier met l'accent sur les capacités productives :

« Nous produisons peu, nous n'arrivons pas à nourrir nos populations, nous sommes donc contraints de faire face à la situation alimentaire à travers les approvisionnements venant soit de l'intérieur du pays ou des pays frontaliers (...). Ici, nous avons à faire à l'élevage de prestige avec des troupeaux assez nombreux et les éleveurs ne vendent que pour des besoins bien spécifiques et si le besoin n'est pas obligatoire, ils ne vendent pas. Et ce besoin obligatoire, c'est d'abord l'alimentation. On s'est rendu compte quelque part que quand le prix du mil augmente ou qu'il se fait rare, les gens sont obligés de vendre leurs animaux pour pouvoir se nourrir, autrement dit, acheter davantage de céréales. Ainsi, sur les marchés on remarque que l'offre des animaux croît puisque les éleveurs ne cultivent pas, même pour ceux qui cultivent la production n'est pas satisfaisante pour assurer la ration alimentaire normale en mil et en riz. Ceux qui ressentent ce choc sont surtout des éleveurs. Cette situation ne se présente que quand ils sont menacés comme cette année par une grande sécheresse, disons une longue sécheresse, une période de soudure très longue et qu'ils sentent que s'ils ne déstockent pas ils vont droit vers le marché en offrant davantage d'animaux sur le marché. Plus il y a d'animaux, plus le prix va baisser et le boucher se sort d'affaire ; lui aussi, peut être, va donner la viande moins chère. Mais tant que ce besoin n'existe pas le boucher va vendre la viande chère (...) ».

Le second soutient l'inexistence de production en soi dans la région de Kidal. Par ailleurs, il relève que la production maraîchère est saisonnière, le commerce dominé par l'informel soutenu par une fraude tolérée et pire, « ici, on s'attend plus à la gratuité et les efforts de l'État sont perçus comme allant de soi ».

Au niveau de la chambre de commerce de Kidal, l'accent est mis sur les difficultés d'approvisionnement de la région et l'inexistence d'accords commerciaux entre le Mali et l'Algérie :

« La crise alimentaire se caractérise essentiellement par la difficulté d'approvisionnement. Grâce à l'OPAM nous parvenons à sécuriser ces derniers temps des stocks en denrées alimentaires. Il faut reconnaître que c'est le secteur informel qui prévaut essentiellement de ce côté parce que nous n'avons pas d'accords commerciaux avec le voisin, l'Algérie. Les autorités sont conscientes de ce fait. Si toutefois, il faut passer par des structures normales [formelles] nous sommes loin d'assurer la sécurité alimentaire. Pendant l'hivernage, l'accès à la ville est très difficile surtout pour les gros porteurs. Il n'y a pas de commerçants spécialisés dans le secteur ».

« A Kidal, c'est la vie même qui est difficile. Les jeunes chôment. Nous ne voyons rien d'autres que des camions qui amènent des produits d'Algérie pour inonder le marché et tuer le commerce », soutient avec exaspération un commerçant.

Par contre, les éleveurs rencontrés, dans un rayon de 30 km, autour de la commune de Kidal soulignent :

« C'est le manque de pâturages ; chez nous, aucun commerçant ne s'est spécialisé dans le commerce de l'aliment bétail et en période de soudure (où il ne pleut pas), les éleveurs n'assistent qu'impuissants à la décimation de leurs troupeaux », notent à l'unisson un groupe d'éleveurs de Kidal ainsi que le maire de Tarkint.

Paradoxalement, au moment où dans les régions Nord, certains acteurs sont enclins à ce que l'État malien signe des accords commerciaux avec l'Algérie, les discours des techniciens voudraient encourager la protection des productions nationales pour éviter ou amoindrir les exportations.

« L'État se doit de contrôler la production nationale après les récoltes pour éviter à ce que les spéculateurs ne les vendent dans les pays voisins », note un responsable de la chambre régionale d'agriculture de Gao.

Un leader du groupement des femmes d'Anéfis (Kidal) ajoute à ces causes « les maladies qui provoquent la mort des troupeaux et le manque de produits vétérinaires ».

D'autres producteurs dans la vallée du fleuve Niger, entre Gao et Ansongo, en passant par Haoussa Foulane soutiennent que :

« La crise alimentaire s'explique par le retard de la pluviométrie, le manque d'appui extérieur aux producteurs et la mauvaise gestion des ressources disponibles notamment les banques de céréales étatiques et associatives ».

Un producteur d'ajouter à ces causes : « le manque d'aménagement des périmètres irrigués, le manque de subvention aux agriculteurs et autres filières de production notamment : les éleveurs, les pêcheurs et les maraîchers ».

Dans les communes d'Intillit et de Gossi c'est « le manque de pluie, les difficultés d'approvisionnement en aliment bétail, l'insécurité liée à l'envahissement de la zone par les éleveurs Peuls venus du Niger qui pratiquent un type d'élevage inapproprié à la zone en déphasage avec les réalités locales. Une pratique, à la longue, qui pourrait être source de conflits violents ».

3.1.2.9 Le non respect des codes moraux, religieux et la structuration des sociétés

A Tombouctou, les leaders religieux soutiennent que :

« Les causes de la crise alimentaire se trouvent dans l'abandon des règles sacro saintes du Coran dans l'organisation des affaires de la cité et l'adoption du système de production basé sur le profit, les valeurs et les normes des blancs. La rareté des pluies, la baisse du niveau moyen du fleuve Niger, le vol, l'injustice et le banditisme sont des réponses divines à cette inconduite sociale ».

Pour l'église protestante de Tombouctou, les principales causes de la crise alimentaire restent :

« La forte hiérarchisation sociale dont la conséquence a été la monopolisation des filières de production et de commercialisation par une minorité au détriment de l'écrasante

majorité de la population. Ce privilège leur permet d'avoir la main mise sur toutes les sphères de la vie et d'empêcher les autres d'accéder à la terre et à l'eau ».

Aussi, l'insécurité récurrente dans le quotidien des habitants a créée une certaine psychose, cela a poussé nombre de partenaires au développement à quitter les régions Nord du pays.

L'association des femmes professionnelles rurales et les commerçants pensent que les causes de la crise alimentaire sont à chercher dans le manque de diversification des productions céréalières : « *A Tombouctou l'on ne produit que du riz et du blé. Toutes les autres spéculations céréalières sont importées* ».

3.1.2.10 Les problèmes institutionnels, de suivi et d'appui conseil

Au-delà des différents aspects référencés et documentés, l'instabilité institutionnelle dérouté très souvent les acteurs du service conseil et d'appui, de même que les producteurs. Le manque de formation et d'encadrement des producteurs par les services techniques est aussi un des éléments de la crise.

Pour les services techniques, les causes sont d'ordre interne et externe. C'est l'absence d'une coordination et d'un suivi appropriés des politiques agricoles de l'État qui est à la base des tâtonnements et des crises. L'agriculture est ainsi insuffisamment financée et les circuits de crédits bancaires et autres tardent à prouver leur impact sur la production.

La boutade d'un prêtre de l'Eglise Catholique est plus qu'expressive :

« La faim est un choix politique. En effet, les politiques de développement sont peut-être performantes sur le plan technique mais nous estimons que leur mise en œuvre est confrontée aux réalités socio-anthropologiques dont la compréhension et l'intégration sont nécessaires si l'on souhaite gagner le pari de la souveraineté alimentaire ».

Le ton des paysans devient encore plus pointu lorsqu'ils interpellent les gouvernants :

« Le gouvernement doit prendre ses responsabilités en développant de meilleures politiques agricoles (...). Il y a une contradiction entre les discours politiques, concernant par exemple, l'initiative riz qui aurait été une réussite (tous les médias en parlent) et la réalité sur le marché où les prix flambent et les céréales deviennent de plus en plus rares. (...). Donc, la crise alimentaire est entretenue par l'État lui-même et ses agents se sont transformés en commerçants. . . ».

En guise d'illustration, le secteur du coton était florissant à Kokofata (Kita) avec une production de 18 000 t/an. Mais de 2003 à nos jours, cette production a chuté à 7 000 t en 2008 ; 3 400 t en 2009. Les raisons évoquées par les responsables locaux de la CMDT sont : les difficultés de trésorerie qui rongent actuellement la structure ; le rejet par les paysans de la caution solidaire qui les oblige à s'organiser en Coopérative de producteurs de coton et de vivriers (CPCV) pour pouvoir accéder aux crédits agricoles, car le producteur, à titre individuel, n'a aucune caution de garantie pour bénéficier du crédit. Ce sont plutôt les CPCV qui garantissent les prêts. Cette nouvelle mesure a détourné plus d'un paysan de la cotonculture. Or, selon ces mêmes agents, la cotonculture joue un rôle déterminant dans l'autosuffisance alimentaire. Si les paysans délaissent cette culture, les céréales le ressentiront négativement car c'est l'après coton qui les fertilise²⁶. C'est pourquoi, la CMDT sensibilise pour un retour au coton pour au moins bénéficier des intrants : engrais, herbicides,

²⁶ Par le système de rotation des cultures, les céréales bénéficient des engrais enfouis la campagne précédente.

semences. C'est une telle réalité qui est également vécue par les cotonculteurs de Koutiala et de Sikasso.

Ensuite, le cordon douanier est considéré comme un facteur de blocage de la production avec des tracasseries à l'entrée et à la sortie des produits. Aussi, les oligopoles de commerçants céréaliers bénéficiaires de l'appui de l'État sont aussi accusés d'être responsables de la crise alimentaire.

Enfin, nombreux sont les acteurs approchés qui estiment que l'une des difficultés majeures du Mali en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire réside dans le fait de ne pas tirer toutes les leçons des expériences passées.

Les réorganisations désorientent les acteurs et créent des conflits de compétence au niveau des services techniques dans la mesure où un même service se voit rattacher en moins de cinq (ans) à trois ou quatre ministères. Au lieu que ces services soient performants, ils tombent facilement dans la routine.

Aussi, il faut remarquer que les politiques agricoles ont été souvent influencées par les partenaires au développement.

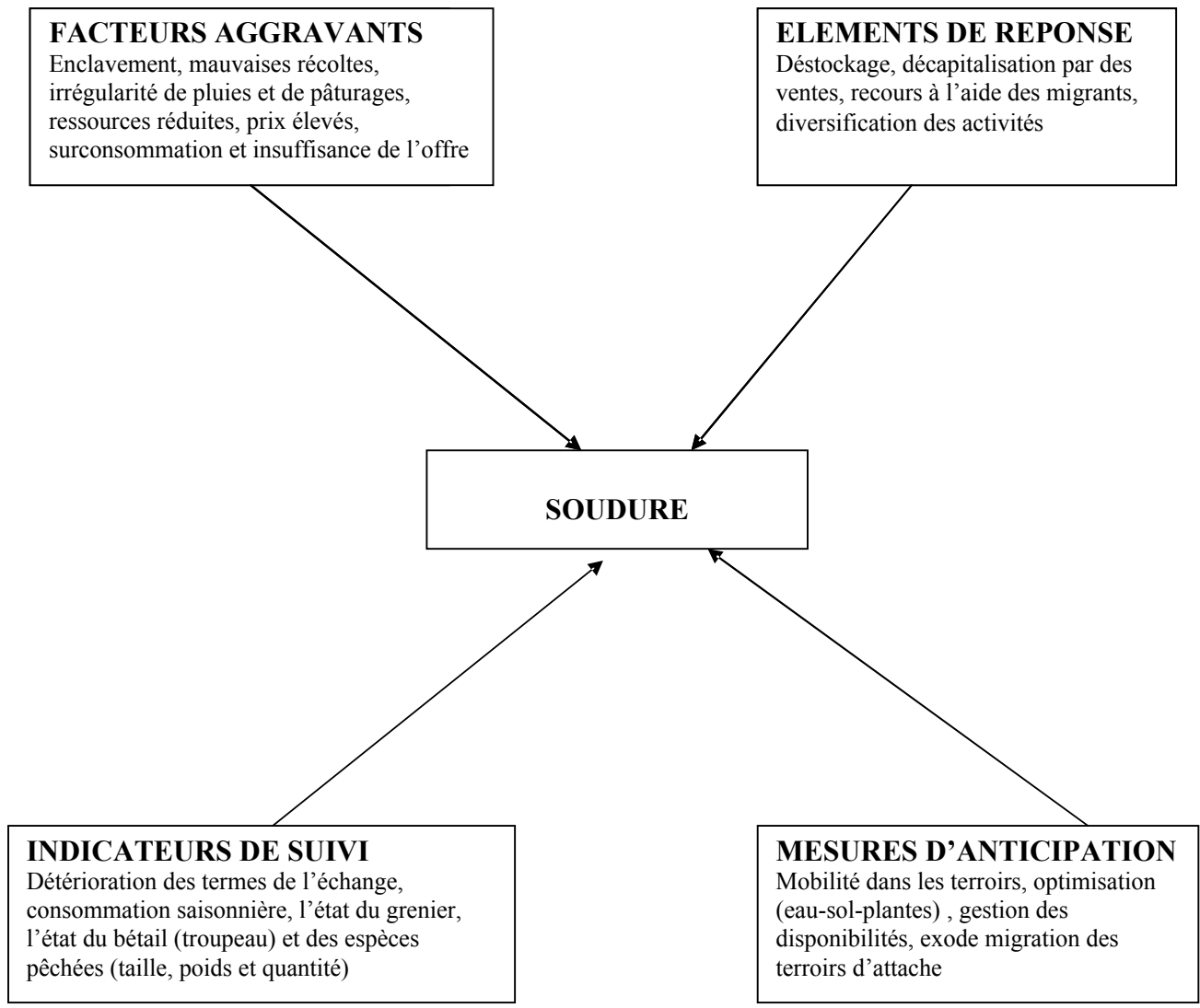
Suivant les différents acteurs, à travers les facteurs productifs et les moyens d'accès à l'alimentation de base, les causes de la crise alimentaire sont jugées structurelles, techniques, économiques et humaines. La crise s'avère donc multidimensionnelle. Il ressort des entretiens dans les différentes régions, qu'en matière de crise alimentaire, l'accent est mis sur l'effet de la sécheresse, le manque de pâturage pour le bétail, la non maîtrise de l'eau, le manque de terre, l'insuffisance d'aménagement des terres existantes, des difficultés d'accès au foncier par certains exploitants directs (métayers), l'enclavement de certaines zones, la non disponibilité ou la cherté des céréales sur les marchés, le décalage entre la planification des activités et la disponibilité des financements et de statistiques appropriées pour les services techniques.

Tableau 17 : Récapitulatif des causes de la crise alimentaire

Causes naturelles	Causes anthropiques
Rareté, mauvaise répartition et insuffisance (déficit) de la pluviométrie ; aléas climatiques dans les pays de l'Asie, grands exportateurs de riz ; l'insuffisance des terres arables ; l'action des déprédateurs ; manque de pâturage ; manque d'eau, l'enclavement de régions déficitaires	Faible capacité des importateurs de céréales, mauvaises négociations des conditions d'octroi des subventions et des exonérations, formation des oligopoles très puissants qui organisent les circuits de distribution et fixent les prix aux consommateurs ; la flambée autour du prix de cession des denrées exonérées ou subventionnées ; le dérèglement des prix des cultures de rente au producteur et le retard dans l'accès au dû ; l'abandon des cultures de rente au profit des cultures vivrières et non accès aux intrants ; coûts de production élevés : redevance eau et intrants ; l'insuffisance d'encadrement et de formation des producteurs
Dégénérescence des semences d'origine locale due aux changements climatiques	Le manque de protection sociale des producteurs et des consommateurs ; pratique usurière autour du foncier ; le bradage des productions à la récolte ; la pauvreté financière et l'insuffisance d'engagement de l'Etat dans les secteurs sociaux ; la fermeture récurrente des frontières et l'inexistence d'accords commerciaux avec l'Algérie par exemple
Invasions des canaux d'irrigation par des plantes aquatiques, des mauvaises herbes	Le niveau d'équipement faible des producteurs et manque d'aliment bétail ; insuffisance de transformation des produits de l'élevage, mauvaise maîtrise des cycles de production et inactivité des producteurs pendant de longue période ; le rejet de la caution solidaire et mauvaise politique d'approvisionnement des producteurs en intrants et en produits vétérinaires ; insuffisance d'aménagements de périmètres irrigués, non maîtrise des eaux de surface (Tilemsi, Tamesna, etc.), insuffisance de subventions aux autres filières de productions telles l'élevage, la pêche et le maraîchage ; les difficultés de co-exploitation de l'espace-ressource avec des logiques différentes, l'explosion démographique, l'urbanisation galopante et réduction progressive des espaces cultivables dans la périphérie des centres urbains
Sécheresses récurrentes, tarissement de puits à grand diamètre	L'inorganisation des marchés locaux et la non connexion des marchés périphériques ; mauvaise maîtrise des circuits céréaliers ; le changement des habitudes alimentaires ; la méconnaissance de la valeur nutritive de certaines spéculations locales et les spéculations autour du foncier ; la hausse du prix des intrants et la baisse du prix d'achat aux producteurs (culture de rente) ; une non réactivité dans la recherche de semences (variétés hâtives), choc pétrolier
Raréfaction des ressources naturelles ; la dérive du fleuve Niger, pauvreté des sols, érosion des terres, inondations	Rupture de stocks à certains moments (entre juin et septembre), crise cotonnière, hausse des prix, spéculation des grossistes, insuffisance de coordination et de suivi des politiques agricoles de l'Etat, insuffisance de financement de l'agriculture, difficultés d'accès des commerçants et des éleveurs aux crédits de campagne (commercialisation, embouche), taux d'intérêts et caution élevés (respectivement 13 et entre 15 et 30%), déblocage tardif des crédits, tracasseries routières, exportation non contrôlée des céréales et des animaux, revenus faibles, oligopole de commerçants céréaliers, mauvaise politique de gestion des récoltes et l'exportation frauduleuse des importations exonérées ; mauvaises gestion et interprétation de l'esprit des banques de céréales avec des dotations insuffisantes et des logiques clientélistes politiques ; conflit de compétence entre structures administratives déconcentrées et organes élus quant à la gestion des banques de céréales;
Maladies des cultures et des animaux, invasions acridiennes et des déprédateurs	L'omission des principes religieux et moraux dans le commerce des denrées alimentaires ; l'exode-migration des producteurs ; le conflit ivoirien et l'insécurité persistante dans les régions Nord ; la monoculture du riz dans certaines régions de production, insuffisance d'encadrement du paysan (non maîtrise des techniques culturales notamment la lutte contre le striga) ; insuffisance de matériel (charrue, surtout les bœufs de labour), manque d'évaluation, insuffisance de vulgarisation des techniques de production de la fumure organique, insuffisance de la production nationale d'engrais, accès difficile à la terre, chômage dû à la privatisation et à la liquidation des sociétés et entreprises d'Etat, abandon de l'agriculture par les jeunes, endettement des AV (CPCV), manque de fourrage pour les animaux, manque de bras valides : départ de jeunes, la réduction du temps de travail saisonnier dans les usines CMDT, non paiement des travailleurs de l'HUICOMA depuis trois (3) mois Difficultés d'accès au crédit agricole ; la faiblesse du coût des redevances ne permettant pas d'assurer l'entretien ou la réhabilitation des canaux d'irrigation et même d'initier de grands travaux d'extension ; la libéralisation des prix et des échanges, les coûts des transports élevés.

Source : Enquête socio-anthropologique, ODHD 2009.

Figure 3 : Cadre schématique de présentation et d'analyse de la soudure



3.2 Analyse des effets de la crise alimentaire sur les populations vulnérables et les autres agents économiques

Les effets de la crise alimentaire varient suivant les acteurs rencontrés. Ils sont présentés en termes d'effets négatifs et de réactions positives par rapport à cette crise.

3.2.1 Effets négatifs

3.2.1.1 Crise alimentaire, effets sur les habitudes alimentaires et les relations sociales

Les discours des acteurs rencontrés indexent comme premier effet négatif l'aggravation de la pauvreté monétaire.

Selon plusieurs consommateurs approchés, la crise alimentaire peut être suivie à travers la flambée des prix des denrées alimentaires. Une hausse des prix qui a poussé nombre de maliens à changer leur régime alimentaire. C'est la principale stratégie de survie qu'ils appliquent pour se nourrir sans se ruiner: « *tout ce que nous gagnons est dépensé en nourriture que pouvons encore acheter ? La crise alimentaire a accentué la pauvreté et a cassé nombre de ménages* ».

La crise alimentaire pousse les ménages dans la précarité à redoubler d'efforts pour joindre les deux bouts. Pour nourrir la famille, certains sacrifient la quantité ou la qualité des produits qu'ils achètent. D'autres mettent à contribution les enfants, qu'ils lancent sur le marché du travail. Certains ménages choisissent une alimentation moins riche en protéines et en minéraux. Par exemple, au lieu d'un *tô* avec une sauce plus riche, il est fait une sauce sans poisson ou viande ou le couscous de nuit avec une sauce qui laisse transparaître quelques graines d'haricot qui l'agrémentent. Ces mets sont appelés par les enfants « *tremblement de terre* ou *l'Afrique en danger* ».

Les ménages urbains pauvres ne font plus qu'un repas par jour et tous les membres de la famille, la nuit tombée, se ruent vers les restaurants à ciel ouvert où sont servis l'attiéké mélangé avec la brisure de gratin de riz et d'haricot. Il y a également la diminution du nombre de repas dans plusieurs ménages : « *A Bamako plusieurs ménages ne posent qu'une fois la marmite sur le feu* ».

Par ailleurs, il est observé que la population urbaine qui consomme en général du riz se tourne vers du riz très moins cher (assez vieilli) et des céréales comme le mil, le sorgho et le maïs. Mais le prix de ces céréales commence lui aussi à augmenter, même si elles ne sont pas importées, parce que la demande devient plus forte. La crise alimentaire a contribué au relâchement et à la détérioration des rapports sociaux. Cela n'est sans influence sur les habitudes alimentaires. Une telle mutation crée des déséquilibres physiologiques provoquant des fois, la perte de vie humaine. Ces tendances sont constatées à chaque flambée des prix.

Pour les acteurs de la société civile rencontrés (ONG LACIM, Caritas Mali, entre autres), l'un des effets de la crise alimentaire a été la disparition progressive des greniers dans les concessions et la segmentation des anciennes grandes familles autant dans les centres urbains qu'en milieu rural. Aussi les villages se dépeuplent, de jour en jour, de leurs bras valides et migrent pour d'autres lieux plus prometteurs. En ville, cela a pour conséquence la multiplication des quartiers spontanés et des bidonvilles et la prolifération des vendeurs à la sauvette.

A Sikasso la crise alimentaire prend souvent l'allure d'une crise nutritionnelle. L'avis des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie est assez illustratif : « *Les Sikassois ne mangent pas ce qu'ils produisent : notamment les fruits et les tubercules qu'ils préfèrent* ».

commercialiser au lieu de les consommer ». La méconnaissance de la valeur nutritive de certains aliments a été aussi soulignée comme un des facteurs de la sous alimentation et du déficit alimentaire à Sikasso.

Pour les religieux, il est soutenu que les sociétés humaines ont très souvent résisté à beaucoup de crises sauf à la crise alimentaire car sans alimentation, il n'y a pas de vie en société. C'est devant un tel constat qu'ils parlent de désarticulation des structures sociales dont la crise alimentaire en serait responsable : la mendicité, la prolifération des bars, les maisons closes et la prostitution deviennent plus qu'acceptées.

La crise alimentaire oblige les acteurs sociaux à casser l'ancien système social en les poussant à adopter une nouvelle organisation sociale, facteur d'une recombinaison sociale. Les mutations sociales ont lieu au cours de longs processus qui ne sont visibles qu'à partir de tendances sociales irréversibles : le relâchement de la fraternité et de la germanité, l'abandon de l'adoption, la nucléarisation des familles, l'accentuation des taux de divorce²⁷ et des enfants naturels, la multiplication des cantines (un effet de la journée continue), etc. « *Les unités de production se disloquent. La famille nucléaire s'impose d'elle-même avec l'individualisme et le désengagement des parents dans l'éducation des enfants* », note une responsable de l'ASCOMA. Elle regrette que : « *Le citoyen n'ait plus de temps de s'occuper de soi-même encore moins de son environnement. C'est pourquoi, l'insalubrité pose d'énormes problèmes aux autorités* ».

Un notable du quartier de Sabalibougou de s'interroger : « *anw ma doumouni yere soro, kouma te demisenuw ladoko ma* » (nous n'arrivons même pas à trouver à manger, comment pouvons-nous nous occuper des enfants ?). C'est dans le même sens qu'abonde un agent de la Direction Régionale des Services Vétérinaires de Bamako :

« *Certains toits familiaux loin d'être des repères pour leurs fils ne servent plus que de dortoirs aux membres de la famille. En conséquence, nous assistons impuissamment au déclin progressif de l'autorité parentale et de la solidarité fraternelle. Le cadre familial se détache, le nombre d'enfants dans la rue augmente ...* ».

« *Les enfants s'impatientent pour se former. La plus part d'entre-eux abandonnent l'école pour mener une activité génératrice de revenu. La famille monoparentale qui était presque impensable il y a seulement quelques années, s'installe progressivement* ».

« *Les producteurs sont à la frontière de plusieurs activités ; ils sont agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et fleuristes. A toutes ces activités, ils ajoutent encore d'autres activités génératrices de revenus (la réparation de moto, de montre, de télé, cordonnerie, etc.). D'autres émigrent pour embrasser des activités plus prometteuses, soit pour y demeurer définitivement soit pour retourner s'établir parmi les siens. Même moi, j'ai été me former en cordonnerie à Douentza pour revenir à Mopti en vue de mieux aider mes parents au village* », soutenait un interlocuteur au marché de Sévaré.

3.2.1.2 Crise alimentaire et endettement paysan

Pour les services techniques de Sikasso et de Koutiala, l'endettement s'est emparé du milieu rural avec ses effets néfastes sur la vitalité des activités paysannes. Les taux d'intérêt et les cautions sont très élevés (respectivement 13 et entre 15 à 30%). Aucune agriculture paysanne ne peut se développer dans ces conditions. A Ségou l'on parle de « *chèba n'a denw* » (la poule et ses poussins) pour désigner le crédit, ses pénalités et ses intérêts.

Selon un notable de Hindé Mopti :

²⁷ « *Balo ko dese be fantaya jukuya, ka furuwsa* », la crise alimentaire accentue la pauvreté et provoque des divorces), remarque cet autre usager du marché de Bankoni.

« Les pêcheurs sont aujourd'hui surendettés auprès des agro-pasteurs et des commerçants. Plusieurs travaillent sous tutelle des femmes commerçantes. Certains multiplient des activités de production en se reconvertissant en ouvriers agropasteurs. Il est difficile de voir un pêcheur qui ne fait seulement que la seule pêche.... ».

Il en dresse une description mémorable de la situation des producteurs dans la Venise malienne, une description extrapolable aux autres zones de pêche :

« Un pêcheur qui s'endette auprès d'une femme commerçante est d'abord tenu de lui vendre toute sa pêche. Et au moment où le poisson est vendu à 2 000 FCFA le kilo, elle te l'achète à 1750 FCFA/kg. Et dans ce montant, elle en enlève son dû très souvent 50% ou plus de la recette jusqu'à l'épuisement du crédit. Avec cette méthode, le producteur devient aliéné, il vend toujours avec perte et est toujours tenu de passer par sa créancière pour résoudre tous ces problèmes sociaux et matériels. Ce qui hypothèque la liberté du pêcheur et l'oblige à être nanbaratô ou yuruku môkô (escroc ou tricheur) pour pouvoir se libérer des griffes de sa créancière ».

Quand aux agriculteurs,

« Ils passent généralement par les vendeurs d'équipements. Très souvent, le créancier les oblige à lui rembourser en espèce au moment de la récolte. N'ayant pas d'autre recours, ils ne pourront que brader leur récolte. Si la récolte devrait leur permettre de tenir pendant 10 mois de l'année, ils ne pourront plus résister que pendant au maximum trois mois. Ce qui augmente l'insécurité alimentaire dans ces ménages et les fragilise davantage ».

Par ailleurs, le cas d'un consommateur salarié a paru très intéressant à partager. En effet, depuis les années 1990, ce salarié n'ayant plus rien à manger chez lui a été s'endetter auprès d'un commerçant dans le marché de Mopti. Ce dernier au lieu de lui donner en liquidité le montant sollicité, lui a proposé la valeur de son salaire en tissu. Le débiteur ne pouvant aller avec ce produit était tenu de le revendre à son créancier avec perte. Selon le principe que son salaire soit domicilié chez le commerçant. Depuis lors le sieur n'a plus touché son salaire :

« Nous sommes en août 2009, mais j'ai déjà fini avec mes salaires des trois premiers mois de 2010 chez le commerçant. Et plusieurs salariés sont dans la même situation que moi », releva-t-il avec amertume. Somme toute, avec ce système, le crédit ne fait plus honte à Mopti. Au contraire, il émerge comme une tendance de la production des biens et des services.

« Ce qui me décontenance, c'est le fait que le travail devient de moins en moins crédible. En effet, je constate que les agriculteurs, les pêcheurs, les salariés directs sont les plus misérables dans la cité. Ils vivent presque tous du crédit soit auprès des particuliers ou des institutions financières. Le travail n'anoblit plus l'homme à Mopti mais il l'aliène ».

3.2.1.3 Crise alimentaire et baisse de confiance envers certaines structures

Au pays Dogon, malgré la mise en place de la brigade antiacridienne et l'initiative de la récompense du déterrage des oothèques, Kendié et certaines localités de Nara, contrairement aux déclarations de Caritas-Mali de Mopti et l'OPV, sont malheureusement à deux campagnes sans récolte à cause de l'invasion des sauterelles. Au cours du mois d'août les spéculations céréalières coûtaient chères sur les marchés et les prix pratiqués étaient les suivants pour le sac de 100 kg dans les banques de céréales :

- 16 500 FCFA à Kidal contre 22 500 dans la plupart des autres sites visités pour le mil ;
- 21 500 FCFA pour le sorgho à Kendié ;
- 8 000 FCFA pour les 25 kg de la semoule à Kidal et à 10 500 FCFA au Marché Washington de Gao ;
- entre 30 000 FCFA à Kidal 2 et 37 500 FCFA à Kendié pour le riz.

Face aux renchérissements du prix des denrées alimentaires sur les marchés, il est à noter que dans les communes de Kita et de Kokofata dans la région de Kayes, les consommateurs se disent perplexes devant les déclarations « médiatiques » sur les prix des produits alimentaires et la réalité du marché. C'est à la lumière de cet état d'âme qu'il faut comprendre les propos des interlocuteurs de ces différentes localités « *le sac de mil se vend à 21000 FCFA contre 5 000 FCFA à 6 000 FCFA au moment des récoltes* ». Ce qui laisse perplexe, c'est le décalage entre les déclarations officielles sur la situation alimentaire nationale et la réalité du terrain. C'est dans ce sens que certains interlocuteurs ont rappelé que *la crise alimentaire est entretenue par l'Etat lui-même et ses agents*.

En matière d'accès à l'aliment bétail, les éleveurs de Tombouctou ont perdu tout espoir en l'Etat, depuis qu'ils ont été dupés par un opérateur économique en 2005. En effet depuis cette date, ils avaient cotisé pour avoir de l'aliment bétail subventionné par l'Etat. Jusqu'ici, ils n'en ont rien reçu encore moins été remboursés. Ils ont encore 29 millions de FCFA d'impayés selon la CRA. C'est pourquoi, ils interpellent chaque mission officielle qui passe dans la région sur la question.

3.2.2 Autres effets négatifs de la crise alimentaire

Les producteurs et les consommateurs ont avancé plusieurs autres effets de la crise qui sont :

- la réduction des bénéficiaires (commerçants céréaliers détaillants) ;
- le ralentissement des affaires (voire la fermeture des boutiques) ;
- les suspicions entre importateurs et populations (peur de constituer de stocks importants) ;
- l'insolvabilité des détaillants auprès de leurs fournisseurs ;
- le manque de moyens pour la constitution de stocks suffisants de matières premières et d'acquisition de plus de matériel (forgerons fabricant le matériel de labour dans la zone riz et coton) ;
- la déscolarisation des enfants et renvoi des enfants des classes pour non paiement des cotisations ;
- l'alcoolisme de certains producteurs en milieu cotonnier et rizicole ;
- le travail domestique des filles ;
- l'incapacité à entretenir les bœufs de labour (ce qui occasionne la mortalité) suite à l'augmentation du prix de l'aliment bétail dont le prix du kg est passé de 750 FCFA à successivement 1250, 2500, 3000 voire 8 500 FCFA avec la privatisation d'HUICOMA qui est actuellement à l'arrêt. Cette entreprise n'a travaillé que trois (3) mois en 2009 avec son corollaire de chômage ;
- l'entrée tardive de la nuptialité par manque de moyen,
- les litiges fonciers entraînant des procès sans fin,
- l'anxiété (instabilité psychologique) et mort subite,
- le harcèlement des paysans par les créanciers,
- l'introduction de mauvaises mœurs (vol de vivres dans les greniers),
- la menace sur la sécurité sociale et politique,
- le retard dans le développement local : les populations n'arrivent plus à payer la TDRL (à partir du mois de juillet, il est impossible de la recouvrer),
- la crise alimentaire contraint le gouvernement à mettre en veilleuse d'autres programmes (amélioration des conditions socio-sanitaires, désenclavement, approvisionnement des populations en eau potable, allègement du travail des femmes et leur émancipation),
- l'amplification du phénomène de l'exode rural et de la migration, etc.

3.2.3 Réactions positives

Selon les acteurs interrogés, deux types d'actions ont été initiées pour surmonter la crise alimentaire à savoir les actions spécifiques internes et celles des intervenants (État, PTF, ONG, associations et coopératives).

Pour une commodité de présentation, ces actions seront présentées suivant les aspects majeurs suivants : la réaction rapide des gouvernants, la prise en compte de la sécurité alimentaire dans les politiques de développement, l'acceptation du principe de subvention des producteurs des pays en développement par les PTF, les solutions locales (innovations paysannes), etc.

3.2.3.1 Réaction rapide des gouvernants et de ses partenaires

La crise alimentaire a suscité certaines initiatives au niveau national qui peuvent être classées parmi les effets positifs de la crise. En effet, en matière de sécurité alimentaire, devant la persistance et la recrudescence de la crise, l'État a décidé des distributions gratuites de céréales, de constituer des stocks de sécurité, de mettre en place des banques de céréales dans la presque totalité des communes, d'aménager de milliers d'hectares, de conduire l'Initiative Riz qui d'ailleurs s'est étendue à d'autres céréales par la suite. Toutes ces initiatives participent à augmenter les disponibilités alimentaires du pays et à asseoir les bases d'une sécurité alimentaire. D'autre part, l'État et ses partenaires mettent progressivement l'accent sur l'émergence des filières agricoles de production céréalières et leur financement.

Pour mener à bien ces initiatives, des séminaires et ateliers ont été tenus et des textes pris pour légitimer les actions qui seront menées en vue de permettre au Mali de quitter l'insécurité alimentaire récurrente pour une souveraineté alimentaire pérenne et solide.

Se penchant sur ces actions spécifiques, un responsable administratif a rappelé :

« Il y a plus de trente (30) banques de céréales dans le district de Bamako qui ont été initiées soit par l'État soit par des ONG et des associations de quartier. Ces banques visaient essentiellement à assurer la disponibilité céréalière en les rendant accessibles à tous. Elles cherchaient également à contenir les velléités ostentatoires de surenchère des commerçants au moment des périodes de soudure ou du mois de carême ».

« Aujourd'hui, on peut soutenir que les paysans sont organisés tantôt en associations tantôt en coopératives pour accéder aux crédits, semences, intrants, équipements, très souvent même à la terre. Aussi, les exonérations céréalières, même si elles ont été mal appliquées, force est de constater qu'elles ont tout de même permis l'approvisionnement régulier et la disponibilité des produits vivriers sur le marché » soulignent à l'unisson des cadres techniques des services publics.

A propos des banques de céréales, un responsable de CARITAS-Mali et un cadre de l'ONG Tassaght diront qu'elles permettent de gérer des situations d'urgence et d'amoindrir la crise alimentaire, c'est pourquoi elles ont été très tôt utilisées comme point focal de leurs interventions :

« Depuis la grande sécheresse des années 1970, l'Eglise a décidé d'aller au-delà de l'attitude des sapeurs pompiers pour prévenir les situations de crise au lieu de les attendre. En 1999, elle a estimé qu'en plus de prévenir, il faut aussi aider les acteurs en les formant et en les appuyant. Cette approche volontariste d'autopromotion des individus et des communautés fera d'eux des acteurs privilégiés du développement local ».

« Très tôt, Tassaght a compris que les banques de céréales peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation des situations de crise alimentaire. En cela, nous avons été aidée par des partenaires tels que la SNV, Oxfam GB et l'Union Européenne. Ainsi, une douzaine de banques ont été réalisées à N'intillit, cinq à Djebock, à Talataye et à Tessit. La majorité de ces banques fonctionnent normalement avec des comités de gestion formés à cet effet. Enfin, le succès de nos banques réside dans le fait qu'elles sont situées dans des sites où il n'existe pas de marché et sont facilement appropriables par les populations », soutient le responsable du volet sécurité alimentaire de Tassaght.

Convaincue de la pertinence de cette approche, l'Eglise Protestante à travers le Bureau d'Assistance et de Développement Social (BADS), a initié la formation des jeunes, la réalisation des puits à grand diamètre, l'équipement des producteurs, l'assistance des personnes et l'établissement des relations de partenariat pour mieux surmonter la crise alimentaire.

Les banques de céréales ne sont pas une panacée pour résoudre la crise alimentaire. L'exemple de Sikoroni en commune I du District le prouve éloquemment. En effet, la gestionnaire de cette banque soutient que sa mise en place a été possible grâce à l'implication de la CAFO auprès du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Aussi, les 20 tonnes de céréales de dotation ont été livrées avec une grande quantité d'impureté. Sur chaque sac, l'association a, au moins, perdu 20 à 30 kg.

Aussi les lobbies politiques du quartier ont-ils fait croire aux consommateurs que cette dotation était gratuite. Et pourtant, le CSA leur avait exigé une recette de 4 millions de FCFA. L'association a été obligée de faire des sensibilisations pour que les habitants acceptent d'acheter les céréales disponibles. Tout de même, la banque a pu faire une recette de 2,5 millions de FCFA. Toutefois certaines associations ont fait faillite. Avec les moyens dont il dispose, le CSA continue à former des gestionnaires de banques de céréales et à suivre et évaluer la gestion qui du reste, n'est point reluisante dans certains cas (au niveau du district et à l'intérieur du pays. L'association, déterminée à secourir ses membres à nouer des relations avec l'ONG Afrique Verte. Désormais, elle ne s'approvisionne plus en céréales à Bamako mais à Ségou. Cette ONG les aide en transportant gratuitement la dotation de Ségou au marché de Bagadadji. De là, l'association se charge de l'acheminer à son siège.

A part les associations, les activités des banques de céréales des communes sont très timides voire inexistantes. Pour expliquer cet état de fait, le gouvernorat du district de révéler :

« La mise en place de ces banques n'a pas tenu compte de certaines réalités fonctionnelles du système, notamment les frais de location, d'emménagement, de gardiennage, le salaire du gestionnaire, les produits de protection du stock, etc. La prise en charge de ces dépenses a été la cause principale de l'échec des banques de céréales à Bamako ».

Pour un cadre de la CRA de Bamako, la raison serait tout autre :

« L'échec s'explique par le fait que les initiateurs n'ont pas respecté la philosophie de base de ces institutions humanistes. En effet, ce sont les consommateurs eux-mêmes qui se réunissent pour former leur banque de céréales en constituant sa première dotation et en arrêtant un mécanisme de fonctionnement ».

Les banques de céréales ont été créées dans un contexte de crise sociopolitique. Mais leur appropriation par les populations n'a pas toujours suivi. Elles ont souvent été déviées de leur objectif de départ par les groupes sociaux mobilisés pour la circonstance²⁸. Un de nos interlocuteurs soutient que : *« ce ne sont pas des banques de céréales mais plutôt des spéculations politiques. C'est pourquoi, elles avaient le vent en poupe lors des élections ».*

Après avoir identifié les zones les plus vulnérables du pays, le CSA a initié nombre d'actions qui profitent autant aux producteurs directs qu'aux consommateurs. Il s'agit des appuis à la production à travers les aménagements hydro agricoles, la fourniture de semences et des soutiens

²⁸ *« Au Mali, c'est l'État qui s'est toujours véritablement chargé de la sécurité alimentaire. Tant que la mise en œuvre ne vient pas des collectivités locales, ça ne peut pas donner de résultats ; (...). Car, avec la chaîne de centralisation de l'information, on perd non seulement beaucoup de situations locales, mais on donne surtout des interprétations souvent erronées de la situation »*, selon un responsable de l'Association des Municipalités du Mali. Avec un relatif unanimité, on retrouve aussi l'idée selon laquelle, une approche localisée est de nature à rendre plus efficace les actions menées, en vertu du principe de proximité (géographique et sociologique). Elle devrait également permettre de soulager les charges de l'État, le transfert des compétences aux différentes structures décentralisées allant de pair avec un transfert des charges.

aux maraîchers, l'initiation d'activités génératrices de revenus, l'installation de banques de céréales dans presque toutes les communes du pays. Si la dernière initiative a bien fonctionné dans certaines communes, elle a enregistré, tout de même, des cas avérés de mauvaise gestion. Tous les partenaires au développement ne sont pas encore convaincus de l'approche mais elle est appelée à se développer avec la mise en place de procédure de gestion et même une législation pour traiter les cas de malversations (code de gestion). Le CSA, appuyé par des associations et ONG, a aussi organisé des séances de démonstrations culinaires et assisté les victimes des inondations à travers la protection civile.

A Tombouctou, la subvention accordée aux agriculteurs pour faciliter l'accès aux intrants a été jugée inopportune. En effet, dans les plaines de Koriomé, de Daye et de Hamadia, ce n'est pas l'accès à l'intrant qui préoccupe le producteur mais plutôt l'accès à l'équipement de labour, d'arrosage (moto pompe) et le gasoil. L'engrais n'est que la troisième préoccupation des producteurs. Certains estiment qu'ils pouvaient d'ailleurs s'en passer dans la mesure où cet engrais (Niéléni) n'était pas de bonne qualité. Aussi, le fait que l'initiative riz ait pris les services techniques pour organiser sa mise en œuvre à travers le pays, a été perçu comme une négligence des chambres d'agriculture régionales par l'Etat et par conséquent, la cause fondamentale de l'échec de l'Initiative. En effet, les équipements et les intrants subventionnés dans ce cadre ont été détournés et les producteurs n'en ont rien bénéficié. En définitive, selon eux, l'Etat s'est trompé de partenaire dans l'exécution de l'Initiative Riz sur le terrain.

A Bamako, suite aux différentes revendications des 3 300 maraîchers recensés, le gouvernement malien a cédé un terrain d'une superficie de (100) hectares à Samanko sur la route de Kangaba. En collaboration avec la Coopération Belge, l'État leur a promis d'en aménager d'abord 40 ha en guise de test puis 60. Selon les maraîchers de Djélibougou, le coût d'aménagement de cette première tranche est estimé à 1 300 000 000 FCFA environ dont 1 000 000 000 de FCFA pour la Coopération Belge et 300 000 000 FCFA pour le Gouvernement malien. Malgré ces actions, la production maraîchère bamakoise est nettement inférieure aux besoins. Les productions d'autres localités (Kati, Selingué, Baguinéda, Fana, Konobougou, Ségou...) suppléent ce déficit.

« Pour mieux rentabiliser les parcelles pendant une longue durée en vue d'éviter la multiplication des champs qui dégrade l'environnement, l'ONG LACIM s'est investie auprès des producteurs pour l'adoption et la vulgarisation du compostage dans ses zones d'intervention », affirme un de ses responsables.

L'ASCOMA et le REDECOMA ont connu une nouvelle notoriété avec la crise alimentaire. Ils s'investissent de plus en plus dans la défense des intérêts des consommateurs.

3.2.3.2 Solutions locales

Dans toutes les localités parcourues, les actions spécifiques locales ont porté sur le changement de stratégies alimentaires. Des responsables du REDECOMA et de la FENAJER soutiennent qu'en milieu rural, les populations ont recours aux fruits sauvages et aux graines d'herbacées pour s'alimenter au moment de la disette. Ainsi dans la zone de Djenné, certaines populations ont eu recours aux champignons, d'autres au *bourgou* ; dans le cercle de Gao, c'est le nénuphar qui est beaucoup sollicité.

Dans certaines parties des régions de Mopti, de Gao, de Tombouctou et de Kidal, *« ce sont : les fruits de pastèques sauvages, les graines du « cram-cram » et du fonio sauvage qui nous aident beaucoup en période de crise »* soutient une jeune migrante des confins de Ménaka ; *« toutefois, je n'ai jamais vu de telle pratique à Bamako »*, s'empresse-t-elle d'ajouter.

Un responsable de LACIM de témoigner :

« Au cours de mes missions à l'intérieur du pays, j'ai constaté qu'au moment des périodes de soudure, les populations ont souvent recours aux plantes et aux herbacées comme base de leur alimentation. Cette pratique de subsistance se complète par l'exploitation abusive du bois de chauffe, le bradage des petits ruminants, de la volaille et des équipements personnels ou collectifs pour se procurer des denrées alimentaires sur le marché. Toutes ces stratégies sont complétées par le transfert de revenu des émigrés pour soutenir ceux qui sont restés au bercail ».

Le changement des habitudes alimentaires des maliens en général et des bamakois en particulier a surtout retenu l'attention de nos interlocuteurs qui ont rappelé :

« Il fut un moment au Mali où la pensée populaire soutenait que tout riche qui était trop attaché à la viande du poulet finirait ses jours dans la plus grande pauvreté. Et que l'Enfant qui enlevait les œufs de la poule serait un grand voleur. Dans les années 1960, la pensée populaire soutenait que partager le même plat sous le toit familial renforçait les relations sociales et consolidait les rapports d'affinité entre les membres de la famille. Avec le métissage de la volaille, l'importation des pondeuses, des poules de chair et des œufs, ces mythes ont pratiquement disparu. La viande de poulet, les œufs de poule sont aujourd'hui au cœur de l'alimentation des bamakois. La notion de « yama » qui sacralisait ces produits alimentaires ne résiste plus au poids de la modernité, du moins à Bamako. Aussi, les bamakois ont-ils changé d'habitude alimentaire et de lieu d'alimentation ? De nos jours, les bamakois s'alimentent de plus en plus dans les gargotes, dans les restaurants et même dans la rue qu'à la maison », soutiennent des responsables de l'ASCOMA, de la CRA et certains usagers du marché de Fadjiguila.

« La malnutrition est de plus en plus fréquente chez les vieilles personnes, les femmes enceintes, les enfants et même chez les populations de couches sociales aisées. Par exemple, l'obésité, contrairement à la pensée populaire, est un signe de malnutrition qui a connu une recrudescence depuis que nous avons cessé de nous alimenter avec nos produits locaux. Lors des consultations, le corps médical s'investit auprès des patients pour leur faire comprendre que les produits alimentaires locaux sont très riches en nutriments et qu'en conséquence, ils n'ont pas besoin des produits alimentaires importés pour avoir une alimentation équilibrée. Aussi, les échanges intergénérationnels sur les notions diététiques sont les meilleurs remèdes contre l'utilisation des aliments d'origine douteuse responsables de la malnutrition », soutient un médecin de la DRS du district.

En réponse à cette crise, nombre de Maliens ont décidé de vivre de leur propre production agricole que d'en acheter au marché. Ils sont nombreux, les fonctionnaires et les commerçants qui se sont rués sur la terre aux environs des grandes villes du Sud et du Centre du pays en achetant des concessions rurales, en investissant dans la riziculture à Ségou et à Baguinéda. Cette ruée continue également sur les terres du Mandé. Les nouveaux producteurs sont dans l'agro-pastoralisme, dans la pisciculture et dans les agrumes. Cette initiative a augmenté la pression sur les superficies cultivables dépossédant ainsi certains producteurs de leurs terres et les obligeant à se reconvertir en ouvriers agricoles ou à embrasser d'autres secteurs de production.

La crise alimentaire a eu d'autres effets d'entraînement comme des échanges d'informations entre les importateurs pour bénéficier des opportunités sur les marchés extérieurs et une meilleure organisation des acteurs de la filière bétail viande au niveau local et régional.

A Nara (région de Koulikoro), de plus en plus, les jeunes se fixent à la faveur de quelques initiatives locales appuyées par la Coopération Espagnole. Certains jeunes membres de GIE bénéficiaires de cet appui ont souligné que :

« Le GIE pour l'embouche bovine à Goumbou a reçu de la Coopération Espagnole un prêt de 4 millions de Cfa. Avec ce fonds, le groupement achète du bétail, l'engraisse et le revend

au moment des fêtes de Tabaski. L'impact de cette initiative a été considérable dans la lutte contre la crise alimentaire et a dissuadé beaucoup de jeunes candidats à la migration».

Quant à l'association des maraîchères, elle a soutenu que « *L'argent collecté à l'issue de la vente des différents produits du maraîchage et de la culture de l'arachide est déposé dans une caisse qui à son tour fait des prêts à la soixantaine de membres, chacune en fonction de ses besoins* ».

C'est pourquoi, dans cette contrée majoritairement peuplée par les Soninké, la migration, qu'elle soit lointaine ou interne, est une alternative efficace à l'immobilisme classique. A Niamana, un notable a confié que « *La manne financière drainée par la migration est engloutie fondamentalement dans l'alimentation. Un sac de 100 kg de mil est vendu à 18 000 FCFA alors qu'un sac de 50 kg de riz provenant de Niono est cédé à 16 000 FCFA* ».

De plus en plus, au centre et au sud du pays, à côté de spéculations traditionnelles de mil et de riz, les populations pratiquent certaines cultures secondaires comme le fonio, l'arachide, le wouanzou, le niébé et le sésame pour diversifier les sources de revenus.

A Mopti, les moyens de subsistance sont tout-autre et portent sur les revenus de la migration, la mise en gage et la reconversion professionnelle. Selon les consommateurs :

« Le transfert de revenu des émigrés, la diminution du nombre de repas par jour, la solidarité et l'assistance des relations sociales et des coreligionnaires nous permettent de surmonter la crise alimentaire».

Par contre, la confection des botteleuses, initiée à Niono dans les ateliers de ARPON puis reprise par CAFON, avec l'appui du Royaume des Pays Bas au Mali et au Burkina Faso, a été une réussite totale. A ce propos, un conseiller du Gouverneur de rappeler : « *Aujourd'hui nous recevons des commandes de Bamako en raison de 40 000 FCFA la botteleuse* ». En ce qui concerne l'aliment bétail et la structure des unités de production :

« Les stocks locaux de foins sont complétés par l'achat de l'aliment bétail. Aujourd'hui, la grande famille de production cède peu à peu sa place à la famille nucléaire et à l'individualisme. Le travail salarié s'est si implanté que la mobilisation des ressources humaines pour l'exécution des travaux d'intérêts communs, devient de plus en plus difficile pour les élus. Presque tous les acteurs de Kendié sont à la fois agriculteurs, maraîchers et éleveurs ayant au moins immigré une fois vers l'intérieur du pays ou vers l'extérieur », précise un élu communal.

Le résultat des actions spécifiques à Kendié trouve leur quintessence dans les propos d'un responsable de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

« La lutte contre l'insécurité alimentaire a eu des résultats tangibles à Kendié. En effet, elle a désenclavé la commune par la construction de la route latéritique Bandiagara-Douentza. Pour promouvoir le maraîchage et l'accès à l'eau potable, nous venons d'être dotés d'un forage. Aussi, Kendié a eu une cantine scolaire. Cela a eu un double avantage pour la commune Le taux de scolarisation a augmenté. Tous ceux qui étaient réfractaires ont fini par envoyer leurs enfants à l'école car en plus de leur instruction, ils y trouvent à manger ; cette situation a permis aux enfants de bénéficier de l'instruction, d'une alimentation saine et équilibrée. Les bonnes prestations des enfants dans les différentes classes et à l'examen d'entrée en septième obligèrent l'État à doter Kendié d'un second cycle. Cet acte a eu un double avantage pour nous parents d'élèves. Il a diminué la déperdition scolaire des enfants. En effet, l'entrée en septième était un examen de sortie pour les jeunes élèves de Kendié. Elle était le symbole d'un laisser passer pour l'immigration. Le village perdait ainsi chaque année au moins une dizaine de jeunes cerveaux et de force de travail. L'avènement du second cycle a heureusement pallié cette hémorragie juvénile. Aujourd'hui, les enfants ont la chance d'étudier jusqu'en neuvième année auprès de nous. Ce qui leur permet d'être

largement imprégnés des réalités locales. Ceci constitue un gage du « connais-toi, toi-même, socle de l'être social Dogon. Malheureusement, le contrat de cette cantine a pris fin il y a deux (2) ans et l'abandon scolaire s'installe à nouveau peu à peu ».

A Gao et Kidal, l'élevage, la pêche et l'agriculture ne nourrissent plus leurs hommes. Les producteurs se rabattent sur le marché inondé par les produits alimentaires algériens pour compléter leurs stratégies locales de subsistance. Les banques de céréales ne fonctionnent pas à souhait.

Aussi, le poisson de mer importé a été adopté par les classes moyennes de Bamako comme complément à leur alimentation, eu égard à son prix abordable.

CARITAS-Mali soutient s'y être investi dans la promotion du maraîchage et de l'aviculture dans les programmes destinés aux paysans de Bougouni. Cela a eu pour effet la diminution de l'insécurité céréalière et le changement dans les habitudes alimentaires.

Le système de microfinance de Caritas dans certaines zones a initié les paysans au système de crédit et leur a permis de résister au bradage des céréales en période de récoltes. Aussi, l'institutionnalisation des greniers de prévoyance dans certains villages des localités de Bougouni, Yanfolila, Ouélessébougou, Kolokani, Kati, Bandiagara, Bankass et Koro par la même structure a permis à certains producteurs d'émerger et de devenir des paysans pilotes.

Malgré tous ces acquis, les prix des denrées alimentaires étaient encore élevés au moment de l'enquête bien qu'elles soient disponibles sur le marché. Les prix au kg de la viande et du poisson se présentaient comme suit :

- silure : 1750 FCFA à Bamako ;
- carpe : 2100 FCFA à Bamako ;
- capitaine : 3000 FCFA à Bamako ;
- poisson de mer : 900 FCFA à Bamako ;
- viande de bœuf avec os 1600 FCFA à Bamako, 250 FCFA le tas à Ansongo et Gossi, 2000 FCFA à Kidal ;
- viande de bœuf sans os : 1900 à 2000 FCFA à Bamako, 3000 FCFA à Kidal, 2500 FCFA à GAO ;
- viande de mouton : 1800 FCFA à Bamako.

Au moment de l'enquête, il y avait très peu d'affluence du côté des bouchers et des vendeuses de poissons d'eau douce. Les prix seraient élevés, soutenaient les quelques clients approchés. Par contre, les vendeurs de poissons de mer étaient envahis. Le comportement des clients au marché n'est pas seulement fonction du montant du salaire ou des revenus des membres de la famille, il est aussi fonction des charges et des obligations sociales liées au statut de chef de ménage. Quelques propos dévisagent les prix pratiqués :

« Mon mari est technicien supérieur d'élevage. Nous vivons à Bamako depuis bientôt trois ans. Nous n'avons pas de charge familiale. Mon mari n'aime pas le poisson de mer. C'est pourquoi je ne paie que le poisson d'eau douce, la viande de mouton ou les viscères de bœufs (foie, cœur, reins....) », soutient une cliente.

Une autre de témoigner :

« Je suis diplômée de la FLASH et je chôme. Mon mari enseigne dans un institut. Il a deux familles à nourrir et assez d'élèves et étudiants comme dépendants. Nous recevons régulièrement les parents malades du village. Nous sommes obligés de nous approvisionner en poissons de mer ou de la viande de bœuf au détail si nous voulons que chacune des personnes qui vit avec nous ait au moins un ingrédient au moment des repas ».

S'agissant de la volaille, ce sont surtout les pintades et les poulets qui sont payés à des fins alimentaires et pour des sacrifices expiatoires/propitiatoires ou pour recevoir un hôte pour lequel l'on a plus de respect.

« Le canard, la cane et les pigeons sont payés pour des fins d'élevage de prestige. Seuls ceux qui ont un pouvoir d'achat assez élevé, qui ont moins de charge et qui sont seuls dans leur cour ou disposant d'une concession rurale s'adonnent à de telles pratiques », témoigne un enquêté.

Les prix pratiqués pour les espèces les plus consommées vont de 2250 FCFA pour le poulet à 2500 FCFA pour la pintade à Bamako.

Sur un tout autre plan, un responsable du HCIM de soutenir que les élites musulmanes s'investissent quotidiennement pour cultiver l'ascétisme chez les maliens en vue de leur permettre de supporter stoïquement la faim et préserver les valeurs sociétales : *« avec cette qualité, non seulement, Dieu préservera la société malienne de la pénurie céréalière mais aussi, tu ne verras jamais des soulèvements sociaux au Mali parce que les maliens n'ont pas trouvé à manger »*. Cette posture paraît idéologique avec une dose certaine de fatalisme. Dans les faits, l'on ne peut gérer une crise alimentaire qu'avec des solutions alimentaires.

3.3 Réponses à la crise alimentaire

3.3.1 Analyse des mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires pour faire face à la crise alimentaire

3.3.1.1 Mesures gouvernementales

La création du Commissariat à la Sécurité Alimentaire en 2004 et son rattachement à la Présidence de la République, en remplacement du Ministère Délégué, chargé de la Sécurité Alimentaire qui existait depuis 2002, traduisait davantage la volonté politique du Gouvernement de soutenir les efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cette mesure concrétisait l'engagement de l'Etat malien à apporter des solutions à la situation de crise alimentaire que le pays connaissait, notamment suite à l'invasion acridienne et à la flambée des prix des denrées de première nécessité.

Sur la base des orientations politiques et des stratégies en cours, notamment la Loi d'Orientation Agricole (LOA), le Programme de Développement Economique et Social (PDES), le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des expériences réussies en matière de sécurité alimentaire, particulièrement le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Gouvernement du Mali avec l'appui de la FAO, à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, a procédé en 2005 à la formulation d'un programme intégré étendu à tout le pays intitulé Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Le PNSA a été officiellement créé par le Décret N°06-321 P-RM du 08 août 2006. Le Décret N°07-231/P-RM du 18 juillet 2007 fixant le Cadre Institutionnel de Gestion de la Sécurité Alimentaire, confère le rôle de coordination du PNSA au Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Ce Décret détermine également les rôles respectifs de chaque catégorie d'acteurs ainsi que les deux dimensions de la sécurité alimentaire pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire.

3.3.1.1.1 Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC)

Rattaché au Commissariat à la Sécurité Alimentaire à la création de ce dernier en 2004 : le PRMC est un dispositif d'intervention d'urgence mis en place par l'Etat et ses partenaires, qui permet de gérer la situation alimentaire conjoncturelle. Ce dispositif est constitué du Stock National de Sécurité Alimentaire (SNS), du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), du Fonds de Contrepartie issu des aides alimentaires et du Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) mis en place par l'Etat en 2006 afin d'apporter une réponse rapide à la flambée des prix des céréales et dont une partie se trouve au niveau des Banques de Céréales communales. Le PRMC devra évoluer en Programme de Renforcement du système National de Maîtrise des crises alimentaires (PRMCA)

Le PDES vise à renforcer ce dispositif en ramenant le niveau des stocks nationaux à 100 000 tonnes de céréales (mil, sorgho, riz) à l'horizon 2012.

3.3.1.1.2 Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Il a pour mission de contribuer à vaincre la faim et garantir la sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire national et prioritairement dans les communes structurellement déficitaires en produits agricoles et agroalimentaires à travers des actions durables, village par village et par fraction.

L'objectif global du PNSA est de vaincre la faim et d'assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans un souci de justice sociale.

Afin d'atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques suivants sont ciblés :

- accroître la production végétale et animale par l'introduction de nouvelles variétés et l'approvisionnement en intrants ;
- sécuriser les productions grâce à la maîtrise de l'eau, à la gestion de la fertilité des sols, à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles ;
- améliorer les systèmes de stockage de céréales au niveau des villages ;
- rendre régulièrement disponible les denrées alimentaires d'origine végétale et animale ;
- améliorer les revenus des producteurs, surtout selon le genre ;
- renforcer les capacités des producteurs et de leurs structures d'appui ;
- contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population ;
- améliorer la commercialisation et la transformation des productions d'origine animale, végétale et halieutique ;
- créer des emplois pour les jeunes ruraux et ceux des villes en les insérant dans le circuit de transformation/commercialisation des produits agricoles.

On observe donc que le Mali, dans sa méthodologie de mise en œuvre du PNSA, accorde une place de choix à **la transversalité** des questions de sécurité alimentaire qui a des implications multiples sur de nombreux secteurs de l'économie. En effet, la sécurité alimentaire est souvent mise en relation avec la question de l'autosuffisance alimentaire et de la nécessité de produire plus d'aliments. En réalité, elle a des liens beaucoup plus étroits avec les problèmes tels que la pauvreté, le chômage et la génération des revenus.

Dans les économies à faible niveau de productivité, là où une forte proportion de la population vit dans des zones rurales et dépend de l'agriculture pour ses revenus, l'augmentation de la production alimentaire peut apparaître comme un facteur important de l'accroissement de la sécurité alimentaire mais ceci, uniquement parce que cette augmentation permet de rehausser le revenu des petits paysans. On occulte souvent le fait que les catastrophes naturelles ou alors certaines mesures politiques, prises par rapport à certains objectifs macro-économiques, peuvent affecter la

disponibilité en aliments et l'accès des individus et des unités familiales à ces mêmes aliments. On doit donc s'intéresser aux possibilités d'améliorer la sécurité alimentaire à court terme tout en restant, sur le long terme, dans la cohérence de la stabilité macro-économique.

3.3.1.1.3 Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)

Dans son rôle d'animation, de suivi et de coordination de la mise en œuvre du PNSA, le CSA conduit actuellement le projet « initiative 166 » ou I166. Ce projet a été bâti sur initiative du Président de la République qui, après avoir constaté d'une part le retard dans la mise en œuvre du PNSA et d'autre part le haut niveau d'implication des collectivités territoriales, l'impact et l'approche multisectoriel du projet « Villages du Millénaire » dont il a visité quelques sites, a instruit d'étendre ce concept aux 166 communes les plus vulnérables du Mali, en vue d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Un document a été élaboré par le CSA, avec l'appui de ses partenaires (CT-CSLP, PNUD, Centre OMD) basé sur l'approche du projet « Villages du Millénaire », intéressant les 166 communes les plus vulnérables du pays, avec environ 2,5 millions d'habitants vivant dans près de 3034 villages/fractions.

Ce document a été analysé lors de la Table Ronde tenue les 12 et 13 juin 2008 à Bamako, les partenaires au développement ont réaffirmé leur engagement à soutenir l'Initiative 166 tout en faisant des recommandations visant à une analyse plus approfondie de certaines questions en vue de finaliser le document. Conformément à ces recommandations, le CSA a initié un projet d'appui à la finalisation et au démarrage de la mise en œuvre de l'Initiative 166 pour un montant de 650 000 Dollars américains sur financement du PNUD. Ainsi, une équipe de 3 experts nationaux fut recrutée et mise sous la tutelle du CSA pour mener à bien ces dites études. Le projet est actuellement en cours. En vue de soutenir le Mali dans cette initiative, un groupe de travail a été mis en place composé :

- au Mali : par des Ministères concernés, du Centre OMD et du système des Nations Unies au Mali ;
- à New York : par le Bureau Régional Afrique du PNUD, le Bureau des Politiques de Développement, le Fonds d'Équipement des Nations Unies, le Groupe OMD, l'UNICEF, l'Institut de la Terre et du « Millenium Promise ».

Au delà de tous ces efforts, dans le souci d'atténuer les difficultés d'approvisionnement alimentaire des populations du fait de la cherté des prix des denrées alimentaires de base, le Gouvernement procède à des opérations ponctuelles d'exonération de droits et taxes à l'importation du riz et du sucre. C'est ainsi que pendant l'année 2009, afin de faire face à la période de soudure et au mois de carême, le Gouvernement a décidé au mois de juillet d'exonérer à l'importation une quantité de 79 476 tonnes de riz qui était en ce moment disponible au niveau des ports de transit ou sous douane.

Parallèlement à ces initiatives, le CSA pilote un vaste programme de dotation de toutes les communes (703) du pays en banques de céréales. Si ces banques ont été installées, aujourd'hui, elles semblent être confrontées, dans l'ensemble, à de sérieuses difficultés de gestion.

La problématique des banques de céréales, semble la même partout dans les régions visitées. Du moment où elles sont une initiative gouvernementale, elles soulèvent toujours des problèmes politiques quant au choix des gestionnaires. Quel que soit par ailleurs cet écueil, elles sont insuffisamment dotées en stock par rapport aux besoins des populations. Les communes ont été dotées également sans tenir compte du nombre de leurs populations.

Dans tous les sites visités, c'est la commune (c'est-à-dire le maire et ses conseillers) qui gère les banques de céréales. Le premier défi à relever est le renouvellement progressif des stocks, car partout où l'équipe des enquêteurs est passée, c'est l'insuffisance des 20 tonnes constituant la première dotation des collectivités par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire qui était signalée. Aux dires des enquêtés, cette dotation ne couvrirait même pas le tiers des besoins des populations surtout en période de soudure.

Par exemple, dans les communes du cercle de Nara parcourues, à Ouagadougou, en plus de la banque de céréales initiée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, la commune dispose de deux autres banques instituées par les populations elles-mêmes, avec l'aide du PADEC, en guise de stratégies pour juguler la crise alimentaire.

A Niamana, depuis 2006, le CSA avait initié une banque de céréales. Au départ, il y avait une mauvaise interprétation de l'esprit même des banques, car, les populations pensaient qu'elle était gratuite et préféraient en conséquence vendre toute leur production au moment des récoltes pour espérer s'y approvisionner gratuitement.

Quant à la gestion qui en est faite, les uns et les autres crient au détournement, à la ségrégation dont feraient montre les autorités communales. Le maire et ses conseillers sont le plus souvent montrés du doigt par les populations nécessiteuses en raison d'une mauvaise gestion qui en est faite.

Concernant le sucre, les besoins nationaux annuels sont évalués à 140 000 tonnes. La production nationale de SUKALA-SA ne faisant que 15 000 à 20 000 tonnes, le Gouvernement procède à des « opérations dites de jumelage », facilitant l'approvisionnement correct du pays et permettant aux consommateurs d'accéder au sucre à un prix abordable. Cette opération de jumelage consiste à permettre aux opérateurs économiques bénéficiaires, d'importer sous régime d'exonération trois tonnes de sucre pour une tonne de sucre achetée à SUKALA-SA. C'est ainsi que pour maintenir le prix au consommateur à 400 FCFA/kg de sucre, l'Etat a signé un cahier de charge avec les opérateurs qui acceptaient de livrer le sucre aux détaillants à 385 FCFA/kg, permettant ainsi à ces derniers de vendre aux consommateurs à 400 FCFA/kg.

Cette opération a connu cependant des difficultés dans sa mise en œuvre, du fait que certains détaillants qui avaient reçu le sucre à crédit, ne l'ont pas remboursé aux grossistes. Par ailleurs le coût de transport du sucre des magasins de gros vers les magasins de détail, notamment au niveau des quartiers périphériques des principaux centres urbains, n'a pas permis d'harmoniser les prix aux consommateurs.

Par ailleurs ce même coût de transport a constitué un facteur limitant pour l'approvisionnement au même prix des consommateurs vivant dans les localités éloignées des principales villes où les denrées exonérées sont réceptionnées.

Les principales difficultés énoncées par les importateurs dans la mise en œuvre des exonérations sur les produits de première nécessité sont :

- disponibilité et niveau des prix du riz sur le marché international ;
- non respect des prix du riz fixés par le cahier de charges, ce qui a entraîné la mise en place de boutiques témoins ;
- durée d'exonération liée à l'huile alimentaire et au lait en poudre (2 mois) inférieure aux délais de livraison (3 mois) ;
- difficultés de transit et de transport ;
- manque de professionnalisme de certains bénéficiaires d'exonération ;
- absence de réseau de distribution structuré.

Le tableau suivant donne l'évaluation de l'exécution des mesures d'exonération sur certains produits de première nécessité en 2008 et 2009

Tableau 18 : Evaluation de l'exécution des mesures d'exonération sur certains produits de première nécessité en 2008 et 2009

Désignation	Quantités contractuelles (en tonnes)		Réalizations		%		Estimation des pertes de recettes pour l'Etat	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Riz	371 168	400 333	105 759	220 000	28,5	55,0	4 977 189 542	10 353 555 719 ²⁹
Lait en poudre	22 694		3 960		17,4		2 052 647 769	
Huile alimentaire	127 672		24 870		19,5		2 548 236 899	
Sucre (cadre jumelage)		52.586		32 933		62,6		
Total							9 578 074 210	

Source : à partir des données de la DNCC

3.3.1.1.4 Initiative Riz

La concrétisation de la volonté politique de faire du Mali une puissance agricole devient un enjeu de premier plan au regard du contexte international qui rend compétitif certains de nos produits agricoles jadis fortement concurrencés par les importations de denrées alimentaires subventionnées.

Dans l'objectif d'apporter une réponse structurelle à la crise céréalière généralisée et de mettre les populations maliennes à l'abri des soubressauts des marchés internationaux, le Gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération dénommé « Initiative Riz ». Ce plan visait à réaliser l'autosuffisance du pays en riz dès la campagne 2008-2009.

La production du riz au cours des dernières campagnes a connu une augmentation continue variant de 2,7 à 31,6 % en fonction de la pluviométrie et des dégâts des déprédateurs. La campagne 2007/2008 a donné une production de 1 082 384 tonnes de riz paddy, soit une progression de 2,7 % par rapport à la campagne qui la précède (tableau ci-dessous).

Tableau 19 : Evolution de 2004 à 2008 : Superficie, rendement et production

Campagnes	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production (tonnes)	Taux de progression
2004/2005	314 915	2 280	718 086	-
2005/2006	414 023	2 284	945 824	31,6 %
2006/2007	408 495	2 578	1 053 236	11,5 %
2007/2008	391 869	2 762	1 082 384	2,7 %

Source : Cellule Initiative Riz 2009

Pour la campagne 2008/2009, l'objectif de l'Initiative Riz était de produire 1 618 323 tonnes de paddy, soit une hausse de 50% par rapport à la campagne 2007-2008. Elle devrait être réalisée sur une superficie de 602 973 ha répartie entre les différents systèmes de riziculture existants dans le pays. Ce niveau de production de riz paddy devrait permettre de dégager une production de riz marchand de l'ordre de 1 million de tonnes et de couvrir les besoins alimentaires internes du pays estimés à 900 000 tonnes. L'excédent commercialisable attendu était de l'ordre de 100 000 tonnes de riz marchand.

²⁹ Estimation de l'auteur.

Tableau 20 : Objectifs de production par système de riziculture pour la campagne 2008/2009

Systèmes de production	Superficie prévue (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production (tonnes)
Maîtrise totale	125 048	6 474	809 596
Submersion contrôlée	74 365	2 000	148 730
Submersion libre	251 310	865	217 447
Bas fonds	14 200	2 000	28 400
Pluvial (NERICA)	138 050	3 000	414 150
Total	602 973	2685	1 618 323

Source : Cellule Initiative Riz 2009

Tableau 21 : Répartition des objectifs de production par région (en tonnes)

Régions	NERICA	MT	SC	SL	BF	TOTAL
Kayes	66 000	935	1 330	0	0	68 265
Koulikoro	42 000	28 150	0	5 520	0	75 670
Sikasso	255 000	10 526	0	0	0	265 526
Ségou	51 000	616 401	85 900	1 740	0	755 041
Mopti	0	40 596	47 700	157 743	2 880	248 919
Gao	0	3 020	13 800	42 300	600	59 720
Tombouctou	0	109 968	0	10 144	24 920	145 032
District Bko	150	0	0	0	0	150
Total	414 150	809 596	148730	217 447	28 400	1 618 323

Source : Cellule Initiative Riz 2009

MT= Maîtrise Totale ; **SC**= Submersion Contrôlée ; **SL**= Submersion Libre ; **BF**= Bas Fonds

a. Stratégie de production adoptée

En ce qui concerne la stratégie de production rizicole, l'accent a été mis sur :

- les systèmes à haut potentiel de production notamment :
 - la maîtrise totale de l'eau dans les périmètres irrigués ;
 - l'extension de la culture du NERICA dans les nouvelles zones de production (isohyète 800 mm et plus) ;
 - les autres systèmes qui viennent en complément: la submersion contrôlée, les bas-fonds et la submersion libre.
- l'intensification de la production au niveau des superficies exploitables ;
- subvention des engrais ;
- utilisation des variétés de semences améliorées :
 - en maîtrise totale de l'eau : AD 9216 (*Nionoka*), Wat 310 (*Sambala malo*), Kogoni 91-1 (*Gambiaka suruni*), IR32307-107-3-2-2 *Wassa*, RPKN 2 (*Téliman*), ADNY 11 ;
 - en submersion contrôlée : Khao Gaew, DM 16, BH2, *Gambiaka*;
 - en riziculture pluviale : tous les efforts ont été concentrés sur la variété WAB 450.I.B.P.91.HB ou le NERICA 4 (*Dususuma malo*) ;
 - en riziculture de bas-fonds : WAB189.B.B.B.8.HB (*Kumabani*), BR4, Khao Dawk Mali 105, WAB181-18 (*Sikasoka*).
- application des itinéraires techniques par les producteurs ;
- l'équipement des producteurs en matériels agricoles (motoculteurs, batteuses, motopompes, décortiqueuses, mini rizeries, etc.) ;
- le renforcement de l'appui conseil par le recrutement d'agents de terrain et la mise en place des moyens logistiques adéquats et de leur fonctionnement ;
- la disponibilité à temps et l'accessibilité aux engrais.

b. Exonérations, les subventions et l'initiative riz

Avec l'initiative riz, les subventions et les exonérations ont sans doute été les actions spécifiques macro initiées par l'État en vue d'atténuer la crise alimentaire. Lors de la campagne agricole de 2007-2008, le gouvernement a, partant de la quantité de riz consommée en milieu urbain, décidé d'en produire suffisamment afin d'amoindrir les importations. Pour ce faire, une politique de dotation, en intrants et équipements des producteurs, a été initiée.

Au gouvernorat du district, il est soutenu que les maliens consomment plus de riz dans les centres urbains et semi-urbains. Cette pression fait que la production nationale n'arrive pas à couvrir tous les besoins alimentaires nationaux.

Dans cette optique, l'initiative riz s'avère donc un moyen pour éviter la perte de capitaux à travers l'importation et son investissement dans l'économie locale. Elle vise principalement à couvrir toute la consommation nationale en céréales. Toute chose qui aura un triple avantage : renflouer les caisses de l'État, relever le défi de la souveraineté alimentaire et gagner le rang des pays émergents du moins en matière d'alimentation. En cela, des mesures incitatives étaient nécessaires : la subvention de l'engrais à 50%, c'est-à-dire livrer le sac d'engrais de 50 kg à 12 500 FCFA. Pour un promoteur d'université privée, l'État pouvait faire mieux :

« En effet, dans l'histoire moderne des États aucune agriculture n'a pu être compétitive sans les subventions d'État. En son temps, j'ai eu à soutenir devant le Ministre de l'Industrie et du Commerce que leur combat, pour que la subvention du coton des pays développés cesse, n'aura aucun effet. Aucun pays sérieux ne va accepter de cesser la subvention de son agriculture ».

Le secrétaire général de la CRA du district a, pour sa part, constaté, que le gouvernement joue en sapeur-pompier pour résoudre les problèmes profonds et structurels comme la crise alimentaire. L'initiative riz et la subvention des intrants ne sont que des actions très ponctuelles pour résoudre une préoccupation aussi profonde et d'envergure nationale. Aussi, la politique d'équipement focalisée sur les tracteurs n'est adaptée ni aux sols, ni à la quantité de pluie encore moins à la structure sociale des unités de production. *« Il me paraît urgent de résoudre l'accessibilité des producteurs à la terre, à un équipement adapté à la structure sociale, à la nature du sol et aux intrants ».* Tel est également l'avis du directeur de Point Sud. Il précise tout de même que la subvention de l'agriculture doit permettre aux paysans de créer de la valeur ajoutée. *« Cette stratégie ne peut réussir chez nous dans la mesure où les acteurs ne respectent pas les règles du jeu. Aussi, le colmatage institutionnel autorise-t-il des acteurs mal intentionnés à profiter de la situation pour s'enrichir ».* A la place des subventions qu'il trouve inappropriées, il souhaite que des prêts avec des échéances souples de paiement puissent mieux aider les paysans à s'auto-développer et à investir. Il est donc nécessaire de partir du paysan pour mieux relever le pari de la crise alimentaire et celui du développement rural. Au niveau de la DRA du District, s'il a été révélé que la subvention des intrants et la facilité d'accès aux semences ont permis aux producteurs de réaliser une bonne campagne agricole ; il y a lieu de dépolitiser l'agriculture pour que la souveraineté alimentaire soit enfin une réalité au Mali.

« Pour que l'agriculture revienne aux vrais producteurs, il faut que la loi d'orientation agricole soit mise en application » conclut un responsable de la DRA.

Dans le contexte malien, les exonérations avaient essentiellement pour but de garantir la disponibilité et son accès économique aux consommateurs. Si tous les enquêtés louent l'initiative gouvernementale, ils suspectent l'approche qui n'est pas ouverte à tous les importateurs :

« L'exonération est une bonne chose en soi si les principes sont respectés. D'abord, il faut qu'elle concerne tous les commerçants importateurs et que l'État lui-même s'y implique avec des mesures d'accompagnement. Toutefois, dès qu'elle se limite à quelques grands commerçants sans l'accompagnement de l'État, elle devient un facteur de monopolisation

du marché par ses bénéficiaires et un facteur de discrimination céréalière. C'est dire que seuls les affidés des grossistes accèdent aux produits exonérés, les autres en seront implicitement exclus. Aussi, la péréquation que demandent les clauses du cahier de charge ne peut pas être respectée dans la mesure où aucun commerçant bénéficiaire des exonérations ne dispose des moyens logistiques nécessaires leur permettant d'acheminer le riz importé sur toute l'étendue du territoire », relève un cadre de la CRA.

Pour le Directeur Commercial du Grand Grenier du Bonheur (GGB), « tous les commerçants ne peuvent être impliqués dans la mesure où ils ne maîtrisent pas la filière d'importation du riz. En conséquence leur implication ne donnera aucun résultat ». Devant un tel constat, le directeur de Point Sud de renchérir que l'exonération ne peut être préconisée comme solution à une crise structurelle ; en clair, soutient-il, « il s'agit de stratégie permettant à certaines personnes de s'enrichir ». Au niveau de la DRCC, il a été rappelé que :

« Trois paramètres sont à la base de l'exonération à savoir : la quantité de céréales stockée, le prix des céréales sur le marché et la demande. Dès que le stock descend au dessous du stock de sécurité alors que la demande est très forte, nous alertons les autorités en vue de prendre les mesures qui s'imposent parmi lesquelles l'exonération. Les prix sont également surveillés de très près. En effet, ils flottent entre le prix consensuel, le prix indicatif et le prix plafond qu'on ne doit jamais dépasser. Chaque contrevenant de ces mesures est en conséquence verbalisé. Aussi, les commerçants qui provoquent délibérément la crise par la rétention de stock sont également verbalisés. Aussi, chaque fois que l'État accorde des exonérations, il fixe des fourchettes de prix que les bénéficiaires ne doivent pas dépasser ».

Le rappel de la DRCC est jugé de purement théorique par les consommateurs et la DRPSIAP du district :

« Les termes du cahier de charge des exonérations ne sont jamais respectés au Mali. Il a toujours été dit à la télévision nationale de vendre le riz importé à 300 FCFA/kg, et pourtant sur le marché, c'est une toute autre réalité. Aussi, contrairement au contenu de l'article 9 du cahier de charge, l'on a vu le riz exonéré réexporté vers d'autres pays voisins ».

c. Résultats de la campagne 2008-2009

Les conditions pluviométriques favorables ont facilité le démarrage de la campagne agricole et la réalisation des opérations de repiquage.

Cependant quelques poches de sécheresse ont été observées notamment dans les régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes, nécessitant le recours aux pluies provoquées dans ces régions pour compenser les déficits en eau. Toutefois, des cas d'inondation ayant occasionné des pertes peu significatives (1% des superficies emblavées) ont été observées.

A la faveur de la pluviométrie abondante cette année, les niveaux de l'eau dans les principaux cours d'eau ont été dans l'ensemble supérieurs ou similaires à ceux de l'année dernière. La bonne crue a permis d'installer les pépinières de riz et de pratiquer les opérations d'irrigation au niveau des Offices et des PPIV.

Depuis leur amorce, les crues du Niger et du Bani dans les stations d'observations de Mopti et de Sofara, n'ont pas connu beaucoup de perturbations jusqu'à l'atteinte de la côte maximum le 16 Octobre 2008 (6,30 m pour le Niger et 5,30 m pour le Bani). La situation phytosanitaire a été caractérisée par :

- un calme observé en début de campagne à l'ORM, perturbé par les apparitions sporadiques d'oiseaux granivores en fin juillet, août et octobre. A cet effet, des traitements ont été effectués par l'Office de Protection des Végétaux et les brigades villageoises ;
- des attaques d'insectes et des cas de maladies dans les périmètres de l'OPIB et de l'ODRS notamment la cécidomyie (*Orselia oryzae*), la pyriculariose (*Pyricularia oryzae*), la pourriture bactérienne de la gaine (*Pseudomonas fuscovaginae*), l'Helminthosporiose (*Helminthosporium*

oryzae) et le bruissement des feuilles causé par les stries bactériennes (*Xanthomonas oryricola*). Ces attaques ont surtout concerné la variété ADNY 11 ;

- des attaques de chenilles légionnaires signalées en zone Office du Niger et en zone OHVN n'ayant pas eu de conséquence significative sur la production, car le riz était déjà au stade de la maturation.

Selon les résultats définitifs de la campagne 2008/2009, **la production de riz paddy a été 1 606 647 tonnes, soit 99,3 % de l'objectif initialement prévu.** Le tableau ci-dessous donne les productions et les superficies dans les différents Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture. Les deux tableaux qui le suivent, indiquent les productions et les superficies emblavées respectivement par système de riziculture et par région.

Tableau 22 : Production de riz dans les Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture (campagne 2008-2009)

Structures	Superficie en ha	Taux de réalisation	Production en tonne	Taux de réalisation
Office du Niger	97 132	103,0	590 241	97,3
Office Riz Ségou	30 835	102,7	60 084	100,1
Office Riz Mopti	29 758	124,7	55 076	115,46
Office Haute Vallée Niger	11 724	67,7	18 733	60,9
Office Dév. Rural Sélingué	3 428	109,8	17 011	89,4
Office Pér. Irrigué Baguinéda	2 624	108,4	10 824	74,5
Total Offices	175 501	102,6	751 969	96,6
Directions Régionales. Agriculture	451 072	103,7	855 678	101,9
Total campagne	626 573	103,4	1 607 647	99,34

Source : CPS/SDR

Dans le tableau ci-dessus, il apparaît que seul l'OHVN n'a pas atteint ses prévisions d'emblavures par manque de semences NERICA. Par contre, les taux d'emblavure dans les autres zones de production varient entre 102,7% et 124%.

En ce qui concerne la production, le taux de réalisation le plus élevé a été enregistré à Mopti (115,46%) et les plus faibles taux en zones OHVN (60,9%) et l'OPIB (74,5%)

Tableau 23 : Productions de riz paddy par système de riziculture

Types de riziculture	Superficies réalisées en (ha)	Taux de réalisation	Productions réalisées en tonnes	Taux de réalisation
Maîtrise totale de l'eau	133 196	106,51	800 869	98,92
Submersion contrôlée	88 411	118,88	187 561	126,10
Submersion libre	250 218	99,56	313 307	144,08
Pluvial NERICA	11 049	8,00	32 349	7,81
Bas – fonds	143 699	1011,96	273 561	963,24
TOTAL	626 573	103,4	1 607 647	99,34

Source : CPS/SDR

Il ressort du tableau ci-dessus que dans les conditions de bonne pluviométrie, les systèmes de submersion libre et contrôlée et les systèmes de bas fonds sont favorables à une bonne riziculture. Cependant, ils ne représentent respectivement que 19,4%, 11,6% et 17% de la production. **Le système de maîtrise totale représente environ 50% de la production totale.** C'est dans ce système que les investissements sont importants et les risques faibles.

Tableau 24 : Répartition des résultats de production par région (en tonnes)

Régions	MT	SC	SL	NERICA	BF	TOTAL
Kayes	719	1 383	0	2 024	28 378	32 504
Koulikoro	13 239	0	10 848	9 821	33 206	67 114
Sikasso	16 188	7 991	195	19 306	155 175	198 855
Ségou	616 187	72 538	12 057	608	26 174	727 564
Mopti	37 922	92 434	243 795	0	24 730	398 881
Tombouctou	114 662	0	18 008	0	5 331	138 001
Gao	1 952	13 215	28 404	0	477	44 048
District Bko		0	0	590	90	680
Total	800 869	187 561	313 307	32 349	273 561	1 607 647

Source : CPS/SDR

MT= Maîtrise Totale ; SC= Submersion Contrôlée ; SL= Submersion Libre ; BF= Bas Fonds

En dépit de l'insuffisance des semences NERICA destinées à couvrir les extensions de riz pluvial NERICA, on note une réalisation de production de 99,34% des objectifs assignés à l'Initiative Riz. **La production issue de l'augmentation des surfaces exploitées dans les bas fonds a compensé le manque à gagner en production du riz en NERICA.**

Par ailleurs, le DAP (18N-46P) n'a pas été disponible à souhait et a été remplacé par le Niéléni (16N-26P-12K-4,5S-0,3Zn). Son utilisation dans la même proportion que le DAP a soulevé des interrogations chez certains producteurs.

Sur le plan de la répartition des superficies, l'Office du Niger occupe 15% des superficies et représente 37% de la production. Les figures 1 et 2 montrent le poids des différentes structures sur la superficie et la production. Les zones DRA produisent 53% sur 72% des surfaces cultivées.

d. Financement de l'Initiative Riz

Le coût global de l'opération était estimé à 42,65 milliards pour une subvention globale de l'Etat de 11,41 milliards de FCFA dont un préfinancement des équipements pour 701 millions de FCFA. Cette subvention se répartit comme suit :

- subvention engrais : 9,42 milliards de FCFA ;
- subvention semences NERICA : 934,2 millions FCFA ;
- appui au fonctionnement de la station de pompage de San : 32 millions FCFA ;
- appui conseil (acquisition et fonctionnement de 200 motos) : 325 millions FCFA ;
- achats d'équipements agricoles : 701 millions de FCFA.

Dans le cadre de la gestion de la subvention intrants de l'Initiative Riz, l'Etat a signé avec la BNDA une Convention. A cet effet, un compte de dépôt intitulé « Subvention Intrants 2008/2009 Initiative Riz » a été ouvert dans les livres de la BNDA. Ce compte était destiné à recevoir le montant de la ligne de subvention et à payer le différentiel entre le prix fournisseur et le prix de rétrocession des engrais aux producteurs.

Au terme de la campagne agricole 2008/2009, le coût de la mise en œuvre de l'Initiative Riz est estimé à 35 723 645 234 FCFA dont 22 566 557 383 FCFA pour les producteurs et 14 334 962 184 FCFA pour l'Etat.

La contribution directe des producteurs qui du reste est la plus importante représente l'équivalent des apports personnels, les crédits directs accordés aux producteurs, les achats directs effectués par eux pour acquérir les engrais, les semences et les équipements.

En ce qui concerne l'Etat, le financement a été assuré par ce dernier pour 10 695 762 997 FCFA et une contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour 3 639 199 187 FCFA.

e. Perspectives pour la campagne agricole 2009-2010

La campagne de 2009- 2010 a été préparée dans un contexte marqué par :

- ✓ la flambée des prix des céréales aux niveaux national et international ;
- ✓ la poursuite au plan national de la mise en œuvre de la LOA et du Projet de Développement Economique et Social (PDES) à travers l'exécution du Plan d'Action 2008- 2012 du Ministère de l'Agriculture pour la production de 10 millions de tonnes de céréales par an à l'horizon 2012;
- ✓ l'augmentation de la production céréalière liée notamment à la mise en œuvre de l'Initiative Riz

Conformément aux dispositions du Plan d'action 2008-2012, le plan de campagne 2009-2010 a été bâti autour de trois (3) cultures porteuses qui sont:

- le riz (poursuite et renforcement des acquis de l'Initiative riz) ;
- le maïs ;
- le blé.

L'intensification de ces cultures sera soutenue par une forte utilisation d'intrants agricoles : engrais minéraux, fumure organique et semences sélectionnées dont celles des variétés hybrides. Il importe de signaler qu'un ambitieux programme de production de fumure organique, incluant celles des unités industrielles, est en préparation au niveau du Département de l'Agriculture. Outre les trois céréales citées, le plan prévoit le développement d'autres cultures céréalières, industrielles, maraîchères, fruitières et des légumineuses alimentaires.

Les principaux résultats attendus du plan de campagne 2009- 2010 sont indiqués ci- dessous :

f. Poursuite et le renforcement des acquis de l'Initiative riz

La production totale de riz attendue est estimée à 2 003 040 tonnes.

Le financement global de cette composante se chiffre à 56 871 320 000 FCFA dont 30 238 320 000 FCFA à investir dans l'achat des engrais, soit 53,16 % du coût total de l'opération. Le montant de la subvention sur les engrais est de 9 260 915 000 FCFA, soit 31% du coût total. Le montant de la subvention sur les semences est de 1 051 400 000 FCFA. Par ailleurs l'apport de l'Etat pour le renforcement de la capacité du service d'appui conseil est de 747,6 millions de FCFA. La contribution globale de l'Etat à la mise en œuvre de la poursuite de l'initiative riz est alors estimée à 11 059 915 000 de FCFA.

La forte augmentation de la production de riz paddy sera soutenue par :

- l'intensification agricole à travers l'utilisation des semences sélectionnées, de variétés performantes, des engrais minéraux, de la fumure organique, des équipements agricoles appropriés, etc. ;
- la mise en valeur de nouveaux aménagements (26 000 ha) ;
- l'extension des superficies nérica à la faveur de l'engouement créé par l'Initiative riz et la disponibilité de semences de cette variété de riz ;
- la consolidation des rendements de 2008 grâce à la conjugaison de plusieurs facteurs dont la fourniture d'un appui conseil de qualité et l'utilisation plus accrue des intrants ;
- l'intensification du suivi de l'encadrement et des riziculteurs.

3.3.1.1.5 Intensification du maïs

La production totale attendue de maïs est estimée à 1 546 975 tonnes ; le coût du programme s'élève à 41 011 254 190 FCFA sur lesquels 32 816 020 000 FCFA (80%) seront investis dans l'achat d'engrais.

La contribution de l'Etat à la mise en œuvre du programme maïs est estimée à 11 948 640 000 FCFA dont 11 226 520 000 FCFA de subvention sur les intrants (engrais et herbicides) et 722 120 000 FCFA comme appui à l'encadrement (acquisition moyens logistiques et fonctionnement). Les principaux facteurs qui soutiennent cette augmentation de la production de maïs sont entre autres:

- l'utilisation des semences sélectionnées dont les hybrides, les variétés performantes, des engrais minéraux, de la fumure organique et des équipements agricoles appropriés ;
- la mise en valeur des terres autour des ouvrages hydro agricoles disséminés sur l'ensemble du territoire national ;
- la concentration des efforts sur les grands bassins de production (400 communes) et les trois systèmes de production du maïs existant au Mali (saison, décrue contre saison et irriguée).

La production du maïs sera accompagnée d'un schéma de commercialisation bâti à l'image de celui du riz et dans la mise en œuvre duquel seront impliqués les Départements de l'Economie et de l'Industrie, de l'Elevage et de la Pêche et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Les principales sources d'utilisation (débouchés) de l'excédent de maïs (environ 900 000 tonnes) sont l'élevage (aliment bétail), l'aviculture (aliment volaille), l'agro-industrie (pain et biscuit) et certains pays de la sous région ouest africaine (Sénégal, Burkina Faso, etc.).

La forte implication des Départements ministériels cités plus haut est une des conditions fondamentales de la réussite de la commercialisation et de la poursuite dans la durée du programme maïs. La commercialisation sur le marché national sera soutenue par l'organisation des bourses des céréales, des foires agricoles avec l'appui des ONG ayant une expérience avérée dans ce domaine.

3.3.1.1.6 Intensification de la production de blé

La production totale de blé attendue est estimée à **30 166 tonnes**. Le coût du programme est évalué à **2 677 100 000 FCFA** dont **1 215 200 000 FCFA** pour l'acquisition des engrais.

La contribution globale de l'Etat à la mise en œuvre du programme blé est estimée à **425 250 000 FCFA** dont **401 450 000 FCFA** de subvention sur les engrais et **23 800 000 FCFA** au titre de l'appui à l'encadrement (logistique et fonctionnement). La promotion du blé se justifie par :

- le besoin de mise en valeur de l'important potentiel dont dispose le pays notamment dans les zones de l'Office du Niger et dans les régions de Tombouctou et Gao ;
- la forte demande annuelle en blé, estimée à 120 000 tonnes contre une production nationale actuelle de 13 166 tonnes) ;
- l'expérience séculaire des producteurs des zones du Nord Mali en matière de culture du blé ;
- la stabilité sociale qu'offre sa production dans les régions du Nord Mali ;
- l'existence du Projet d'Appui à la Filière Blé de Tombouctou qui a démarré en 2008 sur financement conjoint du Royaume de Belgique et de la République du Mali.

3.3.1.1.7 Production des autres céréales : (mil, sorgho, fonio)

La production totale attendue de mil, sorgho et fonio est estimée à **2 732 287 tonnes**.

Ainsi, la production céréalière totale attendue au titre de la campagne agricole 2009- 2010 est estimée à **6 139 820 tonnes**. L'excédent commercialisable attendu est estimé à 2 000 000 de tonnes de céréales.

3.3.1.1.8 Production des cultures industrielles

La production attendue de cultures industrielles est de **798 841 tonnes** dont **447 900 tonnes** de coton graine qui enregistre ainsi une augmentation de 97 % par rapport à 2008. Cette forte augmentation de la production cotonnière repose sur une stratégie de relance de la filière à travers les actions majeures que sont : l'amélioration de l'approvisionnement des producteurs en intrants ; la révision du système de caution solidaire, le maintien de l'accompagnement de l'Etat dans le processus de restructuration de la filière.

3.3.1.1.9 Production d'autres cultures

Pour ces cultures, les objectifs de production sont fixés comme suit :

- légumineuses : 753 870 tonnes ;
- plantes à tubercules : 425 429 tonnes ;
- cultures émergentes : 40 589 tonnes ;
- cultures maraîchères : 696 589 tonnes ;
- cultures fruitières : 778 906 tonnes ;
- produits de cueillettes : 41 871 590 tonnes.

La synthèse des objectifs de production et des emblavures céréalières est indiquée dans le tableau ci-dessous :

3.3.1.2 Synthèse des objectifs de productions et d'emblavures des céréales

Tableau 25 : Récapitulatif des objectifs de productions et d'emblavures des céréales

Désignation	Superficie en ha	Production en tonnes
Riz	769 834	2 003 040
Maïs	536 550	1 546 975
Blé	10 850	30 166
Mil	1 622 033	1 376 807
Sorgho	1 099 375	1 138 561
Fonio	70210	44 350
Total	4 108 825	6 139 820

Source : CPS/SDR

En rapport aux activités de production, les actions suivantes seront réalisées :

- formation des agents et des producteurs à travers les démonstrations, contrats de prestation et de performance signés dans le cadre du PASAOP et les interventions de la DNA et des Offices ;
- promotion des filières agricoles par une meilleure organisation des différents acteurs ;
- contrôle et application de la législation phytosanitaires en vue d'assurer la qualité des intrants et denrées alimentaires d'origine végétale ;
- maintien de la politique de subvention des intrants agricoles (engrais, semences NERICA) adoptée et appliquée avec succès en 2008 pour faciliter l'accès des producteurs aux principaux intrants agricoles et améliorer de façon durable leurs revenus ;
- la mise en place d'un cadre formel de collaboration entre la DNA et la CMDB pour le programme Blé. Le Projet d'Appui à la Filière Blé aidera à valoriser les expériences acquises ;
- appui à la commercialisation du maïs à travers l'exploitation des débouchés liés à l'élevage (aliment bétail, aliment volaille), à l'agro-industrie (pain) et au marché de la sous-région (Sénégal, Burkina Faso) ;
- implication des autres Départements ministériels, notamment ceux de l'Economie et de l'Industrie, de l'Elevage et de la Pêche et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire en vue de valoriser les productions et assurer la durabilité des programmes ;
- recrutement de 200 nouveaux agents de base en vue de fournir un appui conseil de proximité et d'améliorer le taux de couverture zonale d'encadrement en le portant à 57% contre 40% présentement. Ces agents qui évolueront dans les communes abritant les principaux bassins de production agricole seront d'un profile polyvalent. Ainsi, ils seront équipés et formés en conséquence.

Dans un souci d'harmonisation, les engrais coton seront subventionnés au même niveau que ceux des céréales (12 500 FCFA le sac de 50kg). Ce qui portera le montant global de la subvention des intrants agricoles à **35 171 285 000 FCFA** dont :

10 312 315 000 FCFA pour les engrais et semences riz NERICA ;

- 11 226 520 000 FCFA pour les engrais mais ;
- 401 450 000 FCFA pour les engrais blé ;
- 13 231 000 000 FCFA pour les engrais du système coton.

3.3.1.3 Mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du Plan de campagne

3.3.1.3.1 Protection des cultures

De façon générale, une attention particulière sera accordée au cours de la campagne à la protection des cultures contre les nuisibles à travers :

- l'application des bonnes pratiques agricoles (respect du calendrier agricole, techniques agricoles modernes, etc.) ;
- la formation et l'organisation des producteurs dans le cadre de la lutte contre les nuisibles ;
- la diffusion de l'approche GIPD moins consommatrice de pesticides. Les nombreux producteurs et agents formés en 2008 seront mis à contribution pour vulgariser l'approche GIPD ;
- la surveillance de la situation phytosanitaire et la diffusion de l'information.

3.3.1.3.2 Production des semences

Le programme de multiplication des semences et les activités de recherche agricole, se poursuivront en vue de soutenir l'élan des producteurs.

Les activités de production de semences porteront sur la multiplication de semences de base par l'IER et de semences R1 et R2 par le Service Semencier national et les Directions Régionales de l'Agriculture. Elles concerneront en outre la formation des producteurs et des agents de base.

3.3.1.3.3 Recherche agricole

Les activités de recherche porteront sur la poursuite des **41** programmes stratégiques et de cinq projets sur le cotonnier étalés sur plusieurs campagnes agricoles (Développement et utilisation de variétés et hybrides de sorgho à double usage et conservation de la diversité génétique des sorghos au Mali ; mise au point d'une technique de mécanisation du placement simultané de l'engrais de fond et de la semence des cultures mil, sorgho, et maïs).

3.3.1.3.4 Aménagements hydro agricoles

Au titre de la campagne 2009- 2010 ; les superficies à aménager sont estimées à **18 750 ha** dont **17 551 ha** en maîtrise totale et **1 199 ha** en maîtrise partielle de l'eau.

3.3.1.3.5 Équipements agricoles

Concernant les équipements agricoles, une attention particulière sera accordée au matériel post récolte (charrues, tracteurs, batteuses, nettoyeurs, mini rizeries, etc.) en vue de diminuer la « pénibilité » des travaux des producteurs et d'améliorer la compétitivité des produits agricoles sur les marchés national et sous-régional. Ces équipements seront cédés à crédit aux producteurs.

3.3.1.3.6 Suivi-évaluation

Les activités de suivi évaluation seront renforcées à travers :

- la production d'outils spécifiques de suivi : Il s'agit d'améliorer les fiches de suivi du riz et de créer des outils spécifiques au maïs et au blé. Ceci facilitera la collecte des données et la distribution de l'information aux décideurs ;
- les formations sur la méthode harmonisée d'évaluation du riz dans les petits périmètres irrigués. Elles seront dispensées aux agents de base et aux producteurs dans l'objectif d'améliorer la qualité des données statistiques. L'expérience acquise à San Ouest sera exploitée ;
- l'organisation des missions de suivi et d'appui aux agents par les structures centrales (DNA, OPV, CSA, CPS, etc.) ;
- l'organisation des rencontres régulières sur l'évolution de la campagne agricole.

3.3.1.4 Programme de pluies provoquées « Opération Sandji »

En vue de réduire l'impact négatif des aléas climatiques, le Conseil des Ministres du 28 septembre 2005, a adopté le Programme de pluies provoquées sur une période de 5 ans avec comme objectifs entre autres, la réduction de l'impact des déficits pluviométriques sur les productions agricoles et hydro-électriques.

Le Programme de pluies provoquées a démarré pendant la campagne agricole 2006/2007 avec 68 interventions d'ensemencement qui ont été effectuées entre le 18 août et le 06 novembre 2006.

Du 08 juin au 31 octobre 2007, le Programme a effectué 127 opérations. Du 05 juin au 31 octobre 2008, le Programme a effectué 205 opérations.

L'analyse des quantités de pluies recueillies a montré une augmentation moyenne par rapport à la normale entre 15 et 18% sur l'ensemble des zones d'intervention, atteignant par endroit 50%.

Elle a ainsi contribué à maintenir la production agricole des trois dernières années supérieure à la moyenne des cinq dernières avant le Programme et à l'amélioration de la production de l'énergie hydroélectrique, notamment à Manantali.

Du 14 juillet au 28 octobre 2009, le Programme a effectué 168 opérations. En termes d'impact sur la pluviométrie, de la période de juillet à octobre 2009, la pluviométrie sur l'ensemble du pays a varié de moins de 200mm au Nord (Hombori, Diré et Tomboutou) à plus de 1000 mm au Sud-Ouest (cercle de Kéniéba).

Le nombre total de jours de pluie sur la période de juillet à octobre 2009 sur le pays a varié de moins de 20 jours au Nord à plus de 50 jours au Sud (Sikasso, Bougouni et Kéniéba).

La pluviométrie de la période des interventions (juillet à octobre 2009) comparée à la moyenne de la même période des trente années (1979 à 2008) a montré une augmentation moyenne par rapport à cette moyenne de 15,7% sur l'ensemble des zones d'intervention, atteignant par endroit 40%.

Concernant les impacts sur la campagne agricole, malgré un démarrage difficile, grâce à la contribution du Programme, la campagne agricole 2009/2010 a connu une saison pluvieuse satisfaisante dans le temps et dans l'espace. Cela a été bénéfique à la réalisation des plans de campagne et du développement des cultures pluviales.

Les activités prévues au titre de la campagne 2010/2011 s'inscrivent dans le cadre de la consolidation des acquis des programmes précédents.

Le budget prévisionnel pour la conduite des opérations en 2010/2011 est de 3,170 milliards de FCFA. Une dotation budgétaire de l'Etat de 2,5 milliards de FCFA pour le paiement de la traite annuelle du marché WMI/MAC relatif à l'acquisition de deux avions a été obtenue. Ces deux avions de type turbopropulseur King Air 200 de puissance 850 SHP ont été achetés à 7.473.259.827 FCFA, payables sur quatre (04) exercices budgétaires. Ce marché a également concerné l'acquisition de divers matériels et équipements d'ensemencement et de recherche.

3.3.2 Appui des PTF dans la lutte contre la crise alimentaire

Le Secteur du Développement Rural au Mali s'est caractérisé surtout par une « approche projet », avec plus de 110 projets en exécution, financés par une trentaine de PTF.

De nombreuses stratégies politiques sectorielles ou sous-sectorielles sont mises en œuvre dans le monde rural. Cette multitude d'interventions se caractérise par une dispersion des moyens et parfois des duplications.

C'est fort de ce constat que le Mali et ses PTF, dans le cadre des **cinq grands principes de la Déclaration de Paris (Appropriation, Alignement, Harmonisation, Gestion axée sur les résultats, Responsabilité mutuelle)**, et conformément à une recommandation de la Table Ronde « Groupe Rural Mali » / PTF tenue en juin 2008, qu'il a été décidé d'orienter les actions vers une « Approche Sectorielle » et des Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS). La Loi d'Orientation Agricole (LOA) est devenue l'outil opérationnel d'alignement et le cadre général des interventions.

Dès lors, il convenait de bâtir un cadre de programmation cohérent des investissements, dans lequel les contributions de l'Etat et des PTF pourront s'inscrire harmonieusement. C'est ainsi qu'un **Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA)** a été élaboré, débouchant sur un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) tenant compte des axes prioritaires du secteur, de ses besoins financiers et des missions des départements ministériels du secteur agricole.

Un Décret a été pris en octobre 2008 pour créer le **Comité Préparatoire du PNISA**. Sous la houlette de la CPS/SDR, ce Comité a pour mission d'assurer l'élaboration des documents relatifs à la construction de ce Programme.

Le programme de passage à l'approche sectorielle a été entièrement financé par les PTF et la CPS/SDR est chargée de son opérationnalisation.

CHAPITRE IV PERSPECTIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE

Les chapitres précédents ont permis d'évoquer la crise alimentaire et le contexte dans lequel elle a évolué. Après une analyse des causes, des effets ainsi que des mesures prises pour y faire face, il est important d'évoquer les perspectives face à la crise alimentaire, surtout en termes d'enjeux et d'opportunités de développement, afin de mettre en œuvre des actions rigoureuses en faveur du développement durable du secteur agricole. Le présent chapitre aborde à cet effet, les potentialités existantes au Mali (dont la transformation serait source de développement), les opportunités à la fois aux niveaux national, régional et sous-régional (en termes de marchés, et de politiques économiques et agricoles), mais également les contraintes transformables en opportunités de développement.

4.1 Potentialités

4.1.1 Sols

Le Mali est un pays sans littoral mais possède d'importantes potentialités dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Selon les études du PIRT, effectuées au sud de la zone saharienne, environ 17 400 000 ha de terres sont de très aptes à faiblement aptes à l'agriculture, soit près de 34% de la zone d'études. Environ 92% de ladite zone sont, de très aptes à faiblement aptes à l'élevage et à la sylviculture, soit 47 millions d'hectares. Les statistiques sur les superficies cultivées tournent actuellement autour de 4 millions d'hectares soit 23% du potentiel des terres aptes à l'agriculture. A un rythme d'accroissement observé de 2,2% par an, dans moins de 70 ans (soit 67,5 ans), toutes les terres aptes à l'agriculture seront toutes utilisées. Il existe donc une marge de manœuvre si les pratiques culturales extensives cèdent le pas à l'intensification.

Tableau 26 : Niveau d'aptitude des terres en fonction du type d'utilisation

CLASSE/USAGE	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
AGRICULTURE	TA	A	MA	FA	IN	IN	IN	IN
ELEVAGE	TA	TA	TA	A	A	MA	FA	IN
SYLVICULTURE	TA	TA	A	MA	MA	FA	FA	IN

Source : PIRT, Volume II, Section E1

TA = Très Apte A = Apte ; MA = Moyennement Apte ; FA = Faiblement Apte ; IN = Inapte

Tableau 27 : Répartition régionale des classes d'aptitude des terres (1)

CLASSE REGIONS	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	Total
KAYES									
Superficie (ha)	695 363	475 055	677 175	3 159 196	23 737	2 079 989	2 080 153	370 137	9 560 805
%	7,3	5	7,1	33,1	0,2	21,7	21,7	3,9	100
KOULOKORO									
Superficie (ha)	673 930	537 485	580 270	2 073 620	42 240	1 802 525	2 284 900	134 415	8 129 385
%	8,3	6,6	7,1	25,5	0,5	22,2	28,1	1,7	100
SIKASSO									
Superficie (ha)	869 190	1 280 392	1 489 664	340 677	250 882	130 100	1 646 432	24 150	6 031 487
%	14,4	21,2	24,7	5,6	4,2	2,2	27,3	0,4	100
SEGOU									
Superficie (ha)	32 075	464 904		2 078 757	344 684	1 571 666	928 246	176 342	5 596 674
%	0,6	8,3		37,1	6,2	28,1	16,6	3,1	100
MOPTI									
Superficie (ha)		47 245		1 551 153	1 179 790	2 271 775	1 686 317	489 632	7 225 912
%		0,6		21,5	16,3	31,5	23,3	6,8	100
TOMBOUCTOU (2)									
Superficie (ha)				366 136	197 741	1 887 032	6 602 047	1 063 287	10 116 243
%				3,6	2	18,6	65,3	10,5	100
GAO (2)									
Superficie (ha)					15 792	838 325	236 1786	150 6672	472 2575
%					0,3	17,7	50	32	100
TOTAL (2)									
Superficie (ha)	2 270 558	2 805 081	2 747 109	9 569 539	2 054 866	10 581 412	17 589 881	3 764 635	51 383 081
%	4,4	5,5	5,3	18,6	4	20,6	34,2	7,4	100

Source : PIRT: Séminaire de diffusion (1984) (1) Le pourcentage est par rapport à la superficie des 8 classes et non à celle de la région (2) Ne concerne que la zone d'études du PIRT

4.1.2 Ressources en eau

Parcouru par deux grands fleuves, le Niger et le Sénégal, le Mali dispose d'importantes ressources en eau. Le potentiel des ressources en eau (source : Ministère du Développement Rural et de l'Eau, 1999, Programme d'investissement dans le domaine des aménagements hydrauliques) est évalué comme suit :

- les eaux souterraines : 66 milliards de m³ sur des réserves en aquifères de 2 700 milliards de m³ ;
- les eaux de surface : 67 milliards de m³ en année moyenne pour les ressources pérennes et 15 milliards de m³ pour les ressources non pérennes. Soit environ 148 milliards de m³ contre des besoins annuels estimés à 6,12 milliards de m³ soit seulement 4% du potentiel.

Selon la même source, le potentiel irrigable des zones agro-écologiques se présente comme suit :

- Office du Niger : 1 105 000 ha sur lesquels moins de 100 000 ha sont aménagés ;
- la zone Mali Sud et Mali Ouest : les superficies inondables en bas fonds et en petites plaines sont estimées à près de 300 000 ha ;
- la zone Mali Ouest (région CMDT de Kita) : un recensement non exhaustif évalue le potentiel à environ 9 000 ha (7 640 ha de plaines et 1 370 ha de bas fonds) ;
- la zone nord-ouest (Kayes) : le potentiel est estimé à 51 000 ha (vallée du fleuve Sénégal en aval du barrage de Manantali : 15 000 ha, la vallée de la Falémé : 6 000 ha, le système Térékolé-Kolimbiné : 30 000 ha). Ce potentiel est presque inexploité ;
- la zone Mali Centre : le potentiel réparti entre les vastes plaines inondables le long du fleuve Niger et de ses affluents (Sankarani et Bani) et la zone de Sélingué est évalué à 60 000 ha ;
- la zone Mali Nord (vallée du fleuve Niger de Mopti à Gao) : le potentiel est estimé à environ 1 000 000 ha ; les zones irrigables de la région de Kidal : il s'agit des oasis et des zones inondables le long des oueds dont le potentiel est estimé à 1 000 ha.

Au total, le Mali a un potentiel de plus de **2 526 000 ha** de terres aménageables dont seulement environ 383 000 ha ont été exploités en 2008/2009 (soit 19%) selon les résultats de l'enquête agricole de conjoncture 2008/2009 et les informations données par les offices de développement agricole.

L'Office du Niger, un énorme potentiel encore inexploité

L'Office du Niger est le plus ancien des périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest et l'une des plus étendues zones d'intérêt économique, sociale et agricole. L'eau y est un don du ciel, et la terre, une manne pour les populations et le développement de l'agriculture. Mais après 70 ans d'existence, l'Office du Niger n'a pas encore atteint les 100 000 hectares aménagés.

Avec une superficie d'un peu plus d'un million d'hectares, l'Office du Niger a les atouts pour répondre aux crises alimentaires qui touchent l'Afrique sub-saharienne. Grâce à une exploitation optimale des terres, ce vaste périmètre agricole, suffirait non seulement à combler les besoins du Mali en riz, mais aussi ceux de toute la sous région, sans nécessité d'importer.

Une surface à aménager en 50 ans d'existence, c'était le rêve ambitieux de ses fondateurs. Aujourd'hui, ce sont moins 100 000 hectares, qui sont mis en valeur pour les activités de riziculture, de maraîchage et de canne à sucre. En termes d'installations techniques, le pont barrage de Markala, situé à 30 km de Ségou (4^e région économique du Mali) permet de relever le niveau du fleuve Niger de 5 m au dessus du niveau normal. Il a été construit en 1934 et grâce à ses multiples canaux d'irrigations (le canal du Macina, le canal du Sahel, le Canal Costes-Ongoïba...) et ouvrages de drainage, disséminés dans toute la région, l'eau est acheminée dans les rizières. En période d'hivernage, le barrage peut libérer jusqu'à plus de 2000 m³ cubes d'eau par seconde. Malgré tout, son potentiel hydraulique reste sous-exploité. Après Markala, la zone du Macina offre au visiteur, un cadre exceptionnel et d'immenses espaces verts où le bétail vient se nourrir. Fructifier la terre, semble être la vocation de la zone de l'office du Niger ! Un site naturel propice à l'irrigation.

4.1.3 Ressources forestières

Les ressources forestières, fauniques et halieutiques (source : Politique forestière nationale, Ministère du Développement Rural et de l'environnement, 1995) occupent une place très importante en terme de contribution au développement socio-économique et culturel au Mali.

Les formations ligneuses (bois-énergie, bois de service, bois d'œuvre) occupent une **superficie estimée à 100 millions d'hectares avec un volume sur pied de 520 millions de m³**.

Les savanes arbustives du nord portent sur pied moins de 10 m³/ha, la brousse tigrée de 20 à 40 m³/ha, les forêts de la zone soudano-guinéenne de 50 à 80 m³/ha, les forêts galerie et celles de l'ouest du pays plus de 100 m³/ha.

Les accroissements annuels sont de 0,3 à 0,4 m³/ha/an dans la zone sahéenne, entre 0,5 et 1 m³/ha/an dans la zone soudanienne et entre 1 et 2 m³/ha/an dans la zone guinéenne. Il est estimé à 1,5 m³/ha/an dans les Monts Mandingues.

Ces formations ligneuses fournissent divers produits comme les fourrages herbacés et aériens, les produits de la pharmacopée, l'amande de karité (80 000 tonnes/an), la gomme arabique (21 000 tonnes/an), le miel (environ 2 000 tonnes/an), etc. Les ressources fauniques sont mal connues mais les espèces sont estimées à 70 pour les mammifères et 640 pour les oiseaux. Les grands animaux sont en voie de disparition mais plusieurs espèces sont encore relativement abondantes dans les zones forestières de l'ouest du pays. Afin de protéger les espèces en voie de disparition, le pays a progressivement constitué des aires de protection de la faune pour une superficie de plus de 3 500 000 ha soit 3,3% du territoire.

4.1.4 Ressources pastorales

4.1.4.1 Pâturages

Du nord au sud, le Mali dispose d'importantes zones de pâturage. Si au sud, la sécheresse affecte moins l'état des pâturages, au nord, les effets de la sécheresse sont fortement visibles, particulièrement en années de faibles précipitations pluviométriques.

Le tableau ci-après donne les types de pâturages, leur localisation et leurs charges potentielles en UBT.

Tableau 28 : Pâturages (types, localisation, charge potentielle en UBT)

Types	Localisation	Charge potentielle en UBT
1 Pâturages exondés		
Sahélo-sahariens	Délimité au sud par l'isohyète 200 mm et situés entre Gourma Rharous et nord Ménaka	7 à 10 ha pour les formations à bas relief, 20 ha pour celles à fort relief
Sahéliens nord	Entre Tombouctou et Goundam, la limite sud passant par nord Bambara Maoudé, mare de Gossi, nord Ansongo, et sud Ménaka correspondant à l'isohyète 300 mm	8 ha et jusqu'à 25 ha sur les couloirs colluvionnés
Sahéliens sud	Entre les isohyètes 300 et 400 mm, limite sud passant par nord Korientzé et Hombori et longeant les frontières du Burkina et du Niger	6 ha sur terrains sablonneux et sur colluvions, 20 à 25 ha sur terrains squelettiques
Sahélo-soudaniens	Frange sud du sahel entre 400 et 600 mm, limite sud se situant vers Yélimané, sud de Nioro, Niono, Djénné et Bankass	Biomasse herbacée moins appréciée qu'au Sahel, 3 à 9 ha
2 Pâturages inondables		
Pâturages sahéiens	Moins de 400 mm	1 ha dans les bourgoutières à 5 ha dans les prairies après le retrait des eaux
Frange sud du sahel	Delta vif du Niger	0,5 à 10 ha selon les formations de la zone et selon la saison

Source : Elevage et potentialités pastorales sahéennes, synthèses cartographiques Mali, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT), 1988.

UBT : Unité de Bétail Tropical (animal de 250 kg de poids et consommant en moyenne 25 kg de matières sèches par jour).

A ce tableau, il faut ajouter, 4,3 millions de tonnes de résidus de récolte ; 235 000 tonnes de sous produits agro-industriels, plus de 16 000 ha de culture fourragère exondée et plus de 40 000 ha de bourgou.

4.1.4.2 Effectifs

Le cheptel sur pied³⁰ est estimé à 6,8 millions de bovins, 7,3 millions d'ovins, 8,3 millions de caprins, 79 000 équins, 1,2 millions d'asins, 641 000 camelins, 65 000 porcins, ce qui place le Mali parmi les principaux exportateurs en Afrique de l'Ouest.

L'élevage contribue pour 12% au PIB et se place ainsi au 3^{ème} rang après l'or et le coton en termes de richesse nationale (source : politique Nationale de développement de l'élevage). Son exploitation rationnelle peut rendre le pays largement excédentaire en protéines animales et contribuer à l'augmentation des productions agricoles grâce à la fumure organique et à l'utilisation de la traction animale.

4.1.5 Ressources piscicoles

L'important réseau hydrographique, les lacs, les mares et les retenues d'eau liées aux barrages (Markala, Manantali, Sélingué, etc.) constituent d'importantes zones de capture de poissons dont le volume estimé entre 100 000 et 200 000 tonnes de poissons frais par an selon l'amplitude des crues et la durée des inondations.

La filière pêche occupe depuis longtemps une place prépondérante dans l'économie nationale sur les plans de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois et de la participation à la richesse nationale.

Sur la base d'une disponibilité apparente de poisson de l'ordre de 94 000 t/an, la consommation de poisson peut être estimée à environ 10,5 kg/an/hab, que l'on peut comparer à une consommation de viande de l'ordre de 7,8 kg/an/hab³¹.

En termes d'emplois, on estime que l'activité de production de pêche concerne directement près de 71000 pêcheurs, regroupés en 32 800 ménages. Elle constitue par conséquent une ressource vitale pour environ 256 400 personnes. Les principales zones de pêche sont le Delta Central du Niger (environ 80% de la production totale), les lacs de Sélingué et de Manantali.

Le Delta Central et les lacs de retenue des barrages : des lieux propices à la production piscicole

Le Delta Central du Niger est une vaste plaine alluviale s'étendant entre Markala et Tombouctou. Les crues du Niger et du Bani l'inondent dans des proportions variables selon les conditions hydro-climatiques. A Mopti, lieu de confluence du Niger et du Bani, le maximum de la crue annuelle se situe en octobre, alors que le plus fort de l'étiage a lieu en mai. En année de crue forte ou moyenne, les plaines d'inondation peuvent couvrir une superficie excédant 20 000km².

Plus de 130 espèces de poissons ont été recensées dans les eaux de la partie moyenne du Niger.

Le lac de Sélingué est un lac de barrage construit dans la vallée du Sankarani, à 140km à l'est de Bamako. Sa mise en eau date de 1980. Le barrage est à vocation hydro-électrique mais sert également depuis peu à l'irrigation de zones agricoles. Sa cote maximale est de 348,5 m, ce qui correspond à une surface de 409 km² pour un volume de 2,2 milliards de m³ d'eau. A cette cote d'eau, le lac s'étend sur près de 80 km dans les vallées du Sankarani et du Ouassoulou Balé, la profondeur n'excédant pas 20 m.

Le lac de Manantali est un lac de barrage international construit dans la vallée du Bafing, considéré comme la branche-mère du fleuve Sénégal. Son exploitation est gérée par l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Sa cote normale d'exploitation est fixée à 208 m, pour un volume de 11 milliards m³ et une superficie de près de 500 km². Le lac s'étend sur 80 km de long pour une largeur moyenne de 6 km. Sa profondeur moyenne est de 20,8 m, soit près de quatre fois plus qu'à Sélingué, avec des profondeurs maximales pouvant atteindre 50 m à proximité du barrage.

récente. Cependant, elle est en passe de s'intégrer de manière durable dans les pratiques productives

³⁰ Recensement Général de l'Agriculture (campagne 2004-2005), résultats définitifs, volume II, rapport détaillé.

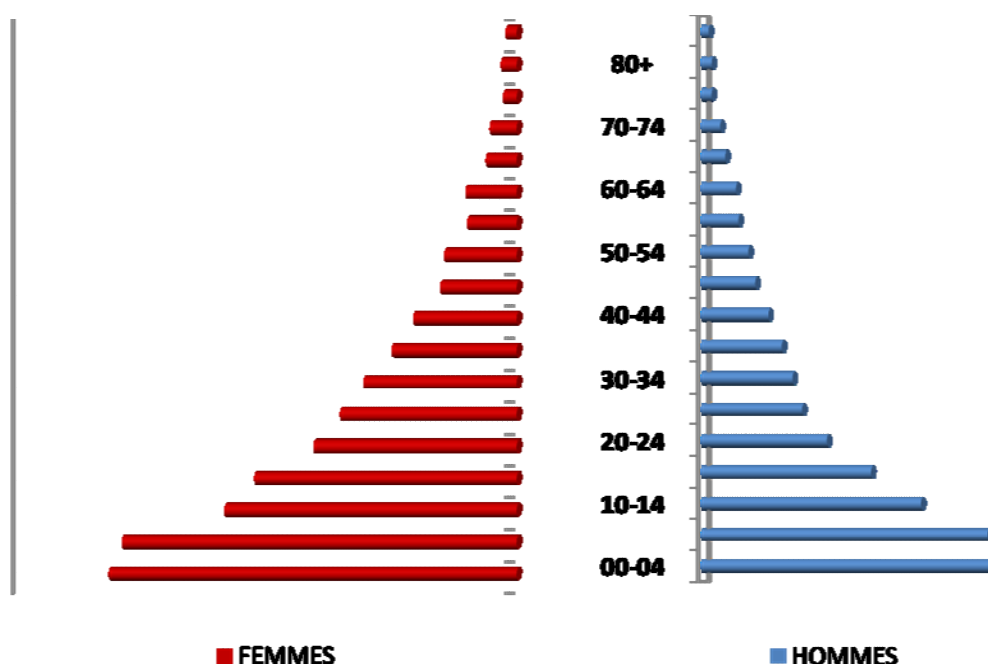
³¹ Source : Plan national d'investissement agricole.

des paysans. Dans certaines régions, la pisciculture leur apporte un complément de nourriture et constitue une source de revenus non négligeable.

4.1.6 Population jeune

La population malienne est très jeune comme le démontre la base de la pyramide ci-dessous. En effet, en appliquant la structure de la population de 1998 à celle estimée en avril 2009 à près de 14,5 millions d'habitants³², on constate que 46% de la population à moins de 15 ans, que 80% ont moins de 40 ans et 36% ont entre 15 ans (inclus) et 40 ans (exclus). Ceci montre à suffisance le potentiel d'une main d'œuvre jeune pouvant être utilisée dans les différents secteurs de l'économie, le secteur rural en particulier.

Graphique 26: Pyramides des âges (hommes et femmes) projetées en 2009 sur la base de 1998



Source : à partir de la structure de la population de 1998 appliquée aux résultats provisoires du RGPH 2009.

4.2 Intégration régionale et sous régionale

Le Mali fait de l'intégration régionale un enjeu essentiel de son développement et depuis le retour à la démocratie, son rayonnement en Afrique s'est accru. L'intégration présente de nombreux avantages : l'élargissement des marchés régionaux donne aux producteurs et aux consommateurs africains davantage de possibilités, bien au-delà des marchés parfois restreints de leurs propres pays. Elle peut réduire les coûts de la mise en place d'infrastructures essentielles, comme les transports, les communications, l'énergie, les systèmes d'approvisionnement en eau et la recherche scientifique et technologique, qu'un pays ne peut souvent financer, à lui seul. En même temps, l'intégration facilite les investissements à grande échelle en renforçant « l'attrait que présentent les économies (prises individuellement) et en réduisant les risques ».

La République du Mali a été le premier pays à ratifier le projet d'Union africaine. Il est également membre du comité de mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

³² INSTAT, Résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) d'avril 2009

(NEPAD) et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD). C'est un membre très actif au sein de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créé en mai 1975 avec pour objectifs la construction d'un marché ouest-africain et la réalisation de l'union monétaire. Le pays accorde une importance majeure dans le domaine du maintien de la paix, qu'il s'agisse du renforcement des structures de prévention des conflits ou de sa participation aux forces de maintien de la paix (République Centrafricaine, Sierra Leone et Libéria). Préoccupé par la situation en Côte d'Ivoire, où vivent plus d'un million de Maliens, le pays s'est engagé dans des tentatives de conciliation pour résoudre la crise. Il collabore avec le Burkina Faso, la Mauritanie, l'Algérie et le Niger pour assurer la sécurité de ses frontières.

4.2.1 Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)

Depuis plusieurs années, l'Afrique de l'Ouest entend se doter de politiques agricoles offensives. La plupart des pays de la région ont élaboré des lois d'orientation agricole, des politiques ou des stratégies de développement rural allant dans ce sens. La CEDEAO a conçu, en étroite concertation avec ses Etats membres et les organisations socioprofessionnelles une politique agricole - l'ECOWAP - qui a été adoptée en 2005. Elle poursuit l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire des populations, en privilégiant les productions régionales, dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Pour faire face à la crise financière, la CEDEAO a tenu en mai 2008 une réunion extraordinaire associant les ministres de l'économie et des finances, les ministres de l'agriculture et du commerce des 15 pays-membres.

Ceux-ci ont soumis aux Chefs d'Etat, qui l'ont adoptée, une « *offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim* ». Mais la flambée des prix a permis de créer une forme de consensus sur la nécessité d'apporter des réponses structurelles aux questions posées par la hausse des prix.

L'ECOWAP et ses programmes d'investissements en cours de définition, constituent en Afrique de l'Ouest, l'instrument de mise en œuvre du volet agricole du NEPAD (PDDAA). Le niveau national est néanmoins celui qui focalise le plus l'attention des Etats. Ainsi, un des enjeux pour la CEDEAO est d'utiliser la valeur ajoutée du niveau régional pour certaines mesures de politiques pour lesquelles elle dispose d'un avantage certain sur le niveau national et d'ainsi faire valoir sa spécificité.

La vision du PDDAA est la relance de la croissance agricole (6% dans le secteur agricole), de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement rural en Afrique.

Dans ce cadre, des efforts sont en cours au niveau national en vue de définir une stratégie cohérente et harmonisée entre le volet national du PDDAA à savoir le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et l'approche sectorielle en cours dans le pays ayant conduit au Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

4.2.2 Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire du CILSS

Avant cette initiative de la CEDEAO, le CILSS avait élaboré dans les années 2000 le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA). Le CSSA est le document de référence en matière de sécurité alimentaire largement discuté dans tous les pays et adopté par le deuxième forum des sociétés civiles sahéliennes et la conférence des Chefs d'Etats tenue à Bamako en 2000.

Il a fixé cinq objectifs spécifiques devant concourir, sur la base d'une meilleure gestion des ressources régionales, à l'obtention d'une sécurité alimentaire complète pour le Sahel à l'horizon 2015 et qui sont conformes aux attentes et aux priorités définies par les États et les acteurs des sociétés sahéliennes dans l'exercice « Sahel 21 ». Ce sont :

- la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée ;
- le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base ;
- l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

4.2.3 Politique Agricole de l'Union

Presque au même moment que le CILSS, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a engagé, en 2000, un processus de formulation des grandes orientations de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Ce processus participatif, fondé sur une étroite concertation entre la Commission et les différents acteurs nationaux et régionaux, a permis de définir les objectifs, les principes directeurs, les axes et instruments d'intervention de cette politique, qui ont été adoptés par les instances de décision de l'Union, en décembre 2001.

L'objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des états membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il se décline en trois objectifs généraux qui sont :

- réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable ;
- améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

Les récents exercices de définition de stratégies de développement rural, de lois d'orientation ou de politique agricole au niveau national et régional ne doivent pas cependant faire illusion. Ils doivent traduire l'importance des enjeux du secteur agricole et la volonté politique de faire de ce secteur le moteur du développement. Le Mali, peut gagner ce pari si les potentialités dont il recèle sont judicieusement exploitées dans ce sens.

4.2.4 Charte de l'aide alimentaire : un instrument de gestion de la crise alimentaire au Sahel

Le Club du Sahel sur la prévention et la gestion des crises alimentaires dans les pays sahéliens, composé de donateurs et de pays sahéliens (CILSS), ont rédigé en 1990 une Charte de l'aide alimentaire qui vise à mieux orienter celle-ci à travers les trois grands thèmes suivants :

- la connaissance de la situation alimentaire ;
- la coordination des donateurs au niveau de chaque pays sahélien ;
- et la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Ce texte n'a pas force de loi, mais chaque année, depuis son adoption, une évaluation de son application est menée conjointement par le CILSS et le Club du Sahel. Elle vise à prévenir les crises

alimentaires et si elles intervenaient à mieux évaluer les besoins en aides alimentaires afin de mieux coordonner les interventions, d'intégrer l'aide alimentaire dans les politiques de développement agricole et rural et d'empêcher de déstructurer les marchés, de changer dans la mesure du possible les habitudes alimentaires des populations, etc.

Les évaluations faites sur la période 2001-2006 ont amené à proposer une révision de la charte. Pour le cas spécifique du Mali, elles ont abouti aux conclusions suivantes³³ :

- malgré les mutations stratégiques et institutionnelles, le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires a permis dans la période de 2001 à 2006 de gérer deux crises alimentaires, dont l'une peut être considérée de majeure ;
- la gestion des crises, au regard des principes de la Charte, a par contre mis en évidence des lacunes dont le Mali n'était pas coutumier. Contrairement au passé, les membres du dispositif de concertation du Mali n'ont pu s'entendre en 2004/05 ni sur le diagnostic de la situation alimentaire, ni sur les réponses à y apporter ;
- l'utilisation politique des analyses du SAP ;
- les résultats de l'enquête agricole sont également sujets à caution tant au niveau des PTF que des organisations de producteurs ;
- l'OMA qui participait à l'objectif de transparence du marché céréalier subit le contrecoup du contexte de remise en cause de la politique libérale prônée depuis les années 1980 ;
- le principe de la concertation se perpétue mais sans l'approbation de l'ensemble des programmes d'action recommandés par le SAP. En l'absence de consensus, le gouvernement intervient avec des actions inhabituelles tandis que les partenaires techniques et financiers ont tendance à utiliser les ONG locales ou internationales sans coordination globale de l'ensemble de la programmation ;
- le précurseur de nombreuses initiatives liées aux politiques de sécurité alimentaire, le Mali se trouve à un tournant important de son histoire. Il opère une profonde mutation de son dispositif de prévention et gestion des crises sans que l'on sache si la qualité du partenariat Etat - Donateurs des vingt dernières années et ses acquis seront poursuivis.

4.3 Contraintes à transformer en opportunités

L'analyse des causes et des effets de la crise alimentaire a révélé les contraintes majeures suivantes : insuffisance des disponibilités alimentaires, déforestation, évaluation, mondialisation. Des possibilités existent pour le Mali de transformer totalement ou en partie ces contraintes en opportunités.

Mais pour vaincre un mal, il faut bien le connaître. Or les expériences cumulées depuis les années 80 et qui constituaient une référence dans la sous région en matière de gestion mais surtout de prévention des crises, commencent à ne plus faire école (voir la charte alimentaire). En effet, c'est surtout à partir de la campagne 2004/2005 que des divergences importantes sont apparues dans l'appréciation de l'ampleur de la crise alimentaire due à la fois à l'invasion acridienne, à l'insuffisance de la pluviométrie et à d'autres facteurs. Ainsi pendant que les uns dramatisaient la situation, d'autres s'obstinaient à nier la réalité en minimisant l'impact des déprédateurs sur les cultures et en surestimant la production céréalière.

Les débats et les divergences ont été vifs pendant la campagne 2008/2009 quant les effets persistants de la crise de 2005 ont été amplifiés d'abord par la crise énergétique de 2007 et la crise financière de 2008 ensuite. Ainsi les réactions conjuguées de ceux qui voulaient profiter de la situation pour se faire un électorat à travers les aides alimentaires ou faire des plus-values dans le

³³ Bilan de l'application de la Charte de l'aide alimentaire au Sahel de 2001 à 2006, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, février 2008.

commerce se sont heurtées à celles des autres qui voulaient prouver que la situation n'était pas si mal. Entre les deux c'est tout le système d'évaluation qui, à tort ou à raison, en a pris un coup. Les évaluations du SAP ont été jugées de politiques et les estimations de production de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) de non fiables.

Au fond, il y avait lieu de se poser la question si les systèmes d'évaluation existants étaient à mesure de satisfaire les uns et les autres tant l'ampleur et les causes étaient inhabituelles. En effet malgré l'extension de la zone de couverture du SAP à l'ensemble du pays (y compris les villes), les techniques de ciblage des populations vulnérables et la détermination de leurs besoins souffrent à présent d'imprécision. Quant à l'EAC, l'échantillon est jugé insuffisant pour avoir des données fiables aux niveaux actuellement visés (pays et régions) alors que des besoins en information existent jusqu'au niveau communal. Son dispositif souffre aussi de dysfonctionnement en matière d'organisation et de logistique.

La survenue des crises récentes est ainsi une opportunité pour remettre à plat tout le dispositif d'évaluation de la sécurité alimentaire car une mauvaise évaluation a des conséquences à la fois sur les producteurs et les consommateurs.

4.3.1 Insuffisance des disponibilités alimentaires

Malgré la persistance des aléas climatiques et de la pression des ennemis des cultures, le Mali a sensiblement augmenté sa production agricole au cours des vingt dernières années grâce notamment à l'accroissement des superficies aménagées en maîtrise totale ou partielle de l'eau et à l'amélioration des rendements. Ainsi la production disponible³⁴ qui était de 2,3 millions de tonnes de céréales en 1999/2000 a passé à 3,1 millions de tonnes en 2007/2009.

Les importations commerciales ont également augmenté en passant de 104 000 tonnes en 1999/2000 à en moyenne 250 000 tonnes par an sur la période 2003/2004 à 2007/2008. Mais pendant le même temps la consommation apparente par tête a augmenté en passant de 219 kg en 1999/2000 à 264 kg en 2007/2008. A cela, il faut ajouter la demande de la sous région, notamment certains pays limitrophes. En effet, le Mali ne peut assurer sa sécurité alimentaire sans participer à celle des autres pays de la sous région, compte tenu des accords commerciaux qu'il a signés dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA, pour ne citer que ces cas. C'est dire que l'offre existe et qu'il faille y faire face grâce aux potentialités du pays.

Pour ce faire, il faut dans un premier temps accroître les superficies à travers essentiellement les aménagements hydro agricoles et améliorer les rendements. Les perspectives sont encourageantes dans ce domaine si on se réfère aux actions en cours en zone Office du Niger et ailleurs et aux résultats obtenus en matière de recherche agricole dont la vulgarisation reste cependant à améliorer. L'on doit, toutefois, avoir à l'esprit le concept de développement humain durable dans l'extension des superficies par la prise en compte de l'aptitude des sols et des intérêts des populations locales.

Mais l'accroissement des superficies et des rendements passe aussi par l'équipement des producteurs en matériels et en intrants adéquats. Les initiatives en cours portant sur le montage sur place de tracteurs, la fabrication locale d'engrais et les subventions accordées par l'Etat sont à encourager même si elles nécessitent de faire le point et d'en tirer toutes les leçons.

³⁴ La production disponible est la partie de la production brute diminuée des pertes et semences à laquelle des coefficients d'extraction sont appliqués suivant la nature des céréales. Les données sont issues des bilans céréaliers ex-post de la CPS/Secteur Développement Rural.

Dans un second temps, il faut assurer aux producteurs des prix rémunérateurs pour ne pas enregistrer l'effet inverse comme on a pu observer dans le cadre du secteur coton. Cependant les niveaux actuels des prix nationaux et internationaux sont assez incitatifs pour les producteurs pourvu que l'organisation du marché leur permette la juste rémunération de leurs efforts. En effet, il serait illusoire de vouloir augmenter substantiellement la production pour le marché intérieur et extérieur si les producteurs sont contraints de brader leurs produits ou de vendre leurs récoltes sur pied.

Cela ne peut se faire aussi sans la transformation de la production qui garantit une meilleure plus-value aux filières agricoles. Les exemples types dans ce domaine sont les cas des fruits et légumes (mangue notamment) et la filière bétail viande. Un des défis actuels à relever par cette filière est l'arrêt de l'exportation des animaux sur pied par la mise en place d'une chaîne de froid et la transformation des sous produits.

La crise alimentaire offre aussi l'opportunité de porter beaucoup plus l'attention sur les céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio) moins demandeuses d'intrants agricoles, plus adaptées au milieu et aux habitudes alimentaires. C'est l'occasion aussi de mieux diversifier la production agricole par l'intensification de cultures émergentes et de systèmes innovants à hauts potentiels de revenus et qui constituent également des éléments précieux pour l'équilibre alimentaire des populations.

Les activités menées dans ce domaine par le Projet d'Appui aux Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PASAOP) financé par l'Association Internationale de Développement (IDA)³⁵ portant sur le transfert de technologies dans les domaines de la biotechnologie, de l'élevage des chèvres et de la production de volaille, de l'amélioration des variétés de niébé, de la gestion de l'eau, et de la diversification des cultures, sont assez révélatrices. Elles ont visé par exemple le doublement du rendement du niébé, la production locale de semences améliorées de pomme de terre de qualité et en quantité suffisante, l'introduction de la chèvre Guéra, une chèvre laitière capable de produire 5 litres de lait par jour, la diffusion du jardin potager africain (JPA) dans les systèmes de cultures des différentes zones agro-écologiques du Mali. Ces systèmes associent dans une même parcelle dotée d'un système d'irrigation, le « goutte à goutte », des cultures maraîchères et fruitières.

4.3.2 Déforestation

Elle menace sérieusement l'équilibre écologique et même la survie des populations à cause de l'action conjuguée de l'homme et de la nature. La cause humaine réside dans le défrichement sans cesse de nouvelles terres pour les besoins de l'agriculture et dans la coupe du bois pour la cuisson des aliments et le chauffage. La crise alimentaire se double actuellement d'une crise énergétique pour la préparation des aliments au Mali car c'est le bois et le charbon qui constituent la source de cuisson pour 97%³⁶ des ménages maliens que ce soit en ville ou en campagne.

Aussi, on assiste ces dernières années à une coupe de bois d'œuvre sans précédent au sud du pays, d'abord dans le cercle de Kadiolo puis dans celui de Kita et présentement dans celui de Kéniéba par des entreprises détenant des autorisations délivrées par qui ? Ils coupent le Lingué, le ptérocarpus, le caïlcédrat etc Les troncs sont fendillés en planches expédiées à Dakar pour la Chine. Le ministre et ses collaborateurs ont été approchés par des ressortissants de Kéniéba à Bamako, regroupés en association (Association pour le Développement Intégré du Cercle de Kéniéba : ADICK) afin que l'hémorragie cesse ; rapporte un membre de l'ADICK.

³⁵ Accord de financement additionnel, 2007. Les activités de recherche ont été essentiellement conduites par l'IER et l'IPR-IFRA.

³⁶ Source : DNSI, Indicateurs de bien-être, de démocratie et de gouvernance, ELIM 2006, volume1.

Avec l'explosion démographique et les aléas climatiques, ils se font de plus en plus rares et coûtent par conséquent de plus en plus chers. L'occasion est ainsi donnée au Mali de prendre des mesures plus courageuses pour freiner la déforestation.

Il s'agit de l'utilisation de sources d'énergie de substitution au bois et au charbon de bois comme le gaz butane, l'énergie solaire ou éolienne, le biogaz, etc., car c'est une question de survie maintenant et de protection des générations pour le futur. Dans ce cadre des potentialités existent : le soleil, le vent, les déchets domestiques, les mesures d'incitation à l'utilisation du gaz, etc.

Il faudra aussi renforcer la politique de repeuplement de la flore qui doit être plus offensive, intégrée à l'agriculture et à l'élevage et une source de revenus comme les autres segments de l'économie. En cela, le Mali se doit de mettre en œuvre et d'évaluer efficacement le Programme quinquennal d'aménagements pastoraux 2008-2012, le Programme National de Protection de l'Environnement, le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et la Stratégie Nationale d'Utilisation et de Conservation de la Diversité Biologique.

4.4 Mondialisation, une opportunité

Quelle que soit la gravité des facteurs évoqués afin d'expliquer la flambée récente des prix alimentaires, tels la forte hausse du prix du pétrole, la demande croissante des produits alimentaires en provenance des pays à taux de croissance économique élevés, les biocarburants qui absorbent désormais une partie de la production agroalimentaire dans les pays riches exportateurs, la faiblesse relative du dollar américain qui a favorisé les mouvements spéculatifs, la sécheresse et les inondations, etc., la mondialisation offre cependant des opportunités dont le Mali peut et doit tirer profit. Ce sont entre autres :

- la bonne gouvernance prônant une gestion juste, rationnelle et transparente des ressources d'un pays, dans l'intérêt de toutes les populations qui le composent, est devenue le leitmotiv de la communauté internationale et de ce fait, oblige nos Etats à respecter certaines règles régissant les relations internationales, notamment dans le cadre du commerce international ;
- la mondialisation a permis par ailleurs une mobilité internationale des capitaux, permettant à nos pays de recourir à ces capitaux pour financer les investissements dont ils ont besoin et que leurs propres budgets ne peuvent supporter ;
- la mondialisation a permis l'interconnexion de tous les pays du monde à travers les technologies de l'information et de la communication, permettant ainsi le transfert moins coûteux des informations technologiques et techniques dont nos pays ont un besoin crucial pour leur développement ;
- la mondialisation a accéléré le processus de formation des grands groupes de pays liés par des intérêts politique et économique leur permettant de mieux défendre leurs intérêts dans le concert des nations. Bien que les pays africains ne soient pas restés en marge de cette tendance, Il leur reste encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine afin d'être plus influents sur l'échiquier international ;
- le niveau élevé des prix mondiaux permet aux producteurs nationaux d'être compétitifs sur le marché régional et international ;
- les négociations dans le cadre de l'OMC et des conférences internationales sur le changement climatique permettent aux pays en voie de développement de défendre leurs intérêts (exemple : cas des négociations sur le coton, compensation financière demandée aux pays pollueurs).

4.4.1 Tendances lourdes et nouvelles

4.4.1.1 Biocarburants, OGM et fonds souverains

Depuis quelques années, de nouveaux phénomènes sont apparus dans le paysage agricole mondial, il s'agit principalement des OGM, le biocarburant et la cession (sous forme de bail ou de vente) des terres agricoles d'un pays souverain à d'autres pays ou organismes. L'ombre de ces phénomènes appelés dans cette étude « **les tendances lourdes du secteur agricole** » plane déjà sur notre pays.

Le Mali connaît déjà une pratique timide de la culture du biocarburant et la cession sous forme de bail emphytéotique des superficies importantes de l'Office du Niger. Par contre la culture des OGM n'est pas encore officiellement pratiquée dans les champs au Mali. Une synthèse des réactions des enquêtés est proposée à la place d'une transcription intégrale des arguments de chaque acteur interrogé pour des raisons suivantes :

- le nombre élevé des enquêtés ;
- l'opinion exprimée est personnelle et non de la structure ou du groupe cible ;
- au niveau d'une même structure ou d'un groupe cible les avis sont divergents ;
- il a été constaté que les opinions émises par une même personne sont soit favorables aux trois tendances en même temps, soit défavorables.

La similitude des arguments présentés par les uns et les autres pour ou contre les tendances lourdes. Les défenseurs des tendances lourdes sont convaincus que le biocarburant et les OGM sont des innovations scientifiques qui s'imposeront tôt ou tard, les OGM présentent l'avantage d'accroître le rendement et la résistance aux maladies et de réduire le cycle de la production.

Compte tenu de la situation climatique de notre pays et les difficultés rencontrées pour assurer une sécurité alimentaire stable.

Quant au biocarburant, il ne faut même pas se faire d'illusion, les énergies fossiles s'épuiseront dans un avenir proche, même si le Mali nourrit l'espoir d'exploiter un jour son pétrole. Le Mali qui possède un avantage certain dans le biocarburant avec l'expérience du pourghère et la disponibilité de la terre, doit garder sa position de leadership en Afrique.

En ce qui concerne les fonds souverains, les mêmes défenseurs rappellent que des cas similaires existent déjà dans certains pays, les pays et les organismes locataires vont beaucoup investir et produire avec la main d'œuvre malienne, une partie des produits sera vendue et consommée au Mali. Pour eux quelque soit la forme de la cession, les investissements et les aménagements qui seront réalisés ne pourront jamais être détachés du territoire malien.

Les opposants aux tendances lourdes évoquent en premier lieu le risque trop élevé d'une dépendance inconditionnelle par rapport aux pays producteurs des semences OGM et consommateurs du biocarburant dans la mesure où la fixation des prix de ces produits sur le marché international échappe totalement au Mali. Pour eux les fonds souverains conduisent inévitablement à la perte de notre souveraineté territoriale.

L'intérêt et la passion suscités au cours des entretiens attestent que les maliens accordent un grand intérêt à ces tendances lourdes malgré leur divergence sur la question. Devant une telle situation les responsables du secteur agricole devraient élaborer des politiques et stratégies nationales basées sur la vision des maliens pour chacun de ces phénomènes. Le préalable pour appréhender cette vision serait d'engager un large débat national autour de ces questions dont l'enjeu dépasse le seul exécutif.

4.4.1.2 Environnement et changements climatiques

La protection de l'Environnement est devenue de nos jours un enjeu incontournable pour tout programme visant le développement durable. Le Mali a anticipé les événements actuels en se dotant d'un Programme National de Protection de l'Environnement et d'un Plan National d'Action Environnementale (PNAE) depuis l'année 2000.

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement est basée sur une analyse approfondie de la situation environnementale, la mise en œuvre de programmes d'action aux différents niveaux et l'adoption de mesures concrètes pour soutenir l'ensemble des actions.

Le but de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement est de "garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs".

Le PNAE quant à lui, traduit la volonté politique du Mali de s'engager dans la mise en œuvre des dispositions de l'Agenda 21 de la convention de Rio (1992). Il prend en compte l'ensemble des problèmes environnementaux et les Programmes d'action contre la Désertification. Ses objectifs globaux sont, entre autres : (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en quantité et qualité suffisantes, à travers une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ; (ii) préserver / protéger et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance ; (iii) développer les capacités nationales d'intervention aux niveaux national, régional et local, et promouvoir la participation de tous à l'œuvre de protection de l'environnement.

L'adhésion du Mali à la Convention sur la Diversité Biologique s'est concrétisée par sa ratification le 29 mars 1995. Depuis, le pays s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale en matière de diversité biologique assortie d'un Plan d'Action.

D'après la convention, la diversité biologique est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les écosystèmes (terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques) et les complexes écologiques dont ils font partie.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique visent des objectifs qui servent la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire, à savoir :

- (i) Disposer d'un capital national d'expertise (écologie générale, taxonomie, météorologie, génie génétique, etc.) et de recherche sur la diversité biologique ;
- (ii) Disposer d'un répertoire des zones présentant un intérêt pour la flore, la faune et les écosystèmes particuliers ;
- (iii) Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces animales et végétales présentant un intérêt écologique ou économique ;
- (iv) Améliorer les connaissances sur le patrimoine génétique national des plantes cultivées, des espèces sauvages apparentées, des races d'animaux domestiques et des espèces sauvages ;
- (v) Disposer d'un répertoire des pratiques et connaissances traditionnelles en matière de diversité biologique ;
- (vi) Promouvoir l'utilisation durable de la faune et de la flore.

Le bois constitue la source essentielle de l'énergie domestique consommée au Mali. Il représente près de 90% de la consommation domestique.

Les problèmes environnementaux du pays se résument essentiellement à la dégradation continue des ressources naturelles et à la détérioration progressive et généralisée des conditions et du cadre de vie des populations (rurales et urbaines). Pour illustrer la situation, nous retenons essentiellement les problématiques majeures suivantes :

- la dégradation du couvert végétal ;
- la dégradation des sols ;
- le déficit ou même la pénurie d'eau ;
- la perte de la biodiversité ;
- l'insalubrité et la dégradation du cadre de vie.

Les enjeux actuels mettent au centre des préoccupations la pérennité des systèmes de production et le maintien du potentiel productif du sol. En outre, la libéralisation des filières souhaitée à terme par la Banque Mondiale, constitue un enjeu politique et économique majeur pour les différents intervenants.

4.4.2 Recherche agricole et les innovations paysannes

Le terme « innovation » pris au sens large intègre les trois concepts ci-après :

- les innovations matérielles (exemple : les variétés de cultures, les races animales, les outils de production);
- les innovations institutionnelles, sociales et organisationnelles (exemple : une meilleure organisation des producteurs, des circuits de distribution des intrants et de commercialisation de la production);
- les innovations en termes de connaissances et de pratiques (exemple : les pratiques culturelles) pour chaque type d'innovation, il faut distinguer celles qui sont internes (innovations paysannes) de celles qui sont externes (issues de la recherche académique, publique ou privée).

La recherche agricole et les innovations paysannes sont essentielles pour juguler les crises alimentaires et atteindre la sécurité alimentaire. En effet tous les acteurs du monde rural admettent aujourd'hui que l'innovation agricole apporte des solutions à des questions pratiques, telles que la productivité, la durabilité et l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales. Il est donc urgent pour les acteurs du secteur agricole malien d'apporter des réponses à ces questions en vue de transformer les contraintes dans le domaine agricole en opportunités qui permettront d'accroître la valeur ajoutée du secteur.

Conscients de la place des innovations dans la modernisation de l'agriculture, les autorités maliennes se sont investies dans le développement de la recherche et la diffusion des innovations agricoles dans le but d'accroître la productivité agricole et la production vivrière et animale.

Les institutions publiques de recherche et de vulgarisation agricoles (niveau national : services agricoles, IER, IPR, CNRA, programmes et projets de développement ... ; niveau régional et international : ADRAO, INSAH, CIRAD, FIDA, CTA) continuent à jouer un rôle central dans les processus de l'innovation externe, malgré les insuffisances constatées. A côté de ces grands centres de recherche, l'action des ONG, de l'Agro-Business et du secteur privé est également appréciable.

Les résultats des recherches externes sont très encourageants au vu des paquets de technologies existantes au niveau de l'IER, le répertoire de l'INSAH sur les innovations technologiques prometteuses au niveau régional ou la liste établie lors de la foire-atelier aux innovations paysannes, organisée conjointement par Inter-Réseaux, le FIDA et le CTA, à Ségou en mars 2004³⁷.

Force est de reconnaître que les producteurs et les organisations paysannes ne disposent pas suffisamment d'informations sur les innovations agricoles disponibles. Il arrive que les producteurs soient sensibilisés sur une technologie mais ils ne peuvent pas y accéder faute de moyens financiers.

La recherche agricole et l'utilisation à grande échelle des innovations qui en découlent sont confrontées à trois types de problèmes :

- i) l'insuffisance du financement de la recherche agricole et l'absence de promotion de l'investissement dans l'innovation agricole,
- ii) la faiblesse des systèmes de vulgarisation des innovations testées et approuvées,
- iii) le coût d'acquisition de ces innovations est trop élevé pour l'agriculture familiale.

Cette situation contraint le paysan à trouver des solutions qui sont à sa portée, d'où l'importance de l'innovation endogène.

Face aux difficultés liées aux sécheresses répétées, à la forte dégradation des sols et aux attaques des déprédateurs, les communautés rurales ont prouvé qu'ils ont une grande capacité à innover des techniques de conservation des eaux et des sols et de l'agroforesterie (exemple : la technique de récupération des terres dégradées le « zaï », le « cordon pierreux »).

Dans certains cas, le processus d'innovation paysanne a consisté en une adaptation des technologies proposées par la recherche et pour lesquelles les producteurs ne disposent pas de moyens suffisants pour appliquer à la lettre les consignes des services techniques. Au Mali, ce phénomène est de plus en plus observé dans le système de fertilisation minérale proposée par la recherche dans les zones à pluviométrie erratique. Le savoir faire des communautés rurales a permis de développer d'autres alternatives dont le microdosage, le recours à la fumure organique produite à la ferme, un meilleur choix des cultures et des terres pouvant bénéficier des faibles apports d'engrais chimiques. De même, de nouvelles techniques de labour ont permis de pallier au manque de matériel de labour.

L'importance de l'expertise paysanne a entraîné la conception des projets de valorisation du savoir-faire et des connaissances endogènes des communautés locales. Ce nouveau cadre de « Co-Recherche » a permis l'éclosion des initiatives paysannes sans précédent.

A titre d'exemple de Co-Recherche, une ONG nationale dénommée ADAF/GALLE appuyée par PROFEIS-Mali (Promotion de l'Expérimentation et de l'innovation Paysanne au Sahel), a identifié 34 innovations en 2007 dont les « process » de 24 ont été caractérisés la même année; huit (8) innovations ont été retenues pour l'expérimentation conjointe en 2008.

En ce qui concerne les innovations de femmes, 13 ont été identifiées dont huit (8) partiellement caractérisées dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou.

³⁷ Détail des innovations sur le site <http://innovation-paysanne.info>

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise alimentaire qui sévit au Mali est loin d'être une fatalité même si les causes naturelles (climatiques, environnementales, pluviométriques, les déprédateurs ...) sont prioritairement citées par toutes les composantes de la société malienne.

Les efforts fournis ces dernières années par l'ensemble des intervenants dans le secteur agricole attestent que le Mali a la capacité de vaincre l'hostilité de la nature, la crise alimentaire, la faim et la pauvreté.

Le Gouvernement et ses partenaires ont pris des mesures pour atténuer les effets de la crise alimentaire en accordant des subventions à la production et à la consommation à travers un plan de réponse et l'Initiative riz.

Au niveau local, les populations se sont également mobilisées à travers la constitution des banques de céréales, l'adoption de nouvelles techniques culturales appropriées et de lutte contre les déprédateurs, l'exode-migration, le développement des activités génératrices de revenus et la dynamisation des comités exécutifs locaux de sécurité alimentaire.

Toutefois, de nombreux défis restent à relever dans les domaines de la disponibilité, de l'accessibilité, de la qualité, de la production, de la productivité, de la stabilité ou durabilité, de l'amélioration et le renforcement des infrastructures routières, de la recherche et la vulgarisation agricole, mais également dans le domaine de la gouvernance, de la paix et de la sécurité des populations.

La crise alimentaire et les prix élevés des produits agricoles offrent l'occasion au Mali de mieux exploiter les potentialités existantes, pour accroître la productivité de l'Agriculture et rendre les productions locales plus compétitives. Pour y arriver des recommandations sont formulées dans les domaines suivants :

Paix et Sécurité

- renforcer la paix et assurer la sécurité et la quiétude des personnes et des biens dans les villes et campagnes pour assurer la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité des approvisionnements en denrées alimentaires ;

Foncier

- élaborer et mettre en œuvre une politique foncière Agricole qui assure durablement la sécurité foncière des Exploitations Agricoles Familiales, des espaces pastoraux et qui protège la flore et la faune ;
- harmoniser les dynamiques en cours relatives à la Politique Foncière du Ministère de l'Agriculture (LOA) et celle du Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme;
- redéfinir les critères d'attribution des terres et d'éviction en zone Office du Niger ;
- octroyer des droits de propriétés aux exploitations familiales ;
- diligenter l'application des dispositions de la LOA tout en mettant l'accent sur l'accès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables au foncier ;

Cadre institutionnel et politiques agricoles

- dynamiser la coordination des interventions dans le secteur développement rural afin d'éviter le gaspillage des ressources ;
- intégrer dans les objectifs des politiques agricoles la dimension sous régionale ;

- renforcer les capacités des services agricoles en ressources humaines et en moyens logistiques adéquats ;
- engager un large débat national autour des questions de l'utilisation des semences OGM, du pourghère, la production de biocarburant et de la cession (sous forme de contrat de bail ou de vente) des terres agricoles ;
- renforcer le suivi et la gestion des stocks des banques de céréales et augmenter leur capacité ;
- renforcer l'appui institutionnel aux CRA et aux OP ;
- renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires (informations, ciblage, accroissement des capacités techniques et physiques) ;
- renforcer les programmes de nutrition dans les zones les plus vulnérables ;
- renforcer les programmes d'IEC relatifs à l'hygiène de l'eau et des denrées alimentaires, à la santé et à la nutrition dans les zones les plus vulnérables ;

Gestion de l'environnement et adaptation aux changements climatiques

- accélérer l'opérationnalisation du programme de gestion durable des terres ;
- développer les sources d'énergie renouvelable ;
- prendre en compte effectivement la dimension environnementale dans tous les programmes et projets de développement ;
- opérationnaliser la stratégie nationale d'assainissement par la préservation - protection et amélioration du cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance ;
- assurer l'éducation environnementale et la gestion des aires protégées ;

Production Agricole

- désenclaver les zones de production et de consommation du pays en poursuivant et en renforçant les projets d'infrastructures routières et fluviales en impliquant le secteur privé ;
- renforcer l'opération pluies provoquées dans les bandes sahélo-sahariennes et dans les zones de production ;
- intensifier et diversifier les systèmes de production par la valorisation des ressources naturelles (maîtrise de l'eau, fertilisation des sols, grands aménagements hydro agricoles...); le développement de l'élevage, la pisciculture et la pêche artisanale et, la promotion de l'Agroforesterie, la foresterie communautaire et les filières porteuses ;
- promouvoir l'installation des jeunes dans les zones de production à travers l'APEJ et d'autres structures compétentes ;
- faciliter l'accès des producteurs aux crédits agricoles à travers le fonds national de développement agricole ;
- promouvoir la création d'unités industrielles de transformation et de conservation des produits végétaux et agricoles, de la pêche et de l'élevage ;
- encourager l'élevage intensif (amélioration des races, sécurisation des espaces pastoraux, la spécialisation de la production, une surveillance épizootique appropriée) par l'aménagement des pâturages et des points d'eau ;
- améliorer le conseil à l'exploitation familiale et en gestion rurale ;

Commercialisation

- renforcer les politiques de subvention en faveur des producteurs ;
- corriger les dysfonctionnements des circuits d'approvisionnement en intrants agricoles et de commercialisation de la production nationale ;
- réviser les politiques d'exonérations accordées aux importateurs de céréales qui ont peu d'impacts sur les prix à la consommation ;

- Améliorer les performances commerciales des filières agricoles porteuses et accélérer la création et l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Exportations ;
- faciliter l'accès aux infrastructures commerciales (bourse de céréales, marché à bétail, etc.) afin de réduire les coûts de transaction et améliorer la compétitivité des produits agricoles sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- développer le partenariat, la coopération et le commerce avec les pays de la sous-région ;
- renforcer la mise en place du dispositif de suivi des informations commerciales au plan international ;

Recherche agricole

- développer les semences vivrières et fourragères adaptées aux réalités écologiques et climatiques des différentes zones de production ;
- capitaliser et valoriser les études et réflexions sur les savoir-faire des producteurs et de leurs OP ;
- renforcer le rôle et la capacité des comités d'utilisateurs des résultats de la recherche agricole ;
- innover et diffuser les techniques et les technologies d'irrigation, de transformation et de conservation ;
- valoriser et protéger les droits de propriété intellectuelle et labéliser les résultats de la recherche agricole.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CALKINS, Peter, 1988, « La sécurité alimentaire : premières démarches dans un jeu difficile », in : *Série conférence, n°6, Centre Sahel*, 21 p.

Comité Economique et Social Européen (CESE), 2008, « L'union Européenne face au défi alimentaire mondial », Paris, UE.

CSA/SAP, 2007, « Enquête de base sur la sécurité alimentaire et la nutrition », *Rapport d'analyse*, UNICEF, WFP, Hellen Keller, Bamako.

Commissariat au Plan/DNSI, 1994, « Enquête malienne de Conjoncture Economique et Sociale » 1994 (*EMCES-1994*) : *Résultats*, Bamako.

CPS Ministère de l'Elevage et de la pêche et le PASAOP, 2004, *PDS*

CSA, 2009, « Evaluation des besoins de financement pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 », *Rapport final*, décembre.

CSAO, 2008, « Bilan de l'application de la Charte de l'aide alimentaire au Sahel de 2001 à 2006 », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, février

DEMBELE, N. Nango et STAATZ, John M., 1989, « Impact des échanges régionaux de céréales sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », *Note de travail*, OCDE, Club du Sahel 10 p.

DIAL, 2008, « Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest : analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso », Paris, juin.

DIONE, Josué ; James, Tefft ; Mbaye, Yade ; Bakary, Kanté et Anne Chohin, 1996, « Ajustement Structurel, Politique Economique et Sécurité Alimentaire au Sahel », in : *Contribution au Forum International du 20^e Anniversaire de l'Institut du Sahel*, PRISAS.

DIONE, Josué, 1990, « Elargissement des Espaces d'Echanges et Stabilisation des Marchés Alimentaires au Sahel », *Document de travail*, n°DT 90/03/PRISA, septembre.

DIONE, Josué, 1990, « Libéralisation des Economies et des Echanges et Sécurité Alimentaire au Sahel », *Document de travail*, n° DT 90-02/PRISAS, juin.

DIONE, Josué, 1996, « Contraintes à l'investissement pour la productivité et la compétitivité des systèmes agricoles alimentaires en Afrique de l'Ouest : Questions trans-filières et transnationales », PRISAS.

DIONE, Josué, 1998, « Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : Enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du franc CFA », Bamako, INSAH.

DNHE/Projet MLI/84/005, 1990, Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau du Mali, décembre.

DNSI, 1988/89, « L'enquête Budget-consommation (EBC) au Mali », Bamako.

DNSI, 1996, « L'enquête sur les dépenses des ménages de la ville de Bamako », Bamako.

DNSI, CT CSLP, ODHD, 2007, « Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006) », *ELIM 2006 volume II*, Bamako, BM et Partenariat Belge, septembre.

http://www.spore.cta.int/index.php?option=com_content&task

DNSI, 2006, *Indicateurs de bien-être, de démocratie et de gouvernance*, ELIM, volume1.

DRN, ADE, Baastel, ECO Consulting Group, NCG, 2004, « Evaluation conjointe de l'efficacité et de l'impact de la politique « favoriser le développement », *Programme Alimentaire Mondial (PAM) – Etude pays Mali*. Development Researchers' Network (Italie), Aide à la Décision Economique (Belgique) Groupe-conseil Baastel Itée (Canada), ECO Consulting Group (Allemagne), Nordic Consulting Group (Danemark), disponible à <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/reports/wfp066319.pdf>

FAO, 2010, « Profil Nutritionnel du Mali », Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, *Systèmes d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité*.

FAO, 2008, «L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde», *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome.

FAO, 2003b, «Food Security Module Mali». *Roles of Agriculture Project, International Conference, 20-22 October, 2003*. Agricultural and Development Economics Division. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, disponible à ftp://ftp.fao.org/es/esa/Roa/pdf/4_Food_security/FoodSecurity_Mali.pdf

HUGON, P., 2000, «L'économie de la famine, inefficience du marché, iniquité des droits ou risque systémique ?». in : *Revue économique Vol. 1*, mai, pp. 635-648.

INSTAT, 2009, «Résultats provisoires du Recensement Général et de la Population et de l'Habitat (RGPH)», avril.

Institut du Sahel, 1998, « Sécurité Alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : Enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du franc CFA : Filière bovine ». INSAH.

JANIN, P., 2008, « Crise alimentaire mondiale. Désordres et débats », in : *Hérodote*, 4, N° 131, pp. 6-13.

JANIN, P., 2008, « Le soleil des indépendances (alimentaires) » ou la mise en scène de la lutte contre la faim au Mali et au Sénégal », in : *Hérodote*, 4, N° 131, pp. 92-117.

KEITA, Naffet, 2009, « Vers une anthropologie des mécanismes sociologiques de construction des lieux de légitimation de la domination et de l'inégalité des sexes en Afrique de l'Ouest : les sociétés bambara, songhay et touarègue », in : *Genre et dynamiques socioéconomiques en Afrique*. Dakar : Série sur le Genre du CODESRIA 8, pp. 45-74.

KEITA, Naffet, 2007, « Genre et droit au Mali. La problématique de l'accès des femmes à la décision », in : Fatou SARR (dir.), *Luttes politiques et résistances féminines en Afrique. Néo-libéralisme et conditions de la femme*, Dakar : Panafrika / Silex / Nouvelles du Sud, pp. 151-191.

KEITA, Naffet, 2005, « Du visible à l'invisible. Femmes en question au Mali : tradition, évolution ou répétition ? », in : Penda MBOW (dir.), *Hommes et femmes entre sphères publique et privée*, Dakar : Codesria «Série sur le genre », n° 5, pp. 81-116.

KERGNA, A. et KONE, I., 1996, « Impact de la dévaluation du F. CFA sur la compétitivité de la filière pomme de terre au Mali », in : Ecofil/IER/PRISAS.

KONE, S. ; KONE, Y. ; SANOGO, O. et KANTE, B., 1996, « Effets de la dévaluation du franc Cfa sur la filière bétail/viande au Mali », in : *Ecofil/IERA/PRISA*.

MALI - PNUD, 2009, « Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali », 2^{ème} rapport OMD, octobre,

MALI – UNICEF, 2008, « *Pauvreté des enfants et inégalités au Mali* »,

ODHD, 2003, *Décentralisation et Réduction de la pauvreté*, RNDH 03, Bamako.

ODHD, 2006, *Gestion de l'environnement pour un développement humain durable*, Bamako, ODHD, mars.

ODHD, 2007, « Différentes approches et mesures de la pauvreté », *Note de Travail*, octobre, Miméo.

ODHD, 2006, « Profil de pauvreté du Mali 2001 », Bamako, février.

ODHD, 2007, « Analyse de la pauvreté alimentaire au Mali », Bamako : mars.

ORSTOM/DNHE, 1992, «Evaluation des ressources en eau non pérennes du Mali» Projet MLI/90/002, Rapport final, Bamako, Mali, novembre.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 2007, «Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005 », Niamey, LASDEL.

PAM et al., 2006, « Mali – Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) » – Données de décembre 2005. *Programme Alimentaire Mondial, Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Système d'Alerte Précoce, UNICEF ; Commission Européenne*, disponible à <http://www.reliefweb.int/library/documents/2006/wfp-mli-26oct.pdf>**PRISAS**, 1995, «Atelier

Régional Impact de la Dévaluation du Franc CFA sur les Revenus et la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest », Bamako, 26-30 juin, PRISAS/INSAH.

PNUE, 2004, « L'Avenir de l'Environnement en Afrique, Etudes de cas ». Bamako, PNUE.

UEMOA/FAO, 2002, « Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire », *Programme régional de sécurité alimentaire – Mali. Union Économique et Monétaire Ouest Africaine et Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*, Rome, disponible à <http://www.fao.org/spfs/pdf/mali.pdf>

UNICEF, 2009, « L'impact de la hausse des prix des produits alimentaires sur la pauvreté des enfants et les réponses politiques au Mali », *Innocenti Working Paper*, avril.

WEINGÄRTNER, Lioba, 2000, « The concept of food and nutrition security », in: GROSS, R. et al., *The four dimensions of food and nutrition security: definitions and concepts*, avril.

<http://www.innovation-paysanne.info>